DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2014

RAPPORT FINANCIER
& RAPPORT DE GESTION INCLUS

MEDICREA®
(IM)PROVE

MEDICREA®
(IM)PROVE

Société Anonyme au capital de 1 438 014 euros
Siège social: 14, Porte du Grand Lyon – 01700 NEYRON
393 175 807 RCS BOURG-EN-BRESSE

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent Document de référence le 1er septembre 2015 sous le numéro R.15-063. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.
Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.
L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

En application de l'article 28 du règlement CE n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés établis en normes IFRS au 31 décembre 2013 ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes afférents présentés aux pages 20 à 70 du rapport annuel 2013 ;
- les comptes consolidés établis en normes IFRS au 31 décembre 2012 ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes afférents présentés aux pages 21 à 69 du rapport annuel 2012.

Des exemplaires du Document de référence sont disponibles sans frais au siège de MEDICREA :

14 Porte du Grand Lyon, 01700 Neyron
et sur le site internet: www.medicrea.com

SOMMAIRE

N° PAGES	
6	**LE MOT DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**
10	**1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ACTIVITÉS**
11	**1.1. Informations financières sélectionnées**
11	1.1.1. Indicateurs et chiffres clés
15	1.1.2. Faits marquants de l'exercice 2014
16	1.1.3. Evènements récents
16	1.1.4. Activité boursière
20	**1.2. Présentation et évolution de la Société**
20	1.2.1. Présentation générale de l'activité
21	1.2.2. Organisation du Groupe
24	1.2.3. Propriétés immobilières, usines et équipements
24	**1.3. Description des activités**
24	1.3.1. Le marché du rachis
34	1.3.2. Produits et stratégie
46	1.3.3. Recherche et développement, brevets et licences
52	1.3.4. Investissements
54	**1.4. Analyses et commentaires sur les activités de l'exercice**
54	1.4.1. Informations sur les activités
58	1.4.2. Analyse du résultat et de la situation financière consolidés
65	1.4.3. Évolution prévisible, perspectives d'avenir et évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice
66	1.4.4. Trésorerie, financement et capitaux
69	1.4.5. Contrats importants
69	1.4.6. Information sur les dividendes
70	**1.5. Facteurs de Risques**
70	1.5.1. Risques spécifiques relatifs à l'activité de la Société
73	1.5.2. Risques juridiques et règlementaires
75	1.5.3. Autres risques
78	1.5.4. Assurances et couvertures des risques
79	1.5.5. Faits exceptionnels et litiges
80	**2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**
81	2.1. Organes d'administration et de direction de la Société
81	2.1.1. Composition du Conseil d'Administration
86	2.1.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration
88	2.1.3. Direction Générale
90	2.1.4. Comités spécialisés
91	2.2. Rémunérations et avantages des dirigeants et administrateurs
94	2.3. Gouvernement d'entreprise
96	2.4. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président

N° PAGES	
98	**3. INFORMATIONS EN MATIÈRE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE**
99	3.1. Note méthodologique
99	3.2. Informations sociales
104	3.3. Informations environnementales
105	3.4. Informations sociétales
106	3.5. Rapport de l'organisme tiers indépendant
108	**4. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2014**
109	4.1. Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014
153	4.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
156	4.3. Comptes annuels sociaux au 31 décembre 2014
183	4.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux
186	4.5. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
189	4.6. Information pro forma
190	**5. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL**
191	5.1. Capital social
199	5.2. Principaux actionnaires
202	5.3. Acte constitutif et statuts
204	5.4. Informations et historique sur la vie juridique de la Société
204	5.5. Informations sur les participations
204	5.6. Conventions réglementées
204	5.7. Salariés
206	**6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**
207	6.1. Personnes Responsables
208	6.2. Contrôleurs légaux des comptes
208	6.3. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts
208	6.4. Documents accessibles au public
209	6.5. Tables de concordance
209	6.5.1. Table de concordance du Document de référence
212	6.5.2. Table de concordance du rapport financier annuel
213	6.5.3. Table de concordance du rapport de gestion issu du Code de Commerce
214	6.6. Glossaire

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2014

RAPPORT FINANCIER
& RAPPORT DE GESTION INCLUS

DREAM IT DO IT

photo Stéphane de Bourgies

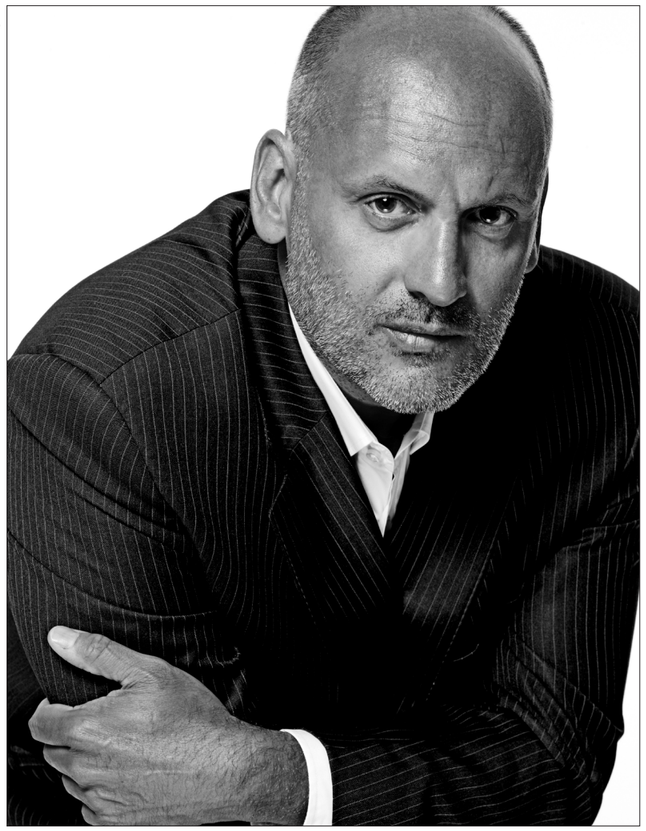

Denys SOURNAC
Président et Directeur Général
Co-fondateur de MEDICREA

LE MOT DU PRÉSIDENT

« Avec le vieillissement de la population et l'augmentation des pathologies dégénératives de la colonne vertébrale, les implants du rachis deviennent un véritable enjeu de santé publique.
Non seulement les pathologies évoluent, mais le modèle médical est également en pleine mutation. La médecine personnalisée est le concept novateur qui devient l'un des plus grands enjeux de la médecine du 21ème siècle. Une meilleure connaissance de chaque patient et de ses pathologies grâce à des diagnostics de plus en plus précis permet de l'orienter vers un traitement individuel personnalisé. Ce qui rend chaque patient unique est ainsi plus finement analysé afin de définir le traitement ayant les meilleures chances d'efficacité.

L'aventure que nous avons démarrée il y a 20 ans est toujours portée par la même vision: pour améliorer le confort opératoire du praticien, pour diminuer les temps d'intervention, pour soulager durablement le patient, même sur les indications les plus complexes, nous avons construit une expertise unique et une entreprise qui ne ressemble à aucune autre. Indépendants et à taille humaine, nous cultivons un esprit de start-up avec les outils et procédures d'une société du fortune 500.

Cotés sur Alternext Paris depuis 2006, nous investissons 10% de notre chiffre d'affaires en recherche & développement. Notre souplesse permet la plus belle réactivité du secteur. Nous allons là où les autres ne vont pas, utilisons des matériaux inédits et des procédés jamais exploités.

Nous proposons des alternatives à des techniques qui faisaient précédemment référence.
Nous maîtrisons l'intégralité de la chaîne, depuis la conception et la fabrication par notre usine française jusqu'à la distribution sur les 5 continents. Plaçant la créativité au-dessus de tout, croyant au pouvoir d'invention de ses ingénieurs et partenaires chirurgiens, MEDICREA est reconnue comme un laboratoire de développement en avance sur son marché.

L'arrivée du sur-mesure dans la chirurgie vertébrale était attendue. Avec les progrès des connaissances scientifiques sur l'équilibre sagittal, la compréhension des déformations de la colonne, les progrès de l'imagerie, les capacités accrues de l'analyse de chaque patient et l'avènement des nouvelles technologies de fabrication à partir de fichiers numériques, offrir au patient et au chirurgien un implant conçu sur-mesure devenait évident. Pour comprendre cet enjeu, pour réunir et intégrer toutes les pièces du puzzle, il fallait engager un processus complexe mêlant recherche et développement et dimension industrielle. Il fallait faire le pari de l'avenir et avoir une vision de précurseur. C'est ce que nous avons fait.

Tiges sur-mesure en 2013 et implants morpho-adaptés en 2014, nous apportons les preuves de notre savoir-faire et développons une nouvelle relation avec nos clients. Nous nous positionnons en véritable partenaire du chirurgien dès la planification de l'opération et proposons un mix inédit de produits innovants et de services complets pré et post-opératoires. Améliorer est une course qui ne finit jamais. Nous travaillons sans cesse à une chirurgie toujours plus simple, plus sûre, plus rapide et moins invasive.

Cette nouvelle vision de notre métier, je suis très fier qu'elle vienne de MEDICREA.
Nous sommes une jeune entreprise, nous avons de l'audace, nous voyons loin.
Nous rêvons mais surtout, nous faisons les choses. »

Denys SOURNAC

NO
THING
IS
IMP
OSS
IBLE

DREAM IT DO IT

PATIENT-SPECIFIC IMPLANTS ARE A REALITY

«Personalized Spine» ce n'est pas seulement être capable de créer des implants sur-mesure pour les patients. C'est pouvoir, dans le monde entier, apporter aux chirurgiens un service complet et inédit: précision de l'analyse avec outil dédié, planification raisonnée et maîtrisée du profil sagittal de chaque patient, production de l'implant spécifique, livraison en salle d'opération en un temps record, analyse post-opératoire.

En construisant pour chaque cas une relation de partenariat unique, MEDICREA ouvre la voie de la chirurgie personnalisée de la colonne vertébrale.

medicrea.com | **leading** personalized spine

MEDICREA®
(IM)PROVE

1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ACTIVITÉS

MEDICREA (IM)PROVE

1.1. Informations financières sélectionnées

1.1.1. Indicateurs et chiffres clés

Les informations financières sélectionnées présentées ci-dessous sont issues des comptes audités consolidés selon les normes comptables internationales IFRS qui figurent au chapitre 4.1.

Chiffre d'affaires

Évolution des ventes

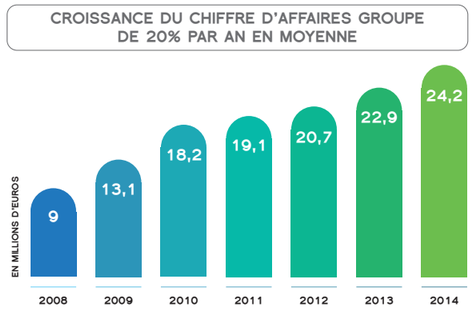

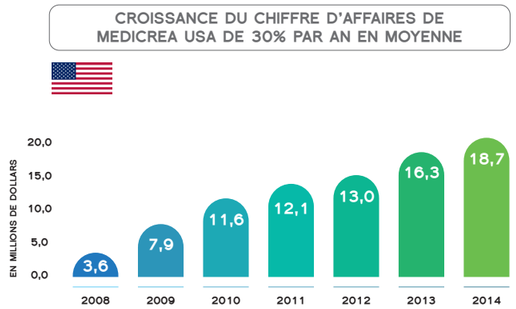

Fluctuations monétaires

Bien que réalisant une partie importante de son chiffre d'affaires en devises étrangères (principalement en USD, et plus marginalement en GBP), les variations des taux de change n'ont pas eu d'incidence significative sur l'évolution des ventes au cours des trois derniers exercices, le taux moyen de conversion entre l'euro et le dollar (voir paragraphe 1.4.1) étant resté très stable au cours de cette période. A taux de change constant entre les années 2012 et 2013, et les années 2013 et 2014, le chiffre d'affaires des exercices 2013 et 2014 se serait établi à respectivement 23,2 millions d'euros et 24,1 millions d'euros.

Ventes par zones géographiques

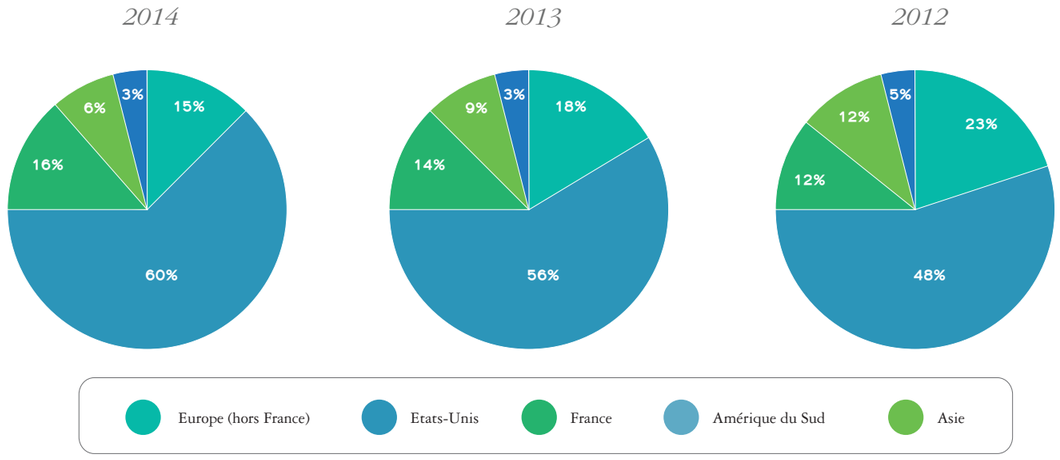

Ventes par produits

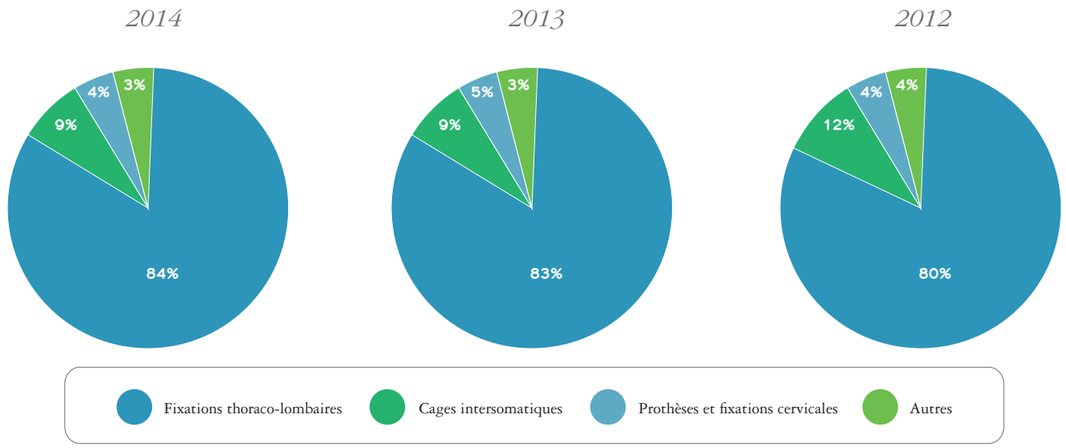

Marge brute

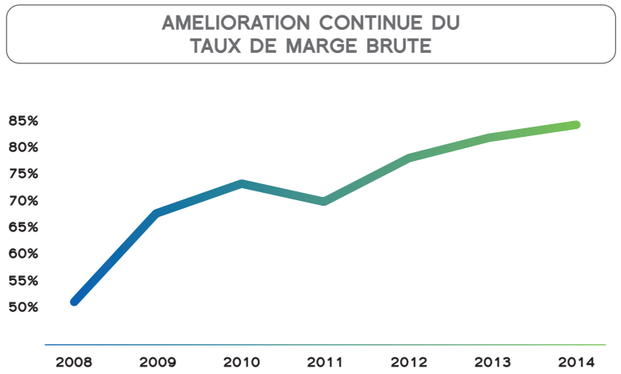

Endettement financier

EN MILLIONS D'EUROS	2014	2013	2012
Endettement financier brut – court terme	3,1	1,7	2,8
Endettement financier brut – long terme	4,3	2,8	2,2
Total endettement financier brut (*)	**7,4**	**4,5**	**5,0**
Trésorerie et équivalents	(1,2)	(1,8)	(1,4)
Endettement financier net	**6,2**	**2,7**	**3,5**

(*) : y compris avances conditionnées

Pour renforcer sa trésorerie et ses fonds propres, le Groupe a réalisé deux opérations financières sur le 1er semestre de l'exercice 2015 : d'une part, la mise en place d'un emprunt obligataire de 2 millions d'euros en avril 2015, remboursable sur 5 ans et d'autre part, une augmentation de capital au sein de la Société MEDICREA INTERNATIONAL de 3,5 millions d'euros par placement privé en juin 2015. A la date d'enregistrement du document de référence, sur la base des développements attendus en terme de chiffre d'affaires (voir paragraphe 1.1.3 – évènements récents) et d'accroissement de ses effectifs, le Groupe n'est pas confronté à un risque de liquidité à court terme.

Chiffres clés

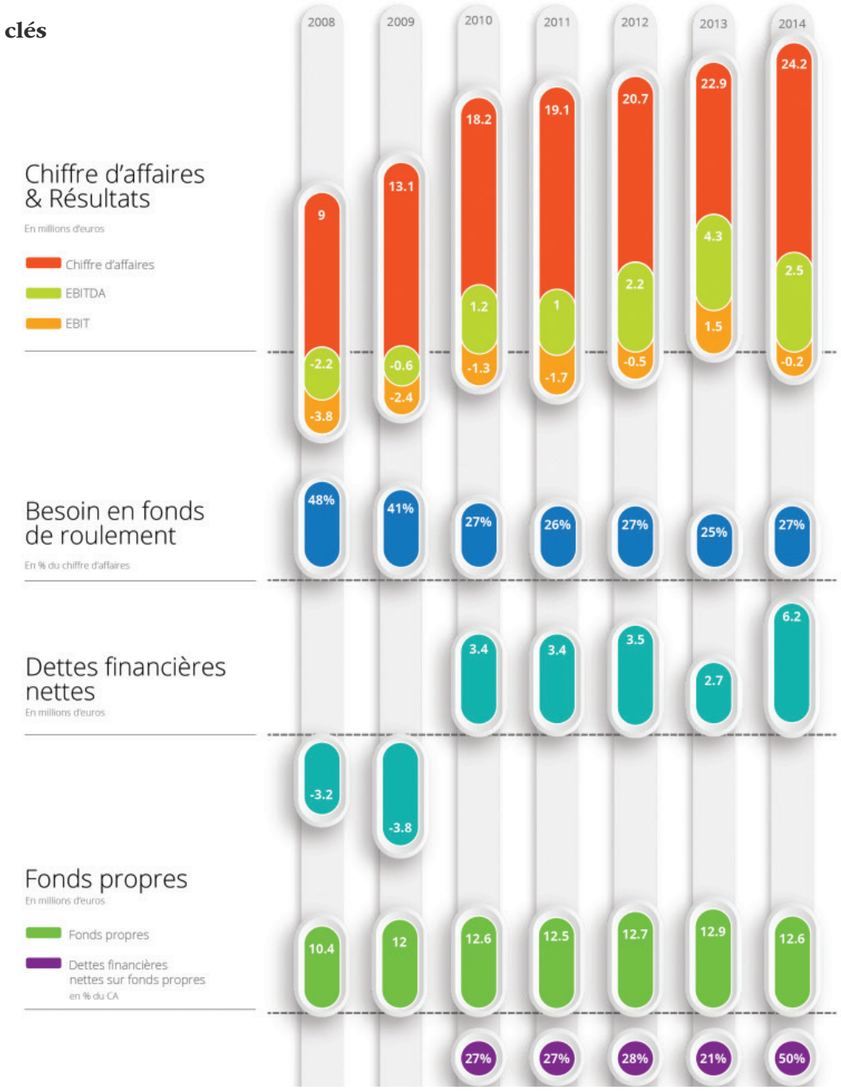

EBITDA : Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization. Résultat opérationnel avant paiement en actions, avant Intérêts, Impôts, Dépréciations et Amortissements.
EBIT : Earnings Before Interest and Taxes. Résultat opérationnel avant paiement en actions.

États financiers consolidés

Compte de résultat consolidé

EN MILLIONS D'EUROS	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	**24,2**	**22,9**	**20,7**
Marge brute	19,6	18,3	16,1
% Marge brute	81%	80%	78%
Résultat opérationnel avant paiement en actions	**(0,2)**	**1,5**	**(0,5)**
Résultat courant avant impôts	(0,3)	1,4	(0,8)
Résultat net part du Groupe	**(1,0)**	**0,4**	**(1,2)**
Résultat net par action	(0,12)	0,06	(0,14)

Bilan consolidé

EN MILLIONS D'EUROS	2014	2013	2012
Ecarts d'acquisition	2,6	2,4	2,4
Immobilisations incorporelles	4,0	3,6	3,6
Immobilisations corporelles	5,5	3,5	3,3
Immobilisations financières	0,4	0,3	0,3
Impôts différés	(0,1)	0,0	0,8
Actif non courant	**12,4**	**9,9**	**10,5**
Créances clients	4,4	3,4	3,0
Stocks	6,3	5,1	5,5
Dettes fournisseurs	(4,2)	(2,3)	(2,3)
Autres créances / (dettes)	(0,1)	(0,5)	(0,5)
Besoin en fonds de roulement	**6,5**	**5,7**	**5,7**
% du chiffre d'affaires	**27%**	**25%**	**27%**
Capitaux propres	**12,7**	**12,9**	**12,7**
Endettement financier net	**6,2**	**2,7**	**3,5**
Capitaux engagés	**18,9**	**15,6**	**16,2**

Flux de trésorerie

EN MILLIONS D'EUROS	2014	2013	2012
Capacité d'autofinancement	**1,6**	**3,8**	**1,5**
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1,6	3,9	0,8
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	(5,2)	(3,0)	(2,3)
Flux de trésorerie liés aux activités de financements	2,8	(0,5)	1,9
Trésorerie à l'ouverture	1,5	1,1	0,8
Trésorerie à la clôture	0,6	1,5	1,1
Variation de trésorerie	**(0,9)**	**0,4**	**0,3**

1.1.2. Faits marquants de l'exercice 2014

Activité

L'évolution du chiffre d'affaires 2014 s'est caractérisée par deux périodes d'activité bien distinctes. Au cours du 1er semestre, la forte croissance enregistrée sur les marchés américain et français a été neutralisée par des difficultés temporaires d'importation au Brésil. De ce fait, les ventes ont été stables par rapport à la même période de 2013 à 11,9 millions d'euros. Sur le 2ème semestre, la poursuite du développement aux États-Unis et les premiers effets du déploiement des nouvelles équipes commerciales à l'international ont dynamisé les ventes avec un chiffre d'affaires en progression de 12% par rapport à la même période de 2013. Au total, les ventes s'établissent à 24,2 millions d'euros en 2014, en hausse de 7% par rapport à l'année précédente. La croissance des ventes s'élève à 28% sur le marché français et 14% sur le marché américain qui représente maintenant près de 60% de l'activité totale. Le Groupe enregistre un nouveau record de facturation avec un chiffre d'affaires qui a franchi le seuil des 6,5 millions d'euros sur le 4ème trimestre 2014.

Produits et innovations

En 2014, le Groupe est devenu pionnier et leader mondial dans la fabrication d'implants sur-mesure pour la chirurgie personnalisée de la colonne vertébrale. Les annonces suivantes ont émaillé l'exercice:

- Juin 2014 : Première implantation au monde, sur un patient français, d'une cage d'ostéosynthèse intersomatique lombaire de type ALIF, produite sur-mesure en PEKK (Polyether ketone ketone)par une imprimante 3D, et reproduisant très exactement les détails anatomiques des plateaux vertébraux de la zone opérée.
- Septembre 2014 : Obtention par NEMARIS® Inc. de l'homologation FDA selon la procédure 510(k), de la plateforme logicielle SURGIMAP™ 2.0. comprenant le plug-in UNiD®, développé conjointement avec MEDICREA, qui fournit aux chirurgiens une solution rapide et efficace pour planifier et commander des tiges sur-mesure UNiD®.
- Novembre 2014 : Obtention de l'homologation FDA selon la procédure 510(k) pour UNiD®, première tige d'ostéosynthèse sur-mesure au monde. Les premières chirurgies sur des patients américains ont eu lieu dès décembre 2014.

Le Groupe a également obtenu l'homologation FDA pour l'agrafe cervicale compressive K-JAWS® et le marquage CE de nombreux composants de la plateforme technologique PASS LP®, et lancé la plaque antérieure lombaire STABOLT® et la cage lombaire DLIF®. L'agrafe X-JAWS® et la cage antérieure ALIF S/A® ont fait l'objet d'un prélancement commercial sur le marché français.

Renforcement des équipes

En 2014 le Groupe a renforcé ses équipes et adapté son organisation. 18 personnes ont ainsi intégré les différentes filiales, ce qui porte l'effectif global à 128 personnes au 31 décembre 2014. Les principales évolutions ont concerné :

- les équipes commerciales sur tous les marchés : États-Unis, France et Export. Un Directeur des ventes internationales et 4 responsables de zone ont pris leurs fonctions sur le 1er semestre avec pour objectif d'assurer le développement des ventes à l'export et l'encadrement du réseau de distributeurs;
- la mise en place d'une cellule d'impression 3D avec l'arrivée d'un ingénieur dédié aux procédés innovants et l'acquisition d'une imprimante 3D de dernière génération;
- le recrutement d'un Directeur des systèmes d'information en charge notamment de la mise en place d'un nouveau système d'informations.

Marge brute et résultat opérationnel

La marge brute continue de se bonifier et atteint 81,2% sur l'exercice 2014. Cette performance est liée à trois facteurs principaux : l'augmentation régulière de la part des ventes réalisées aux États-Unis, marché sur lequel les prix sont élevés, la baisse continue des coûts de fabrication résultant de la reprise en interne d'opérations jusqu'alors sous-traitées, et le renouvellement d'équipements industriels permettant d'améliorer la productivité.

Le Groupe a engagé début 2014 une phase offensive de développement. Conjointement aux investissements importants déployés dans l'outil industriel pour maîtriser en interne de nouvelles technologies de fabrication, l'essentiel des marges brutes générées par l'activité a permis de maintenir un niveau élevé et indispensable de dépenses en recherche et développement et de renforcer les moyens dédiés au marketing scientifique et à la commercialisation des nouveaux implants sur l'ensemble des pays dans lesquels le Groupe est présent.

Dans ce contexte, le résultat opérationnel 2014 est négatif de 0,2 million d'euros alors qu'il était largement positif lors de l'exercice précédent.

Autres éléments financiers

Des emprunts moyen terme ont été mis en place en 2014 pour un montant de 3 millions d'euros. Ils visent à renforcer la structure financière et à financer le besoin en fonds de roulement, les frais de recherche et développement et la mise en place du nouveau système d'informations.

1.1.3. Evènements récents

Le début d'année 2015 confirme la tendance observée sur la deuxième partie de l'année 2014 avec la poursuite de la politique offensive de développement :

- la cage intersomatique ALIF S/A® a été homologuée par la FDA;
- le système LigaPASS® 2.0 a été lancé aux États-Unis;
- le dynamisme des ventes se confirme sur les différents marchés avec une croissance de 16% au cours du 1er semestre 2015;
- les investissements se poursuivent avec la livraison sur les sites de Neyron et de La Rochelle de nouveaux équipements de production dans le but d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de toujours mieux maîtriser les coûts de production;
- la cellule interne de prototypage à Neyron est en place depuis février 2015 avec l'arrivée de deux ingénieurs dédiés. MEDICREA se dote ainsi des moyens nécessaires pour renforcer ce qui la caractérise : sa capacité d'innovation et sa réactivité;
- un emprunt obligataire de 2 millions d'euros a été souscrit en avril 2015;
- une augmentation de capital de 3,5 millions d'euros (prime d'émission incluse) par placement privé a été réalisée en juin 2015 par émission de 485 438 actions nouvelles au prix de 7,30 euros;
- la filiale de distribution en Allemagne, MEDICREA GmbH, a été créée en juillet 2015.

1.1.4. Activité boursière

MEDICREA INTERNATIONAL est cotée sur Alternext Paris depuis le 26 juin 2006, sous le code ISIN FR 004178572 et le mnémonique ALMED.

L'action a été introduite à 7,94 euros et est cotée en continu depuis février 2007.

L'action MEDICREA est éligible au PEA-PME 2015/2016 conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 publié dans le cadre de l'application de l'article 70 de la loi de finances 2014 n° 2013-1278 du 29 décembre 2013, et fixant les conditions d'éligibilité des entreprises au PEA-PME. Les investisseurs peuvent ainsi continuer à intégrer les actions MEDICREA au sein de leurs comptes PEA-PME, dispositif dédié à l'investissement dans les petites et moyennes valeurs et bénéficiant des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

Evolution du cours de bourse

Le cours de bourse a évolué de la manière suivante depuis le 1er janvier 2014:

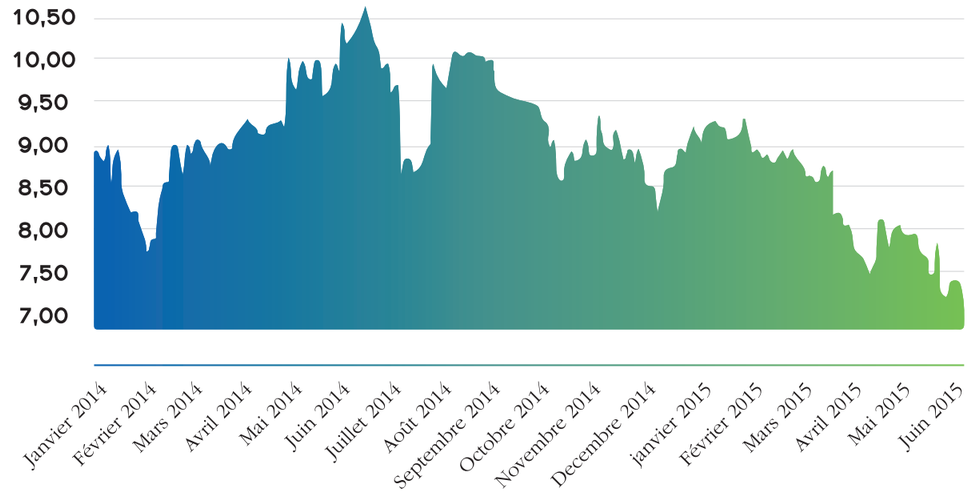

Les chiffres clés relatifs à l'action MEDICREA sur les trois derniers exercices sont récapitulés dans les tableaux ci-dessous. *(source Gilbert Dupont)*

	2014	2013	2012
Cours au 31/12	8,70 €	8,88 €	7,92 €
Capitalisation boursière au 31/12	73,8 M €	75,2 M €	67,0 M €
Cours le plus haut	10,60 €	9,49 €	12,00 €
Cours le plus bas	7,05 €	6,00 €	7,14 €
Cours moyen	9,10 €	8,20 €	9,13 €
Variation sur l'année	(2,02)%	12,12%	(6,60)%
Nombre de transactions	20 512	16 687	7 297
Nombre de titres échangés	3 609 057	2 218 600	1 061 244
Capitaux échangés	32,5 M €	18,2 M €	9,5 M €
Taux de rotation du capital	42,6%	26,2%	12,7%

Le cours de bourse a évolué de la manière suivante depuis le 1er janvier 2012:

EN EUROS	COURS LE PLUS HAUT	COURS LE PLUS BAS	COURS DE CLOTURE	COURS MOYEN	VOLUMES ÉCHANGÉS
Juin 2015	8,00	7,10	7,35	7,55	69 565
Mai 2015	8,20	7,50	8,00	7,96	57 669
Avril 2015	8,74	7,52	7,57	8,16	124 128
Mars 2015	8,90	8,46	8,65	8,75	122 416
Février 2015	9,34	8,68	8,95	8,95	297 671
Janvier 2015	9,25	8,57	8,04	9,04	146 734
2014	**10,60**	**7,05**	**8,7**	**9,1**	**3 609 057**
Décembre 2014	8,90	8,07	8,70	8,61	90 141
Novembre 2014	9,72	8,6	8,90	9,00	142 831
Octobre 2014	9,45	8,36	8,85	8,82	157 718
Septembre 2014	9,92	9,1	9,27	9,69	195 244
Août 2014	10,27	9,05	9,86	9,76	125 684
Juillet 2014	9,97	8,42	8,89	8,91	135 036
Juin 2014	10,60	9,25	9,75	10,18	357 646
Mai 2014	9,87	8,97	9,46	9,53	179 199
Avril 2014	9,39	8,51	9,13	9,10	947 472
Mars 2014	9,16	8,36	9,07	8,95	367 109
Février 2014	9,08	7,65	8,95	8,43	475 046
Janvier 2014	9,09	7,05	8,04	8,51	435 931
2013	**9,49**	**6,00**	**8,88**	**8,2**	**2 218 600**
Décembre 2013	9,10	8,02	8,88	8,76	162 749
Novembre 2013	9,49	8,60	8,96	9,12	162 866
Octobre 2013	9,39	7,96	8,96	8,73	342 523
Septembre 2013	8,35	7,81	8,02	7,99	176 795
Août 2013	8,10	7,70	7,92	7,91	79 857
Juillet 2013	8,28	7,60	7,88	7,96	211 897
Juin 2013	8,80	7,65	8,12	8,27	94 555
Mai 2013	8,73	6,62	8,73	7,96	197 689
Avril 2013	8,03	6,00	6,94	6,85	264 098
Mars 2013	8,50	7,41	7,69	7,94	209 287
Février 2013	8,85	7,25	7,7	8,26	76 742
Janvier 2013	8,87	7,93	8,52	8,50	239 542
2012	**12,00**	**7,14**	**7,92**	**9,13**	**1 061 244**
Décembre 2012	8,00	7,17	7,92	7,58	114 907
Novembre 2012	7,92	7,15	7,18	7,42	87 996
Octobre 2012	9,98	7,14	7,87	8,39	174 651
Septembre 2012	9,98	9,05	9,89	9,58	56 414
Août 2012	10,45	9,10	9,85	10,19	44 910
Juillet 2012	10,50	9,40	10,22	10,09	71 125
Juin 2012	9,90	9,20	9,45	9,45	48,311
Mai 2012	9,65	8,80	9,2	9,25	53 421
Avril 2012	10,06	8,48	9,3	9,33	74 266
Mars 2012	10,13	9,11	10,02	9,79	80 104
Février 2012	12,00	8,54	9,54	9,95	170 074
Janvier 2012	9,40	7,50	8,94	8,41	85 065

Contrat de liquidité et de listing sponsor

Afin d'assurer une meilleure liquidité des échanges, le titre fait l'objet d'un contrat animé par la société de bourse Gilbert Dupont depuis mai 2009, renouvelable annuellement par tacite reconduction et conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI). Initialement conclu avec ORCHARD INTERNATIONAL, actionnaire majoritaire de MEDICREA INTERNATIONAL, qui avait alors apporté 3 283 actions et 8 224 euros en espèces, ce contrat a été résilié en juin 2014 et remplacé par un nouveau contrat directement entre la société Gilbert Dupont et MEDICREA INTERNATIONAL et 50 000 euros en espèces ont été affectés au compte de liquidités.

A la clôture des trois derniers exercices, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité:

	NOMBRE D'ACTIONS MEDICREA	LIQUIDITÉS
31/12/2014	2 722	23 817 euros
31/12/2013	1 074	10 644 euros
31/12/2012	1 236	9 815 euros

La Société effectue auprès de l'AMF les déclarations mensuelles relatives aux achats et aux ventes de titres dans le cadre de ce contrat, procède à la diffusion des bilans semestriels et les publie sur son site internet.

Gilbert Dupont agit également en tant que Listing Sponsor dans le cadre d'un contrat annuel renouvelable par tacite reconduction.

Analyse financière

Les sociétés de bourse Gilbert Dupont et Invest Securities suivent la valeur.

Calendrier de communication financière

Les publications suivantes ont été ou seront diffusées en 2015 / 2016 :

- Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2015
  Mercredi 8 avril 2015
- Chiffre d'affaires du 1er semestre 2015
  Mercredi 8 juillet 2015
- Résultats du 1er semestre 2015
  Mercredi 9 septembre 2015
- Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2015
  Jeudi 8 octobre 2015
- Chiffre d'affaires annuel 2015
  Mercredi 13 janvier 2016

1.2. Présentation et évolution de la Société

1.2.1. Présentation générale de l'activité

Activité

Le Groupe MEDICREA est spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de technologies propriétaires innovantes destinées exclusivement à la chirurgie de la colonne vertébrale. Il dispose d'une gamme étendue d'implants du rachis conçue pour traiter toutes les pathologies de la colonne, des cervicales aux vertèbres lombaires, selon les techniques de fusion et de non-fusion rachidienne.

Mission

La mission de MEDICREA est de soulager durablement les patients subissant une chirurgie de la colonne vertébrale.

MEDICREA place la créativité et le pouvoir d'invention au-dessus de tout en améliorant sans cesse ses produits et en le prouvant au quotidien, dans les relations avec les chirurgiens, en salle d'opérations et dans la vie du patient.
Cette mission se construit autour de la conception et de la fabrication d'implants rachidiens de nouvelle génération, aux fonctionnalités supérieures et à la qualité éprouvée, pour des traitements plus efficaces et moins invasifs de l'ensemble des pathologies de la colonne vertébrale, dans l'optique d'une restauration durable de la qualité de vie des patients.

La gamme d'implants du rachis est conçue pour traiter les pathologies de la colonne vertébrale à tous les niveaux, des cervicales aux vertèbres lombaires et sacrum, quelle qu'en soit la cause, scolioses, malformations, maladies dégénératives, traumatismes ou tumeurs et s'adapte à toutes les techniques chirurgicales traditionnelles ou d'avant-garde, comme par exemple la chirurgie mini-invasive.

MEDICREA bénéficie du soutien des chirurgiens les plus réputés, étroitement associés à la conception des implants, et des organismes de santé.

Histoire

1990 : Création de MEDICREA, basée en région parisienne puis à la Rochelle. Cette société fabrique alors des implants et instruments pour la chirurgie orthopédique.

1993 : Création d'ORSCO INTERNATIONAL, société de distribution d'implants rachidiens, à Lyon.

1997 : Marquage CE du système de fixation thoraco-lombaire de 1ère génération PASSMED®.

2001 : ORSCO INTERNATIONAL entre au capital de MEDICREA à hauteur de 46%.

2002 : Lancement d'un LBO aux côtés d'investisseurs et permettant le rachat du solde des parts de MEDICREA (rebaptisée alors MEDICREA TECHNOLOGIES) par ORSCO INTERNATIONAL. ORSCO INTERNATIONAL devient MEDICREA INTERNATIONAL.

2005 : Création de MEDICREA TECHNOLOGIES UK, à Cambridge.

2006 : Année marquante avec plusieurs évènements majeurs:
- Introduction en bourse de MEDICREA sur Alternext;
- Création de MEDICREA USA Corporation, à New York;
- Création de MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE, à Neyron
- Marquage CE du système de fixation thoraco-lombaire PASS LP®, et obtention de l'homologation FDA en 2008.

2007 : Homologation FDA de l'agrafe compressive cervicale C-JAWS®.

2009 : Marquage CE de la prothèse de disque cervical GRANVIA-C®.

2010 : Le seuil des 15 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel est franchi.

2011 : Marquage CE du système LigaPASS®, et obtention de l'homologation FDA en 2012.

2013 :
Le seuil des 20 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel est franchi.
Marquage CE et homologation FDA du système de fixation PASS OCT®.
Pose de la première tige sur-mesure au monde, UNiD®, à Lyon.

2014 :
Homologation FDA pour UNiD®.
Homologation FDA pour l'agrafe compressive cervicale K-JAWS®.
Première pose au monde d'une cage d'ostéosynthèse intersomatique lombaire produite sur-mesure en PEKK par une imprimante 3D.

2015 : Création de MEDICREA GmbH, en Allemagne.

1.2.2. Organisation du Groupe

Organigramme juridique

L'organigramme ci-dessous est réalisé sur la base de la part du capital détenue par chaque actionnaire (hors capital potentiel) d'après le TPI du 6 mars 2015.

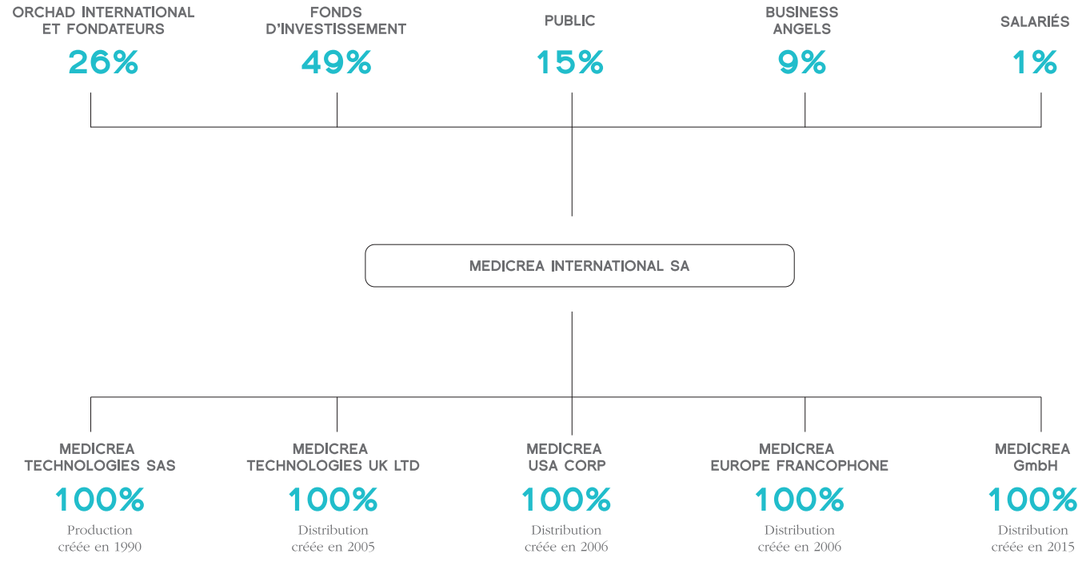

MEDICREA INTERNATIONAL est détenue par :

- ORCHARD INTERNATIONAL (20,4%) et les fondateurs du Groupe MEDICREA (5,3%). ORCHARD INTERNATIONAL est une holding détenue par Monsieur SOURNAC et Monsieur CAFFIERO, fondateurs, détenant 20% du capital et 30% des droits de vote de MEDICREA INTERNATIONAL et qui en est l'actionnaire majoritaire;

- des fonds d'investissement, à hauteur de 49%. Les principaux fonds actionnaires sont Grandeur Peak Advisors (6%), OTC Asset Management (5,5%) et Odyssée Venture (5,2%). Aucun autre fonds d'investissement ne détient plus de 5% du capital au 6 mars 201 ;
- le public, des business angels et les salariés pour 25% du capital.

Le Groupe MEDICREA est structuré comme suit :

- MEDICREA INTERNATIONAL, Société mère, basée à Neyron à proximité de Lyon, regroupe les activités de direction générale, de distribution à l'export, de marketing, de recherche et développement, de suivi des études cliniques et scientifiques, ainsi que les fonctions administratives et financières pour les différentes entités du Groupe ;

- MEDICREA TECHNOLOGIES, basée à La Rochelle, assure la fabrication exclusive des implants et instruments rachidiens distribués par les sociétés de commercialisation. Elle exerce également une activité accessoire de réparation de moteurs pour appareils chirurgicaux depuis le site de Neyron. Elle est détenue à 100% par MEDICREA INTERNATIONAL ;

- MEDICREA TECHNOLOGIES UK, basée à Cambridge, distribue les produits du Groupe au Royaume-Uni. Elle est détenue à 100% par MEDICREA INTERNATIONAL ;

- MEDICREA USA, basée à New York, distribue les produits du Groupe aux États-Unis. Elle est détenue à 100% par MEDICREA INTERNATIONAL ;

- MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE, basée à Neyron, commercialise les produits du Groupe en France et dans certains pays d'Europe. Elle est détenue à 100% par MEDICREA INTERNATIONAL depuis juin 2014 (70% auparavant).

- MEDICREA Gm bH, basée à Cologne, commercialise depuis juillet 2015 les produits du Groupe en Allemagne.

Les principales informations financières sur les sociétés du Groupe au 31 décembre 2014 sont détaillées ci-dessous:

Sociétés (en milliers d'euros)	Total des capitaux propres	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes versés à la société mère
			Brute	**Nette**					
Société mère									
MEDICREA INTERNATIONAL SA	20 640						14 336	242	
Filiales françaises									
MEDICREA TECHNOLOGIES SAS	4 326	100 %	11 946	11 946	-	-	7 923	789	-
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE SAS	26	100%	150	-	1 772	300	3 873	491	-
Filiales étrangères									
MEDICREA TECHNOLOGIES UK LTD	1 182	100 %	2 465	965	-	-	1 163	(23)	-
MEDICREA USA CORP	8 708	100 %	7 395	7 395	-	-	13 996	443	-

Organisation des activités

Afin de mettre à disposition des filiales de distribution des produits de qualité dans les meilleurs délais et leur apporter le support nécessaire au quotidien pour assurer au mieux leur promotion, la Société mère MEDICREA INTERNATIONAL s'est structurée de la manière suivante :

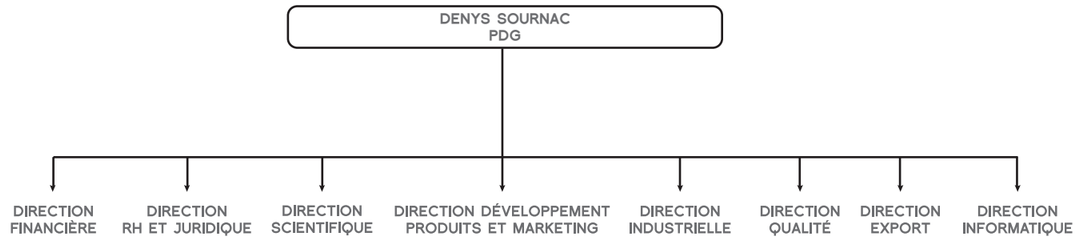

En 2014, afin d'accompagner la croissance rapide du Groupe et de l'organiser pour relever les défis futurs, les équipes ont été renforcées à plusieurs niveaux et de nouvelles directions ont vu le jour, comme suit :

- création d'un pôle Scientifique avec le recrutement de plusieurs ingénieurs;
- création d'une Direction Export élargie avec le recrutement d'un nouveau Directeur des ventes internationales et de 4 responsables de zone se partageant la prospection et l'animation des ventes via des distributeurs en Amérique du Sud, Asie, Afrique / Moyen-Orient et Europe;
- renforcement des équipes Marketing afin d'épauler au mieux les commerciaux des différentes filiales;
- renforcement de la Direction Industrielle avec l'arrivée d'un Responsable de production, la mise en place d'une cellule de prototypage sur le site de Neyron et le recrutement d'un ingénieur en charge des procédés innovants spécialisé dans les techniques d'impression 3D par fabrication additive;
- recrutement d'un Directeur Informatique, responsable notamment du déploiement d'un système d'informations opérationnel depuis le 1er juillet 2015.

1.2.3. Propriétés immobilières, usines et équipements

Le Groupe n'est pas propriétaire de ses installations immobilières et loue donc pour ses différentes filiales des locaux dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

	ADRESSE	SURFACE	LOYER ANNUEL HT	BAILEUR	DURÉE DU BAIL	DATE DÉBUT	DATE FIN
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon 01700 Neyron France	1 568 m²	228 800 €	SCPI Notapierre	9 ans	11/06/2010	10/06/2019
MEDICREA TECHNOLOGIES	ZI Chef de baie 17000 La Rochelle France	2 237 m²	142 300 €	SCI Cyclone	9 ans	01/07/2009	31/12/2018
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	Granary Barn, Park End, Swaffham Bulbeck, Cambridgeshire CB25 ONA UK	170m²	10 500 GBP	Rayner's Children Trust	3 ans	01/01/2012	31/12/2014
MEDICREA USA	50 Greene street, 5th floor New York, NY10013 - USA	600m²	355 100 USD	Grand Greene LLC	5 ans	01/04/2011	31/03/2016

Le Groupe a identifié des locaux pour sa nouvelle filiale en Allemagne et le bail correspondant est en cours de négociation.

Le bail concernant MEDICREA INTERNATIONAL prévoit la possibilité d'une dénonciation anticipée au 30 juin 2016, que la Société mettra vraisemblablement à profit pour emménager fin 2016 dans un nouveau bâtiment en cours de construction sur la commune de Vancia (69), à proximité de son siège actuel, et dont la Société sera locataire. MEDICREA ne porte donc aucun risque lié à une réalisation d'un projet immobilier d'envergure.

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

1.3. Description des activités

Rappel sur l'activité du Groupe :

MEDICREA est spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de technologies propriétaires innovantes destinées exclusivement à la chirurgie de la colonne vertébrale. Evoluant sur un marché de 10 milliards de dollars, MEDICREA est une PME de 140 personnes, dont 40 au sein de sa filiale MEDICREA USA Corp. basée à New York.

Le Groupe bénéficie d'une notoriété croissante et développe des coopérations scientifiques privilégiées avec des chirurgiens parmi les plus visionnaires et créatifs en France, en Angleterre et aux États-Unis.

Les produits brevetés et développés par MEDICREA apportent aux neurochirurgiens et aux orthopédistes spécialisés dans le rachis de nouvelles fonctionnalités et solutions chirurgicales moins invasives tout en étant plus rapides et plus faciles à mettre en œuvre que les techniques traditionnelles.

MEDICREA est également devenu pionnier et leader mondial dans la fabrication d'implants sur-mesure pour la chirurgie personnalisée de la colonne vertébrale, avec la mise au point d'un process complet intégrant l'analyse logicielle de chaque patient, la planification préopératoire de la stratégie chirurgicale et la réalisation de tiges d'ostéosynthèse du rachis sur mesure (Tige UNiD™), et de cages d'ostéosynthèse intersomatiques lombaires (cage UNiD™ ALIF) produites sur mesure par une imprimante 3D.

Le Groupe a installé son siège à Neyron en région lyonnaise et possède sa propre unité de fabrication d'implants et d'instruments chirurgicaux à La Rochelle ainsi que quatre filiales de distribution aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France et en Allemagne.

1.3.1. Le marché du rachis

1.3.1.1. Le rachis

Le rachis, ou colonne vertébrale, est une structure osseuse constituée de 33 vertèbres superposées les unes sur les autres. Le rachis commence à la base du crâne et s'étend jusqu'au bassin. Son rôle est de maintenir la position érigée de l'homme et de protéger la moelle épinière qui se trouve à l'intérieur de la colonne vertébrale.

Les 33 vertèbres composant la colonne constituent cinq segments rachidiens :

- Le rachis cervical : partie du rachis au niveau du cou et constituée de sept vertèbres (C1 à C7);
- Le rachis dorsal ou thoracique : partie du rachis au niveau de la cage thoracique et constituée de douze vertèbres sur lesquelles viennent s'articuler les côtes constituant la cage thoracique (T1 à T12);
- Le rachis lombaire : partie du rachis au niveau lombaire et constituée de cinq vertèbres (L1 à L5);
- Les cinq vertèbres soudées du sacrum : os qui s'articule avec l'iliaque pour former le bassin et constituant la partie postérieure du bassin (S1 à S5);
- Le coccyx : os né de la soudure de vertèbres naturellement atrophiées, situé à l'extrémité du sacrum et constitué des quatre vertèbres caudales soudées.

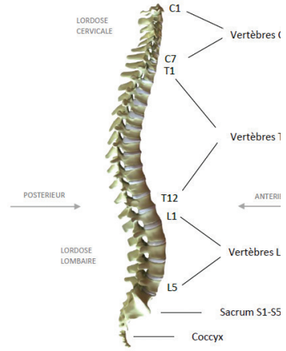

Vue sagitalle (profil) du rachis

Entre chaque vertèbre, dans un état sain, se trouve un disque constitué de glycoprotéines avec un anneau de cartilage de nature fibreuse et plutôt dense (annulus fibrosus), entourant un noyau central de nature élastique, beaucoup plus mou appelé le noyau pulpeux (nucleus pulposus), constitué à 80% d'eau et qui a pour fonction, dans des conditions normales, d'amortisseur hydraulique. Les disques intervertébraux doivent remplir une fonction d'amortissement et de transmission des pressions à chaque mouvement de la colonne vertébrale, en particulier lors d'efforts importants.

Une vertèbre est constituée d'un corps vertébral en forme de cylindre derrière lequel est soudé un anneau appelé arc postérieur. Les corps vertébraux sont donc reliés les uns aux autres par un disque, les arcs postérieurs par deux facettes dites articulaires. Il y a donc trois « colonnes » de passage de force : une « colonne » discale antérieure et deux « colonnes » facettaires postérieures.

Au centre de ce dispositif, l'empilement des vertèbres constitue le canal rachidien, où se trouve la moelle épinière qui s'interrompt au niveau de la première vertèbre lombaire, donnant suite à des racines nerveuses dites de la queue de cheval.

Bien que déformable par flexion, le rachis se doit de rester rigide. Les vertèbres doivent être maintenues entre elles par des ligaments, solides et souples à la fois, qui enveloppent en avant et en arrière l'ensemble du rachis. Cela permet les différents mouvements de la colonne vertébrale (flexion antérieure, flexion latérale dite inclinaison, flexion postérieure dite extension). La mobilité est essentiellement présente dans les régions cervicale et lombaire, et moindre dans la région thoracique. En outre, de nombreux muscles viennent s'attacher aux vertèbres, assurant ainsi leur stabilité, mobilité, et une puissance à l'ensemble du système rachidien.

a. Pathologies rachidiennes

Globalement il existe quatre grandes catégories de pathologies affectant la colonne vertébrale :

Les déformations

Ces déformations constituent un déséquilibre du plan général de la colonne. Elles sont appelées cyphoses lorsqu'elles touchent strictement le profil et scolioses lorsqu'elles atteignent la colonne de face. La conjonction des deux est fréquente et se nomme cyphoscoliose. Ces déformations peuvent apparaître soit pendant la croissance de l'enfant (scolioses infantile et idiopathique), soit chez le sujet âgé par phénomène arthrosique et ostéoporotique (scolioses dégénératives). Ces déformations peuvent également être secondaires à d'autres pathologies : les maladies inflammatoires (spondylarthrite ankylosante) ; les maladies infectieuses (tuberculose vertébrale) ; les atteintes neurologiques (souffrance fœtale, maladie de Friedreich) et les maladies poly-malformatives (myopathies, neurofibromatose).

Les pathologies arthrosiques aussi appelées dégénératives

Du fait du vieillissement, la colonne vertébrale subit plusieurs remodelages. Les ligaments se distendent et n'assument plus leur rôle de contention. Le disque intervertébral se déshydrate et perd sa stabilité. Les articulations sont le siège d'arthroses donnant des excroissances (ostéophytes) au contact de la moelle et des racines.

Les pathologies traumatiques

La pathologie traumatique du rachis est très variée et répartie sur l'ensemble du rachis. Elle touche indifféremment le sujet jeune (sport et accidents de la voie publique) que le sujet plus âgé (ostéoporose). L'ensemble de ces fractures est actuellement bien codifié et répond à de nombreuses classifications selon leur caractère stable et leur retentissement neurologique. Les conséquences des fractures sont souvent graves. Elles modifient substantiellement l'équilibre du rachis (cal vicieux) ou entraînent une souffrance des structures neurologiques (paraplégie, tétraplégie, atteinte génito-sphinctérienne).

Les pathologies tumorales

Le rachis est constitué de tissus osseux et conjonctifs. Il n'échappe donc pas au développement de pathologies tumorales primitives (ostéosarcome, myélome,…). Par ailleurs, les localisations tumorales secondaires (métastases) sont extrêmement fréquentes. Leurs conséquences sont multiples allant de la destruction des vertèbres à la compression des structures neurologiques.

Illustration de pathologies rachidiennes

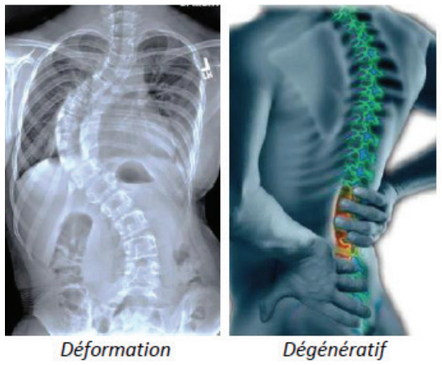

Déformation *Dégénératif*

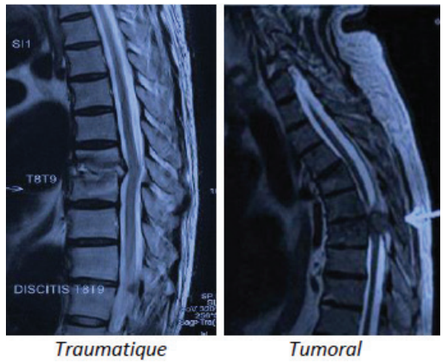

Traumatique *Tumoral*

b. Prise en charge médicale

Un patient vient consulter un praticien, le plus souvent, pour des raisons de douleur rachidienne et/ou neurologique, de perte d'autonomie ou de diminution de performances physiques.
Le législateur a prévu que soit exposé au patient non seulement quelle sera l'évolution future de sa pathologie rachidienne mais également les avantages, risques et contraintes liés à une prise en charge chirurgicale ou non chirurgicale. Le thérapeute doit bien évidemment peser au cas par cas l'équilibre risque/bénéfice des différentes options qui seront présentées au patient.

Prise en charge non chirurgicale

Dans le cas de déformations vertébrales, le praticien utilise, en association avec la rééducation fonction nelle, des orthèses, appelées aussi corsets, dans le but de freiner l'aggravation angulaire et de soulager les douleurs.

Pour les tumeurs vertébrales, ou les fractures, le corset ne constitue cependant pas un traitement optimal car la consolidation de la fracture au niveau de la vertèbre cancéreuse ne peut être espérée que grâce à une radiothérapie externe qui n'est pas toujours efficace en fonction du type de tumeur. La cimentation percutanée (injection de ciment méthacrylate de méthyle) est alors dans certains cas une bonne indication dans ce contexte. Cette technique de cimentation ou vertébroplastie a été améliorée et rebaptisée cyphoplastie. Elle consiste à regonfler par un ballonnet la vertèbre concernée et à consolider ensuite la lésion tumorale ou fracturaire simple par injection de ciment.

Outre l'arsenal thérapeutique médicamenteux antalgique (paliers 1 à 3 de l'O.M.S. c'est à dire des antalgiques simples à la morphine, en passant par les anti-inflammatoires non stéroïdiens ou stéroïdiens), les antidépresseurs, les anxiolytiques, les antiépileptiques et les myorelaxants sont aussi utilisés.

La place des médecines physiques de type ostéopathie est discutée et est en cours d'évaluation. Dans des indications précises leur efficacité est manifeste mais il faut également veiller à ne pas négliger des pathologies évolutives sévères dans lesquelles les médecines physiques n'ont pas d'effets thérapeutiques significatifs.

Enfin les programmes de rééducation fonctionnelle faisant intervenir kinésithérapeutes, ergothérapeutes, préparateurs physiques et psychologues jouent un rôle fondamental dans la guérison et la prévention des récidives.

Prise en charge chirurgicale

Si tous les critères de décision scientifiquement reconnus légitimant un geste chirurgical sont réunis, une intervention peut être planifiée. Souvent synonyme d'efficacité, la chirurgie est également synonyme de prise de risques. La prise en charge chirurgicale se résume à deux types de chirurgie ; la chirurgie non instrumentée et la chirurgie instrumentée.

Chirurgie non instrumentée

Une chirurgie non instrumentée signifie qu'aucun dispositif médical ne reste implanté dans le rachis du patient après l'acte chirurgical.

La plus importante en nombre d'interventions, elle consiste le plus souvent en une libération d'une racine nerveuse cervicale ou lombaire et en une libération du contenu du canal médullaire sur un ou plusieurs segments. Cette chirurgie s'effectue par un abord le moins invasif possible afin de ne pas compromettre la stabilité de la région déjà affectée, de minimiser l'agression musculaire et de limiter les risques hémorragiques et infectieux.

Chirurgie instrumentée

Au niveau cervical :

L'intervention la plus fréquente est la décompression radiculaire transdiscale qui consiste, par un abord cervical antérieur, en une ablation du disque et une reconstruction, le plus souvent par une cage intersomatique à laquelle peut s'ajouter une fixation. Ce type d'intervention est depuis longtemps validée scientifiquement comme efficace et caractérisée par une très faible morbidité.

Les chirurgies antérieures, plus extensives pour décompression et/ou reconstruction dans le cadre de compressions étendues ou de tumeurs, utilisent des implants de reconstruction de type cage et des ostéosynthèses par plaque qui ont aussi une efficacité reconnue.

La chirurgie cervicale par abord postérieur, beaucoup plus invasive, est incontournable lorsque la compression est postérieure et affecte plusieurs étages de vertèbres, ou si la pathologie tumorale ou dégénérative l'impose. On utilise alors des implants de « fusion ». L'efficacité de ce type d'intervention est avérée mais la morbidité est plus élevée.

Illustration d'implants posés au niveau cervical

Aux niveaux thoracique, lombaire et lombo-sacré

Les interventions sur les déformations, sur les affections dégénératives, sur les tumeurs ou les fractures, sont effectuées par voie antérieure, latérale ou postérieure.

Le but de la chirurgie est de restaurer l'alignement normal de la colonne vertébrale dans les 3 dimensions grâce à des montages composés d'implants fixés aux segments osseux puis de réaliser une fusion des vertèbres concernées. Les implants utilisés sont des implants de « fusion » : cages de reconstruction vertébrale, tiges, plaques, vis et crochets qui permettent de soutenir et de remodeler le rachis.

Pour corriger l'alignement frontal (de face), deux tiges vont être fixées le long du rachis par des vis et des crochets. Pour corriger l'alignement sagittal (de profil) et obtenir la courbure spécifique à la colonne du patient, les tiges vont être courbées avant d'être implantées. Cette seconde étape est la plus complexe car en cas de mauvaise exécution, le patient ne sera pas soulagé durablement.

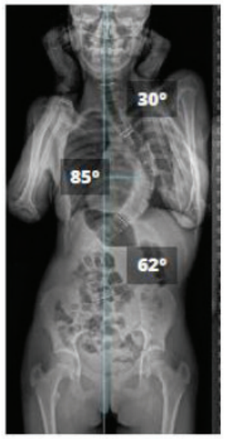

Déformation avant chirurgie

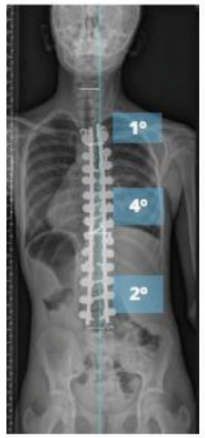

Correction de l'alignement frontal

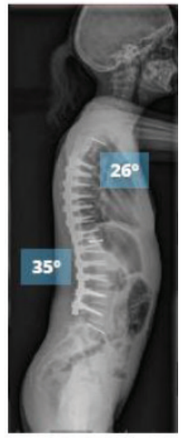

Correction de l'alignement sagittal

La majorité des pathologies rachidiennes affectent le rachis thoraco-lombaire et sacré ce qui explique que l'essentiel de l'innovation se concentre à ce niveau.

Deux stratégies d'intervention existent : la stratégie dite de « fusion », qui est établie et utilisée principalement, et la stratégie dite de « non-fusion » qui connaît une utilisation croissante. Néanmoins, il existe des possibilités mixtes de « fusion - non-fusion » comme par exemple à la jonction d'un montage rigide avec le rachis sain.

MEDICREA propose une large gamme d'implants et d'instruments pour traiter toutes les pathologies du rachis dans le cadre de chirurgies instrumentées et adresse à la fois les segments de la fusion et de la non-fusion rachidienne.

1.3.1.2. Histoire de la chirurgie du rachis

C'est en 1960 que se produit le premier grand événement de la chirurgie rachidienne, avec la publication par Harrington de ses dix-neuf premiers cas de scolioses opérés par une instrumentation qui effectue une traction dans la concavité de la déformation. Il s'agit d'une fixation par crochets aux extrémités d'une barre crantée, qui réduit la déformation et augmente les taux de fusion tout en limitant la durée du plâtre et de l'alitement post-opératoire.

En 1961, le français R. Roy-Camille décrit le premier « le vissage pédiculaire », c'est-à-dire la fixation par l'arrière de la vertèbre au moyen d'un implant métallique vissé d'arrière en avant dans toute la vertèbre. Cela apporte enfin une possibilité de prise segmentaire vertébrale stable, sans ouverture du canal médullaire et sans crochet instable.

De 1973 au début des années 1980, les dispositifs et techniques évoluent de manière constante mais sans grande innovation.

En 1983 la pratique de la chirurgie de la colonne évolue de façon déterminante grâce à la présentation de la technique dite de « Cotrel et Dubousset » (C.D.). Ces deux chirurgiens français, en collaboration avec la société française SOFAMOR, mettent au point une nouvelle instrumentation vertébrale postérieure dite segmentaire et universelle. Tous les systèmes actuels s'inspirent d'une manière ou d'une autre de ces principes. C'est en prenant en compte l'aspect tridimensionnel de la déformation, de l'existence de zones stratégiques à instrumenter et en utilisant le principe de la dérotation permise par les deux tiges liées au rachis par des implants vissés pédiculaires ou des crochets spécifiques que cette technique se distingue.

1.3.1.3. Le marché de la chirurgie du rachis

Le marché est estimé à environ 11,5 milliards de dollars soit 8,9 milliards d'euros en 2014, sur la base des taux actuels. Représentant 23% du marché global de l'orthopédie, il en est l'un des segments les plus dynamiques et est de nouveau en développement après une période de quasi-stabilité (2010-2013), avec une croissance estimée à plus de 5,5% par an jusqu'à 2019 pour atteindre 14 milliards de dollars. Les États-Unis, où les prix sont bien plus élevés que dans les autres zones géographiques, constituent le débouché principal et représentent près de 70% de l'activité.

Perspectives d'évolution du marché et répartition géographique :
(source Technavio insights)

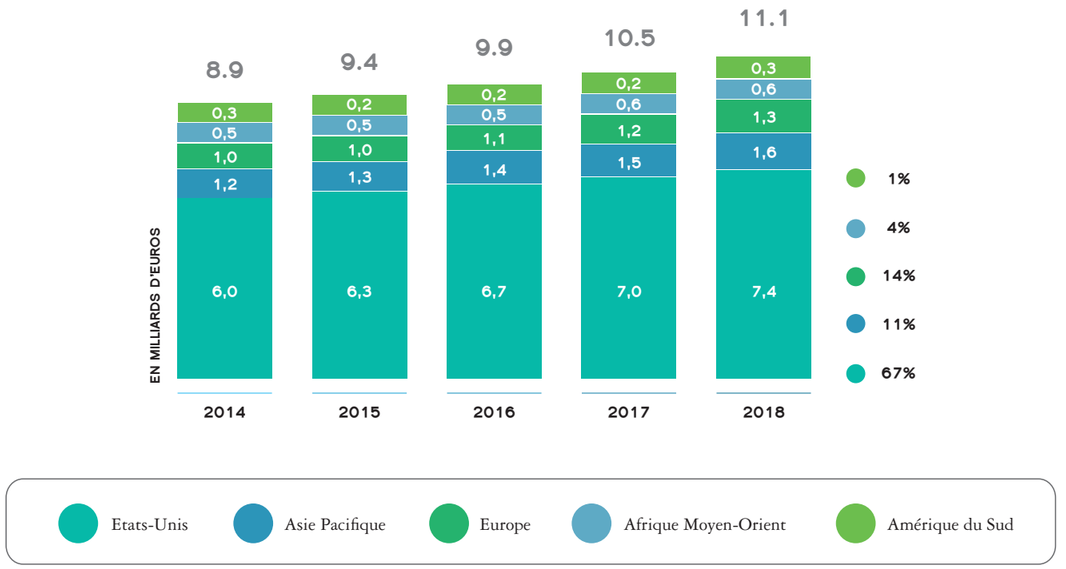

Plusieurs facteurs favorisent la croissance durable du secteur de la Santé de manière générale et le dynamisme du marché de la chirurgie du rachis en particulier.

L'évolution des facteurs démographiques contribuent au développement des pathologies rachidiennes par :

- le vieillissement de la population. Les pathologies dégénératives apparaissent en effet naturellement avec l'âge et l'espérance de vie n'a cessé de croître au cours des dernières décennies. Ces évolutions concernent particulièrement les pays émergents où les systèmes de soin se mettent en place;
- l'évolution des modes de vie, sédentarisation notamment, qui favorise l'apparition de certaines pathologies;
- l'augmentation des cas d'obésité. Il existe une corrélation entre le surpoids (indice de masse corporelle supérieur à 25) et les problèmes articulaires, la surcharge pondérale contribuant à l'écrasement des disques et à leur vieillissement accéléré.

L'évolution de ces facteurs démographiques se combine également avec un accès aux soins dans les pays émergents d'une classe moyenne dont les exigences augmentent fortement. Une part toujours plus grande de la population bénéficie d'un accès à des soins dont le niveau de qualité se rapproche des standards occidentaux. La part de marché de ces pays devrait donc logiquement augmenter dans les prochaines années et contribuer à la croissance du marché.

Enfin, la prise en charge chirurgicale des pathologies rachidiennes se modifie :

- avec une part croissante des opérations instrumentées (supérieures à 3 millions dans le monde
- avec une part croissante des opérations instrumentées (supérieures à 3 millions dans le monde en 2013), qui devraient se développer à un rythme de 5% par an dans les années à venir;
- et l'évolution des techniques chirurgicales grâce à la réduction des temps opératoires,le développement des modes opératoires mini-invasifs et l'avènement de **la médecine personnalisée.**

Aux États-Unis, les facteurs démographiques devraient évoluer dans des proportions qui vont soutenir la croissance du marché. Le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans devrait atteindre 50 millions en 2017. Le nombre d'Américains en situation d'obésité serait de 96 millions en 2017, projection faite sur la base d'une hypothèse relativement prudente de croissance de cette population de +2% par an.
(Source : 2013 MILLENNIUM RESEARCH GROUP, INC.)

Le marché du rachis se segmente de la manière suivante :

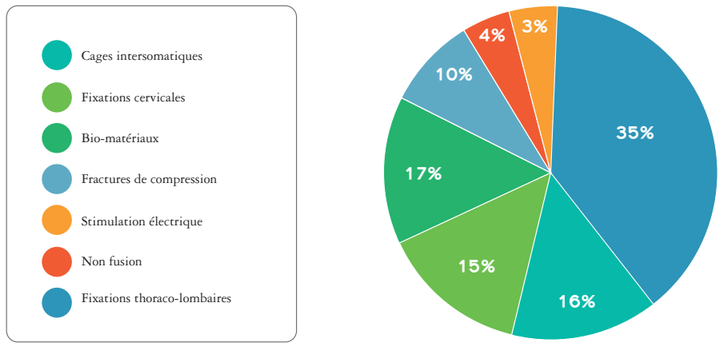

Afin de traiter les pathologies de la colonne vertébrale, la chirurgie pratiquée pourra être soit non-instrumentée, soit instrumentée. La chirurgie instrumentée fait appel à deux types de techniques :

► La fusion rachidienne

La fusion rachidienne consiste à corriger la partie instable de la colonne en reliant les vertèbres entre elles par des implants (vis, tiges, crochets) et en retirant dans certains cas le disque cervical ou lombaire endommagé pour le remplacer par des cages maintenues entre les vertèbres par des plaques.

Les implants de fusion permettent de traiter l'ensemble des pathologies du rachis : les déformations, les pathologies dégénératives, les affections d'origine traumatologique et les pathologies tumorales.

Ces produits dits de « fusion » appartiennent à quatre grandes catégories :

- les implants de fixation thoraco-lombaires, principalement représentés par les systèmes de fixation à vis pédiculaires, plaques sacrées et crochets, reliés par des tiges;
- les dispositifs intersomatiques, ou « cages », intervertébrales cervicales ou lombaires;
- les implants de fixation cervicale;
- les substituts osseux destinés à réaliser un comblement osseux et/ou à faciliter la fusion entre les vertèbres.

Le marché de la fusion se répartit comme suit selon les pathologies :
(source : Technavio insights)

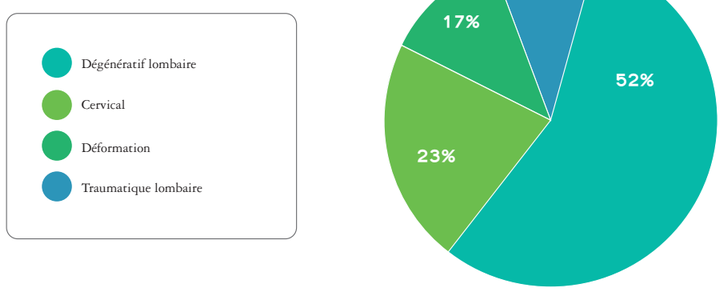

► La non-fusion rachidienne

La non-fusion rachidienne permet de conserver une certaine mobilité en évitant le recours à la fusion irréversible des vertèbres, notamment dans les cas où les disques intervertébraux abîmés sont remplacés par des disques artificiels ou prothèses.

Ces produits dits de « non-fusion » appartiennent à quatre grandes catégories :

- les prothèses discales lombaires;
- les systèmes de stabilisation dynamique postérieure;
- les prothèses discales cervicales;
- l'ingénierie tissulaire (disque bio-artificiel).

Au sein du marché du rachis, les implants de fusion représentent environ 75 % des ventes. Le segment prometteur de la non-fusion représente une part encore limitée du marché (environ 5 %) mais devrait connaître des taux de croissance importants. Les autres technologies (stimulation vertébrale, thérapies thermales, etc...) représentent le solde du marché, soit environ 20 %.

1.3.1.4. Tendance et acteurs

Le marché de la colonne vertébrale est fortement concentré : les huit premières sociétés, toutes américaines, contrôlent près de 80 % du marché mondial (Medtronic, Depuy / Synthes, Stryker, Nuvasive, Globus Medical, Zimmer-Biomet, Orthofix, Alphatec). Ces grands acteurs offrent une large gamme de produits commercialisés dans le monde entier grâce à d'importantes forces de vente. Ils font cependant face à une érosion de leur part de marché au profit de concurrents de taille moyenne essentiellement centrés sur les États-Unis (K2M, LDR, SeaSpine) et bien positionnés pour pénétrer des segments spécifiques, ou au profit de sociétés de plus petites tailles, dont MEDICREA, indépendantes et qui font de l'innovation le cœur de leur stratégie.

Les acteurs de la chirurgie du rachis font des États-Unis une priorité. En effet, l'essentiel du marché se trouve en Amérique du Nord car le niveau de prix y est très élevé. Un implant dont la base de remboursement sera fixée à 174 euros en France par la Sécurité Sociale pourra être vendu jusqu'à 1000 dollars (aux alentours de 900 euros, au taux de change actuel) aux États-Unis.

Le marché a subi depuis 2010 les contrecoups de la crise financière et économique particulièrement aux États-Unis et en Europe, dans un contexte général de réforme des politiques de santé visant notamment à réduire les budgets des établissements de santé publics et privés. La pression sur les prix orchestrée par les hôpitaux, la réduction des bases de remboursements à l'initiative des gouvernements, organismes de sécurité sociale, assurances et mutuelles et le durcissement des procédures d'homologation des dispositifs médicaux ont pesé sur le développement du marché. Les industriels ont également été mis à contribution par l'instauration de taxes spécifiques sur les ventes de dispositifs médicaux, comme aux États-Unis depuis 2013 où cette taxe basée sur 2,3% du chiffre d'affaires sert à financer la couverture maladie de classes sociales défavorisées.

Enfin, la réglementation sur la transparence des avantages accordés aux professionnels de santé a été renforcée avec l'entrée en vigueur du Sunshine Act aux États-Unis et de la loi Bertrand en France.

Malgré ces éléments temporairement défavorables, les opérations financières ont redémarré depuis 2013 avec plusieurs regroupements d'acteurs moyens aux États-Unis et l'introduction en bourse (NASDAQ et Alternext) de plusieurs sociétés intervenant sur des segments très spécialisés de la colonne vertébrale.

Opérations financières majeures

En avril 2014, Zimmer a lancé le rachat de Biomet pour 11 milliards d'euros. Cette acquisition a été validée en mars 2015 par la Commission Européenne et en juin 2015 par la Federal Trade Commission (autorité de la concurrence américaine).
En novembre 2014, la Federal Trade Commission a par ailleurs donné son accord au rachat de Covidien par Medtronic. L'opération représente un montant de 34 milliards d'euros.

Introductions en bourse

En octobre 2013, la société française LDR Médical s'est introduite au NASDAQ levant plus de 60 millions d'euros.

En mai 2014, la société américaine K2M a fait son entrée au NASDAQ en levant environ 100 millions d'euros.

En février 2015, elle lance une augmentation de capital complémentaire de 28 millions d'euros.
En février 2015, la société française Safe Orthopaedics s'est introduite en Bourse sur le compartiment C d'Euronext levant ainsi 10 millions d'euros.

De nouvelles opérations sont attendues sur le 2ème semestre 2015 avec l'introduction sur le NASDAQ de la société SeaSpine, division colonne vertébrale du groupe Integra LifeSciences, et sur Euronext de la société suisse SpineArt.

Un marché dominé par les géants américains :

Medtronic
Medtronic est l'un des leaders mondiaux dans le secteur des technologies médicales et est spécialisé dans la recherche, la conception, la fabrication et la distribution de matériels et d'appareillages médicaux. Le Groupe est présent dans le domaine cardiaque et vasculaire, dans le traitement du diabète et également dans les thérapies restauratives, incluant le rachis. Medtronic a réalisé un chiffre d'affaires de 13 milliards d'euros en 2014 dont 2,3 milliards d'euros pour l'activité rachis.

DePuy / Synthes – Groupe Johnson & Johnson
La société DePuy / Synthes est l'un des leaders mondiaux dans la fabrication de dispositifs médicaux. Dans le rachis, elle propose à la fois des implants pour la chirurgie classique et pour la chirurgie mini-invasive. Synthes a été racheté par le groupe Johnson & Johnson en 2011 et a fusionné avec la société Depuy. Le chiffre d'affaires de DePuy / Synthes s'élève à environ 7,5 milliards d'euros sur l'exercice 2014 dont 1,5 milliard d'euros dans la colonne vertébrale.

Nuvasive
Nuvasive, fondée en 1999, est un « pure-player » spécialisé dans les dispositifs médicaux pour la chirurgie de la colonne vertébrale. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 586 millions d'euros en 2014, en progression de 11% par rapport à l'exercice précédent.

Stryker
Stryker, créé en 1941, est l'un des leaders mondiaux du marché de l'orthopédie. Cette société américaine propose une large gamme d'implants pour la colonne vertébrale. Le chiffre d'affaires total de Stryker s'élève à 7,5 milliards d'euros en 2014, dont 570 millions d'euros pour l'activité rachis.

Globus Medical
Fondée en 2003, Globus Medical est une société qui produit et commercialise une gamme complète d'implants rachidiens. Elle a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 365 millions d'euros en 2014, en hausse de +9% par rapport à 2013.

Des sociétés de taille moyenne en forte croissance :

LDR Médical
LDR Médical est une société française créée en 2000 spécialisée dans la conception, la réalisation et la commercialisation d·implants chirurgicaux exclusivement destinés au traitement des pathologies rachidiennes. Elle est cotée au NASDAQ depuis octobre 2013 et concentre son activité aux États-Unis où elle réalise plus de 80% de ses ventes. Le chiffre d'affaires de LDR Médical s'élève à 110 millions d'euros en 2014, en croissance de +27% par rapport à 2013.

K2M
K2M est une société américaine créée en 2004. Elle conçoit, développe et commercialise des implants destinés aux chirurgies complexes et aux chirurgies mini-invasives de la colonne vertébrale. K2M s'est introduite au NASDAQ en mai 2014. Elle a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 145 millions d'euros en 2014, soit une progression de +18% par rapport à l'exercice précédent.

Plusieurs sociétés françaises en développement :

Vexim
Créée en 2006, Vexim s'est spécialisée dans la création et la commercialisation de solutions mini-invasives pour le traitement des pathologies traumatiques du rachis. Vexim commercialise le SpineJack®, un implant capable de redonner à une vertèbre fracturée sa forme d'origine. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 10,3 millions d'euros en 2014.

Implanet
Fondée en 2007, Implanet est une société de technologies médicales fabriquant des implants destinés à la chirurgie orthopédique. Dans le rachis, son implant JAZZ, est destiné au traitement par ligamentoplastie des pathologies rachidiennes nécessitant une intervention de fusion vertébrale. Implanet a réalisé un chiffre d'affaires de 7 millions d'euros en 2014.

Spineway
Fondée en 2005, Spineway conçoit et commercialise des implants et ancillaires chirurgicaux génériques destinés à traiter les pathologies sévères de la colonne vertébrale. Son chiffre d'affaires 2014 s'élève 5,1 millions d'euros.

Spineguard
Créée en 2009, Spineguard conçoit, développe et commercialise des instruments médicaux à usage unique destinés à sécuriser la chirurgie du dos. Son chiffre d'affaires 2014 s'établit à 4,4 millions d'euros.

Safe Orthopaedics
Créée en 2010, Safe Orthopaedics assure une activité de conception, fabrication et commercialisation d'implants et d'instruments destinés à sécuriser la chirurgie de la colonne vertébrale par arthrodèse (fusion). La société propose une technologie brevetée d'instruments stériles à usage unique. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 2,1 millions d'euros en 2014.

(Sources : communication financière des sociétés citées)

1.3.1.5. La réglementation des dispositifs médicaux

Les dispositifs médicaux de la chirurgie de la colonne vertébrale sont soumis à des règlementations et procédures d'enregistrement différentes et spécifiques à chaque pays. Celles-ci prévoient pour chaque dispositif mis sur le marché la constitution de dossiers réglementaires qui regroupent l'ensemble des éléments techniques décrivant la conception et la fabrication des produits. Ces dossiers sont bâtis sur la base des exigences de chaque pays et plus particulièrement de la directive européenne et de la réglementation américaine.

En Europe

La catégorie des dispositifs médicaux relève de la directive européenne 93/42/CEE qui fixe des exigences essentielles en matière de sécurité et définit les modes d'évaluation de la conformité. L'application de cette directive se traduit par la délivrance du marquage CE et valide ainsi la mise sur le marché.

Les dispositifs médicaux relevant de la directive 93/42/CEE sont répartis en quatre classes selon le niveau de risque par rapport aux patients, comme décrit ci-dessous:

Classe I	Risque potentiel faible (instruments chirurgicaux réutilisables, dispositifs médicaux non invasifs, dispositifs médicaux invasifs à usage temporaire)
Classe IIa	Risque potentiel modéré (dispositifs médicaux invasifs à court terme, dispositifs médicaux invasifs de type chirurgical)
Classe IIb	Risque potentiel élevé (dispositifs médicaux implantables long terme)
Classe III	Risque potentiel critique (dispositifs médicaux implantables long terme en contact avec le cœur, le système circulatoire central ou le système nerveux central, dispositifs médicaux implantables résorbables, implants mammaires, implants articulaires de hanche, de genou et d'épaule …)

Tout dispositif médical mis sur le marché doit être évalué conformément aux dispositions de la directive européenne en fonction de la classe de ce dispositif. Les dispositifs médicaux propres à la colonne vertébrale sont de Classe I, de Classe IIa, de Classe IIb et de Classe III.

Le mode d'évaluation est déterminé selon les exigences décrites ci-dessous :

- les exigences européennes de l'Annexe VII de la directive 93/42/CEE pour les dispositifs de classe I ;
- les exigences européennes de l'Annexe II (Annexe II.4 exclue) de la directive 93/42/CEE pour les dispositifs de classe IIa et IIb ;
- les exigences européennes de l'Annexe II (Annexe II.4 comprise) de la directive 93/42/CEE pour les dispositifs de classe III.

Par ailleurs, en France, certaines sociétés dont MEDICREA, sont enregistrées auprès de l'Autorité de santé ANSM en tant que fabricant de dispositifs médicaux sur-mesure. Ces dispositifs sont conçus, fabriqués et distribués conformément aux exigences essentielles décrites dans l'Annexe I de la directive européenne 93/42/CEE et selon les spécifications de l'Annexe VIII relative aux dispositifs sur-mesure.

En France, l'obtention du marquage CE est la première étape en vue de l'inscription du dispositif médical sur la LPPR (Liste des Produits et Prestations Remboursables) et la prise en charge par l'Assurance Maladie. La LPPR est une liste qui regroupe les dispositifs médicaux à usage individuel et, le cas échéant, la prestation nécessaire à leur bonne utilisation. L'inscription sur cette liste se fait pour 5 ans, renouvelables.

Deux modalités d'inscription coexistent :

- l'inscription sous forme de description générique constitue le principe général. Ce mode d'inscription identifie un type de produit selon ses indications, ses spécifications techniques, sans mention de nom de marque ou de société. Si le produit correspond à l'intitulé d'une des lignes génériques de la LPPR, le fabric ant étiquète son produit selon cette nomenclature et il sera pris en charge par l'Assurance Maladie selon le tarif défini pour la ligne. Le produit ne fait pas l'objet d'une évaluation particulière mais la première inscription doit toutefois faire l'objet d'une déclaration auprès de l'ANSM ;
- l'inscription peut se faire sous forme de marque ou de nom commercial. Cette modalité est mise en œuvre dans le cas de produits à caractère innovant ou nécessitant un suivi particulier (impératifs de santé publique…). Le fabricant dépose alors un dossier de demande de remboursement, le produit est évalué et un tarif spécifique pourra être déterminé.

Au niveau européen, les procédures sont spécifiques à chaque pays.

Aux États-Unis

Pour le marché américain, c'est le « Code of Federal Regulation (CFR) title 21 Food and Drug » qui encadre la commercialisation des dispositifs médicaux en fixant des exigences pré et post mise sur le marché. Cette réglementation est établie par la FDA.

La commercialisation des produits, peut, suivant la classe du dispositif en question être soumise aux procédures 510(K) « Premarket Notification » (pour les dispositifs ayant déjà des équivalents sur le marché américain) ou PMA « Premarket Approval » (pour les produits sans équivalent), régies par la réglementation établie par la FDA.

Depuis quelques années, la FDA a durci les conditions de mise sur le marché de tout nouveau dispositif médical. Les procédures peuvent donc être longues, coûteuses et nécessiter la mobilisation de nombreuses ressources au sein du Groupe pour aboutir à une autorisation de commercialisation.

Lorsque la FDA a validé la mise sur le marché du produit, il est nécessaire de faire une demande de remboursement auprès des payeurs (organismes publics, assurances privées). Les étapes sont les suivantes :

- Coverage : ce terme désigne la procédure et les critères qui déterminent si un produit sera ou non remboursé. Une demande de couverture doit être faite si l'acte médical ou la technologie est nouveau. Des données cliniques doivent alors être fournies ;
- Coding : de nombreux codes sont définis en fonction du produit, du lieu de l'acte médical, du professionnel de santé qui le réalise et des équipements nécessaires. Il s'agit alors de trouver celui qui correspond le mieux au produit concerné ;
- Payment : une fois la prise en charge validée et le code déterminé, le montant versé à l'hôpital pour le produit ou l'acte médical est défini. Il peut l'être en fonction de produits similaires déjà commercialisés.

1.3.2. Produits et stratégie

MEDICREA se distingue par son dynamisme et sa capacité d'innovation. Bénéficiant d'une notoriété croissante et entretenant des relations privilégiées avec des chirurgiens visionnaires et créatifs, les produits brevetés et développés par la Société apportent de nouvelles fonctionnalités et solutions chirurgicales moins invasives tout en étant plus rapides et plus faciles à mettre en œuvre que les techniques traditionnelles, notamment pour toutes les chirurgies complexes de la colonne vertébrale de l'adolescent et de l'adulte.

Le développement de la Société est porté par le triple objectif suivant : soulager durablement le patient, améliorer le confort opératoire du patricien et diminuer les temps d'intervention grâce à une expertise unique.

1.3.2.1. Une large gamme de produits traitant toutes les pathologies

MEDICREA possède une gamme étendue d'implants du rachis conçue pour traiter les pathologies de la colonne vertébrale à tous les niveaux, des cervicales aux vertèbres lombaires et sacrum, quelle qu'en soit la cause, scolioses, malformations, maladies dégénératives, traumatismes ou tumeurs et qui s'adapte à toutes les techniques chirurgicales traditionnelles ou d'avant-garde, comme par exemple la chirurgie mini-invasive. MEDICREA propose à la fois des implants de fusion et de non-fusion rachidienne, répartis au sein de plusieurs gammes, comme suit :

Gamme PASS

Gamme THORACO-LOMBAIRE

Gamme CERVICAL

LOMBAIRE ET THORACO-LOMBAIRE

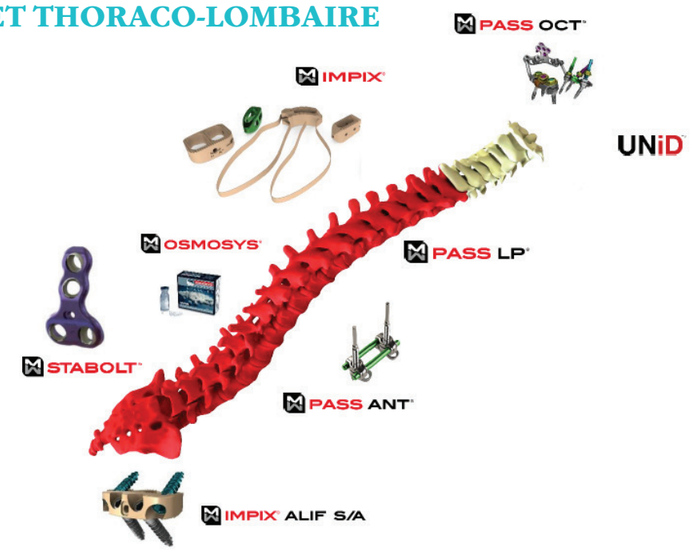

Gamme PASS®

La gamme PASS® se caractérise par un système rachidien polyaxial dit « Low Profile », complet et très polyvalent. Son concept unique permet de connecter la tige à distance du rachis, en minimisant les efforts appliqués et les contraintes grâce à une technique chirurgicale unique, quelle que soit l'indication ou l'approche chirurgicale.

a. PASS LP® : produit phare de MEDICREA

La gamme PASS LP® représente 73% du chiffre d'affaires du Groupe en 2014. A ce jour, près de 15 000 chirurgies PASS LP® ont été réalisées dans le monde.

Référence pour le traitement des déformations de la colonne vertébrale (scoliose, traumatologie, spondylisthésis…), PASS LP® est le système de fixation thoraco-lombaire qui possède le profil le plus bas du marché et permet une correction dans les 3 plans selon la technique ST2R (Translation Simultanée sur 2 Tiges). Il est notamment indiqué pour la réduction des scolioses idiopathiques chez l'adolescent et est parfaitement adapté pour les indications pédiatriques.

Les bénéfices du produit sont nombreux:

- connexion à distance du rachis : la connexion de la tige est facilitée car réalisée par l'intermédiaire d'ancrages avec extension filetée et de guides flexibles, sans avoir besoin de pousse-tiges complexes ;
- répartition des contraintes : la technique ST2R permet de distribuer les contraintes sur tout le montage et ainsi de réaliser une correction progressive ;
- sécurité optimale : le risque de rupture ou d'arrachement est réduit par la diminution des contraintes à l'interface avec l'os, grâce au design innovant des implants et à la technique chirurgicale ;
- pratique d'emploi : l'utilisation au bloc par le chirurgien est rendue aisée grâce à une instrumentation compacte, optimisée et adaptée. Une boite d'implants et deux boites d'instruments permettent de couvrir toutes les diverses indications.

Le PASS LP® est marqué CE et homologué FDA.

b. LigaPASS®

La gamme LigaPASS® 2.0 propose des systèmes de fixation par ligaments souples en thoraco-lombaire postérieur, avec une grande variété de connecteurs spécialement adaptés pour répondre aux exigences cliniques. Le LigaPASS® offre l'assurance d'une fixation sécurisée quelle que soit la complexité des cas chirurgicaux avec les avantages suivants:

- stabilité comparable à celle d'une vis pédiculaire ;
- capacité à effectuer une dérotation / translation en suivant la technique ST2R ;
- surface de contact os/implant optimale ;
- technique sécurisée avec des options de liens simples et doubles ;
- point de fixation supplémentaire sur des constructions existantes ;
- composant idéal adapté aux cas de déformations et révisions.

Le LigaPASS® est marqué CE et homologué FDA.

c. PASS OCT®

MEDICREA a développé un système de fixation occipito-cervico-thoracique (OCT) destiné au traitement chirurgical postérieur des pathologies traumatiques et dégénératives de la colonne cervicale et thoracique supérieure.

Le PASS OCT® a été développé pour fournir aux chirurgiens une stabilisation postérieure de la partie supérieure de la colonne vertébrale ainsi que pour promouvoir la fusion de la jonction occipito-cervicale.

La gamme se compose de vis et crochets polyaxiaux, de plaques occipitales modulaires, de tiges et de connecteurs et vis occipitales.

d. PASS Antérieur®

En complément du système PASS LP®, MEDICREA a également développé une gamme d'implants spécifiques permettant de réaliser des chirurgies par approche antérieure. Le PASS Antérieur® présente ainsi tous les avantages du PASS LP®, qualité d'ancrage et polyaxialité, profil minimal et connexion de la tige à distance du rachis pour ce type de poses. Des connecteurs spécifiques sont adaptés aux montages simple et double tiges.

Le PASS Antérieur® est marqué CE et homologué FDA.

Gamme THORACO-LOMBAIRE

MEDICREA propose une large gamme d'implants pour le rachis thoracique et lombaire : cages intersomatiques, plaque lombo-sacrée et substitut osseux.

a. Cages lombaires IMPIX®

La fonction de ces cages intersomatiques est de remplacer des disques intervertébraux endommagés au niveau lombaire. Elles ont pour objectif de réaliser une fusion intersomatique et restaurer la hauteur discale. MEDICREA propose une gamme de cages lombaires permettant de s'adapter aux différentes anatomies des patients ainsi qu'aux différentes techniques chirurgicales, avec visualisation post-chirurgicale du process de fusion osseuse.

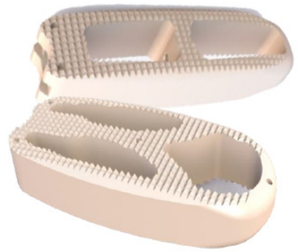

Les cages IMPIX® sont de type :

- ALIF (Anterior Lumbar Interbody Fusion), cage intervertébrale lombaire pour abord antérieur
- TLIF (Trans Lumbar Interbody Fusion), cage intervertébrale lombaire pour abord transforaminal
- DLIF/OLIF (Direct lateral/Oblique Lumbar Interbody Fusion), cage intervertébrale lombaire pour abord latéral/oblique
- PLIF (Posterior Lumbar Interbody Fusion), cage intervertébrale lombaire pour abord postérieur

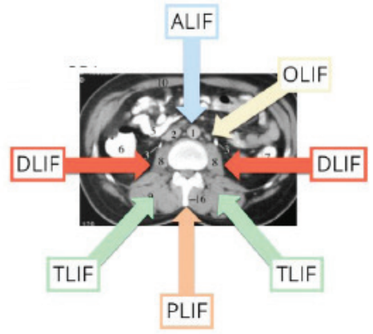

Les cages lombaires IMPIX® sont marquées CE et homologuées FDA.

b. Plaque lombo-sacrée antérieure STABOLT®

STABOLT® est une plaque antérieure L5-S1 anatomique autorisant une insertion angulée des vis et dotée d'un système de verrouillage des vis intégré. Ce système propose une gamme de designs triangulaires et « low-profile » pour une adaptation parfaite aux différentes anatomies, respectant ainsi l'angle lombo – sacré spécifique à chaque patient ainsi que les structures vasculaires environnantes.

L'implant est marqué CE et homologué FDA.

c. Osmosys®

Osmosys® est un substitut osseux hautement macroporeux composé à 60% d'HAP (hydroxyapatite) pour ses excellentes propriétés mécaniques et à 40% de βTCP (tricalcium phosphate) pour une bonne résorption.

Osmosys® est marqué CE et homologué FDA.

CERVICAL

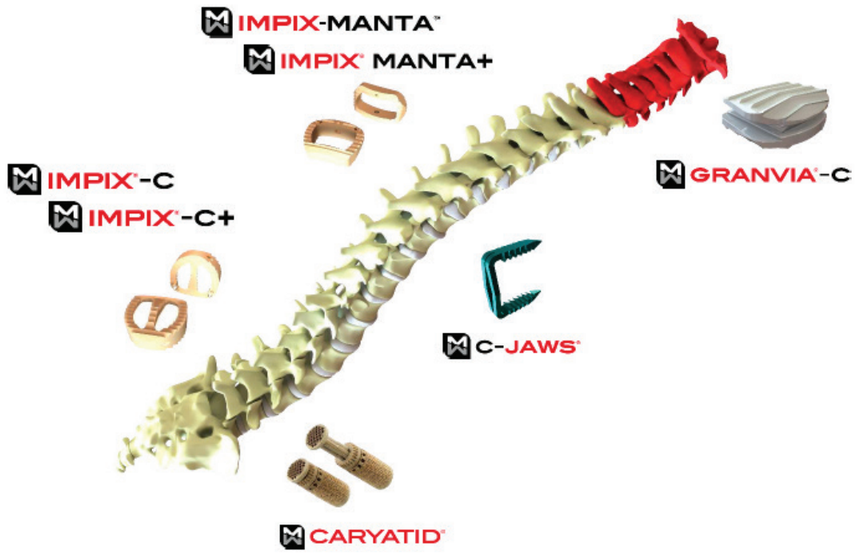

Gamme CERVICAL

MEDICREA propose une large gamme d'implants pour le rachis cervical :

a. Cages cervicales IMPIX-C® et IMPIX MANTA®

La fonction de ces cages intersomatiques est de remplacer des disques intervertébraux endommagés au niveau cervical. MEDICREA propose deux types de design anatomique :

- les cages IMPIX-C® en forme de dôme avec rail central ;
- les cages IMPIX-MANTA® avec profil en biseau.

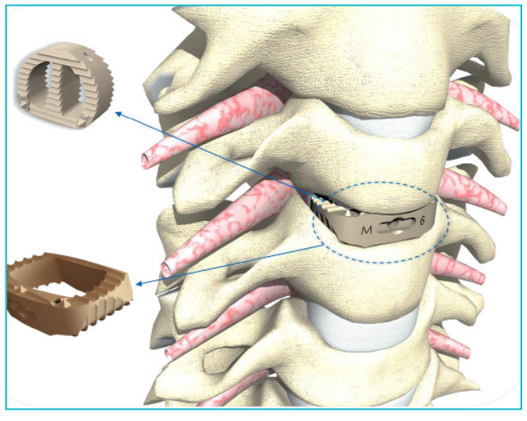

Ces deux gammes permettent de restaurer la hauteur discale et la lordose et apportent une très bonne stabilité dans l'espace intervertébral. Les cages sont fournies stériles, avec une instrumentation à usage unique, et existent en version pré-remplie avec un substitut osseux synthétique sous les dénominations IMPIX-C+® et IMPIX-MANTA+®.

Plus de 14 500 cages cervicales IMPIX® ont été implantées à ce jour.

L'ensemble des cages standards est marqué CE et homologué FDA. Les cages pré-remplies sont marquées CE.

b. Agrafes compressives C-JAWS® et K-JAWS®

C-JAWS® est un système unique d'ostéosynthèse cervicale qui permet la parfaite stabilisation d'un implant intersomatique. La compression alors exercée par l'agrafe stimule et accélère la fusion osseuse. Simple d'utilisation, sa pose entraîne une réduction du temps opératoire pouvant aller jusqu'à 90% par rapport à la pose d'une plaque cervicale traditionnelle.

K-JAWS® se compose d'une agrafe C-JAWS® et d'une cage intersomatique IMPIX-C®. L'implant K-JAWS® est moins invasif et plus rapide à poser que l'ensemble des plaques cervicales du marché. Son principe de fixation par compression des deux vertèbres adjacentes, autour de la cage intersomatique préalablement insérée, procure une stabilité exceptionnelle grâce à une localisation axiale des forces de compression, au niveau des corps vertébraux du rachis cervical.

C-JAWS® et K-JAWS® sont marqués CE et homologués FDA.

c. Prothèse de disque GRANVIA® C (non-fusion)

GRANVIA® C est la seule prothèse cervicale sur le marché respectant les centres de rotations différenciés physiologiques et entièrement conçue en céramique permettant ainsi une compatibilité totale avec l'IRM. Grâce à cette prothèse, la mobilité naturelle de la colonne vertébrale est préservée et les chocs sont absorbés. Très résistante et parfaitement stable, elle est très simple d'utilisation pour le chirurgien.

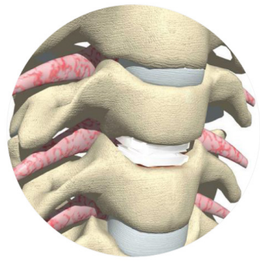

GRANVIA® C est marquée CE.

1.3.2.2. La médecine personnalisée : un axe de développement stratégique

La médecine personnalisée : une nouvelle ère dans le traitement des pathologies

La médecine personnalisée est un concept novateur qui, progressivement, devient l'un des plus grands enjeux de la médecine de demain. Une meilleure connaissance des pathologies de chaque patient grâce à des tests de diagnostic de plus en plus précis permet de l'orienter vers tel ou tel traitement, et d'en éviter d'autres, et ce pour des signes cliniques identiques. Pour la première fois, chaque patient est considéré comme unique et peut recevoir le traitement ayant les meilleures chances d'efficacité.

Les définitions de la médecine personnalisée sont nombreuses : « administrer le bon traitement au bon patient, à la bonne dose et au bon moment » pour l'Union Européenne ou « des soins de santé adaptés en fonction des données cliniques, génétiques et environnementales du patient » pour l'association médicale américaine, mais dans tous les cas il s'agit de trouver la combinaison idéale diagnostic / patient.

Le développement de la médecine sur-mesure est essentiellement lié aux avancées scientifiques rendues possibles grâce aux logiciels et technologies de calcul modernes. La médecine personnalisée va continuer à transformer la pratique en commençant par la personnalisation du traitement et en avançant vers l'amélioration de la prévention.

Dans ce contexte, le rôle du fabricant de solutions thérapeutiques change pour devenir un véritable partenaire dans la recherche des produits et services qui seront adaptés aux soins personnalisés de chaque patient. Les industriels et les professionnels de santé seront en mesure de définir une stratégie rationnelle de traitement qui produira de meilleurs taux de succès clinique et une plus grande satisfaction grâce à une meilleure compréhension du patient et des facteurs qui contribuent à son état. Le coût engagé pour le traitement sera alors réduit.

Dans le domaine de la chirurgie rachidienne, des techniques de navigation ont été développées ces dernières années afin d'assister les chirurgiens lors des visées pédiculaires, ce qui permet de fiabiliser le geste opératoire en tenant compte de l'anatomie précise du patient. Malgré ces avancées, aucun dispositif conçu et fabriqué de manière spécifique n'avait été implanté.

MEDICREA a décidé de s'intégrer dans cette démarche avec une approche spécifique-patient. Tiges sur-mesure, implants 3D : le Groupe devient un acteur majeur de cette médecine personnalisée et fait figure de précurseur dans le domaine du rachis en proposant aux chirurgiens un mix inédit de produits innovants et de services complets pour une chirurgie du rachis parfaitement adaptée au patient. MEDICREA a mis au point un process complet intégrant l'analyse logicielle de chaque patient, la planification préparatoire de la stratégie chirurgicale et la réalisation de tiges d'ostéosynthèse du rachis sur-mesure (tige UNiD®), de cages d'ostéosynthèse intersomatiques lombaires (cage UNiD® ALIF) et d'implants de corporectomie (CARYATID®).

UNiD®, la première tige sur-mesure

La déformation du rachis chez l'adulte est de plus en plus répandue dans le monde où elle touche des millions de patients. Non seulement elle affecte les fonctions et l'estime de soi, mais elle peut aussi devenir tout à fait invalidante et générer une souffrance grave. Au départ réservé aux pathologies graves, le terme de « déformation » désigne aujourd'hui un état anormal de l'alignement spino-pelvien dans le plan sagittal : des indications dégénératives aux pathologies pédiatriques telles que la scoliose idiopathique de l'adolescent ou la spondylolisthèse, en passant par un large éventail de déformations de la colonne chez l'adulte.

La correction de ces déformations se fait grâce à la pose, entre autres éléments, d'une tige qui va servir de tuteur à la colonne vertébrale. Le cintrage de cette tige selon un angle et une forme précis va être déterminant dans le succès de la chirurgie et du traitement du patient.

Désireux d'optimiser le redressement spino-pelvien post-opératoire, plusieurs auteurs ont proposé des formules mathématiques pour aider la planification chirurgicale. Malgré des techniques bien documentées, il s'avère que chez un nombre important de patients, la correction n'est pas suffisante après intervention chirurgicale et peut nécessiter une nouvelle intervention.

Une étude menée sur des patients ayant subi une ostéotomie transpédiculaire au niveau lombaire montre que 42% d'entre eux ont une correction insuffisante par rapport à une restauration optimale de leur axe vertical. De même, pour 22% des patients opérés d'une ostéotomie de soustraction pédiculaire thoracique, le redressement spino-pelvien postopératoire ne donne pas les meilleurs résultats.

D'un point de vue pragmatique, il y a deux raisons principales à l'échec du réalignement : une mauvaise planification chirurgicale et une réalisation médiocre. Une analyse montre que, même avec une planification correcte, dans plus de 75% des cas, la correction réalisée sur les patients n'est pas suffisante. Non seulement il est presque impossible de cintrer manuellement une tige à la courbure adéquate (ce que doit faire le chirurgien au bloc opératoire lorsqu'il utilise une tige classique) mais les outils disponibles contribuent à réduire la résistance de la tige.

Afin de répondre à cette problématique rencontrée par la majorité des chirurgiens, les équipes de recherche et développement de MEDICREA ont travaillé pour apporter la réponse la plus appropriée possible et ont ainsi développé les tiges sur-mesure UNiD®. Ces tiges sont une solution unique innovante et parfaitement adaptée aux problématiques rencontrées par les chirurgiens au moment de l'intervention. A partir d'un logiciel simple d'utilisation, le chirurgien planifie son opération et simule les paramètres sagittaux de son patient. MEDICREA reçoit la commande du chirurgien et produit une tige sur-mesure parfaitement adaptée au patient. Le tuteur implantable conçu et fabriqué pour un patient donné s'inscrit dans le plan de traitement propre au chirurgien.

UNiD® est une solution complète incluant une application logicielle et une cellule d'assistance en temps réel donnant la possibilité aux chirurgiens d'analyser, de planifier, de dessiner et de commander en amont de la chirurgie, les tiges pré-courbées sur-mesure permettant d'exécuter le planning opératoire et restaurer très précisément l'équilibre sagittal spécifique à chaque patient. Cette technologie permet d'éliminer la dernière étape artisanale et approximative de cintrage manuel des tiges par le chirurgien au bloc pendant l'opération.

La tige pré-courbée sur-mesure UNiD® est un implant universel disponible dans les deux alliages et les deux diamètres standards du marché mondial. Elle s'insère dans la gamme d'implants composant le système de fixation thoraco-lombaire PASS LP®. Les tiges UNiD® constituent une innovation majeure dont les avantages sont nombreux :

- la probabilité de réalignement dans le plan sagittal est maximisée ;
- le risque de rupture de la tige est minimisé ;
- le temps opératoire est réduit.

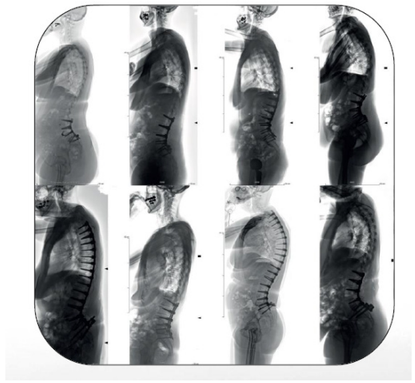

UNiD® est un service complet plus qu'un produit, qui remplace avantageusement les tiges standards non pré-courbées, tarifé sur les marchés qui valorisent fortement l'innovation comme les États-Unis à un prix largement supérieur aux tiges classiques. Il permet également une meilleure optimisation du besoin en fonds de roulement principalement dans sa composante stocks, les tiges étant spécifiquement fabriquées et cintrées sur demande.

A fin juin 2015, des tiges sur-mesure UNiD® ont été posées sur des patients aux États-Unis, en France, en Belgique et en Angleterre. L'adoption de UNiD® par les chirurgiens s'avère rapide : depuis l'homologation FDA le 10 novembre 2014, près de 100 chirurgies ont été pratiquées aux États-Unis avec une tige sur-mesure MEDICREA. En France, près de 200 patients ont reçu cet implant spécifique. La formation des chirurgiens à ce produit unique est une priorité pour l'année 2015.

Cages et implants de corporectomie sur-mesure par impression 3D

Parmi les implants destinés à la chirurgie du rachis, sont proposées des cages intersomatiques, dont la fonction est de remplacer des disques intervertébraux endommagés au niveau cervical ou au niveau lombaire, et des implants de corporectomie dont la fonction est de remplacer un ou plusieurs corps vertébraux (au moins une vertèbre et deux disques vertébraux).

Ces deux types d'implants sont aujourd'hui disponibles sur le marché, en titane ou en PEEK (Polyether ether ketone), mais uniquement en tailles standard. L'anatomie particulière du patient opéré n'est donc que partiellement prise en compte au moment du choix de la taille. Animé par le même objectif que pour les tiges sur-mesure UNiD®, à savoir proposer une solution parfaitement adaptée à l'unicité de chaque corps humain, MEDICREA travaille sur le développement de cages et implants de corporectomie sur-mesure.

MEDICREA est à ce jour la seule société au monde qui a réalisé la prouesse de concevoir, produire et implanter chez plusieurs patients des cages intersomatiques et des implants de corporectomie conçus sur-mesure et produits à partir de la technologie d'impression 3D. La première cage sur-mesure produite en PEKK par une imprimante 3D a ainsi été implantée le 28 mai 2014 à l'hôpital Jean Mermoz de Lyon.

L'implant sur-mesure, conçu à partir de la reconstruction 3D du scanner du patient, est alors adapté aux paramètres anatomiques de la zone opérée (morphologie des plateaux vertébraux et angulation de la colonne), ce qui offre deux avantages majeurs :

- une reconstruction de la colonne tenant compte des paramètres sagittaux globaux ;

- un contact os-implant amélioré grâce à un appui parfait sur les plateaux vertébraux réduisant le risque d'enfoncement de l'implant.

L'objectif de MEDICREA est de produire des implants en structure poreuse trabéculaire. L'intégration de la porosité permettra de se rapprocher toujours plus des spécificités du corps humain : l'intérieur des vertèbres a une structure de type alvéolaire. La repousse et donc l'accroche osseuse seront ainsi facilitées et la récupération du patient suite à l'opération accélérée. La matière utilisée sera le titane qui est parfaitement toléré par le corps humain, déjà largement utilisé pour la fabrication d'implants rachidiens et demandé par les chirurgiens.

MEDICREA ne fournira plus seulement un produit mais également un service d'analyse, d'imagerie et d'expertise qui assiste le chirurgien dans le design de la cage ou de l'implant de corporectomie parfaitement adapté à son patient grâce à un logiciel spécifique et à un process développé par l'équipe de recherche et développement de la Société.

La production de ces implants ne peut se faire par les moyens habituels (usinage, tournage…) mais nécessite le recours à une technologie innovante : la fabrication additive, c'est-à-dire l'impression en trois dimensions. Cette technologie est la seule qui permette :

- de produire des formes et des pièces spécifiques dont la structure interne est poreuse ;
- de changer de forme à chaque production et donc de produire des pièces uniques sans avoir à modifier tout le process de fabrication ;
- de produire en un laps de temps très court.

D'un point de vue opérationnel, cette technique de production devrait également permettre de réduire les stocks d'implants. La production de lots de taille réduite devient possible de manière instantanée, ce qui rend inutile un stock de sécurité, et les modifications de design n'ont pas d'impact sur les délais et coûts de production.

Afin de mener à bien ce projet, le Groupe y consacre d'importantes ressources et a investi dans une imprimante 3D au cours de l'exercice 2014 avec l'objectif de lancer commercialement ces nouveaux implants fin 2015.

En investissant dans la production par impression 3D, MEDICREA développe un savoir-faire maîtrisé par aucun de ses concurrents à ce jour et fait donc figure de précurseur. Le Groupe apporte ainsi une solution totalement innovante au marché des implants de corporectomie et ambitionne de devenir un acteur de premier plan sur ce segment de niche. Il propose également des évolutions majeures sur le marché beaucoup plus large des cages intersomatiques.

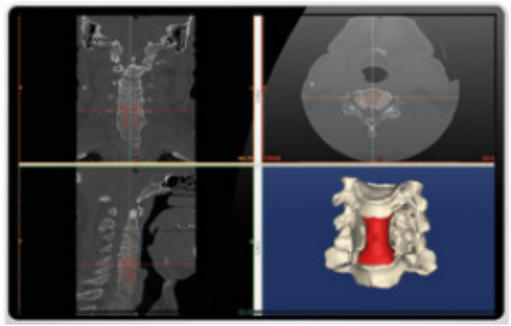

1.3.2.3. Stratégie de développement et de commercialisation

Politique tarifaire

Le Groupe commercialise des instruments et des implants destinés à la chirurgie du rachis. Comme pour de nombreux dispositifs médicaux, le prix et la prise en charge par les organismes d'assurance-maladie sont déterminants pour les établissements de santé au moment du choix des implants utilisés. La politique tarifaire de MEDICREA est donc spécifique à chaque zone géographique, voire à chaque pays. Elle prend en compte le niveau de prix du marché et les taux de remboursement appliqués par les autorités de santé ou les systèmes d'assurance privée afin de ne pas compromettre le référencement des produits. Par cette politique de prix spécifique à chaque marché, MEDICREA a également comme objectif de maximiser son taux de marge brute.

Marché prioritaire : les États-Unis

Implanté sur le sol américain depuis 2006 avec sa filiale MEDICREA USA, le Groupe fait des États-Unis son marché prioritaire.

Ce choix stratégique est lié à deux éléments :

- la population américaine est particulièrement concernée par les pathologies du rachis de par la proportion de seniors et de personnes souffrant d'obésité. Les États-Unis représentent ainsi près de 70% du marché total du rachis ;
- le niveau de prix est beaucoup plus élevé que sur les autres marchés (France notamment). L'innovation, cœur de l'activité de MEDICREA au quotidien, y est particulièrement bien valorisée.

Aux États-Unis, le Groupe enregistre une croissance de ses ventes de +15% en 2014 par rapport à l'année précédente ; le chiffre d'affaires atteint ainsi presque 19 millions de dollars. Il est majoritairement constitué des ventes du système de fixation thoraco-lombaire PASS LP® et de ses différents composants pour le traitement des chirurgies complexes de l'adulte et de l'adolescent, qui représentent plus de 95% de l'activité. MEDICREA USA poursuit ainsi son développement dans un marché soumis à d'importantes réformes depuis 2012 (pression sur les prix, durcissement des conditions de remboursement, introduction de taxes spécifiques sur les ventes de dispositifs médicaux, renforcement des procédures d'autorisation de mise sur la marché des produits) en affichant l'une des meilleures progressions du secteur. Depuis 2008, le taux de croissance annuel moyen de MEDICREA aux États-Unis dépasse 30% comme l'illustre le graphique ci-dessous.

ÉVOLUTION DES VENTES AUX ETATS-UNIS

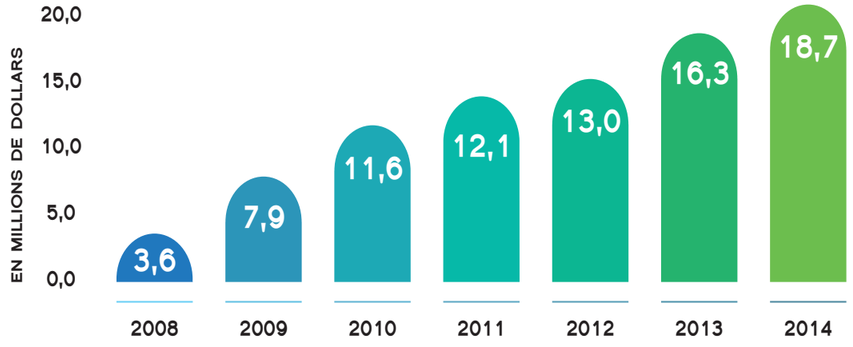

MEDICREA commercialise ses produits aux États-Unis à la fois par un réseau d'agents indépendants couvrant l'ensemble du territoire et par une force de vente directe dédiée au suivi des chirurgiens à fort potentiel. Les ventes directes représentent environ 20% du chiffre d'affaires de MEDICREA USA.

La commercialisation des tiges sur-mesure UNiD® est un élément majeur pour assurer la croissance de l'activité de MEDICREA sur le marché américain. L'information et la formation des chirurgiens à cette innovation est la priorité des équipes commerciales en 2015.

Afin d'atteindre les objectifs de croissance que MEDICREA s'est fixée pour les prochaines années, la structure de la filiale et plus particulièrement les effectifs de la force de vente ont été renforcés en 2014 et cette tendance se poursuivra en 2015.

Canaux de distribution

MEDICREA distribue ses produits via 3 filiales de distribution (États-Unis, France, Angleterre) et une nouvelle filiale en Allemagne créée en juillet 2015, et fait appel à des distributeurs pour les autres marchés sur lesquels la Société est présente. Le poids des ventes générées par les filiales a augmenté au fil des années et atteint 81% en 2014, soit +6 points par rapport à 2013.

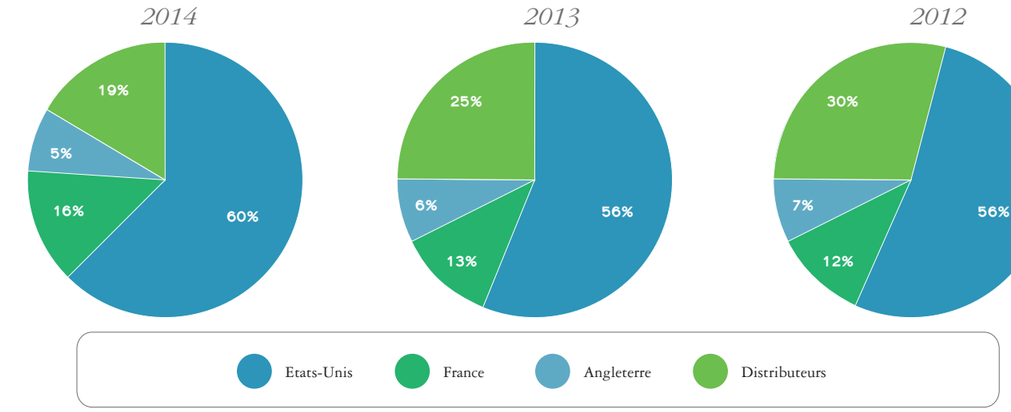

Vente indirecte

Le Groupe distribue ses produits dans plus de 25 pays au travers d'un réseau de distribution externe constitué de sociétés et d'agents de distribution indépendants exclusifs. Les distributeurs achètent les produits auprès du Groupe et les revendent ensuite à leur clientèle, constituée d'établissements de santé.

Les contrats mis en place sont principalement d'une durée de 3 ans. Ils déterminent une quantité minimum que les distributeurs s'engagent à acheter sur la période et fixent les prix d'achats. Des remises ou tarifs dégressifs peuvent être appliqués en fonction des volumes commandés.

Afin d'assurer le développement des ventes du Groupe à l'international, une équipe commerciale dédiée a été recrutée en 2014. Un Directeur des ventes internationales spécialisé dans le domaine du rachis a rejoint les effectifs en mai, 4 commerciaux chacun responsable d'une zone spécifique ont également intégré le Groupe.

Vente directe

La distribution par des filiales de commercialisation permet au Groupe de maîtriser toute la chaine d'approvisionnement, de la production sur le site de La Rochelle à la livraison aux établissements de santé clients.

Aux États-Unis, depuis 2011, la Société commercialise ses produits à la fois par un réseau d'agents indépendants couvrant l'ensemble du territoire et par une force de vente directe dédiée au suivi des chirurgiens à fort potentiel. Le choix d'une distribution en direct sans l'intervention d'un intermédiaire permet au Groupe d'optimiser sa marge brute, comme le montre le graphique suivant :

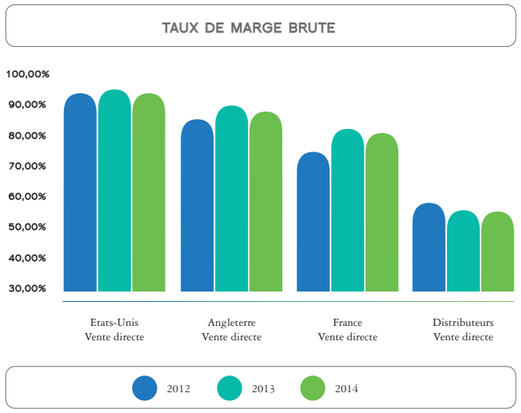

La vente directe permet enfin de maîtriser les messages techniques, médicaux et marketing qui sont véhiculés auprès des chirurgiens.

Internalisation de la production

Afin de maîtriser le process de fabrication de ses produits et d'accroître la réactivité qui la caractérise, MEDICREA investit dans l'internalisation de sa production. Cette stratégie a plusieurs avantages. D'une part, elle permet de s'affranchir de la dépendance inhérente au recours à la sous-traitance. La Société est alors entièrement responsable de la maîtrise des délais et des coûts de production. D'autre part, la gestion des cycles de production en interne facilite l'optimisation des stocks.

Pour MEDICREA, l'internalisation des opérations de production va de pair avec une automatisation des process. C'est la combinaison de ces deux éléments qui entraîne une baisse des coûts de production qui deviennent ainsi inférieurs aux prix d'achat auprès des fournisseurs externes.

L'optimisation des process se caractérise par l'acquisition de matériel industriel performant de dernière génération et capable de produire en grandes séries, par le développement d'outillages spécifiques qui génèrent un gain de temps sur les lignes de production et par l'amélioration des programmes de production qui réduit le nombre d'heures machine et homme nécessaire.

Au cours des 6 derniers exercices, les délais de fabrication et les coûts de production ont ainsi été considérablement réduits (respectivement divisés par 3 et par 2) quand la part des produits fabriqués en interne a plus que doublé. Ces évolutions sont représentées dans le graphique ci-dessous :

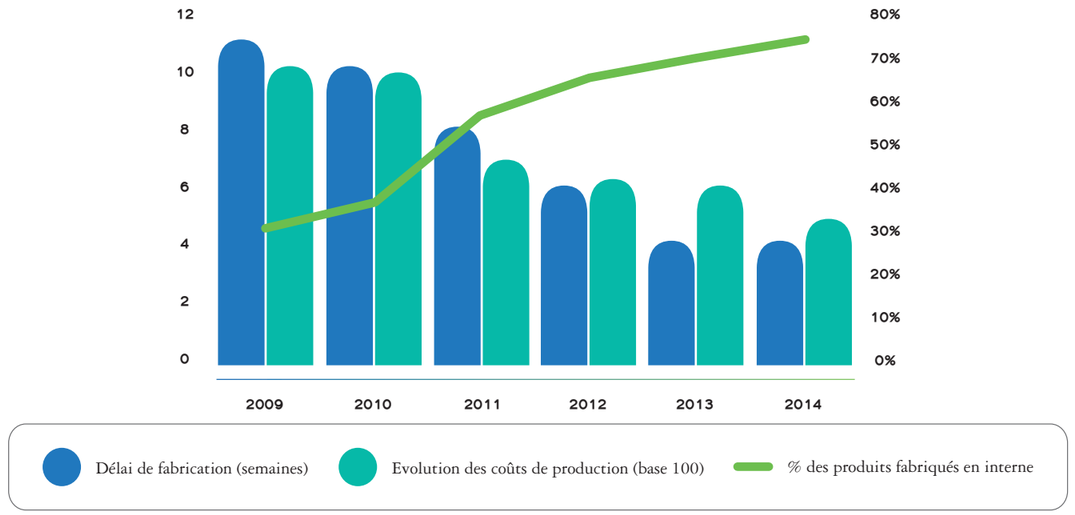

MEDICREA entend poursuivre cette stratégie sur l'exercice 2015 et a investi dans de nouvelles machines au cours du 1er semestre.

Mise à disposition de kits d'instruments

Pour la réalisation des chirurgies, le Groupe met à disposition de ses clients des kits composés d'implants et d'instruments nécessaires à la manipulation et à la pose de ceux-ci. Sur les marchés gérés par des distributeurs indépendants, les instruments sont vendus. Sur les marchés où la commercialisation se fait en direct (États-Unis, France, Angleterre), ils sont consignés dans les établissements de santé et font alors l'objet de contrats de dépôt ou sont disponibles sous forme de prêts en fonction des besoins des hôpitaux et cliniques. Les instruments sont enregistrés en immobilisations corporelles. Ces investissements sont essentiels pour assurer le développement de l'activité de MEDICREA et accroître le nombre d'établissements et de chirurgiens utilisateurs.

L'utilisation croissante de ses implants conduit le Groupe à augmenter le nombre de kits déployés sur le terrain et à renouveler les kits existants afin de proposer aux chirurgiens des instruments toujours plus innovants et adaptés à leurs besoins. En 2014, les instruments de la gamme PASS LP® ont ainsi été redesignés et renouvelés spécifiquement pour le marché américain, représentant un investissement d'1,5 million d'euros sur l'année écoulée.

Le Groupe analyse de manière régulière l'utilisation des kits afin d'en optimiser la rentabilité.

Formation

La formation de ses équipes commerciales et des professionnels de santé à travers le monde est une priorité pour le Groupe. Il est essentiel pour MEDICREA de proposer aux chirurgiens des innovations mais également de les accompagner dans l'utilisation de ces nouvelles techniques en leur apportant un support de qualité. Dans le cadre du traitement des pathologies complexes de la colonne vertébrale, les chirurgiens sont amenés à gérer des situations difficiles ; le Groupe veille donc à ce que chacun de ses salariés en contact régulier avec les chirurgiens ait une compréhension complète des problématiques liées à la chirurgie du rachis.

Le Groupe a ainsi mis en place un centre de formation (Learning Center) qui est en charge de tous les programmes de formation professionnelle. Son objectif est de concevoir et de mettre en œuvre des cours portant sur le traitement des pathologies complexes de la colonne vertébrale, destinés aux équipes de vente. Il fonctionne sur les principes de l'apprentissage pour adultes : les programmes se composent de formation à distance mais également de cours sur site proposant des exercices interactifs avec mises en situation. L'objectif principal du centre de formation est que chaque commercial apprenne à répondre de la meilleure manière aux besoins des chirurgiens.

Le Groupe participe également à la formation continue des chirurgiens dans le but d'optimiser le bien-être des patients et de favoriser la transmission des bonnes pratiques chirurgicales. Il a ainsi mis en place un réseau international de centres de références où les chirurgiens visiteurs peuvent communiquer directement avec leurs pairs, échanger sur les techniques opératoires et accroître leurs connaissances directement dans un environnement clinique.

1.3.3. Recherche et développement, brevets et licences

La recherche et développement de MEDICREA en quelques chiffres

La R&D est au cœur de la stratégie de création de valeur. Le Groupe a fait de l'élargissement de sa gamme de produits un objectif prioritaire et a consacré depuis plusieurs années un montant important de ses ressources financières aux activités de recherche et développement. Les dépenses ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	2014	2013	2012	2011	2010
Frais de R&D inscrits à l'actif du bilan	1 069	1 017	845	866	807
Frais de R&D passés en charges *(hors frais de brevets et marques, avant crédit impôt recherche)*	1 893	1 729	1 741	1 553	1 134
- dont dotation aux amortissements	(904)	(842)	(717)	(569)	(402)
Total des Frais de R&D	2 058	1 904	1 869	1 850	1 539
Frais de R&D en % du chiffre d'affaires	9%	8%	9%	10%	9%

MEDICREA dispose d'une gamme complète d'implants traitant l'ensemble des pathologies de la colonne vertébrale : 34 brevets ont été déposés depuis 2008 et 25 nouvelles gammes de produits ont été développées. 31 homologations FDA ont été obtenues depuis l'introduction en bourse de la société en 2006.

En 2014, 2 homologations FDA ont été obtenues (tige sur-mesure UNiD® et agrafe cervicale compressive K-JAWS®) et 843 références ont été marquées CE dont 285 composants PASS LP® et 208 composants PASS OCT®. La cage intersomatique ALIF S/A® a été homologuée par la FDA début 2015 et deux procédures 510k sont en cours.

L'équipe

L'équipe R&D représente une part importante des effectifs de MEDICREA, elle est composée de 15 personnes dont :

- 9 ingénieurs développement ;
- 3 chefs de projets affaires cliniques ;
- 2 prototypistes.

Ces effectifs sont regroupés en 3 pôles d'excellence :

- une équipe est dédiée aux implants sur-mesure UNiD® ;
- une unité est spécialisée dans la fabrication de prototypes ;
- une cellule est en charge du développement de produits et de procédés de production innovants.

Plusieurs recrutements seront réalisés en 2015 afin de renforcer l'équipe de recherche et le pôle scientifique.

Les axes de recherche et développement

L'axe stratégique majeur de recherche et développement pour le Groupe est la médecine personnalisée qui se présente comme le modèle médical du 21ème siècle. Le Groupe a pour objectif de mettre à disposition des chirurgiens des produits et des services permettant un traitement parfaitement adapté et donc spécifique et sur-mesure pour chaque patient, en s'engageant dans un processus complexe mêlant recherche et développement et dimension industrielle et en ayant recours à des technologies et des procédés de fabrication innovants comme la fabrication additive par impression 3D.

Exploitant les connaissances scientifiques sur l'équilibre sagittal, la compréhension des déformations de la colonne, les progrès de l'imagerie, les capacités accrues d'analyse de chaque patient et l'avènement des nouvelles technologies de fabrication à partir de fichiers numériques, le Groupe est devenu précurseur dans le domaine des implants sur-mesure destinés au traitement de la colonne vertébrale. Les équipes travaillent au quotidien pour accompagner les chirurgiens dans leur stratégie de traitement personnalisé de chaque patient en partageant leur savoir-faire et leur support dans les domaines technique, clinique et logistique et en leur donnant accès à de nouvelles technologies.

Le Groupe axe ses développements de produits sur les techniques dites de « fusion » vertébrale qui restent le standard de référence de la chirurgie rachidienne, en privilégiant l'optimisation de l'encombrement prothétique par la mise à disposition d'implants mini-invasifs. Cependant, les techniques dites de « non-fusion » devraient représenter un potentiel important de développement dans les années à venir. Ces technologies permettront de traiter ou de prévenir les pathologies des disques intervertébraux ou du rachis à des stades plus précoces afin de conserver ou de prolonger leurs fonctionnalités. Le Groupe estime que les deux approches de « fusion » et de « non-fusion » pourront être souvent complémentaires et assez rarement concurrentes, et que l'évolution du marché des implants vertébraux de la « fusion » vers la « non-fusion » sera progressive. Ainsi, les nouvelles technologies de « non-fusion » qui connaîtront vraisemblablement de fortes croissances seront celles qui permettront aux chirurgiens de combiner une « fusion » vertébrale sur les segments qui le nécessitent avec une stabilisation amortie « non-fusionnée » sur les segments dont les mouvements peuvent être préservés.

Interactions avec les chirurgiens

Depuis sa création, MEDICREA a choisi d'impliquer des chirurgiens dans le développement de ses produits pour tisser des liens privilégiés avec la communauté scientifique. Intégrés dans des équipes de développement, les chirurgiens apportent leur expertise en terme de traitement des pathologies auxquelles ils sont confrontés et participent à la réalisation des tests de validation des implants et des instruments jusqu'à leur finalisation.

Le Groupe évalue de façon permanente l'opportunité de partenariats avec des chirurgiens ou des sociétés ayant développé des technologies ou des projets pertinents pour la chirurgie du rachis thoracique et lombaire, et pourrait se porter acquéreur de brevets ou d'entreprises ayant mené de tels développements. C'est ainsi qu'est née l'idée de la première tige d'ostéosynthèse du rachis sur-mesure (UNiD®) réalisée spécifiquement pour chaque patient.

MEDICREA a pour pratique de conclure des contrats de cession d'invention et/ou de cession de droits avec les chirurgiens désignés comme inventeurs leur donnant droit au règlement de redevances sur le chiffre d'affaires généré par les poses des produits sur lesquels ils ont collaboré, leurs propres poses étant exclues du calcul.

Les projets en cours

Sur l'exercice 2014, le travail des équipes de recherche et développement a plus particulièrement porté sur les produits suivants :

- **UNiD®** : tige d'ostéosynthèse cintrée sur-mesure pour un patient donné en fonction de la planification pré-opératoire définie par le chirurgien ;

- **LIGAPASS®** : système d'ancrage aux vertèbres par ligaments souples, et LIGAPASS®LP pour les indications de scolioses idiopathiques de l'adolescent lancé sur le marché américain à compter du 2ème semestre 2013 ;

- **PASS OCT®** : système de fixation occipito-cervicale permettant d'étendre les montages du rachis thoracique jusqu'à la base du crâne, homologué par la FDA en 2013, et pré-lancé commercialement aux États-Unis, en France et en Grande Bretagne sur le 2ème semestre 2013 ;

- **IMPIX ALIF S/A®** : cage antérieure « stand alone » destinée au traitement des pathologies dégénératives lombaires ;

- **PASS® DEGEN TOPLO** : vis top loading polyaxiale offrant la possibilité aux chirurgiens de fixer la polyaxialité à une valeur donnée en per-opératoire de manière à contrôler la correction appliquée ;

- **STABOLT®** : plaque antérieure lombaire optimisant le design anatomique lombo-sacré et la stabilisation biomécanique du segment opéré ;

- **CARYATID®** : premier implant de corporectomie radio transparent issu de la technologie de fabrication additive.

L'activité de prototypage

Fin 2014, MEDICREA a amorcé le transfert de sa cellule de prototypage du site de La Rochelle au site de Neyron, en investissant dans un parc machines adapté (cinq machines ont été commandées pour un investissement total de 1,3 million d'euros) et en recrutant de nouveaux collaborateurs, un responsable de production et deux prototypistes expérimentés.

Les interactions avec l'équipe de recherche et développement seront facilitées du fait de la proximité avec la nouvelle équipe de prototypage mise en place. L'objectif est d'être en mesure de produire des prototypes et des produits spécifiques en quelques jours et ainsi de favoriser toujours plus l'innovation grâce à une grande réactivité.

Les études cliniques

MEDICREA investit dans la réalisation d'études cliniques. En 2014, plusieurs études d'envergure étaient en cours sur les produits suivants:

- Système de fixation thoraco-lombaire PASS LP® :

- Registre français permettant l'analyse de l'efficacité à long terme dans le traitement des scolioses de l'adolescent ;
- Étude prospective et multicentrique internationale chez l'adulte ayant pour but de corréler la correction de la déformation du rachis à une amélioration de la qualité de vie ;
- Étude prospective et multicentrique en France en pédiatrie ayant pour but de corréler la correction de la scoliose et son maintien dans le temps avec l'étiologie de la pathologie ;
- Étude prospective et multicentrique internationale en pédiatrie dont l'objectif est de quantifier la dérotation obtenue par la technique ST2R (translation simultanée sur 2 tiges).

- **Prothèse de disque cervical GRANVIA® C** : étude prospective, multicentrique et internationale dont l'objectif est de démontrer la préservation de la mobilité du disque à 2 ans de suivi ainsi qu'un gain de qualité de vie pour les patients ;

- **Système de fixation par ligament LIGAPASS®** : étude monocentrique française dont l'objectif est de démontrer les performances des liens sous-lamaires dans l'indication de scoliose neuromusculaire chez l'adolescent ;

- **Cages intersomatiques MANTA®** : étude prospective et multicentrique en France visant à quantifier le taux de fusion et la qualité de vie des patients après une arthrodèse cervicale à 2 ans de suivi ;

- **Système polyaxial mini-invasif PASS MIS®** : étude en Nouvelle Calédonie ayant pour but de démontrer l'efficacité de la technique dans le traitement des fractures à l'aide d'une cyphoplastie ;

- **Tige d'ostéosynthèse sur-mesure UNiD®** : registre débuté en France en 2014 mais ouvert à d'autres centres permettant de mesurer la restauration de l'alignement sagittal grâce aux tiges spécifiques patients ainsi que le gain en qualité de vie dans le traitement des déformations de l'adulte.

Les publications faites par le Groupe sur ses produits au cours des trois derniers exercices sont listées ci-dessous :

PRODUIT	DATE	TYPE DE COMMUNICATION	TITRE	RÉFÉRENCE
C-JAWS	2012	Publication	New Cervical Compressive Staple - In Vitro Testing and Early Clinical	J Spinal Disord Tech 2012
GRANVIA-C	2012	Poster	Metal free cervical prosthesis: first clinical results and MRI	
LigaPASS	2014	Publication	Restoration of thoracic kyphosis by simultaneous translation on two rods for adolescent idiopathic scoliosis	Eur Spine J - 2014 - 23 (Suppl 4): S438-S445
LigaPASS	2013	Publication	Surgical advances in the treatment of neuromuscular scoliosis	World J Orthop 2014 April 18; 5(2): 124-133
PASS	2013	Publication	Relationship between thoracic hypokyphosis, lumbar lordosis and sagittal pelvic parameters in adolescent idiopathic scoliosis	Eur Spine J (2013) 22:2414–2420
PASS LP	2012	Poster	Can kyphosis type be a predictor for axial plane correction in AIS	
	2012	Poster	Does rod material affect correction?: titanium versus cobalt-chromium?	
	2012	Poster	Hooks versus screws at the UIL of the construct: what is the impact on sagittal and axial correction	
	2012	Poster	Restoring thoracic kyphosis by simultaneous translation on 2 rods and the impact on spinal alignment	
	2012	Publication	Influence of screw type on initial coronal and sagittal radiological correction with hybrid constructs in adolescent idiopathic scoliosis. Correction priorities.	Orthopaedics and traumatology: Surgery and research
	2014	Publication	Restoration of thoracic kyphosis by simultaneous translation on two rods for adolescent idiopathic scoliosis	Eur Spine J - 2014 - 23 (Suppl 4): S438-S445
PASS Med	2012	Publication	Simultaneous translation on two rods to treat adolescent idiopathic scoliosis	SPINE Volume 37, Number 3, pp 184–192

D'autres publications sont prévues : les produits concernés et les dates prévisionnelles sont indiqués ci-dessous. Ils sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés en fonction notamment de l'avancement des études cliniques :

PRODUIT	PUBLICATION PRÉVUE EN		
C-JAWS		2016	
GRANVIA-C		2016	2017
LigaPASS	2015	2016	
PASS		2016	
PASS LP		2016	2017
PASS MIS	2015		
Stabolt			2017
UNiD	2015	2016	2017
VBR Patient specific	2015	2016	2017

Autres éléments de propriété intellectuelle

Concernant les brevets, le Groupe procède dans un premier temps à un dépôt de demande en France. Dans un second temps, après 12 mois, il enregistre des extensions internationales PCT (Patent Cooperation Treaty). Enfin, 18 mois plus tard, il dépose des extensions nationales sur les territoires considérés comme stratégiques pour le développement du produit concerné.

Les demandes de brevets sont généralement étendues dans les principaux pays d'Europe, aux États-Unis, au Brésil, au Japon et en Australie.

Les brevets et demandes de brevets détenus et exploités par MEDICREA visent à couvrir de manière précise les gammes de produits que le Groupe a développées. Ils font l'objet d'une exploitation directe et aucune licence n'a été accordée à ce jour sur les droits de propriété intellectuelle de la Société, sauf pour les brevets relatifs aux C-JAWS® également exploités par la société Integra Life Sciences dans la fabrication d'implants pour les fractures des os de la main et du pied.

Les brevets et demandes de brevets couvrant les produits du Groupe sont récapitulés dans les tableaux suivants :

Gamme Dispositifs de Fusion :

PRODUIT	TITRE	DATE DE DÉPOT	PAYS	N° DE PUBLICATION
DISPOSITIF DE FUSION	Anti-recul de vis dans cage, concept de sphères décalées	17/05/2010	Europe États-Unis Australie Brésil Canada	EP2571434 US20130053967 2011254256 BR 11 2012 028240-9/12 CA2797811
	Cage cervicale MANTA	27/05/2009	Europe États-Unis	EP2303194 US8506632
	Impix TLIF	27/07/2009 23/07/2010	France États-Unis	FR 09 55238 US 13/383,030
	Implant de corporectomie	01/02/2012	Europe États-Unis	EP 12 704314.9 US 13/982,794
	Implant Accolade	05/11/2008	Europe États-Unis	EP2211786 US8377137

Gamme Dispositifs de Non-fusion :

PRODUIT	TITRE	DATE DE DÉPOT	PAYS	N° DE PUBLICATION
DISPOSITIF DE NON FUSION	Prothèse de disque à bille	08/10/2013	Europe	EP13187656.7
	Prothèse de disque cervical	02/12/2008	Europe États-Unis Australie	EP2222251 US8246685 2008334348
	Prothèse de disque GRANVIA-C	25/03/2009	Europe États-Unis Australie Brésil Chine Japon	EP2259756 US8828083 AU2009229316 (PCT/IB2009/051236) CN101980672 JP5425178
	Prothèse TOFUA	28/09/2012	Europe États-Unis	EP 12 784341.5 US 14/344,832
	Tige de croissance	05/04/2012	Europe États-Unis	EP 13723244.3 US 14/501,956

Gamme Plaque d'Ostéosynthèse :

PRODUIT	TITRE	DATE DE DÉPOT	PAYS	N° DE PUBLICATION
PLAQUE D'OSTEOSYNTHESE	Plaque à languettes déformables	27/04/2006	Europe États-Unis	EP2010083 US8114139
	Plaque lombo-sacrée	01/02/2012	Europe États-Unis	EP 12 704313.1 US 13/979,386

Gamme Ostéosynthèse Agrafe :

PRODUIT	TITRE	DATE DE DÉPOT	PAYS	N° DE PUBLICATION
OSTEOSYNTHESE AGRAFE	Agrafe à branches expansibles - L-JAWS	22/09/2009	Europe États-Unis	EP2326268 US8801786
	Agrafe JAWS	10/05/2006	Europe États-Unis	EP1890611 US20080167666
	Agrafe lombaire X-JAWS	26/04/2010	Europe États-Unis Australie Brésil	EP2424469 US8956416 AU2010243237 20110109311
	C-JAWS	04/08/2004	Europe	EP1504723
	Lamino JAWS	19/10/2011	Europe États-Unis Japon	EP 11 778982.6 US 13/879,654 2013-535552

Gamme Ostéosynthèse Cervicale :

PRODUIT	TITRE	DATE DE DÉPOT	PAYS	N° DE PUBLICATION
OSTEOSYNTHESE CERVICALE	Pion à débattement contrôlé	20/07/2012	Europe États-Unis Australie Brésil Japon	EP 12 758620.4 US 14/131,041 AU2012288513 BR 112013031676 4 JP 2014-522185

Gamme Ostéosynthèse Dynamique :

PRODUIT	TITRE	DATE DE DÉPOT	PAYS	N° DE PUBLICATION
OSTÉOSYNTHÈSE DYNAMIQUE	Vis concept dynamique	21/01/2005	Europe	EP1708630
	Vis dynamique concept colerette	24/06/2004	Europe États-Unis	EP1653873 US7731734

Gamme Ostéosynthèse Thoraco-lombaire :

PRODUIT	TITRE	DATE DE DÉPOT	PAYS	N° DE PUBLICATION
OSTEOSYNTHESE THORACO-LOMBAIRE	Barre polyaxiale	07/11/2000 05/11/2001	États-Unis Europe	US7189236 EP1940304
	Clip de rotation vertébrale	24/06/2004	Europe États-Unis	EP1638470 US7763054
		08/06/2010	États-Unis	US 12/795,926
	Connecteur à ancrage sacral	02/04/2013	Europe États-Unis	EP 13723245.0 US 14/510,538
	Connecteur iliaque multiaxial	17/04/2014 10/04/2015	France PCT	FR1453465 PCT/IB2015/052629
	Connecteur ouvert PASS LP	17/04/2014 17/04/2014	France PCT	FR1453464 PCT/IB2015/052822
	Crochet-Ligament	27/05/2009	Europe États-Unis	EP2278930 US8465527
	Crochet-Pince	05/11/2001	États-Unis	US7033358
	Crochet-Pince LP	25/03/2009	Europe États-Unis	EP2259737 US8926673
		13/06/2012	Europe États-Unis Australie Brésil	EP 12 731734.5 US 14/123,626 AU2012275009 BR 11 2013 030066 3
	3LigaPASS à verrouillage unique	24/04/2015	France	FR1553858
	Matériel à prolongateurs	24/06/2004	Europe États-Unis	EP1638471 US7862593
		26/11/2010	États-Unis	US 12/954,718
	Matériel de restauration de pion fileté	19/04/2013 10/04/2014	France PCT	FR1353592 PCT/IB2014/060614
	Matériel de traitement d'une fracture isthmique	14/10/2013 09/10/2014	France États-Unis	FR1359987 US 14/511,130

PRODUIT	TITRE	DATE DE DÉPOT	PAYS	N°DE PUBLICATION
OSTEOSYNTHESE THORACO-LOMBAIRE	Matériel MIS	30/08/2011	Europe États-Unis	11 764307.2 13/817,895
	Méthode de redressement de vertèbres	13/10/2009	États-Unis	US8308775
	PASS	03/06/1998	Japon	JP 11-501728
	PASS concept des centres décalés	03/06/1998	États-Unis	US6267765
	PASS concept sertissage	03/06/1998	Europe	EP1415602
	PASS génération 2	24/06/2004	Europe	EP1638472
	Tige à oeillet	15/10/2014	France	FR1459906 FR1459907
	Tige sur mesure	18/09/2013 18/10/2013 17/09/2014 08/10/2014	France France PCT PCT	FR1358988 FR1360208 PCT/IB2014/064586 PCT/IB2014/065150
	Tournevis débrayable	05/11/2008	Europe	EP2219541
	Vis tulipe	24/04/2015	France	FR1553722

Le Groupe est propriétaire de l'ensemble des brevets nécessaires au développement de son activité. Il ne dépend ainsi d'aucune propriété intellectuelle externe et structurante qui serait détenue par un tiers. Comme évoqué précédemment, MEDICREA a pour pratique de conclure des contrats de cession d'invention et/ou de cession de droits avec les chirurgiens désignés comme inventeurs des produits qu'ils ont contribué à développer, et d'enregistrer directement à son nom les brevets correspondants.

Le Groupe n'a aucune action en contrefaçon de brevets en cours.

MEDICREA est également titulaire de 61 noms de domaine.

1.3.4. Investissements

Investissements de l'exercice

L'évolution de la valeur brute des immobilisations au cours des 3 derniers exercices se présente comme suit :

EN MILLIONS D'EUROS	2014	2013	2012
Frais de recherche & développement	6,4	5,4	4,3
Brevets et droits similaires	3,5	3,3	3,2
Licences, logiciels	0,5	0,2	0,2
Marques	0,0	0,0	0,0
Immobilisations incorporelles *	**10,4**	**8,9**	**7,7**
Constructions	0,0	0,0	0,0
Installations techniques	3,9	2,6	2,6
Matériel de démonstration	0,7	0,6	0,5
Kits d'instruments	4,6	3,5	3,4
Matériel informatique et bureau	1,0	0,7	0,7
Autres immobilisations	1,2	1,1	1,1
Immobilisations corporelles	**11,5**	**8,6**	**8,3**
Dépôts et cautionnements	0,3	0,2	0,2
SICAV pour séquestre	0,2	0,2	0,2
Immobilisations financières	**0,4**	**0,3**	**0,3**
Total valeurs brutes	**22,3**	**17,8**	**16,4**

** hors écarts d'acquisition*

Immobilisations incorporelles – Frais de recherche et développement

Comme décrit au paragraphe précédent, la recherche et développement est un poste majeur d'investissements. L'activité de R&D est structurellement importante et constitue un facteur de différenciation clé. Les frais activés sont amortis sur 5 ans.

Immobilisations corporelles - Kits d'instruments

Pour la réalisation des chirurgies, le Groupe met à disposition de ses clients des kits composés d'instruments et d'implants. Ces matériels, qui concernent principalement les États-Unis et la France, sont consignés dans les établissements de santé ou disponibles sous forme de prêts. Les instruments sont comptabilisés en immobilisations corporelles et amortis sur une durée de 3 ans.

En 2014, le développement de l'activité a conduit le Groupe, d'une part, à renouveler les kits utilisés par ses clients et, d'autre part, à augmenter le nombre de kits mis à disposition des hôpitaux et cliniques afin d'accompagner l'augmentation du nombre de chirurgies. Ainsi aux États-Unis les instruments de la gamme PASS LP® ont fait l'objet d'une remise à jour complète pour un montant de 1,5 million d'euros. En France, l'investissement en kits a été d'environ 0,5 millions d'euros.

Immobilisations corporelles - Installations techniques

En 2014, le Groupe a réalisé d'importants investissements en matériel industriel avec l'acquisition notamment d'un tour 5 axes à commande numérique, d'une ligne de nettoyage automatique, d'une machine de mesure et d'un compresseur, dans le but d'améliorer et d'augmenter les capacités de production de l'usine de La Rochelle. MEDICREA a également investi dans une imprimante 3D de dernière génération. La majorité des investissements en installations techniques et matériel industriel a été financée par des crédits-baux.

Immobilisations corporelles et incorporelles - Licences et logiciels / Matériel informatique

En 2014, le Groupe a décidé de mettre en place un nouveau système d'informations et le projet a été lancé au 2ème trimestre. Le système sera déployé à compter du 1er juillet 2015, dans les filiales françaises dans un premier temps avant d'être étendu aux filiales étrangères dans les mois suivants.
Ce projet impacte donc les investissements à deux niveaux :

- en licences et logiciels, pour la mise en place du système et l'acquisition des droits d'utilisation ;
- en matériel informatique, avec l'achat des serveurs et équipements nécessaires.

Le détail des variations des immobilisations et des amortissements est donné au chapitre 4.1, note 6 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Investissements en cours

Depuis début 2015, le Groupe étoffe ses investissements sur ses deux sites français.
Huit machines viennent ainsi compléter le parc pour un montant d'environ 1,8 million d'euros, incluant les équipements dédiées au prototypage mentionnés au paragraphe précédent. 0,7 million d'euros sont financés par crédit-bail et le complément par emprunts bancaires moyen terme.

Investissements à venir

A l'exception des éléments détaillés ci-dessus, le Groupe n'a pas pris d'engagement ferme d'investissements à la date de rédaction du présent Document de référence.

1.4. Analyses et commentaires sur les activités de l'exercice

1.4.1. Informations sur les activités

Innovations 2014

En 2014, le Groupe est devenu pionnier et leader mondial dans la fabrication d'implants sur-mesure pour la chirurgie personnalisée du rachis.

L'année a en effet été marquée par le lancement de deux innovations majeures dans la chirurgie de la colonne vertébrale avec d'une part les tiges UNiD® pré-courbées réalisées sur-mesure pour chaque patient, et d'autre part la première implantation au monde d'une cage d'ostéosynthèse intersomatique lombaire de type ALIF produite sur-mesure en PEKK par une imprimante 3D et reproduisant très exactement les détails anatomiques des plateaux vertébraux.

UNiD® est une solution complète incluant une application logicielle et une cellule d'assistance en temps réel donnant la possibilité aux chirurgiens d'analyser, de planifier, de dessiner et de commander en amont de la chirurgie, les tiges pré-courbées sur-mesure permettant de parfaitement exécuter le planning opératoire et restaurer très précisément l'équilibre sagittal spécifique à chaque patient. Cette technologie permet d'éliminer la dernière étape artisanale et approximative de cintrage manuel des tiges par le chirurgien au bloc pendant l'opération. La tige pré-courbée sur-mesure UNiD® est un implant universel disponible dans les deux alliages et les deux diamètres standards du marché mondial. Elle s'insère dans la gamme d'implants composant le système de fixation thoraco-lombaire PASS LP®.

Les cages UNiD® ALIF sont réalisées à partir de fichiers numériques 3D résultant de l'extraction et du traitement des images scanner pré-opératoires selon un processus développé en interne par les équipes de recherche. Les méthodes de design, d'enregistrement réglementaire et de production mises en œuvre ouvrent la porte à de nouveaux développements de dispositifs implantables reproduisant strictement à l'identique des éléments de la colonne vertébrale qui devraient être renforcés ou remplacés par des composants artificiels imprimés en trois dimensions en polymères implantables ou en titane.

Le Groupe a par ailleurs reçu l'autorisation par la FDA de commercialiser aux États-Unis son agrafe cervicale compressive K-JAWS®. Compte tenu du caractère très innovant et du concept unique de cette technologie sur le marché, la délivrance d'agrément par les autorités américaines a été beaucoup plus longue que d'ordinaire. Cette homologation a ainsi donné lieu à la création d'un nouveau code produit dans la classification interne de la FDA lui conférant une place unique sur le marché des dispositifs de fixation de la colonne vertébrale. L'implant K-JAWS® est nettement moins invasif et beaucoup plus rapide à poser que l'ensemble des plaques cervicales du marché. Son principe de fixation par compression des deux vertèbres adjacentes, autour de la cage intersomatique préalablement insérée, procure une stabilité exceptionnelle grâce à une localisation axiale des forces de compression, au niveau des corps vertébraux du rachis cervical.

Analyse du chiffre d'affaires de l'exercice

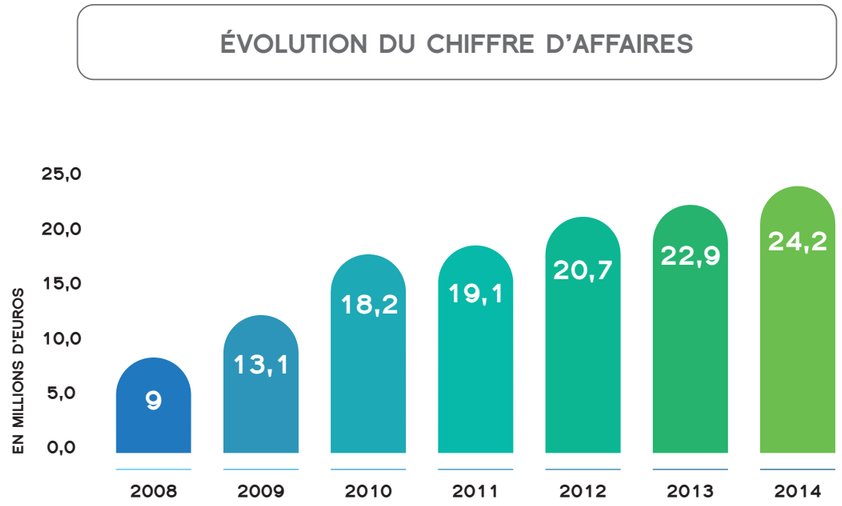

MEDICREA poursuit sa croissance en 2014 avec un chiffre d'affaires de 24,2 millions d'euros en progression de +6% par rapport à 2013. Depuis 2008, le taux de croissance annuel moyen des ventes s'élève à 18%.

La performance 2014 s'est caractérisée par deux périodes d'activités bien distinctes :

EN MILLIONS D'EUROS	2014	2013	VARIATION
1er semestre	11,9	11,9	-
2ème semestre	12,3	11,0	+ 12%
TOTAL	**24,2**	**22,9**	**+ 6%**

Au cours du 1er semestre, les zones prioritaires de MEDICREA ont affiché une forte croissance par rapport à l'année précédente avec des ventes aux États-Unis et en France en progression respectivement de +15% et +36%. L'engouement fort autour du concept d'implants sur-mesure UNiD® a permis le référencement de nouveaux centres hospitaliers prestigieux en France. Des difficultés temporaires d'importation au Brésil ont toutefois neutralisé cette croissance, le chiffre d'affaires du 1er semestre restant stable par rapport à 2013 à 11,9 millions d'euros.

Le Groupe a renoué avec la croissance sur le 2ème semestre en réalisant un chiffre d'affaires de 12,3 millions d'euros, soit +12% par rapport au 2ème semestre 2013. La poursuite du développement aux États-Unis et le déploiement de nouvelles équipes commerciales à l'international avec l'embauche d'un nouveau Directeur des ventes internationales et de quatre responsables de zone ont dynamisé les ventes.

Les États-Unis, marché prioritaire de MEDICREA, représentent désormais 60% du chiffre d'affaires. MEDICREA s'y est focalisée sur le segment des chirurgies complexes de la colonne vertébrale grâce à son système de fixation thoraco-lombaire PASS LP®, générant plus de 85 % de ses ventes.

La gamme s'est élargie en début d'année suite à l'homologation par la FDA du PASSOCT®, système de fixation occipito-cervicale étendant les montages jusqu'à la base du crâne. Au cours de l'année 2014, MEDICREA USA a préparé le lancement stratégique des tiges UNiD® sur-mesure et a pu proposer cette innovation aux chirurgiens en fin d'année suite à l'obtention de l'homologation FDA.

En France, la baisse des tarifs imposée par les autorités de santé a été limitée à 1% au 1er octobre 2014. L'essentiel du chiffre d'affaires a été généré par le système de fixation thoraco-lombaire PASS®LP (70%) et par les cages intersomatiques (25%). Les tiges sur-mesure UNiD® ont rencontré un vif succès auprès des chirurgiens avec plus de 100 poses réalisées sur l'année.

En 2014, la contribution au chiffre d'affaires Groupe des trois filiales de commercialisation (États-Unis, Royaume-Uni, France) s'élève à 81 %, comparée à 75 % pour 2013. Les principaux pays couverts par des distributeurs, Brésil et Belgique, ont représenté en 2014 respectivement 5% et 4,5% du chiffre d'affaires total.

La répartition de l'activité par zones géographiques évolue comme suit:

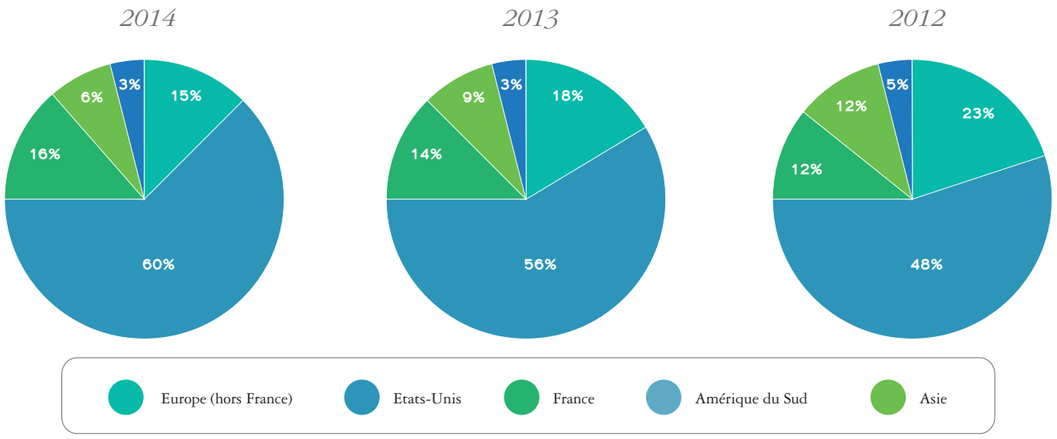

Les États-Unis et la France sont les marchés les plus dynamiques. Alors qu'en 2012 ils représentaient 60% des ventes, ils totalisent 76% de la facturation 2014. Les filiales et distributeurs ont contribué de la manière suivante à l'évolution du chiffre d'affaires entre 2013 et 2014:

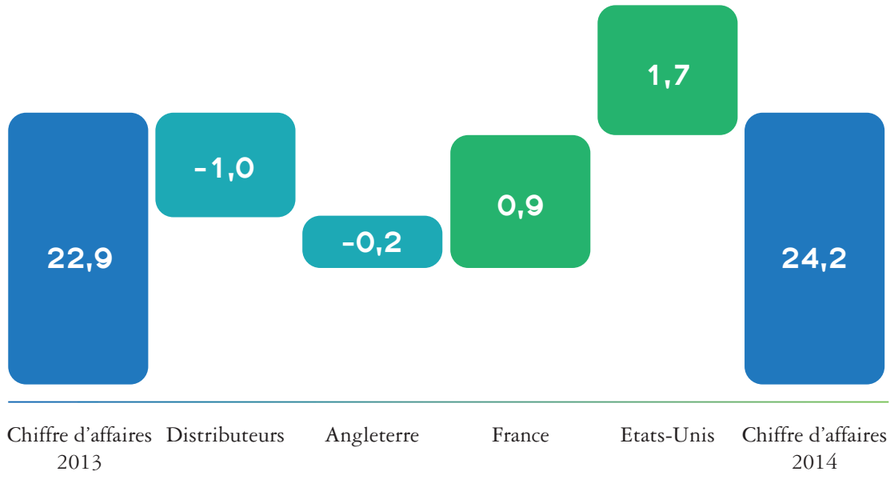

Les ventes par canaux de distribution ont évolué de la manière suivante depuis 2010 (en millions d'euros) :

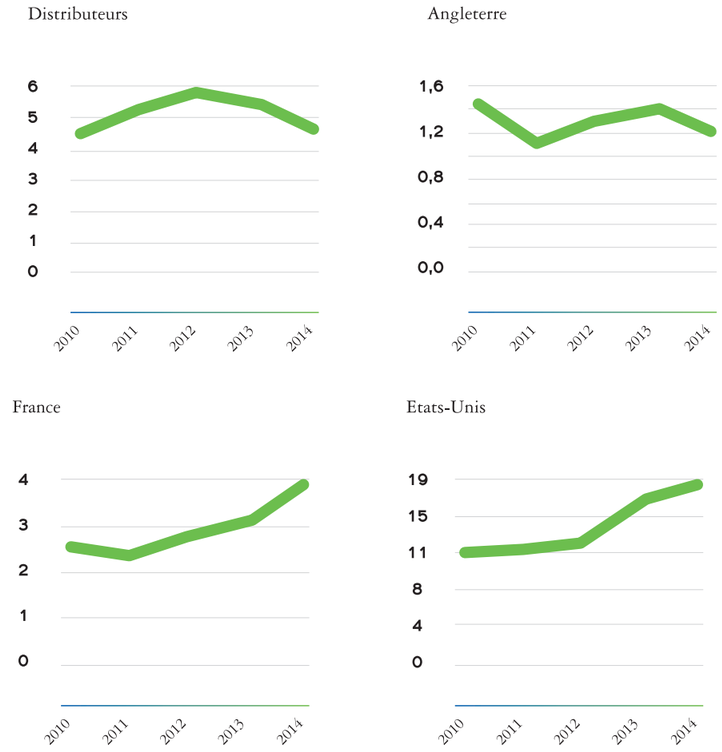

Le Groupe réalise plus de 80% de son chiffre d'affaires avec le système de fixation thoraco-lombaire PASS LP®, complété récemment par les lancements commerciaux d'une version mini-invasive, d'un implant autorisant la fixation de tiges sur les vertèbres grâce à une technique de laçage et d'un système occipito-cervical. Par produits, les ventes se répartissent comme suit, la contribution des deux nouvelles innovations lancées dans la chirurgie sur-mesure de la colonne vertébrale ayant un impact encore peu significatif sur l'exercice 2014 :

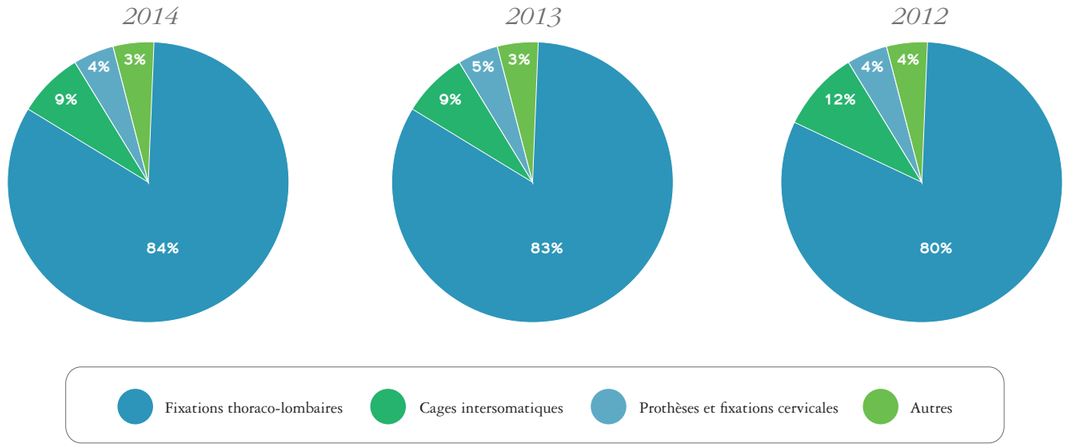

EN MILLIONS D'EUROS	2014	2013	2012	2014/2013	2013/2012
Fixations thoraco-lombaires	20,5	19,0	16,6	+ 7%	+ 15%
Cages intersomatiques	2,2	2,1	2,4	+ 6%	- 13%
Prothèses et fixations cervicales	0,9	1,0	0,9	-17%	+18%
Autres	0,7	0,7	0,9	+ 1%	- 19%
Total chiffre d'affaires	**24,2**	**22,9**	**20,7**	**6%**	**11%**

Bien que réalisant une partie importante de son chiffre d'affaires en dollars, les variations des taux de change n'ont pas eu d'incidence significative sur l'évolution des ventes au cours des trois derniers exercices. Durant cette période, le taux de change moyen EUR/USD a évolué comme suit :

	2014	2013	2012
Taux de change moyen EUR/USD	1,335	1,326	1,291

Une partie des ventes est également réalisée en livres sterling, mais elles représentent moins de 5 % du chiffre d'affaires consolidé. Les fluctuations monétaires entre l'euro et la livre sterling n'ont pas d'impact significatif sur l'évolution du chiffre d'affaires Groupe.

1.4.2. Analyse du résultat et de la situation financière consolidés

Compte de résultat

EN MILLIONS D'EUROS	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	**24,2**	**22,9**	**20,7**
Coût des ventes	**(4,6)**	**(4,6)**	**(4,6)**
Marge brute	**19,6**	**18,3**	**16,1**
%	**81%**	**80%**	**78%**
Total chiffre d'affaires	**24,2**	**22,9**	**20,7**
Frais de recherche et développement	(1,4)	(1,3)	(1,3)
Frais de commercialisation	(10,8)	(8,8)	(8,5)
Commissions sur ventes	(2,6)	(2,4)	(2,3)
Frais administratifs	(5,0)	(4,3)	(4,1)
Autres produits et charges opérationnels	(0,1)	(0,0)	(0,4)
Résultat opérationnel avant paiement en actions	**(0,2)**	**1,5**	**(0,5)**
Résultat opérationnel après paiement en actions	**(0,3)**	**1,4**	**(0,8)**
Coût de l'endettement financier net	(0,2)	(0,2)	(0,2)
Autres produits / charges financiers	(0,2)	0,0	0,1
Produits / charges d'impôts	(0,4)	(0,9)	(0,3)
Résultat net	**(1,0)**	**0,4**	**(1,2)**
Résultat net part du Groupe=	**(1,0)**	**0,5**	**(1,2)**
Résultat par action	(0,12)	0,06	(0,14)
EBITDA	**2,5**	**4,3**	**2,2**

Le chiffre d'affaires s'établit à 24,2 millions d'euros pour l'exercice 2014, en croissance de +6% par rapport à l'exercice précédent. L'impact de la variation de taux de change est négligeable sur la période.

La marge brute continue de progresser en 2014 et s'établit à 81,2% du chiffre d'affaires, en hausse de 1,2 point par rapport à 2013. Le taux de marge brute a évolué comme suit depuis 2008 :

ÉVOLUTION DE LA MARGE BRUTE

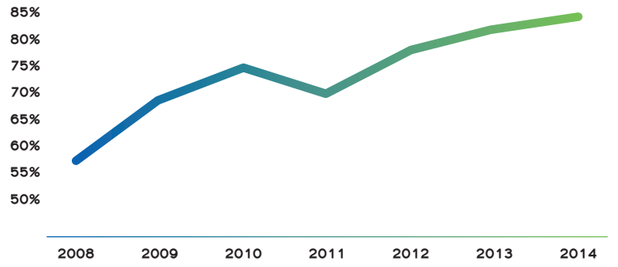

Cette tendance de fond est le résultat de deux éléments :

- la croissance régulière des ventes aux États-Unis où le prix de vente est nettement plus élevé que sur les autres marchés, ce qui a un impact direct sur la marge dégagée, générant ainsi un taux de marge supérieur à 92%.

ÉVOLUTION DES VENTES AUX ETATS-UNIS

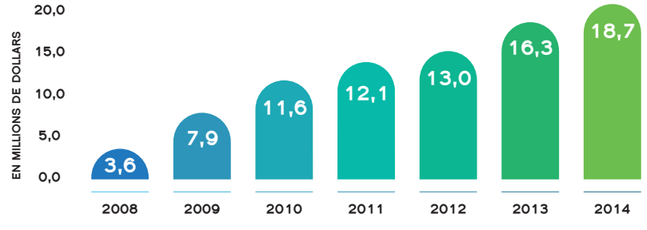

- la baisse continue des coûts de revient industriels rendue possible par l'internalisation croissante de la production passée en 5 ans de 35% à 75%, et par l'automatisation des process qui, combinée à l'internalisation, permet de produire à des coûts inférieurs à ceux proposés par les sous-traitants. L'automatisation des process nécessite l'acquisition de matériel industriel performant capable de produire en grandes séries, le développement d'outillages spécifiques et l'optimisation continue des programmes de production. La combinaison de ces éléments explique la baisse structurelle des coûts de production comme l'illustre le schéma ci-dessous.

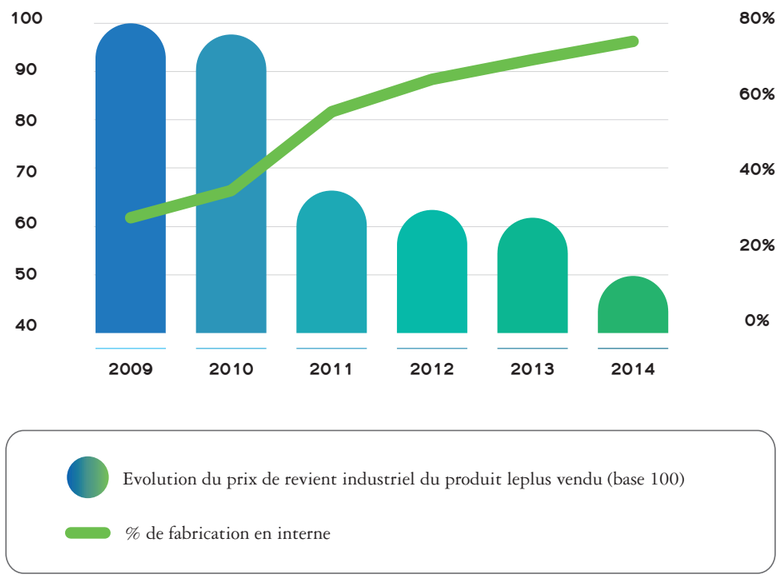

La marge brute atteint 19,6 millions d'euros, en augmentation de 7,4% par rapport à l'année précédente. Cette marge est générée à 66% par MEDICREA USA, à 15% par MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE et à 12% par l'activité de distribution de MEDICREA INTERNATIONAL. La contribution de MEDICREA USA à la marge brute Groupe s'accroît en relation avec le développement du chiffre d'affaires aux États-Unis.

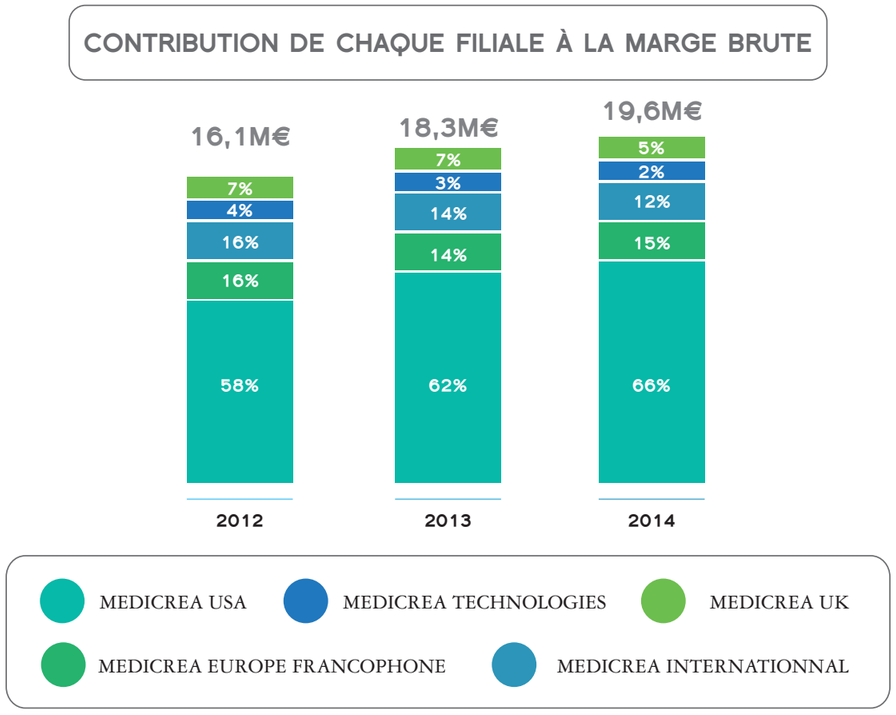

Le résultat opérationnel courant 2014 s'élève à -0,2 million d'euros contre 1,5 million d'euros en 2013. La croissance des ventes et l'amélioration de la marge brute ne permettent pas de compenser intégralement l'augmentation des charges opérationnelles principalement liée à la hausse des effectifs.

Les charges de personnel (hors effectifs de production) s'élèvent à 9 millions d'euros en 2014, en hausse de 17% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation des dépenses s'explique par le renforcement des effectifs : 16 nouveaux collaborateurs ayant rejoint le Groupe en 2014 soit une hausse des effectifs de 19%. La variation des charges de personnel se ventile comme suit par nature de coûts :

				2014 /2013		2014 /2013	
EN MILLIONS D'EUROS	2014	2013	2012	ÉVOLUTION	ÉVOLUTION %	ÉVOLUTION DES EFFECTIFS	ÉVOLUTION DES EFFECTIFS %
Recherche et développement	21,0	0,8	0,9	0,2	19%	2	15%
Marketing et Ventes	5,7	4,8	4,7	0,9	19%	9	18%
Administratif	2,3	2,1	1,9	0,3	12%	5	24%
Total charges de personnel	**9,0**	**7,7**	**7,5**	**1,3**	**17%**	**16**	**19%**

Les frais de recherche et développement progressent régulièrement et constituent un poste majeur d'investissement. Les frais inscrits en charge de l'exercice après activation des dépenses devant être capitalisées (1,1 million d'euro) et après imputation du Crédit d'Impôt Recherche (0,5 million d'euros) s'élèvent à 1,4 million d'euros, en augmentation de 0,1 million d'euros par rapport à 2013. Ils incluent 0,9 million d'euros de dotation aux amortissements relatifs aux frais de recherche capitalisés.

Les frais de commercialisation s'élèvent à 10,8 millions d'euros en 2014, en progression de 2 millions d'euros par rapport à 2013.

Les charges de personnel représentent 52% de ces frais. Le renforcement des équipes commerciales sur les marchés français, américain et export s'est traduit par le recrutement de 9 personnes et une hausse de 0,9 million d'euros des frais de personnel et de 0,3 million d'euros des frais de déplacement. Les dépenses liées à l'intensification des efforts marketing, à la participation à de nombreux congrès internationaux et aux honoraires de consulting versés aux chirurgiens partenaires augmentent de 0,8 million d'euros.

Les commissions sur ventes progressent de 0,2 million d'euros pour atteindre 2,6 millions d'euros en 2014. Elles concernent uniquement MEDICREA USA. Elles sont proportionnelles au chiffre d'affaires et rémunèrent le travail commercial des agents auxquels la Société fait appel afin de la représenter auprès des hôpitaux et chirurgiens utilisateurs. Les frais administratifs s'élèvent à 5 millions d'euros en 2014, soit +0,7 million d'euros par rapport à 2013, dont 0,4 million d'euros de charges de personnel additionnelles et 0,3 million d'euros de dépenses d'assurance, d'honoraires et de prestations diverses complémentaires.

L'augmentation des effectifs et l'intensification des investissements en recherche et développement et en marketing en 2014 ont repoussé le point mort d'exploitation à 6,1 millions d'euros de chiffre d'affaires par trimestre (contre 5,3 millions d'euros en 2013).

Les nombreux kits d'instruments et d'implants destinés aux hôpitaux et cliniques et nécessaires au développement de l'activité font l'objet d'amortissements et de provisions et interviennent de façon significative dans la formation du résultat. Avant prise en compte de ces charges, le résultat opérationnel 2014 (EBITDA) ressort à 2,5 millions contre 4,3 millions d'euros en 2013. L'EBITDA est calculé de la manière suivante :

EN MILLIONS D'EUROS	2014	2013	2012
Résultat opérationnel avant paiement en actions (EBIT)	(0,2)	1,5	(0,5)
Amortissements et dépréciations	2,7	2,8	2,7
EBITDA	**2,5**	**2,8**	**2,7**

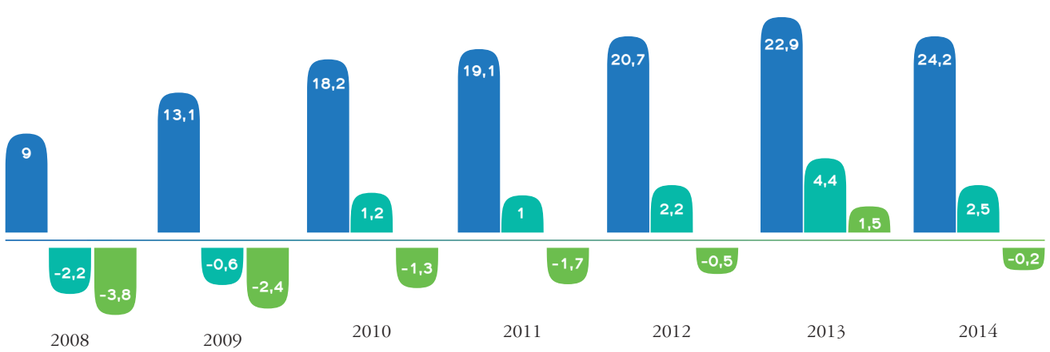

Le coût de l'endettement financier net est de 0,2 million d'euros en 2014, en légère augmentation par rapport à 2013. Il est composé principalement des intérêts sur emprunts, obligations remboursables et contrats de location financement. Le taux d'intérêt moyen s'établit à 4,24% en 2014, contre 5,21% en 2013.

Les autres charges et produits financiers sont négatifs de 0,2 million d'euros en 2014 et sont essentiellement composés de pertes de change.

Le résultat net consolidé ressort à -1 million d'euros après comptabilisation d'une charge d'impôts de 0,35 million d'euros. En 2013, le résultat net consolidé était de 0,4 million d'euros et prenait en compte une charge d'impôts de 0,9 million d'euros. L'analyse du taux d'imposition est détaillée en note 12. de l'annexe aux comptes consolidées au chapitre 4.1.

Le Groupe ne paie pas d'impôt sur les sociétés et dispose pour ses filiales françaises intégrées fiscalement d'une réserve de déficits reportables non constatés dans ses états financiers.

La contribution de l'ensemble des filiales aux performances du Groupe est représentée sur le graphique suivant :

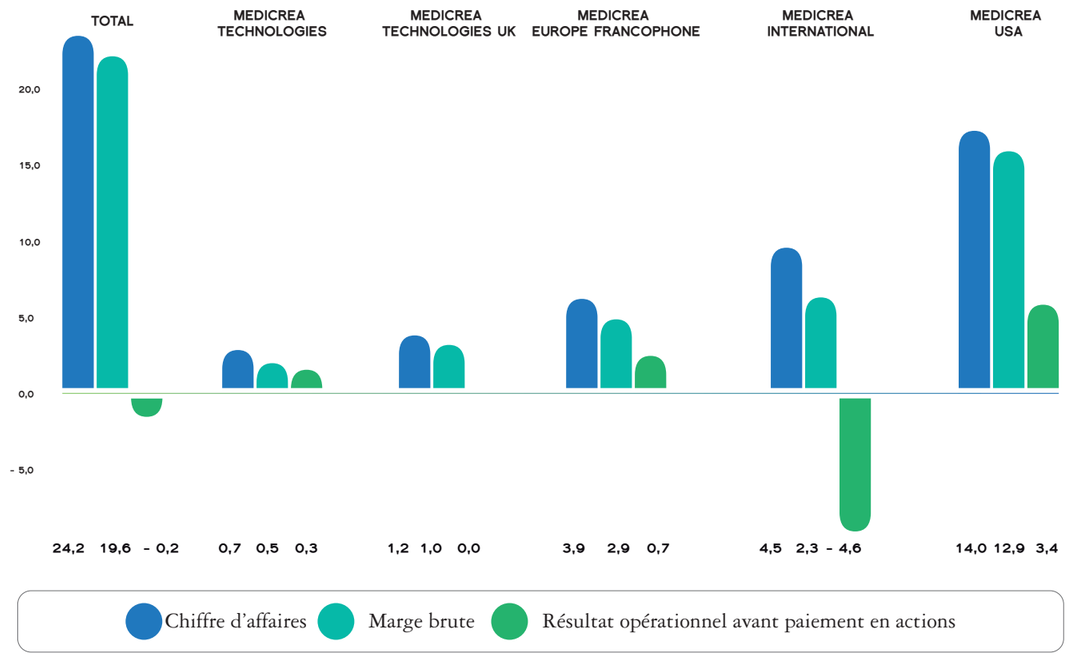

MEDICREA INTERNATIONAL, société mère, porte la totalité des coûts des fonctions centrales et support d'où sa contribution fortement négative au résultat opérationnel.

Situation financière

L'évolution des actifs sur les trois dernières années est synthétisée comme suit :

EN MILLIONS D'EUROS	2014	2013	2012
Actif non courant	**13,1**	**10,1**	**10,7**
Écarts d'acquisition	2,6	2,4	2,4
Immobilisations incorporelles	4,0	3,6	3,6
Immobilisations corporelles	5,5	3,5	3,3
Immobilisations financières	0,4	0,3	0,3
Impôts différés	0,6	0,2	1,0
Actif courant	**14,2**	**11,8**	**11,4**
Stocks	6,3	5,1	5,5
Clients et autres débiteurs	4,4	3,4	3,0
Autres actifs courants	2,3	1,4	1,5
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1,2	1,8	1,4
TOTAL ACTIF	**27,3**	**21,9**	**22,1**

Actif non-courant

Les actifs non courants, en hausse de 3 millions d'euros, représentent 48% du total du bilan. Ils comprennent:

- les écarts d'acquisition pour 2,6 millions d'euros (+0,2 million d'euros par rapport à 2013) qui concernent essentiellement l'acquisition par LBO de la société MEDICREA TECHNOLOGIES en 2002. L'augmentation du poste est liée au rachat en 2014 de 30% du capital de MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE qui est maintenant détenue à 100% par le Groupe ;
- les immobilisations incorporelles, composées principalement des frais de recherche et développement et des licences et logiciels, qui augmentent de 0,4 million d'euros et atteignent 4 millions d'euros. Le détail des investissements incorporels est donné au chapitre 1.3.4. du présent document ;
- les immobilisations corporelles qui représentent 5,5 millions d'euros, en hausse de 2 millions d'euros par rapport à 2013 suite au renouvellement des kits d'instruments aux États-Unis et en France et à l'élargissement du parc machines. Le détail des investissements corporels est donné au chapitre 1.3.4. du présent document ;
- les actifs financiers pour 0,4 million d'euros ;
- les impôts différés actifs pour 0,6 million d'euros, en baisse de 0,4 million d'euros par rapport à 2013 en lien avec les retraitements de consolidations.

Actif courant

Les actifs courants s'élèvent à 14,2 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 11,8 millions d'euros en 2013. Ils comprennent :

- les stocks nets pour 6,3 millions d'euros, qui augmentent de 1,2 million d'euros sur l'année suite au lancement de nouvelles gammes et à la progression des ventes. La provision sur stocks, destinée à prendre en compte les risques d'obsolescence sur les produits à faible rotation, est en baisse de 0,2 million d'euros ;
- les clients et comptes rattachés qui représentent 4,4 millions d'euros contre 3,4 millions d'euros en 2013. Le délai moyen d'encaissement s'établit à 56 jours au 31 décembre 2014, contre 49 jours un an auparavant. La dégradation est principalement liée à un retard ponctuel de collecte des créances clients au cours du mois de décembre aux États-Unis ;
- les autres actifs courants qui s'élèvent à 2,3 millions d'euros, en hausse de 0,8 million d'euros, et comprennent 1,4 million d'euros de créances fiscales (Crédit Impôt Recherche, crédit de TVA et Crédit Impôt Compétitivité et Emploi), 0,5 million d'euros d'autres créances composées essentiellement d'acomptes sur commandes versés, et 0,4 million d'euros de charges constatées d'avance ;
- la trésorerie et équivalents pour 1,2 million d'euros, en baisse de 0,6 million d'euros, traduisant la politique d'investissements menée par le Groupe en 2014.

EN MILLIONS D'EUROS	2014	2013	2012
Capitaux propres	**12,6**	**12,9**	**12,7**
Passif non courant	**5,4**	**3,4**	**3,9**
Avances conditionnées	0,5	0,6	0,7
Provisions non courantes	0,3	0,2	0,3
Impôts différés	0,7	0,2	0,2
Dettes finances long terme	3,9	2,4	2,7
Passif courant	**9,2**	**5,5**	**5,5**
Provisions courantes	0,0	0,1	0,2
Dettes financières court terme	3,0	1,6	1,6
Autres passifs financiers courants	0,0	0,0	0,0
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	4,2	2,3	2,3
Autres passifs courants	2,0	1,6	1,5
TOTAL PASSIF	**27,3**	**21,9**	**22,1**

Capitaux propres

Les capitaux propres ressortent à 12,6 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 12,9 millions d'euros au 31 décembre 2013. Cette variation est principalement liée au résultat global de l'exercice 2014.

Passif non-courant

Les passifs non-courants s'élèvent à 5,4 millions d'euros, +2 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent et comprennent :

- les avances conditionnées accordées par BPI pour 0,5 million d'euros dont la variation par rapport à 2013 est due au remboursement progressif de celles-ci ;
- les provisions non-courantes pour 0,3 million d'euros. En 2014, elles se composent uniquement de l'évaluation des droits acquis par le personnel des filiales françaises dans le cadre des régimes d'indemnités de fin de carrière. En 2013, ce poste intégrait également une provision pour litige de 0,1 million d'euros qui a été intégralement reprise au cours de l'exercice 2014 suite à la signature d'un accord transactionnel ;
- les impôts différés pour 0,7 million d'euros, dont l'augmentation est principalement liée aux retraitements de consolidation concernant les locations financements ;
- les dettes financières long terme qui s'élèvent à 3,9 millions d'euros, en hausse de 1,5 million d'euros. Le solde de ce poste évolue du fait des remboursements d'emprunts en cours et de la souscription de nouveaux emprunts visant à financer la mise en place d'un nouveau système d'informations, les frais de recherche et développement, les nouvelles machines de production et le besoin en fonds de roulement.

Passif courant

Les passifs courants s'élèvent à 9,2 millions d'euros au 31 décembre 2014, en hausse de 3,7 millions d'euros et comprennent :

- les dettes financières court terme pour 3 millions d'euros contre 1,6 millions d'euros en 2013. Elles se composent principalement d'emprunts auprès d'établissements de crédits, d'un emprunt obligataire, de concours bancaires courants et d'échéances de crédits-baux et de locations financières ;
- les dettes fournisseurs pour 4,2 millions d'euros, dont l'augmentation de 2 millions d'euros par rapport à 2013 s'explique par la hausse de l'activité sur le 2ème semestre ;
- les autres passifs courants pour 2 millions d'euros dont 1,5 million d'euros de dettes sociales et 0,3 million d'euros de dettes fiscales.

1.4.3. Evolution prévisible, perspectives d'avenir et évènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

La phase offensive de développement dans laquelle le Groupe s'est engagé depuis le début de l'année 2014 sera reconduite en 2015 avec le maintien d'un niveau élevé d'investissements en recherche et développement et un renforcement des moyens dédiés au marketing scientifique et à la commercialisation de nouveaux implants.

L'essentiel des marges générées par l'activité continuera donc à être réinvesti dans le lancement des nouvelles générations de produits qui ont déjà obtenu leur marquage CE et leur homologation FDA, parmi lesquelles principalement les tiges sur-mesure UNiD®, le système de fixation occipito-cervical PASSOCT® et la plaque antérieure de stabilisation lombo-sacrée STABOLT®.

Pour accompagner et intensifier ce mouvement, le Groupe prévoit à nouveau d'augmenter ses effectifs en 2015 d'une vingtaine de collaborateurs répartis entre la France, l'Europe et les États-Unis.

Le Groupe enregistre un nouveau record de facturation sur le 1er semestre 2015 à 13,8 millions d'euros en progression de 16% par rapport à l'année précédente, grâce à un 2ème trimestre très dynamique (+23%) qui traduit les premiers effets positifs de la stratégie offensive mise en place à l'international en 2014 avec le déploiement d'une nouvelle équipe commerciale export. Le Groupe continue à étoffer son réseau de distribution sur des zones où il était encore peu présent, notamment en Europe de l'Est, dans les pays du Golfe et en Asie du Sud-Est. L'implantation en Allemagne sur le premier marché européen de la chirurgie de la colonne vertébrale est effective avec l'ouverture depuis le 1er juillet de la filiale de distribution MEDICREA GmbH. Aux États-Unis, les ventes du 2ème trimestre de la filiale intégrée MEDICREA USA ont atteint un nouveau record avec 2,5 millions de dollars de chiffre d'affaires générés sur le seul mois de juin 2015.

Le 29 juin 2015, le Groupe a réalisé une augmentation de capital de 3,5 millions d'euros (prime d'émission incluse) par placement privé, autorisée et approuvée par le Conseil d'Administration du 3 juin 2015 et dont les modalités détaillées sont les suivantes :

- émission de 485 438 actions nouvelles au prix de 7,30 euros, correspondant à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse ayant précédé la décision du Conseil d'Administration du 3 juin 2015, diminué d'une décote de 0,8% ;
- suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés et d'un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code Monétaire et Financier tel que modifié par l'ordonnance 2009-80 du 22 janvier 2009 ;
- dilution de 5% engendrée par l'émission de ces actions nouvelles.

Les objectifs de cette émission sont de renforcer les moyens commerciaux du Groupe aux États-Unis pour lui permettre d'accélérer son développement sur ce marché stratégique, de lancer la nouvelle filiale de commercialisation en Allemagne et de rééquilibrer le ratio « dettes financières sur fonds propres » après les investissements importants en matériels et équipements industriels réalisés au cours des 6 dernières mois.

Depuis la fin du dernier exercice, aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est à signaler.

1.4.4. Trésorerie, financement et capitaux

Capitaux

Les informations concernant les capitaux propres du Groupe sont données dans les états financiers consolidés et en note 14. des annexes au chapitre 4.1. du présent document, celles concernant les capitaux propres de la société mère MEDICREA INTERNATIONAL dans les états financiers sociaux et en note 11. des annexes au chapitre 4.3. du présent document.

Financement

Capital

Depuis son introduction en Bourse en 2006 le Groupe a procédé aux levées de fonds suivantes :

DATE	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT BRUT LEVÉ	NOMBRE D'ACTIONS NOUVELLES ORDINAIRES CRÉÉS
Juin 2006	Augmentation de capital par appel public à l'épargne	11 587 604 €	1 459 396
Décembre 2007	Augmentation de capital	7 000 002 €	1 166 667
Novembre 2008	Augmentation de capital	1 155 928 €	212 878
Avril 2009	Émission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions	1 176 000 €	245 000
Mai 2009	Émission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions	767 621 €	159 921
Juin 2009	Augmentation de capital	621 942 €	103 657
Décembre 2009	Augmentation de capital	1 395 608 €	218 405
Décembre 2009	Exercice de bons de souscription d'actions	582 831 €	404 744
Mai 2010	Émission d'obligations remboursables en actions nouvelles	1 928 624 €	299 842
Juin 2010	Augmentation de capital	594 740 €	92 351
Novembre 2011	Émission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions	1 534 500 €	170 500
Août 2012	Augmentation de capital	762 000 €	76 200
Juin 2015	Augmentation de capital par placement privé	3 543 697 €	485 438

Avances remboursables

Le Groupe a obtenu auprès de BPI des avances sur le développement des produits innovants remboursables en cas de succès commercial. Au cours de l'exercice 2014, deux avances ont été totalement remboursées.

A compter de l'exercice 2015 et jusqu'en 2019, le Groupe remboursera deux avances encaissées en 2011 pour un montant total de 454 000 €, comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	2015	2016	2017	2018	2018
Remboursement avances BPI	51	86	121	96	100

Crédit Impôt Recherche (CIR)

Les crédits d'impôts au titre de la recherche et développement encaissés par le Groupe sur les trois derniers exercices se présentent comme suit :

EN MILLIONS D'EUROS	2014	2013	2012
Crédit Impôt Recherche	0,54	0,46	0,43

Dettes financières

La dette financière a augmenté en 2014 pour accompagner les investissements réalisés sur la période et atteint 7 millions d'euros contre 4 millions d'euros en 2013. Elle se compose principalement :

- d'un emprunt obligataire pour 0,55 million d'euros dont le remboursement est prévu en 2015 ;
- d'emprunts à taux fixes auprès d'établissements de crédits pour 4,3 millions d'euros ;
- d'engagements liés à des contrats de location financement et de locations financières pour 1,4 million d'euros ;
- de concours bancaires pour 0,4 million d'euros ;
- de factoring pour 0,15 million d'euros.

Les échéances des dettes financières à la fin de l'exercice 2014 se ventilent comme suit :

- dettes financières à moins d'un an : 3 millions d'euros, soit 43,7% ;
- dettes financières à plus d'un an : 3,9 millions d'euros, soit 56,3%, dont 0,3 million d'euros à plus de 5 ans.

Au 31 décembre 2014, les dettes financières nettes (trésorerie déduite) s'élèvent à 6,2 millions d'euros contre 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2013. Le montant des dettes financières nettes (ou endettement financier net) est calculé comme suit :

EN MILLIONS D'EUROS	2014	2013	2012
Dettes financières court terme	3,0	1,6	1,6
Dettes financières long terme	3,9	2,4	2,7
Avances conditionnées	0,5	0,6	0,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,2	1,8	1,4
Endettement financier net	**6,2**	**2,7**	**3,5**

Le ratio d'endettement net (dettes financières nettes / fonds propres) représente au 31 décembre 2014 49,6% des capitaux propres consolidés contre 20,9% au 31 décembre 2013. L'augmentation de ce ratio reflète les investissements réalisés sur la période, avec notamment le déploiement d'un nouveau système d'informations, l'intensification des opérations de recherche et développement, le renouvellement des kits d'instruments mis à disposition des hôpitaux-cliniques et l'acquisition de matériel industriel.

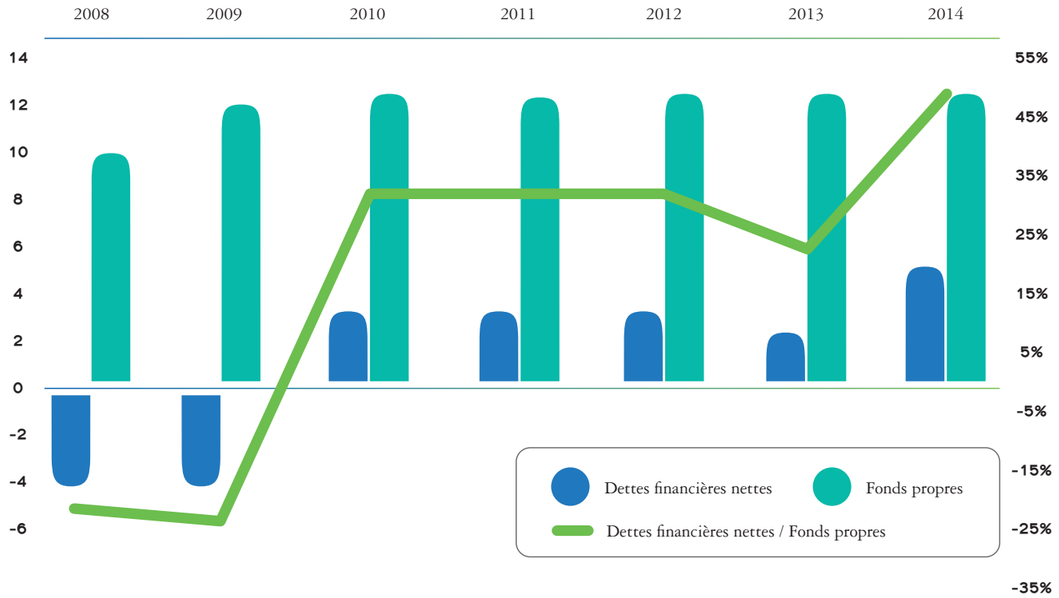

Trésorerie

Tableau des flux de trésorerie consolidés

EN MILLIONS D'EUROS	2014	2013	2012
Capacité d'autofinancement	**1,6**	**3,8**	**1,5**
Impôt versé	(0,3)	(0,1)	0,2
Variation du BFR	0,2	0,3	(0,9)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**1,6**	**3,9**	**0,8**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	**(5,2)**	**(3,0)**	**(2,3)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financements	**2,8**	**(0,5)**	**1,9**
Trésorerie d'ouverture	1,5	1,1	0,8
Trésorerie de clôture	0,6	1,5	1,1
Variation de la trésorerie	**(0,9)**	**0,4**	**0,3**

L'activité opérationnelle du Groupe génère en 2014 un flux net de trésorerie de 1,5 million d'euros dont 0,2 million d'euros de variation positive du besoin en fonds de roulement, en net recul par rapport à 2013 compte tenu d'investissements commerciaux et marketing importants.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements représentent un besoin de 5,2 millions d'euros. Ils prennent notamment en compte :

- 1,7 million d'euros consacrés principalement à l'acquisition de nouvelles machines (imprimante 3D, tour à poupée mobile, ligne de nettoyage) ;
- 1,7 million d'euros d'investissements en kits d'instruments (aux États-Unis principalement) et en matériel de démonstration ;
- 1,2 million d'euros d'investissement incorporels concernant l'activation des frais de recherche et développement et des dépenses de brevet ;
- 0,3 million d'euros d'acquisitions de licences et logiciels dans le cadre de la mise en place d'un nouveau système d'informations.

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financements représentent une ressource de 2,8 millions d'euros. Ils se composent de :

- 3 millions d'euros d'encaissements suite à la souscription de nouveaux emprunts visant à renforcer la structure financière (0,3 million d'euros) et à financer le besoin en fonds de roulement (1,9 million d'euros), les frais de recherche et développement 2014 éligibles au Crédit d'Impôt Recherche (0,5 million d'euros) et la mise en place du nouveau système d'informations (0,35 million d'euros) ;
- 1 million d'euros de ressources résultant de la mise en place de nouveaux contrats de location-financement pour du matériel industriel et informatique;
- 1,1 million d'euros de remboursements d'emprunts ;
- 0,2 million d'euros de remboursement de dettes résultant de contrats de location-financement.

Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société

Néant

1.4.5. Contrats importants

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a lancé en coopération avec une société informatique américaine, le développement d'un logiciel permettant de concevoir à partir de l'analyse de radios des implants sur-mesure pour la colonne vertébrale, destinés à être ensuite fabriqués et commercialisés de manière exclusive par MEDICREA pour une durée initiale de 4 ans. Les conditions contractuelles prévoient le paiement par MEDICREA d'une redevance sur le chiffre d'affaires des produits commandés au travers du logiciel. Les parties ont convenu du paiement annuel par MEDICREA d'un montant d'avances sur redevances de 400 000 dollars pendant toute la durée du contrat. Les redevances dues par MEDICREA au titre du contrat viendront s'imputer sans limitation de durée sur les avances sur redevances déjà perçues par le partenaire américain. Le traitement IFRS de ces avances sur redevances est décrit en note 15.1.3. de l'annexe aux comptes consolidés.

Hormis les conventions existantes entre ORCHARD INTERNATIONAL et MEDICREA INTERNATIONAL pour la refacturation des rémunérations versées à Messieurs Denys SOURNAC et Jean Philippe CAFFIERO, mandataires sociaux, respectivement Président et Directeur Général, et Directeur Général Délégué, et exposées au chapitre 2.2, il n'existe pas d'autre contrat important en vigueur et dont les informations seraient requises au titre de la rubrique 22 du règlement général de l'AMF.

1.4.6. Information sur les dividendes

La Société n'a pas versé de dividende au cours des trois derniers exercices.

1.5. Facteurs de Risques

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Indépendamment des évènements imprévisibles liés à des cas de force majeure, le Groupe considère qu'il n'existe pas de risques significatifs autres que ceux listés dans les paragraphes suivants.

1.5.1. Risques spécifiques relatifs à l'activité de la Société

Risques liés à la concurrence

Le marché très concurrentiel de la chirurgie de la colonne vertébrale évalué à plus de 8,9 milliards d'euros est sensible à l'introduction par ses acteurs de nouvelles technologies innovantes. Une large palette de solutions pour le traitement des pathologies du dos est déjà disponible pour les chirurgiens et MEDICREA considère avoir développé une innovation de rupture avec la commercialisation des tiges d'ostéosynthèse sur-mesure UNiD® au cours de l'année 2014, complétées par une gamme d'implants et d'instruments permettant d'apporter une solution à toutes les pathologies du rachis.

Grâce à la tige sur-mesure UNiD®, le chirurgien peut mettre en place une stratégie opératoire en utilisant la tige parfaitement adaptée à son patient. Cette solution permet ainsi de limiter l'échec de réalignement dans le plan sagittal, de réduire le risque de rupture de la tige et de diminuer le temps opératoire. Bien que le Groupe considère ce produit et ce service particulièrement innovant, il ne peut garantir d'une part, qu'aucune autre technologie spécifique à la chirurgie du rachis ne soit en cours de développement dans une autre société et ne soit introduite sur le marché dans un futur proche venant ainsi le concurrencer et d'autre part, la vitesse à laquelle le Groupe sera capable de déployer cette innovation et d'en faire un standard mondial de la chirurgie du rachis.

Par ailleurs, le marché du rachis, principalement localisé aux États-Unis, est très concentré avec huit acteurs majeurs qui se partagent près de 80% du marché. Ces sociétés de grande envergure bénéficient d'avantages concurrentiels tels que :

- d'importants moyens financiers consacrés à la recherche et au développement de nouveaux produits, à la protection de leur propriété intellectuelle et industrielle et à la promotion de leurs produits (forces de vente marketing) ;
- de puissants réseaux de distribution dans le monde entier ;
- d'une forte notoriété et de relations solidement établies avec des chirurgiens spécialisés.

MEDICREA déploie l'ensemble des investissements qu'elle estime nécessaire pour être compétitive sur son marché : investissements en recherche et développement ainsi qu'en équipements industriels, renforcement des équipes, intensification des échanges avec les chirurgiens… Toutefois, les éléments mentionnés ci-dessus pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Risques liés au développement commercial de la Société

Adhésion des chirurgiens aux nouveaux produits

La relation entre les chirurgiens et le fabricant est un élément primordial. Le Groupe est en permanence à l'écoute des professionnels de santé afin de prendre en compte au mieux et au plus vite leurs besoins dans le développement de produits, dans le but d'apporter les améliorations et les innovations attendues par le marché.

Le Groupe a pour objectif de convaincre de nouveaux chirurgiens de l'intérêt de ses produits mais également de faire adopter ses nouveaux produits par les chirurgiens déjà utilisateurs. Convaincre des chirurgiens d'adopter les produits MEDICREA nécessite:

- la fourniture d'implants et de l'instrumentation adéquate ;
- la formation des chirurgiens aux techniques opératoires ;
- une assistance technique.

La formation aux techniques opératoires pourrait s'avérer plus longue que prévue et ralentir le processus de commercialisation. En outre, le manque de formation des chirurgiens pourrait avoir des conséquences défavorables significatives, dans la mesure où il pourrait en résulter de mauvaises utilisations, des gênes ou dommages causés aux patients opérés, voire des actions en responsabilité à l'encontre du Groupe.

Afin d'assurer l'adhésion des chirurgiens à ses produits et d'assurer le bon développement de son activité, MEDICREA a donc pour objectif au quotidien de dispenser une formation de haute qualité et de leur proposer une assistance permanente pour répondre à toutes leurs interrogations.

Développement du réseau de distribution

Vente directe

Afin de maîtriser la distribution de ses produits et d'optimiser sa marge brute, le Groupe envisage d'étendre sa stratégie de vente directe dans certains pays par la création de nouvelles filiales de distribution (en Allemagne par exemple). Cette stratégie nécessite non seulement des dépenses commerciales et marketing plus importantes que pour la vente indirecte, mais son succès repose également sur la performance et l'expérience des équipes commerciales déployées.

Vente indirecte

Pour assurer la disponibilité de ses produits dans les pays où le Groupe n'a pas installé de filiales de commercialisation, MEDICREA a mis en place un réseau de vente indirecte en nouant des accords de distribution avec des sociétés implantées sur les marchés ciblés. Le chiffre d'affaires généré par cette activité représente en 2014 près de 20% du chiffre d'affaires total du Groupe.

Les contrats de distribution conclus par MEDICREA comportent une clause d'exclusivité réciproque et contiennent des clauses de quota de ventes annuelles minimum à respecter par les distributeurs.

D'une manière générale, ce système de vente indirecte maintient MEDICREA dans un niveau de dépendance commerciale à l'égard des partenaires sur qui le Groupe s'appuie, particulièrement en ce qui concerne la relation « intuitu personae » que ces distributeurs ou leurs commerciaux entretiennent avec les chirurgiens.

En outre ces distributeurs pourraient ne pas accomplir leur tâche dans les délais fixés ou ne pas respecter leurs engagements, notamment en matière de réglementation et de matériovigilance. Ainsi, une défaillance chez un distributeur, qui ne transmettrait pas les informations relatives aux incidents ou accidents survenus ou potentiels, mettrait en échec les procédures de matériovigilance mises en place par MEDICREA. Toute défaillance d'un distributeur pourrait donc affecter de manière négative le développement de l'activité de la Société.

Enfin, la rupture fautive de ces contrats, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, pourrait générer l'octroi de dommages intérêts importants et avoir un effet défavorable, en général, sur la distribution des produits, ce qui aurait un impact négatif sur la situation financière.

Risques liés au poids de la Gamme PASS® dans le chiffre d'affaires

La Gamme PASS® représente en 2014 plus de 80% des ventes du Groupe. MEDICREA continue à investir dans son développement et s'efforce de promouvoir son utilisation auprès des chirurgiens. La Gamme PASS® est constituée de plusieurs produits (PASS LP®, LigaPASS®, PASS OCT®…) et de nombreux composants (tiges, vis, connecteurs…) qui permettent aux chirurgiens d'avoir à disposition tous les implants dont ils ont besoin pour mener à bien leurs chirurgies. La technologie PASS® est une solution parfaitement adaptée à la correction des déformations de la colonne vertébrale, quelle qu'en soit la cause (grandes déformations ou dégénératif), à la fois pour l'adulte ou l'adolescent. Ses indications sont donc très étendues sur un marché majeur : les fixations thoraco-lombaires sont le 1er segment du marché du rachis et en représentent 35%. Le Groupe considère que la Gamme PASS® est un système complet et polyvalent qui, grâce à son concept unique, lui offre un avantage concurrentiel et lui permet d'assurer la croissance de son activité sans impact négatif sur sa situation commerciale et financière.

Risques liés à la concentration des ventes sur le marché américain

Sur l'exercice 2014, MEDICREA a réalisé 60% de ses ventes aux États-Unis, premier marché mondial de la chirurgie du rachis. Le développement de l'activité sur le marché américain est un élément majeur pour la croissance du chiffre d'affaires du Groupe dans les années à venir. Les produits MEDICREA y sont distribués par des agents mais également en direct via une force de vente dédiée.

Récemment, les équipes commerciales ont été renforcées et les investissements en kits d'instruments et en actions marketing considérablement augmentés.

Les moyens mobilisés pour le développement des ventes aux États-Unis sont croissants, le Groupe considère ainsi disposer des atouts nécessaires pour y sécuriser son activité et faire face à d'éventuels évènements négatifs. Toutefois, il ne peut garantir qu'une plus forte concentration de ses ventes sur le marché américain serait sans impact défavorable significatif sur son activité et sa situation financière.

Risques liés à l'approvisionnement et aux coûts des matières premières

La fabrication des produits nécessite l'achat de matériaux spécifiques tels que le titane, le chrome cobalt et le PEEK pour lesquels le Groupe doit s'approvisionner auprès de tiers. Les fournisseurs de ces matières premières sont peu nombreux :

- il est donc difficile pour le Groupe de diversifier ses sources d'approvisionnements notamment pour le PEEK, ce qui pourrait avoir des conséquences sur sa capacité à produire des dispositifs médicaux

si l'un des fournisseurs venait à faire défaut ;

- le Groupe peut donc être soumis à des variations de prix de marché difficilement prévisibles et contrôlables sachant que les achats de ces matériaux ne font pas l'objet de contrat de couverture.

Ce risque aurait toutefois un impact limité sur la rentabilité car la matière première intervient pour une faible part dans le prix de revient des produits fabriqués.

Risques liés aux fournisseurs

Au cours du processus de fabrication des produits, il peut être fait appel à des sous-traitants. Même si le Groupe applique les règles les plus strictes tant pour sa production en interne qu'en externe, il ne peut garantir que ses fournisseurs ou sous-traitants respectent ou respecteront à tout moment la réglementation applicable. L'organisme notifié, lors d'un audit de certification ou de suivi, ou les autorités réglementaires, au cours d'une inspection ou à l'occasion de tout autre processus, pourraient identifier des manquements à la réglementation ou aux normes applicables et demander à ce qu'il y soit remédié par la mise en place d'actions correctives susceptibles d'interrompre la fabrication et la fourniture des produits du Groupe.

Afin de limiter ce risque, MEDICREA a choisi d'intensifier l'internalisation des processus de conception, prototypage et de fabrication de ses implants, réduisant ainsi le recours à des sous-traitants.

Le Groupe n'a aucun engagement de volume d'achats annuels ou pluriannuels garanti vis à vis de ses fournisseurs.

Risques liés au dysfonctionnement des processus industriels

Le système qualité de MEDICREA prévoit des procédures pour détecter tout produit non conforme, en interne ou en externe, en accord avec les exigences réglementaires. Ces procédures sont intégrées dans un système de gestion des non-conformités nommé Système CAPA (Corrective Action & Preventive Action) qui permet :

- l'identification et la déclaration des non-conformités;
- l'enregistrement de toutes les investigations liées à l'analyse des causes et des risques ;
- le traitement des non-conformités ;
- la mesure de l'efficacité des actions menées pour corriger les non-conformités.

Les non-conformités peuvent être identifiées en interne tout au long des processus de conception et de fabrication, ainsi que lors des contrôles avant libération d'un dispositif médical, mais également au cours d'audits (externes ou internes) ou d'inspections réglementaires, ou encore par les clients.

Tout incident ayant un impact sur le patient et/ou l'utilisateur est défini dans le cadre réglementaire de la matériovigilance (article R. 5212-1 du Code de la Santé publique) qui décrit les modalités de signalement d'incidents aux autorités compétentes.

Chaque incident est analysé dans le système CAPA afin de réduire les risques et d'empêcher que l'incident ne se reproduise. Des revues de gestion et d'évaluation des risques sont mises en place au sein de la Société de façon périodique.

Conformément aux recommandations essentielles de la Directive européenne 93/42/CEE et de la norme NF EN ISO 13485, MEDICREA a documenté les exigences relatives au management des risques tout au long du processus de réalisation du produit prenant en compte les éléments suivants : Analyse du risque - Évaluation du risque - Maîtrise du risque - Informations post production.

Le Système de Management de la Qualité mis en place par MEDICREA est certifié selon le référentiel NF EN ISO 13485.

L'ISO 13485 fournit les règles et procédures à respecter par un fabricant de dispositifs médicaux pour satisfaire aux exigences réglementaires mondiales des systèmes de management de la qualité et pour fournir des dispositifs efficaces et sécurisés.

Ce système est bâti autour :

- d'une politique Qualité, qui permet de donner les orientations et les objectifs de la Société en termes d'organisation ;
- d'un système organisationnel, où les responsabilités, les fonctions et les compétences de chaque salarié de la Société sont définies ;
- d'un système documentaire, qui permet de gérer des procédures, des instructions et des documents de travail maîtrisés ;
- d'un système d'enregistrement, qui permet d'assurer la traçabilité de l'ensemble des activités de la Société.

Le Système de Management de la Qualité est décrit dans le Manuel Qualité qui définit la cartographie de tous les processus de la Société.

En outre, conformément à la réglementation des dispositifs médicaux définie par la Directive européenne 93/42/CEE et le code de la Santé Publique, MEDICREA a mis en place une stratégie de surveillance post-marché lui permettant d'actualiser perpétuellement l'état de ses connaissances sur l'évolution des règles relatives aux dispositifs médicaux (veille réglementaire, scientifique et commerciale), d'analyser le retour des informations clients aux travers de leurs réclamations et de mettre en place un suivi clinique post-marché.

Néanmoins, une défaillance dans le respect des normes pourrait avoir pour effet une suspension ou un retrait du certificat CE et autres agréments et empêcher la commercialisation des produits concernés.

Risques liés à la responsabilité produits

MEDICREA est exposée au risque de mise en cause de sa responsabilité, en particulier du fait de ses produits. Des plaintes ou des poursuites pourraient être déposées ou engagées à son encontre par des patients, des professionnels de santé, les autorités réglementaires et tout autre tiers utilisant ou commercialisant ses produits.

A la date de rédaction du présent Document de référence, MEDICREA n'a jamais été confrontée à des plaintes et mises en cause significatives et « sérieuses » émanant de patients, de chirurgiens, d'autorités réglementaires ou de tout autre tiers, du fait de ses produits.

Aussi, aux États-Unis, l'appréhension du risque médical est complexe et une couverture de risque spécifique est requise. La question de la « Responsabilité Civile Produits » y est déterminante et fait l'objet d'un traitement rigoureux et adapté à la maturité de ce marché ainsi qu'à l'importance du nombre de réclamations ce qui explique le coût élevé des polices d'assurance.

MEDICREA a contracté une assurance Responsabilité Civile Produits au niveau Groupe ainsi que des polices spécifiques adaptées aux marchés sur lesquels la Société est présente, notamment aux États-Unis, et considère les garanties obtenues raisonnables par rapport aux risques encourus.

1.5.2. Risques juridiques et règlementaires

Risques liés à la propriété intellectuelle

Protection non-garantie par les brevets

Le succès commercial de la Société dépend de sa capacité à obtenir, maintenir et protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Dans la chirurgie de la colonne vertébrale, le droit des brevets est en évolution permanente et présente des incertitudes.

Au moment du dépôt d'un brevet, d'autres peuvent déjà avoir une antériorité mais ne pas être encore publiés. Les demandes de brevets ne sont généralement pas publiées avant un délai de dix-huit mois à compter des demandes de priorité et, aux États-Unis, certaines demandes ne sont pas publiées avant la délivrance du brevet. En outre, toujours aux États-Unis, les brevets peuvent être accordés en fonction de la date d'invention, ce qui n'entraîne pas systématiquement l'attribution du brevet à celui qui a déposé en premier la demande. La délivrance d'un brevet n'en garantit donc pas la validité, ni l'applicabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers.

Par conséquent, la Société ne peut pas garantir:

- que les demandes d'enregistrement de brevets qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à délivrance de brevets ;
- que les brevets délivrés à la Société ne seront pas contestés par des tiers ou invalidés ;
- que l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger de ses concurrents ;
- que ses produits ne contrefont pas des brevets appartenant à des tiers.

Une action en justice pourrait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle, de protéger les secrets commerciaux ou de déterminer la validité et l'étendue des droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle de la Société. Un litige pourrait entraîner des dépenses considérables pour MEDICREA et limiter la protection recherchée par celle-ci.

Des évolutions ou des changements d'interprétation des lois régissant la propriété intellectuelle en Europe, aux États-Unis ou dans d'autres pays pourraient permettre à des concurrents d'utiliser les découvertes de la Société, de développer ou de commercialiser ses produits ou ses technologies sans compensation financière.

En outre, les lois de certains pays, notamment asiatiques et sud-américains (Chine, Brésil…), n'assurent pas une protection identique à celle existant en Europe ou aux États-Unis. Les procédures et règles nécessaires à la défense des droits de la Société peuvent ne pas exister dans ces pays.

Risque de contrefaçon

Les brevets obtenus par MEDICREA pourraient être contrefaits ou contournés avec succès grâce à des innovations ou modifications. Afin d'empêcher la contrefaçon de ses produits, MEDICREA pourrait devoir intenter des actions en justice longues et coûteuses. La protection vis-à-vis de l'utilisation non autorisée des droits de propriété intellectuelle est difficile et la Société ne peut garantir qu'elle réussira à en assurer le maintien.

De même, toute action intentée contre MEDICREA génèrerait des coûts substantiels pouvant excéder ses couvertures d'assurance et mobiliserait, pour sa défense, des ressources financières et humaines très importantes et pourraient avoir un impact négatif significatif sur son chiffre d'affaires et sa situation financière. Si MEDICREA devait être condamnée dans le cadre d'une action en contrefaçon, elle pourrait être contrainte au versement de dommages intérêts et de royalties et/ou être contrainte de retirer du marché les produits incriminés.

Dans la mesure où les brevets de MEDICREA protègent un grand nombre de composants, certains de ses brevets peuvent couvrir des composants dérivés, protégés par des brevets détenus par des tiers et MEDICREA pourrait être contrainte de verser des royalties pour utiliser ces composants ou être interdite de les exploiter.

La publication des découvertes peut être retardée de plusieurs mois, et souvent de plusieurs années, par rapport aux dépôts de brevets et de découvertes. Par conséquent, MEDICREA n'a pas la certitude que d'autres sociétés n'ont pas, avant elle, mis au point les inventions couvertes par les demandes de brevets en cours ou été les premières à avoir déposé des demandes de brevet sur ces inventions, et MEDICREA pourrait devoir obtenir les licences adéquates sur ces brevets, interrompre ou modifier certaines activités ou procédés voire développer ou obtenir des technologies alternatives, ce qui est susceptible d'avoir des conséquences significatives défavorables sur le développement de ses produits, la génération de revenus ultérieurs et en général sur sa situation financière.

Afin de limiter les risques liés à la propriété intellectuelle, MEDICREA a mis en place une veille continue sur l'activité et notamment les dépôts de brevets des concurrents.

Risques liés à l'environnement règlementaire

En France

Les produits commercialisés par le Groupe entrent dans la catégorie des dispositifs médicaux et relèvent donc de la Directive européenne 93/42/CEE modifiée qui harmonise les conditions de mise en vente et de libre circulation des produits MEDICREA au sein de l'Espace Économique Européen. Cette Directive européenne fixe les exigences essentielles en matière de sécurité et définit les modes d'évaluation de la conformité des dispositifs médicaux aboutissant à l'apposition du marquage CE sur le produit et autorisant sa mise sur le marché.

Le marquage CE a une validité de 3 ans et doit être revalidé par des audits réguliers des organismes certificateurs et sous réserve de non modification majeur du dispositif médical. Lors des renouvellements de ces certificats, il est vérifié que la conformité du système qualité est maintenue, que les exigences des directives européennes sont toujours respectées, que la gestion des risques est mise à jour et que les éventuelles évolutions réglementaires sont prises en compte. Le Groupe identifie ici un risque à deux niveaux :

- le marquage CE n'est pas acquis définitivement mais est soumis à revalidation. Il peut donc être perdu, ce qui conduirait à la suspension de la commercialisation des produits;
- l'évolution de la règlementation impose d'être réactif et d'adapter ressources et procédures afin de s'y conformer au plus vite et d'obtenir les certificats de conformité à temps pour assurer la continuité de commercialisation des produits.

Aux Etats-Unis

Sur le marché américain, tous les textes relatifs aux dispositifs médicaux sont regroupés dans le « Code of Federal Regulation (CFR) title 21 Food and Drug » qui encadre la commercialisation en fixant des exigences pré et post mise sur le marché. Cette réglementation est établie par la FDA. La commercialisation de produits sur ce marché, peut, suivant la classe du dispositif en question être soumise aux procédures 510(K) « Premarket Notification » ou à une PMA « Premarket Approval » régies par la réglementation établie par la FDA.

Le processus de demande d'autorisation FDA peut être long et générer des coûts importants. Le choix d'une procédure inadaptée (« Premarket Notification » au lieu d'un « Premarket Approval » par exemple) pourrait retarder l'obtention des certificats nécessaires et ainsi retarder la commercialisation des nouveaux produits du Groupe sur son marché prioritaire.

L'incapacité de MEDICREA à se conformer à ces règlementations pourrait donner lieu à des injonctions, des suspensions d'autorisations ou des pertes d'autorisations déjà acquises (une autorisation FDA pouvant également faire ultérieurement l'objet d'un retrait) ainsi qu'à des rappels de produits, des interdictions de vente ou des saisies.

Dans d'autres pays

MEDICREA a déjà obtenu des autorisations de commercialisation dans certains pays en Asie, en Amérique latine, en Afrique et au Moyen-Orient et a entamé des démarches pour obtenir des autorisations dans d'autres pays où le Groupe est présent. Toutefois, tout comme en France et aux États-Unis, les autorisations déjà obtenues pourraient éventuellement faire l'objet d'un retrait et des demandes d'autorisations être refusées.

L'incapacité du Groupe à obtenir et maintenir les autorisations nécessaires à la mise sur le marché de ses produits pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Risques liés à l'évolution des politiques de remboursement des dispositifs médicaux

Les produits commercialisés par MEDICREA sont des produits remboursables. Au moment de choisir les produits qu'ils vont utiliser, les clients vont donc être attentifs au prix et à la prise en charge ou non du coût de la chirurgie par les autorités de santé ou les compagnies d'assurance. Il est donc primordial pour le Groupe d'obtenir la prise en charge de ses produits d'une part, et que le taux de remboursement soit le plus élevé possible d'autre part. Dans le cas contraire, les patients ne recevraient pas un remboursement adéquat et les chirurgiens pourraient être amenés à favoriser l'utilisation de produits concurrents et à abandonner les produits MEDICREA.

En France, les dispositifs médicaux sont inscrits sur la LPPR (Liste des Produits et Prestations Remboursables) et donc pris en charge par la Sécurité Sociale selon un tarif prédéfini.

Aux États-Unis, des programmes d'assurance gérés par le gouvernement existent (Medicare, Medicaid…) mais la majorité des citoyens disposent d'une assurance via des compagnies privées, généralement proposée par leur employeur.

Quel que soit le système de remboursement en place, le contexte de crise économique durable incite les gouvernements et autres tiers payeurs à réduire activement les dépenses de santé ou a minima à en limiter la hausse. La catégorie des dispositifs médicaux ne fait pas exception : la couverture et le taux de remboursement de ces produits sont régulièrement revus à la baisse. Le Groupe considère que de nouvelles mesures visant à encadrer règlementairement les systèmes de remboursement de soins et à maîtriser davantage les dépenses pourraient être intégrées aux lois de financement et aux propositions législatives des Etats au cours des prochaines années. La mise en place de nouvelles taxes ou l'augmentation de taxes existantes (comme par exemple la taxe sur les ventes de dispositifs médicaux aux États-Unis) pourraient également être envisagées.

Au 1er octobre 2014, la base de remboursement des dispositifs médicaux destinés à la colonne vertébrale a été diminuée de 1% en France. Une deuxième baisse de 3% est d'ores et déjà programmée au 1er septembre 2015.

L'absence ou l'insuffisance du remboursement ou de la prise en charge des produits du Groupe, l'adoption de mesures plus restrictives en termes de remboursement seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

1.5.3. Autres risques

Les risques de nature financière ne sont pas portés par les filiales mais sont centralisés autant que possible au niveau de la société mère. L'évaluation de ces risques est réalisée notamment grâce à des prévisions détaillées mises à jour trimestriellement afin d'intégrer tous les nouveaux éléments disponibles. Une fois par an, un business plan couvrant les 3 prochaines années est également préparé.

Un suivi des écarts entre prévisions et réalisations permet d'identifier les éventuelles dérives et zones de risques et de mettre en place les actions nécessaires.

Risque de taux

Au 31 décembre 2014, la dette à taux variable est uniquement constituée d'un emprunt de 1,125 million d'euros mis en place en décembre 2010, intégralement remboursé au 30 juin 2015.

Compte-tenu du niveau actuellement très bas des taux d'intérêts et du fait que seule une part minime de la dette est à taux variable, le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de taux significatif.

Risque de change

L'essentiel des approvisionnements du Groupe est réalisé en euros, le risque de change est par conséquent très limité sur cette partie de l'activité.

Les ventes aux hôpitaux étant facturées en USD par la filiale américaine et en GBP par la filiale anglaise, MEDICREA INTERNATIONAL a choisi de facturer ses deux filiales en devises locales. De cette manière, les filiales ne sont pas exposées à un risque de variation de taux de change sur leurs achats. Conformément à la politique de gestion des risques du Groupe, c'est donc MEDICREA INTERNATIONAL qui centralise le risque de variation de taux de change.

MEDICREA INTERNATIONAL est principalement sensible à la variation de la parité EUR/USD, les ventes du Groupe étant réalisées à près de 60% sur le continent américain, et dans une moindre mesure à la variation de la parité EUR/GBP avec environ 5% du chiffre d'affaires généré par la filiale anglaise. L'un des objectifs de MEDICREA est de développer l'activité de la filiale américaine, l'exposition aux variations EUR/USD devrait donc s'accroître. Des couvertures de change sont mises en place pour couvrir ce risque.

Les fluctuations du dollar ou de la livre sterling, à la hausse ou à la baisse, auront donc un impact sur la conversion en euros des comptes des filiales étrangères et influeront sur le résultat du Groupe et la lecture des différents indicateurs de performance. L'analyse des variations du chiffre d'affaires sera plus complexe.

Une appréciation de 15 % du dollar par rapport à l'euro, appliquée aux données de l'exercice 2014 se traduirait mécaniquement par une hausse du chiffre d'affaires du Groupe de 2,1 millions d'euros et une augmentation d'environ 1,1 million d'euros de son bénéfice opérationnel compte tenu des résultats dégagés par la filiale américaine sur l'exercice 2014 dont la totalité des achats et frais de structure sont engagés en dollars.

A l'inverse, une dépréciation de 15 % du dollar par rapport à l'euro, appliquée aux données de l'exercice 2014 se traduirait par une baisse du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel du Groupe dans les mêmes proportions que celles indiquées ci-dessus.

Risque de liquidité

Le Groupe a pu faire face au cours des exercices précédents à des crises de liquidités passagères qui ont ralenti la progression de son développement. Les ressources financières obtenues à l'issue d'opérations de levées de fonds pour un total de plus de 30 millions d'euros ont permis de réduire de façon significative ce risque de liquidité et ont donné les moyens au Groupe de mettre en œuvre sa stratégie d'expansion, de créations de nouvelles filiales et de lancements de nouveaux produits.

Il est cependant possible que le Groupe puisse être amené à lever des fonds supplémentaires ou mettre en place de nouveaux emprunts si des opportunités de développement de nouveaux produits ou d'acquisitions ciblées de technologies ou de sociétés se présentaient, ou si les besoins en fonds de roulement nécessaires à son expansion sur les nouveaux marchés qu'il convoite s'avéraient plus importants que prévus.

Un emprunt bancaire de 1,125 million d'euros souscrit en juin 2010 pour 5 ans, et deux emprunts bancaires totalisant 1,5 million d'euros souscrits en novembre 2014 pour 4 ans comportent certaines clauses d'engagements notamment :

- rapport des dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés inférieur à 0,33 au 31 décembre de chaque année sur la période de remboursement des emprunts ;
- interdiction de verser des dividendes si le rapport des dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés à la clôture de l'exercice devient supérieur à 0,2 après prise en compte du montant des dividendes dont le versement est projeté.

Au 31 décembre 2014, le rapport dettes financières nettes consolidées sur capitaux propres consolidés est supérieur à 0,33. Cette situation ne soulève pas de problème pour l'emprunt de 1,125 millions remboursé en totalité sur le 1er semestre 2015. Pour les deux autres emprunts, le Groupe a obtenu un « waiver » de la part de l'établissement bancaire concerné, sans modification des conditions initiales et sans coût additionnel.

Le covenant sur les dividendes n'est pas applicable, le Groupe n'ayant jamais procédé à des distributions.

Afin de gérer au mieux le risque de liquidité, le Groupe a mis en place un suivi quotidien de la trésorerie et une mise à jour a minima mensuelle des prévisions d'encaissements et de décaissements sur 12 mois glissants.

Il s'assure ainsi de toujours disposer des liquidités suffisantes pour honorer les passifs arrivant à échéance et, en cas de difficulté prévue, prend les actions nécessaires pour sécuriser sa situation de trésorerie.

La ventilation des dettes financières par échéance est la suivante :

EN MILLIONS D'EUROS	31.12.2014	A 1 AN AU PLUS	DE 1 À 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunt obligataire	0,5	0,5	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	4,3	1,5	2,7	0,1
Crédit bail	1,3	0,3	0,8	0,2
Locations financières	0,1	0,0	0,1	-
Concours bancaires courants	0,4	0,4	-	-
Factoring	0,1	0,1	-	-
Intérêts courus bancaires	0,0	0,0	-	-
Intérêts courus sur emprunts	0,0	0,0	-	-
Autres dettes financières	0,1	0,1	-	-
TOTAL	**7,0**	**3,0**	**3,6**	**0,3**

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

L'endettement financier s'analyse comme suit :

EN MILLIONS D'EUROS	2014	2013	2012
Endettement financier brut – court terme	3,1	1,7	2,8
Endettement financier brut – long terme	4,3	2,8	2,2
Total endettement financier brut (*)	**7,4**	**4,5**	**5,0**
Trésorerie et équivalents	(1,2)	(1,8)	(1,4)
Endettement financier net	**6,2**	**2,7**	**3,5**

(*) : y compris avances conditionnées

Pour renforcer sa trésorerie et ses fonds propres, le Groupe a réalisé deux opérations financières sur le 1er semestre de l'exercice 2015 : d'une part, la mise en place d'un emprunt obligataire de 2 millions d'euros en avril 2015, remboursable sur 5 ans et d'autre part, une augmentation de capital au sein de la Société MEDICREA INTERNATIONAL de 3,5 millions d'euros par placement privé en juin 2015. A la date d'enregistrement du document de référence, sur la base des développements attendus en terme de chiffre d'affaires (voir paragraphe 1.1.3 – évènements récents) et d'accroissement de ses effectifs, le Groupe n'est pas confronté à un risque de liquidité à court terme.

Risque de crédit

Le Groupe suit mensuellement le délai moyen de règlement de ses clients. Ce ratio s'élève à 56 jours au 31 décembre 2014. Pour les clients internationaux ne réglant pas d'avance, le Groupe met en place des mécanismes de couverture, tels que :

- demande de garantie auprès de la Coface. A fin décembre 2014, le montant maximum des encours clients potentiellement garantissables par la Coface s'élève à 1 million d'euros ;
- crédits documentaires (pas d'encours au 31 décembre 2014)

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif comme le montre le tableau ci-dessous :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Créances clients brutes	4 392 691	3 386 073	3 108 073
Montant des impayés de plus de 6 mois	8 001	141 085	109 418
% du poste client	0,18 %	4,17 %	3,52%
Montant des provisions clients	11 358	2 500	98 917
% du poste client	0,26 %	Non significatif	3,18%
Montant des pertes sur créances irrécouvrables	70	92 584	258

Les créances impayées de plus de 6 mois au 31 décembre 2013 ont toutes été encaissées sur le 1er trimestre de l'exercice 2014.

1.5.4. Assurances et couvertures des risques

Par une politique d'assurance adaptée aux risques et contraintes de son activité, le Groupe a pour objectif de protéger son patrimoine et ses hommes de tout impact négatif important consécutif à la survenance de risques identifiés.

Le programme d'assurance de MEDICREA se décline à deux niveaux :

- MEDICREA INTERNATIONAL souscrit à des programmes d'assurance internationaux. Cette centralisation au niveau de la société-mère permet d'obtenir les meilleures garanties disponibles sur le marché en proposant aux assureurs un interlocuteur unique. Les garanties obtenues sont ainsi cohérentes et homogènes pour les différentes filiales dans le monde ;
- des assurances au niveau local sont également souscrites en complément par les filiales afin de respecter les réglementations locales spécifiques à chaque pays dans lesquels MEDICREA est implanté.

Les principales assurances souscrites par MEDICREA sont les suivantes :

- Dommage aux biens et pertes d'exploitation ;
- Responsabilité civile dont :
  - Responsabilité civile produits : 15 millions d'euros par année d'assurance ;
  - Responsabilité civile exploitation : 10 millions d'euros par année d'assurance. L'atteinte à l'environnement accidentelle fait partie de cette police ;
  - Responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- Marchandises transportées.

Ces polices ont été souscrites sur le marché traditionnel de l'assurance, sans recours à la réassurance ou à une captive. Le Groupe réévalue chaque année la pertinence de ses polices et les montants de garanties associées, en fonction de l'évolution des risques identifiés et des réglementations.

1.5.5. Faits exceptionnels et litiges

Dans le cadre normal de son fonctionnement, le Groupe peut être engagé dans des actions judiciaires ou être soumis à des contrôles fiscaux ou administratifs.

La Société MEDICREA TECHNOLOGIES a fait l'objet sur le 1er trimestre 2015 d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2012 et 2013, par suite étendue aux exercices 2006 à 2011. L'Administration Fiscale considère que des redevances comptabilisées en charge et versées à des chirurgiens en rémunération de l'acquisition par la Société de droits d'inventeur après signature d'un contrat de cession de droits, ne revêtent pas le caractère de charges d'exploitation au sens de l'article 39-1 du CGI et de la jurisprudence du Conseil d'Etat, et qu'ainsi les droits d'inventeurs acquis doivent être comptabilisés comme des actifs incorporels amortis sur la durée de versement des redevances. En substance, les rectifications formulées par l'Administration identifient un total de redevances de 1 315 718 euros sur les exercices 2006 à 2013, non admises en déduction du résultat fiscal. Ces rectifications n'ont pas d'impact sur la situation financière de la Société et du Groupe, puisque des dotations aux amortissements des actifs incorporels d'un montant équivalent seront comptabilisées en lieu et place des redevances d'exploitation. Par contre, elles modifient substantiellement la façon dont ces redevances à compter de l'exercice 2015 devront désormais être enregistrées dans les états financiers.

A la date d'établissement du présent document de base, MEDICREA n'a pas connaissance d'un fait exceptionnel, d'un litige ou d'une procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1. Organes d'administration et de direction de la Société

2.1.1. Composition du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration de la Société sont, à la date d'enregistrement du présent Document de référence, au nombre de 8. Les changements intervenus en 2014 sont les suivants :

- un nouvel administrateur indépendant, Pierre BUREL, a été nommé au cours de l'exercice, lors de l'Assemblée Générale du 25 Juin 2014 ;
- les mandats de 5 administrateurs ont été renouvelés lors de cette même Assemblée Générale.

Les administrateurs indiqués comme étant « indépendants » le sont selon les critères du code MIDDLENEXT auquel se réfère MEDICREA (cf chapitre 2.3. du présent Document de référence). L'indépendance des membres du Conseil est ainsi caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement. La composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Denys SOURNAC, Président et Directeur Général

Co-fondateur de MEDICREA, de formation scientifique et médicale, vétérinaire, Denys SOURNAC possède une expérience de près de 30 ans dans les domaines de l'orthopédie et de la colonne vertébrale. Initiateur du rapprochement en 2002 entre MEDICREA (devenue MEDICREA TECHNOLOGIES) et ORSCO INTERNATIONAL (devenue MEDICREA INTERNATIONAL) qui donne naissance au Groupe MEDICREA tel qu'il existe aujourd'hui, Denys SOURNAC est responsable de la définition de la stratégie globale du Groupe et de sa bonne exécution.

- 1ère nomination le 29/03/2002 lors de la transformation de la Société en SA
- Dernier renouvellement du mandat lors de l'Assemblée Générale du 25/06/2014
- Terme du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Adresse professionnelle :
14 Porte du Grand Lyon, 01700 Neyron

Autres mandats et fonctions actuels :

AU SEIN DU GROUPE MEDICREA

MEDICREA TECHNOLOGIES	ZI de Chef de Baie – 17000 La Rochelle	Président

A L'EXTÉRIEUR DU GROUPE MEDICREA

ORCHARD INTERNATIONAL	14, Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron	Président*
DS Company	345, Montée de Bellevue – 01600 Reyrieux	Gérant
Les Chalets Z	345, Montée de Bellevue – 01600 Reyrieux	Co-gérant
ID SOURNAC	345, Montée de Bellevue – 01600 Reyrieux	Co-gérant
SNC BDB Gestion Marine	345, Montée de Bellevue – 01600 Reyrieux	Co-gérant
SUM LAB	345, Montée de Bellevue – 01600 Reyrieux	Co-gérant

** DS Company est présidente d'Orchard International, représentée par Denys SOURNAC*

Mandats exercés au cours des 5 dernières années à l'extérieur du Groupe et ayant pris fin :

AU SEIN DU GROUPE MEDICREA

PLC	1, Place Bellecour – 6 002 Lyon	Gérant
Orsco Laboratoire Vétérinaire	14, Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron	Président
Orsco Laboratoire Vétérinaire Participations	1, Place Bellecour – 69002 Lyon	Gérant

Jean-Philippe CAFFIERO, Directeur Général Délégué

Co-fondateur de MEDICREA, après des études de médecine, il démarre sa carrière chez Howmedica avant de s'associer avec Denys SOURNAC. Doté d'une expérience de près de 30 ans dans l'orthopédie, en particulier sur le continent asiatique, Jean-Philippe CAFFIERO est en charge du développement et de la coordination du réseau de distribution de MEDICREA à l'international.

- 1ère nomination le 29/03/2002 lors de la transformation de la Société en SA
- Dernier renouvellement du mandat lors de l'Assemblée Générale du 25/06/2014
- Terme du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Adresse professionnelle :
14 Porte du Grand Lyon, 01700 Neyron

Autres mandats et fonctions actuels :

A L'EXTÉRIEUR DU GROUPE MEDICREA

ORCHARD INTERNATIONAL	14, Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron	Directeur Général*
PLG Invest	12, Rue de la Garenne – 69005 Lyon	Gérant

** via la société PLG Invest*

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin : Néant

Patrick BERTRAND, administrateur indépendant

Polytechnicien, Patrick BERTRAND a travaillé pendant 22 ans au sein du Groupe Crédit Lyonnais où il a notamment été directeur pour la région Rhône Alpes Auvergne. Il a ensuite pris la Présidence du Groupe Mescatiss, spécialisé dans la sûreté nucléaire pour le risque incendie. Il se consacre aujourd'hui à la gestion du Groupe Euro PJB, holding dont il est majoritaire et qui mène des activités agricoles et de capital risque industriel.

- 1ère nomination le 29/03/2002 lors de la transformation de la Société en SA
- Dernier renouvellement du mandat lors de l'Assemblée Générale du 25/06/2014
- Terme du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Adresse professionnelle : Montchalin, 38510 Courtenay

Autres mandats et fonctions actuels :

SARL EURO-PJB	119, Bd Stalingrad – 69100 Villeurbanne	Gérant
SCI PJB MONCHALIN	Montchalin – 38510 Courtenay	Gérant
SCI LA TOUR ST JEAN		Gérant
MARTINET SA	24 rue du Limousin - 38297 Saint-Quentin Fallavier	Administrateur

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin :

SCI LES QUATRE VENTS	Rue du colombier – 38118 Hières sur Amby	Gérant
WANIMO	14, Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron	Administrateur
SA IMMOBILIERE VALLEE DU RHONE	140, avenue de l'industrie – 69140 Rillieux la Pape	Administrateur

Christophe BONNET, administrateur indépendant

Diplômé de l'EM Lyon, il est l'un des créateurs d'ORSCO INTERNATIONAL devenue aujourd'hui MEDICREA INTERNATIONAL. Christophe BONNET intervient depuis 12 ans dans les domaines du conseil en stratégie et management. Après avoir travaillé pour Bossard Consultant, il est aujourd'hui Secrétaire Général et associé du cabinet de conseil Kea & Partners.

- 1ère nomination le 29/03/2002 lors de la transformation de la Société en SA
- Dernier renouvellement du mandat lors de l'Assemblée Générale du 25/06/2014
- Terme du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Adresse professionnelle :
12 rue Gardenat Lapostol, 92150 Suresnes

Autres mandats et fonctions actuels :

SAS BORNE	12 Rue Gardénat Lapostol – 92150 Suresnes	Président
SCI LES ESTABLES	12 Rue Gardénat Lapostol – 92150 Suresnes	Gérant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin :

SCI DERUMON	12, Allée des Tilleuls – 69300 Caluire	Gérant

Pierre BUREL, administrateur indépendant

Pierre BUREL a entamé sa carrière d'entrepreneur par la création de BUREL TRAVAUX, entreprise réalisant principalement des travaux de génie électrique et de télécommunications. Parallèlement, il a exercé une activité dans l'hôtellerie. A partir de 1968, il se consacre au développement d'un groupe d'établissements de santé, MEDICA France, qui comptera 30 centres et 3 000 lits lors de sa cession en 2000. Pierre BUREL est aujourd'hui gestionnaire de domaines viticoles.

Pierre BUREL a été administrateur de la Société MEDICREA INTERNATIONAL SA de 2002 à 2006, puis censeur de 2011 à 2014, avant d'être à nouveau nommé administrateur.

- 1ère nomination le 29/03/2002 lors de la transformation de la Société en SA
- Nouvelle nomination en tant qu'administrateur lors de l'Assemblée Générale du 25/06/2014
- Terme du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Adresse professionnelle :
Domaine de clapiers, 1800 chemin de Counillière, 83148 Bras

Autres mandats et fonctions actuels :

SUD PARTICIPATION BUREL HOLDING	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant
SOGET	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant
PRIMULA	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant
RUMEX	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant
PETER'S	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant
SOCIETE HOTELIERE LA RESIDENCE	Saint Jean – 97133 Saint Barthélémy	Gérant
ASPHODELE	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bra	Gérant
HYSOPE	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bra	Gérant
CHAMAN	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bra	Gérant
LES NOISETIERS	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bra	Gérant
SYCOMORE	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bra	Gérant
SAINT JEAN D'EST	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bra	Gérant
EGLANTINES	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bra	Gérant
COBAE	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bra	Gérant
BERGENIA	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bra	Gérant
LE ROYANNAIS	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bra	Gérant
XIMENIA	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bra	Gérant
ULMUS	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bra	Gérant
WISTARIA	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bra	Gérant
DAPHNEE	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bra	Gérant
FLORYAL	Saint Jean – 97133 Saint Barthélémy	Président
VITIS	65A Route de Saint Maximin – 83149 Bras	Gérant

Jean-Joseph MORENO, administrateur indépendant

A l'origine de la création en France de plusieurs sociétés industrielles (secteur de la chaudronnerie et de la mécanique), de sociétés de services et de commerces, Jean-Joseph MORENO a également développé plusieurs sociétés à l'étranger, notamment en Afrique. Il a exercé des fonctions de tout premier plan et a siégé dans différents organes d'administration et de direction, notamment : Président de la CGPME-URPMI du Rhône et Vice-Président de l'UTPMI-CGPME Nationale, Vice-Président de la CCI de Lyon et Vice-Président d'Expora, Membre du Conseil Economique et Social Rhône-Alpes, Administrateur et Vice-Président délégué de l'Olympique Lyonnais.

- 1ère nomination le 29/03/2002 lors de la transformation de la Société en SA
- Dernier renouvellement du mandat lors de l'Assemblée Générale du 25/06/2014
- Terme du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Adresse professionnelle :
298 Côte de Chanve, 69360 Solaize

Autres mandats et fonctions actuels :

SCI MC	298 Cote de Chanvre – 69360 Solaize	Gérant
SCI SAGITTAIRE	298 Cote de Chanvre – 69360 Solaize	Gérant
SCI MORAY	3 Chemin des verzières – 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon	Gérant
SAS MORE INVESTMENTS	298 Cote de Chanvre – 69360 Solaize	Président

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin : Néant

François-Régis ORY, administrateur indépendant

Docteur en Pharmacie, ancien interne des hôpitaux de Lyon, François-Régis ORY était Directeur Scientifique et Technique de la société SOFRADIM, spécialiste des implants chirurgicaux de renfort destinés aux chirurgies pariétale, vasculaire, urologique et gynécologique, lorsqu'il en prend la tête en 1996 au travers d'un LBO. Il regroupe alors l'ensemble des activités de SOFRADIM (production et distribution) au sein de Floréane Medical Implants qu'il introduit en Bourse en juin 1998 avant de la céder au Groupe Tyco International Ltd en 2005.

- 1ère nomination le 21/06/2007 (cooptation)
- Dernier renouvellement du mandat lors de l'Assemblée Générale du 3 juin 2015
- Terme du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Adresse professionnelle: Chemin de la Ronze, 69480 Morancé

Autres mandats et fonctions actuels :

L'AMELIANE	14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Président
LA FLORENTIANE	14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Président
LYPOLIANE	14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Président
SCI DE CHANAS	14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Gérant
OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE	350, avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon	Administrateur
SCI L'AMAURY	600 chemin de la Ronze - 69480 Morance	Gérant
SCI L'AMELAÏS	600 chemin de la Ronze - 69480 Morance	Gérant
SOCIETE CIVILE FLORINE	14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Gérant
SWORD GROUP SE	9 Rue Charles de Gaulles – 69370 St Didier	Administrateur
ABM MEDICAL	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux	Gérant
ABM ILE DE FRANCE	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux	Gérant
ABM NORD	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux	Gérant
ABM RHONE-ALPES	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux	Gérant
ABM SUD	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69200 Vénissieux	Gérant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin : Néant

Marc RECTON, administrateur indépendant

Après avoir travaillé pour l'Union Financière de France et la Compagnie France Finance Patrimoine, Marc RECTON a créé en 1990 la société Marc Recton & Associés, société indépendante de conseil financier. Il est inscrit auprès de l'AMF en qualité de Conseil en Investissements Financiers. Il a également créé en 2003 la société ALAMA FINANCE, spécialisée en investissement dans les sociétés non cotées et en ingénierie financière pour les entreprises d'Outre-Mer.

- 1ère nomination le 18/06/2003
- Dernier renouvellement du mandat lors de l'Assemblée Générale du 3 juin 2015
- Terme du mandat à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Adresse professionnelle :
Le Pigeonnier de la Grande Bastide, 84360 Lauris

Autres mandats et fonctions actuels :

Marc RECTON & Associés	72 Rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris	Gérant
SC MR Pierre 2	72 Rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris	Gérant
SC MR Pierre 3	72 Rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris	Gérant
SC MR Participations 1	72 Rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris	Gérant
SC MR Participations 2	72 Rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris	Gérant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin :

ALAMA DEVELOPPEMENT	72 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris	Gérant
ALAMA EUROPE	72 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris	Administrateur

Conjointement aux administrateurs, IXO Private Equity représenté par Jean Luc RIVIERE participait également aux réunions du Conseil en 2014 en tant que censeur avant de démissionner avec effet au 1er juillet 2014.
Les intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital social de la Société ont évolué de la manière suivante au cours des trois derniers exercices :

	31.12.2014			31.12.2013			31.12.2012		
	Nombre d'actions	**% du capital**	**% des droits de vote**	**Nombre d'actions**	**% du capital**	**% des droits de vote**	**Nombre d'actions**	**% du capital**	**% des droits de vote**
Dirigeants mandataires sociaux									
Orchard International (1)	1 727 490	20,33%	30,11%	1 727 490	20,40%	30,93%	1 727 490	20,42%	30,20%
Jean-Philippe CAFFIERO	246 089	2,90%	4,24%	247 589	2,92%	4,37%	247 589	2,93%	4,27%
Denys SOURNAC	202 054	2,38%	3,47%	202 054	2,39%	3,56%	188 000	2,22%	3,35%
Autres administrateurs									
François Régis ORY (2)	108 652	1,28%	0,97%	96 333	1,14%	0,88%	96 333	1,14%	0,86%
Patrick BERTRAND (2)	93 392	1,10%	0,96%	96 080	1,13%	1,14%	96 080	1,13%	1,01%
Pierre BUREL (2)	91 707	1,08%	1,48%						
Christophe BONNET	52 128	0,61%	0,91%	52 128	0,62%	0,93%	52 128	0,62%	0,91%
Jean Joseph MORENO	22 900	0,27%	0,34%	22 900	0,27%	0,35%	22 900	0,27%	0,34%
Marc RECTON	18 752	0,22%	0,28%	12 500	0,15%	0,23%	12 500	0,15%	0,22%
TOTAL	**2 563 164**	**30,17%**	**42,76%**	**2 457 074**	**29,02%**	**42,39%**	**2 443 020**	**28,88%**	**41,16%**

Monsieur Pierre BUREL ayant été nommé administrateur au cours de l'exercice 2014, le détail des actions et droits de vote qu'il détenait au cours des exercices précédents n'est pas mentionné.

(1) Actions détenues par Denys SOURNAC et Jean-Philippe CAFFIERO par l'intermédiaire de la holding ORCHARD INTERNATIONAL. Au 31 décembre 2014 le capital social d'ORCHARD INTERNATIONAL se répartit comme suit :

- Société civile DS Company	57,15%
- Société civile PLG Invest	37.67%
- L'AMELIANE	5.00%
- Christelle LYONNET	0.15%
- Denys SOURNAC	0.03%

(2) Cumul des actions détenues directement en propre et via une holding

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, ci-dessous un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2014 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations communiquées à la Société :

- nombre de titres cédés :	0
- nombre de titres acquis :	0
- nombre de titres souscrits :	0
- nombre de titres échangés :	0

Au cours des 5 dernières années, aucun des membres du Conseil d'Administration de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs.
A la connaissance de la Société, il n'existe aucun élément susceptible de générer des conflits d'intérêts entre les devoirs des membres du Conseil d'Administration à l'égard de la Société et leurs intérêts privés.

2.1.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Fonctionnement du Conseil d'Administration – Statuts

Les articles 15, 16, 17 et 18 cités ci-dessous des statuts mis à jour le 2 avril 2015, en vigueur à la date de rédaction du présent document, traitent du fonctionnement du Conseil :

Article 15 – Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années; elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 75 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus de la moitié des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L225-24 du Code de Commerce.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir simultanément à plus de cinq Conseils d'Administration ou Conseils de Surveillance de société anonyme ayant leur siège sur le territoire français, sauf exception prévue par la loi.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Censeurs :

L'Assemblée Générale Ordinaire peut nommer, sur proposition du Conseil d'Administration, un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non et dont le nombre maximum est fixé à cinq.

La durée de leurs fonctions est fixée à trois ans. Elles prennent fin lors de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue au cours de l'année au cours de laquelle ces fonctions arrivent à leur terme.

Les censeurs dont les fonctions sont venues à leur terme sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les censeurs participent aux réunions du Conseil d'Administration où ils sont convoqués dans les mêmes conditions que les administrateurs. Ils peuvent également siéger, à l'initiative du Conseil, aux comités créés par celui-ci.

Ils ont communication de tous les documents fournis aux administrateurs. Ils sont tenus au secret des délibérations.

Au cours des délibérations du Conseil d'Administration, ils disposent d'une voix consultative, et non délibérative.

Article 16 – Organisation du Conseil

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de 75 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

En cas d'absence du Président, la séance du Conseil est présidée par l'administrateur spécialement élu à cet effet par les membres du Conseil présents à la réunion; en cas de partage des voix, le plus âgé des postulants présidera la séance.

Article 17 – Délibérations du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Dans l'hypothèse où la Direction de la Société est assumée par un Directeur Général, ce dernier peut demander au Président du Conseil d'Administration de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé.

Dans les deux hypothèses visées ci-dessus, le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Deux membres du Comité d'entreprise si applicable, désignés parmi ses membres, assistent, avec voix consultative, à toutes les séances du Conseil d'Administration.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur établi par le Conseil d'Administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur.

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, un Directeur Général Délégué, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Article 18 – Pouvoirs du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à la mise en œuvre. Dans les limites de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Fonctionnement du Conseil d'Administration - Règlement Intérieur

Le Conseil d'Administration a mis en place en 2006 un Règlement Intérieur visant à fixer les principes directeurs de son fonctionnement et notamment :

Article 1 du Règlement Intérieur du Conseil – Orientations stratégiques

Le Conseil d'Administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Les orientations à moyen terme des activités de la Société sont définies chaque année par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Président et adopté par le Conseil d'Administration. Le Président du Conseil d'Administration présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le Président est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique. Le Président doit obtenir l'autorisation du Conseil d'Administration pour engager la Société dans le cadre d'investissements ou de désinvestissements d'un montant supérieur à 150 000 euros par opération lorsqu'il s'agit d'une opération de croissance externe ou d'une cession ainsi que tout investissement qui ne s'inscrit pas dans l'orientation stratégique de la Société.

Le Président porte à la connaissance du Conseil tout problème ou, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Les travaux du Conseil d'Administration en 2014

En 2014, le Conseil d'Administration s'est réuni à 6 reprises : le 27 mars 2014, le 25 juin 2014, le 2 septembre 2014, le 30 septembre 2014, le 30 octobre 2014 et le 17 décembre 2014. Le taux moyen de présence a été de plus de 80% sur l'exercice.

2.1.3. Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assurée par

- Denys SOURNAC, Président et Directeur Général ;
- Jean-Philippe CAFFIERO, Directeur Général Délégué.

L'article 19 cité ci-dessous des statuts mis à jour le 2 avril 2015, en vigueur à la date de rédaction du présent Document de référence, traite du fonctionnement de la Direction Générale.

Article 19 – Direction de la société

19.1 – Principes d'organisation

Conformément aux dispositions légales, la Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration, selon les règles de majorité prévues à l'article 16, qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à six ans. A l'expiration de ce délai, le Conseil d'Administration doit délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale.

Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

19.2 – Première Option : Direction Générale assumée par le Directeur Général

19.2.1 – Nomination - Révocation

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Lorsque le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de 70 ans. Lorsqu'en cours de fonctions, cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages et intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

19.2.2. – Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général, sont inopposables aux tiers.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

19.2.3. – Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

19.3. – Deuxième option : Direction Générale assumée par le Président du Conseil d'Administration

Lorsque le Conseil d'Administration choisit de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, la Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'Administration qui exerce cumulativement les pouvoirs définis aux articles 19.2.2 et 19.2.3 des statuts.

Toutefois, dans cette hypothèse, la révocation sans juste motif du Président ne peut donner lieu à des dommages et intérêts.

19.4 – Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition du Directeur Général ou du Président du Conseil d'Administration assurant la Direction Générale de la Société, le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué. Le nombre maximal de Directeurs Généraux Délégués est fixé à cinq.

En accord avec le Directeur Général ou le Président du Conseil d'Administration assurant la Direction Générale de la Société, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués.

Envers les tiers, les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général ou que le Président du Conseil d'Administration assurant la Direction Générale de la Société.

Les Directeurs Généraux Délégués sont obligatoirement des personnes physiques; ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

Nul ne peut être nommé Directeur Général Délégué s'il est âgé de plus de 75 ans. Si un Directeur Général Délégué vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil, sur proposition du Directeur Général ou du Président du Conseil d'Administration assurant la Direction Générale de la Société. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts.

Lorsque le Directeur Général est empêché d'exercer ses fonctions ou que son mandat cesse du fait, notamment, de son décès, de sa démission ou de sa révocation, le ou les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général Délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

19.5 – Délégation de pouvoirs

Le Conseil peut confier à des mandataires, administrateurs ou non, des missions permanentes ou temporaires qu'il détermine, leur déléguer des pouvoirs et fixer la rémunération qu'il juge convenable.

2.1.4. Comités spécialisés

Ils sont au nombre de trois. A la connaissance de la Société, il n'existe aucun élément susceptible de générer des conflits d'intérêts entre les devoirs des membres des comités spécialisés à l'égard de la Société et leurs intérêts privés.

- Comité de direction

Il regroupe les différentes directions opérationnelles du Groupe. Il s'assure de la mise en œuvre de la stratégie et de la politique générale, gère l'ensemble des projets, mesure les actions accomplies et prend les actions correctives nécessaires. Il se réunit tous les trimestres et comprend les membres suivants :

- Denys SOURNAC, Président et Directeur Général
- Didier BONDIL, Directeur Industriel
- Nadège BOURDOIS, Directeur Juridique et des Ressources Humaines
- Isabelle BROCA, Responsable Qualité et Affaires Réglementaires
- Rodolphe DAGNAUD, Directeur des Ventes internationales
- Fabrice KILFIGER, Directeur Administratif et Financier
- Thomas MOSNIER, Directeur Scientifique
- Pierre-Laurent RAVIS, Directeur des Systèmes d'Information
- David RYAN, Directeur Marketing et Développement Produit

- Comité adhoc

Sous la supervision du Conseil d'Administration, il définit et propose les montants et modalités des prestations rendues à la société MEDICREA INTERNATIONAL par la société ORCHARD INTERNATIONAL dans laquelle Messieurs Denys SOURNAC et Jean-Philippe CAFFIERO sont associés, en s'assurant de leurs cohérences par rapport aux conditions de marché. Il est placé sous la présidence de Christophe BONNET, assisté de François-Régis ORY et Jean-Joseph MORENO, tous membres du Conseil d'Administration.

D'autres comités directement rattachés au Conseil d'Administration pourront être créés en fonction du développement et de l'augmentation de la taille du Groupe.

- Comité stratégique

Créé en septembre 2010, il définit la stratégie et la politique générale de la Société dans le respect et conformément aux décisions et grandes orientations prises par le Conseil d'Administration, et détermine les ressources et moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis. Il est composé des membres suivants :

- Denys SOURNAC, Président et Directeur Général
- Nadège BOURDOIS, Directeur Juridique et des Ressources Humaines
- Fabrice KILFIGER, Directeur Administratif et Financier
- David RYAN, Directeur Marketing et Développement Produit

Le Comité se réunit aussi souvent que l'évolution de l'activité et du développement de la Société le nécessitent.

2.2. Rémunérations et avantages des dirigeants et administrateurs

L'article 20 ci-dessous des statuts mis à jour le 2 avril 2015 et en vigueur à la date de rédaction du présent Document de référence traite de ce point :

Article 20 : Rémunération des administrateurs, du président, du directeur général, des directeurs généraux délégués et des mandataires du Conseil d'Administration

1 - L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, dont le montant est porté aux charges d'exploitation et reste maintenu jusqu'à décision contraire. Le Conseil d'Administration répartit librement cette rémunération entre ses membres.

2 - La rémunération du Président et celle du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués sont fixées par le Conseil d'Administration.

3 - Le Conseil d'Administration peut également allouer pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs des rémunérations exceptionnelles qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs ne peuvent recevoir de la Société aucune rémunération, permanente ou non, autre que celles prévues précédemment, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

Conventions

MEDICREA INTERNATIONAL compte 2 dirigeants mandataires sociaux :

- Monsieur Denys SOURNAC, Président et Directeur Général de MEDICREA INTERNATIONAL ;
- Monsieur Jean-Philippe CAFFIERO, Directeur Général Délégué de MEDICREA INTERNATIONAL.

Monsieur SOURNAC n'est pas salarié de MEDICREA INTERNATIONAL et n'est pas rémunéré pour son mandat par la Société. La holding d'animation ORCHARD INTERNATIONAL, dont Monsieur SOURNAC est Président, perçoit des honoraires pour les fonctions de Direction Générale de MEDICREA INTERNATIONAL assurées par Monsieur SOURNAC. Ces honoraires sont versés via un contrat de prestations entre ORCHARD INTERNATIONAL et MEDICREA INTERNATIONAL.

Monsieur SOURNAC perçoit dans ce cadre un honoraire fixe et peut prétendre à un honoraire variable en fonction de l'atteinte de certains objectifs définis dans leur principe et montant par le Conseil d'Administration du 17 Juin 2010, sur la base des travaux réalisés par le comité adhoc. L'honoraire variable était jusqu'à 2014 plafonné à 140 000 euros et correspondait à 10% du résultat opérationnel positif dégagé par le Groupe. Le comité adhoc a soumis de nouvelles propositions au Conseil d'Administration pour le calcul de l'honoraire variable de Monsieur SOURNAC ; elles n'ont pas encore été validées à la date de rédaction du présent Document de référence.

Monsieur CAFFIERO n'est pas rémunéré pour son mandat de Directeur Général Délégué. Les prestations de direction des ventes export de Monsieur CAFFIERO sont facturées par ORCHARD INTERNATIONAL, dont il est Directeur Général à MEDICREA INTERNATIONAL, via le contrat de prestations qui lie les deux sociétés. Monsieur CAFFIERO ne perçoit pas d'honoraire variable.

La convention de prestations de services entre ORCHARD INTERNATIONAL et MEDICREA INTERNATIONAL a été mise en place à effet au 1er Octobre 2010 et a été amendée à 3 reprises. Cette convention et ses avenants sont détaillés dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions réglementées figurant au chapitre 4.5. du présent Document de référence.

Les rémunérations versées à Messieurs SOURNAC et CAFFIERO sont prises en charge par la Société ORCHARD INTERNATIONAL qui les refacture à la société MEDICREA INTERNATIONAL dans le cadre de conventions réglementées dûment autorisées et approuvées.

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les tableaux suivants sont élaborés selon l'annexe 2 de la position-recommandation AMF n°2014-14 (tableaux 1 à 7).

Les honoraires détaillés ci-dessous (hors Jetons de présence) sont perçus par la société ORCHARD INTERNATIONAL dont Monsieur SOURNAC est Président et Monsieur CAFFIERO est Directeur Général.

Synthèse des rémunérations de Denys SOURNAC

EN EUROS	2014	2013	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	298 000	436 000	295 429
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-	-
TOTAL	**298 000**	**436 000**	**295 429**

Récapitulatif des rémunérations de Denys SOURNAC

EN EUROS	2014		2013		2012	
	Montants dus	**Montants versés**	**Montants dus**	**Montants versés**	**Montants dus**	**Montants versés**
Rémunération fixe	292 000	292 000	292 000	292 000	292 000	292 000
Rémunération variable annuelle	-	100 000	140 000	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	6 000	4 000	4 000	3 429	3 429	3 429
Avantages en nature	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**298 000**	**396 000**	**436 000**	**295 429**	**295 429**	**295 429**

Hormis les jetons de présence, tous les montants relatifs à la rémunération de M. SOURNAC sont refacturés par ORCHARD INTERNATIONAL à MEDICREA INTERNATIONAL.

Synthèse des rémunérations de Jean-Philippe CAFFIERO

EN EUROS	2014	2013	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	157 458	195 314	174 741
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-	-
TOTAL	**157 458**	**195 314**	**174 741**

Récapitulatif des rémunérations de Jean-Philippe CAFFIERO

EN EUROS	2014		2013		2012	
	Montants dus	**Montants versés**	**Montants dus**	**Montants versés**	**Montants dus**	**Montants versés**
Rémunération fixe	151 458	151 458	191 314	191 314	171 312	171 312
Rémunération variable annuelle	-	100 000	140 000	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	6 000	4 000	4 000	3 429	3 429	3 429
Avantages en nature	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**157 458**	**155 458**	**195 314**	**194 743**	**174 741**	**174 741**

Hormis les jetons de présence, tous les montants relatifs à la rémunération de M. CAFFIERO sont refacturés par ORCHARD INTERNATIONAL à MEDICREA INTERNATIONAL.

Récapitulatif des rémunérations futures des dirigeants mandataires sociaux

	CONTRAT DE TRAVAIL		RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRES DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE	
	Oui	**Non**	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Non**
Denys SOURNAC		X		X		X		X
Jean-Philippe CAFFIERO		X		X		X		X

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social

Néant

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social

Néant

La société ORCHARD INTERNATIONAL ne porte aucun engagement de rémunération différée au profit de Messieurs SOURNAC et CAFFIERO, qui serait susceptible d'être refacturé à la Société MEDICREA INTERNATIONAL en cas de mise en œuvre effective.

Voir également pages 197 et 198 du présent Document de référence, la présentation des tableaux 8 à 10 de la recommandation AMF n° 2014-14 sur les rémunérations.

Rémunération des mandataires sociaux non-dirigeants

Des jetons de présence ont été versés aux mandataires sociaux non-dirigeants, les montants ont été répartis comme suit :

EN EUROS	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE		
	2014	**2013**	**2012**
Patrick BERTRAND	4 000	3 429	3 429
Christophe BONNET	4 000	3 429	3 429
Jean Joseph MORENO	4 000	3 429	3 429
François Régis	4 000	3 429	3 429
Marc RECTON	4 000	3 429	3 429
TOTAL	**20 000**	**17 145**	**17 145**

Montants versés en 2014, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Montants versés en 2013, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012
Montants versés en 2012, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Une somme globale de 48 000 € a été allouée à titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (pour l'ensemble des administrateurs y compris le Président et le Directeur Général Délégué).

Les mandataires sociaux non-dirigeants n'ont pas perçus d'autres rémunérations aux cours des deux derniers exercices.

2.3. Gouvernement d'entreprise

Compte-tenu de sa taille et de la structure de son actionnariat, le Groupe MEDICREA a choisi de se référer au code de gouvernance MIDDLENEXT. Ce code à destination des valeurs moyennes et petites, publié en décembre 2009 et disponible en intégralité sur le site internet www.middlenext.com, définit une liste de recommandations et de points de vigilance qui permettent d'assurer une gouvernance raisonnable des sociétés de cette taille.

En se référant à ce code, le Groupe souhaite évaluer la pertinence de sa gouvernance et également valider que l'information communiquée est suffisante et traduit bien sa volonté de transparence.
L'objectif du Groupe est de respecter l'intégralité des recommandations MIDDLENEXT. Toutefois, certaines recommandations ne sont pas encore appliquées dans leur intégralité. Afin de se conformer au principe « Appliquer ou expliquer » de l'article L.225-37 du Code de Commerce, des explications sur la non-application de certaines recommandations et des informations sur les actions mises en place pour y remédier le cas échéant sont fournies dans les paragraphes suivants.

Un récapitulatif de l'application des recommandations du code MIDDLENEXT est dressé dans le tableau ci-dessous :

	RECOMMANDATION	
Le pouvoir Exécutif	**Appliquée**	**Non-appliquée**
R1 Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R2 Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R3 Indemnités de départ	X	
R4 Régimes de retraite supplémentaires	X	
R5 Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	

	RECOMMANDATION	
Le pouvoir de surveillance	**Appliquée**	**Non-appliquée**
R6 Mise en place d'un Règlement Intérieur du Conseil	X*	
R7 Déontologie des membres du Conseil	X	
R8 Composition du Conseil - Présence de membres indépendants au sein du Conseil	X	
R9 Choix des administrateurs	X	
R10 Durée des mandats des membres du Conseil	X	
R11 Information des membres du Conseil	X	
R12 Mise en place de comités	X	
R13 Réunions du Conseil et des comités	X	
R14 Rémunération des administrateurs	X	
R15 Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X*	

** Ces recommandations sont partiellement appliquées.*

Commentaires et explications sur l'application ou non des recommandations du code MIDDLENEXT :

R1 Cumul contrat de travail et mandat social
Les deux dirigeants mandataires sociaux du Groupe ne cumulent pas leur mandat avec un contrat de travail.

R2 Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux
Le comité adhoc, sous la supervision du Conseil d'Administration veille au respect de ces règles. Les critères utilisés pour déterminer la rémunération des dirigeants mandataires sociaux respectent les recommandations MIDDLENEXT. L'information annuelle des actionnaires sur les rémunérations perçues par les dirigeants mandataires sociaux est effectuée conformément à la réglementation applicable.

R3 Indemnités de départ
Il n'est pas prévu contractuellement d'indemnités en cas de départ de l'un des dirigeants mandataires sociaux.
R4 Régimes de retraite supplémentaires
Il n'y a pas de régime supplémentaire en place au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux.

R5 Stock-options et attribution gratuite d'actions
Il n'a jamais été attribué aux dirigeants mandataires sociaux de stock-options ou d'actions gratuites.

R6 Mise en place d'un Règlement Intérieur du Conseil
Un Règlement Intérieur du Conseil existe depuis 2006 et comporte 4 des 5 rubriques mentionnées par le code MIDDLENEXT : rôle du Conseil, critères d'indépendance, devoirs des membres et fonctionnement du Conseil. MEDICREA entend ajouter les règles de détermination de rémunération des membres au Règlement Intérieur par une mise à jour en 2015.

Le Règlement Intérieur du Conseil peut être consulté dans son intégralité au siège de la Société : 14 Porte du Grand Lyon, 01700 Neyron.

R7 Déontologie des membres du Conseil
Les règles de déontologie que les administrateurs s'engagent à respecter (notamment confidentialité, indépendance et diligence) sont clairement explicitées dans le Règlement Intérieur du Conseil. Les administrateurs sont des initiés, les règles auxquelles ils sont soumis à ce titre leur ont été fournies.

R8 Composition du Conseil - Présence de membres indépendants au sein du Conseil
Le Conseil d'Administration est composé à ce jour de 6 administrateurs indépendants sur les 8 membres. Ils sont considérés comme indépendants selon les 4 critères définis par le code MIDDLENEXT.

R9 Choix des administrateurs
Le renouvellement des 5 administrateurs et la nomination d'un nouvel administrateur lors de l'Assemblée Générale du 25/06/2014 ont fait l'objet de 6 résolutions distinctes : une par nomination. Une fiche renseignement sur chaque candidature était à disposition au siège de la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale. Elle reprenait notamment le parcours professionnel de chaque candidat.

R10 Durée des mandats des membres du Conseil
La durée du mandat est de 6 ans, ce qui correspond au maximum fixé par la loi.

R11 Information des membres du Conseil
Les modalités de délivrance de l'information aux administrateurs sont décrites à l'article 7 du Règlement Intérieur. Il est également précisé dans ce même règlement, à l'article 11, qu'il incombe aux administrateurs de « demander toute information complémentaire qu'ils considèrent comme utile ».

R12 Mise en place de comités
Le Conseil d'Administration a estimé nécessaire de créer 3 comités spécialisés : le Comité adhoc, le Comité stratégique et le Comité de Direction. La composition et la mission de chacun de ces comités sont explicitées au chapitre 2.1.4. du présent Document de référence. Le Conseil d'Administration pourra créer de nouveaux comités spécifiques si nécessaire, notamment un Comité d'Audit, comme mentionné aux articles 5 et 6 de son Règlement Intérieur.

R13 Réunions du Conseil et des comités
L'article 7 du Règlement Intérieur établit un cadre aux réunions du Conseil. Le nombre de réunions du Conseil d'Administration est de 4 par an au minimum et chacune fait l'objet d'un Procès-Verbal.

R14 Rémunération des administrateurs
La cinquième résolution du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 25 Juin 2014 définit le montant global des jetons de présence pour l'exercice 2014. Les montants versés sont récapitulés au chapitre 2.2 du présent Document de référence. Tous les ans, le Conseil d'Administration se prononce sur la répartition de l'enveloppe globale annuelle des jetons de présence. Jusqu'à aujourd'hui, ils ont toujours été répartis à parts égales entre les administrateurs.

R15 Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil
Il est mentionné à l'article 7 du Règlement Intérieur : « Le Conseil d'Administration fait un point une fois par an sur son fonctionnement ». Cette évaluation est faite de manière informelle mais MEDICREA envisage de formaliser ce point dès 2015.

2.4. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président

La Société n'a pas l'obligation d'établir un rapport sur son contrôle interne prévu à l'article L225-37 du Code de Commerce.

3 INFORMATIONS EN MATIÈRE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

MEDICREA intègre autant que possible dans sa stratégie globale les problématiques sociales, sociétales et environnementales qu'elle a identifiées. Compte-tenu du secteur et des zones géographiques sur lesquelles le Groupe se développe, certains bilans relatifs à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) sont considérés comme plus ou moins pertinents à dresser.

Dans le cadre de la prise en compte des problématiques RSE et des attentes des différentes parties impliquées dans le développement de son activité, MEDICREA a défini des politiques, principes et pratiques pour interagir avec celles-ci :

- concernant les salariés, ressource la plus significative dont dispose le Groupe : une politique de gestion des ressources humaines qui vise à optimiser les conditions de travail, à promouvoir la diversité et à favoriser le développement des compétences ;

- concernant les fournisseurs et sous-traitants : une application des normes et procédures de même exigence que celles en vigueur au sein du Groupe ;

- concernant les clients et les patients : une politique qualité des plus strictes pour la fabrication des produits ;

- concernant les communautés locale : un recours le plus fréquent possible aux ressources régionales.

3.1. Note méthodologique

Périmètre

Les informations présentées dans ce chapitre concernent l'ensemble du groupe MEDICREA, c'est-à-dire la société mère et ses 4 filiales à date. Dans le cas contraire, le périmètre concerné est expressément stipulé.

Période

La période retenue pour le calcul des indicateurs correspond à l'année civile 2014, sauf mention contraire.

Indicateurs non applicables

Compte-tenu des activités et de la taille du Groupe, les indicateurs suivants ne sont pas considérés comme étant pertinents et sont donc non applicables :

- le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement ;
- l'utilisation des sols ;
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique ;
- les mesures prises pour préserver la biodiversité.

3.2. Informations sociales

Effectif

Au 31 décembre 2014, l'effectif global du Groupe est de 128 personnes, dont 80 hommes (62,5%) et 48 femmes (37,5%). Au 31 décembre 2013, l'effectif était de 110 personnes, soit une augmentation de 16%.

TOTAL GROUPE	2014	
Hommes	80	63%
Femmes	48	38%
TOTAL	**128**	

TOTAL GROUPE	2013	
Hommes	64	58%
Femmes	46	42%
TOTAL	**110**	

TOTAL GROUPE	2012	
Hommes	58	60%
Femmes	39	40%
TOTAL	**97**	

70% des collaborateurs sont basés en France, les 30% complémentaires étant situés en Angleterre ou aux États-Unis :

TOTAL GROUPE		2014	2013	2012
France		90	74	70
dont	MEDICREA INTERNATIONAL	48	38	35
	MEDICREA TECHNOLOGIES	30	27	26
	MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	12	9	9
États-Unis		33	29	21
Angleterre		5	7	6
TOTAL		**128**	**110**	**97**

Sur les 128 personnes composant l'effectif à la fin de l'exercice 2014 :

- 3 sont en contrat d'alternance ;
- 6 sont en Contrat à Durée Déterminée ;
- 119, soit 93%, sont en Contrat à Durée Indéterminée.

Afin de faire face à un surcroît temporaire d'activité, MEDICREA peut faire appel à du personnel intérimaire comme au cours de l'année 2014 durant laquelle le Groupe a eu recours à 7 intérimaires au total, dont 4 ont finalement intégré les effectifs au 31 décembre 2014 : 2 en CDD et 2 en CDI. Un autre de ces intérimaires a été embauché en février 2015.

33 personnes ont été embauchées en 2014, majoritairement au sein des sociétés françaises avec la création de 14 postes et le remplacement de postes vacants suite au départ de salariés. 15 personnes ont quitté le Groupe pour différents motifs : 8 démissions, 3 ruptures conventionnelles, 3 licenciements et 1 départ en retraite.

L'âge moyen de l'effectif est de 38 ans et 63% du personnel a moins de 40 ans, sans disparité significative entre les hommes et les femmes. Les effectifs se répartissent par tranche d'âge comme suit :

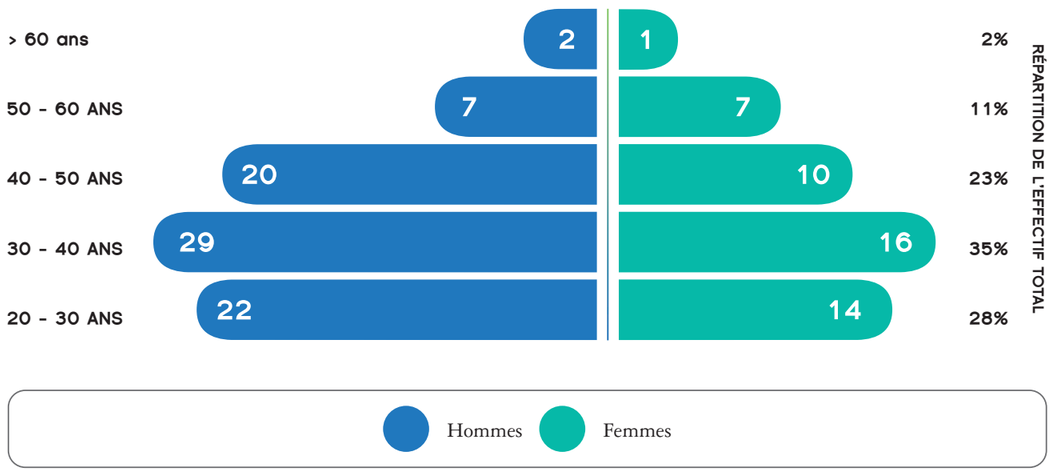

La répartition des effectifs par département est la suivante :

TOTAL GROUPE	2014	2013	2012	2014/2013		2013/2012	
Production	27	25	22	+2	8%	+3	14%
Recherche et développement	15	13	11	+2	15%	+2	18%
Marketing et Ventes	60	51	45	+9	18%	+6	13%
Administratif	26	21	19	+5	24%	+2	11%
TOTAL	**128**	**110**	**97**	**+18**	**16%**	**+13**	**13%**

Parmi les 128 personnes qui composent l'effectif, 52% sont cadres. La répartition hommes / femmes par catégories est la suivante :

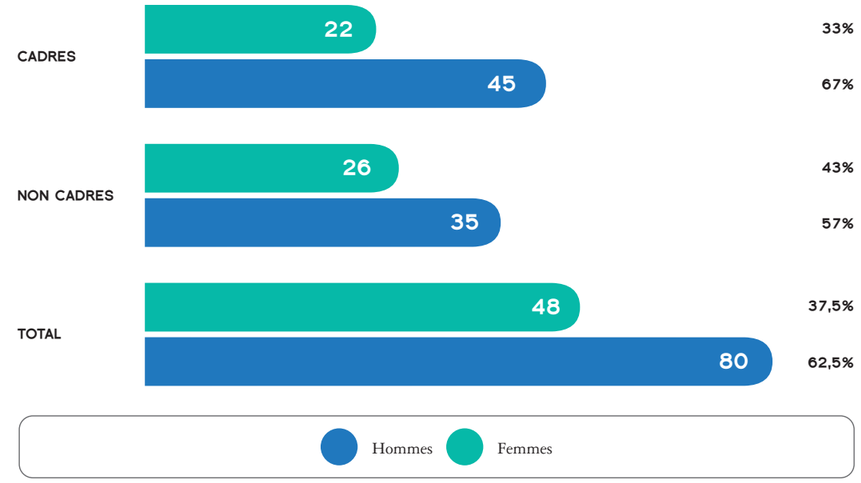

Au 31 décembre 2014, l'ancienneté moyenne sur l'ensemble des sociétés françaises est de 5 ans et 7 mois. Considérant que sur les 90 personnes salariées en France, 26 ont rejoint le Groupe (dont 20 en CDI) au cours de l'année 2014, l'effectif est stable et fidèle. Aux États-Unis, compte tenu d'un marché du travail plus souple et réactif, l'ancienneté moyenne est plus faible avec un taux de renouvellement des effectifs plus important. L'équipe d'encadrement y est cependant stable.

Les effectifs constituent une ressource essentielle pour le Groupe, les charges de personnel représentent un des postes de coûts les plus importants. Le renforcement des équipes au cours de l'année 2014 explique le poids croissant de ces dépenses. Elles comprennent les salaires, bonus et primes ainsi que les charges sociales et cotisations aux régimes de protection sociale et ont évolué comme suit (avant imputation du Crédit Impôt Recherche relatif aux frais de personnel des départements de recherche et développement) :

TOTAL GROUPE	2014	2013	2012
Charges de personnel (en millions d'euros)	10,4	8,9	8,7
en % du chiffre d'affaires	43,0%	38,9%	42,1%
% des charges opérationnelles	42,6%	41,7%	41;0%

Organisation du temps de travail

Au sein des filiales françaises :

- les cadres non dirigeants exercent leur activité sur la base d'un forfait annuel de jours travaillés (214 jours auxquels s'ajoute la journée de solidarité) ;
- les non-cadres exercent leur activité sur la base d'un horaire mensuel de 169 heures ou 151,67 heures selon les postes. Les salariés de MEDICREA INTERNATIONAL et MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE travaillant sur la base d'un contrat de 169 heures, sont donc rémunérés à raison de 17,33 heures supplémentaires par mois. Les salariés de MEDICREA TECHNOLOGIES effectuent 177 heures 53 dont 17 heures 33 rémunérées en heures supplémentaires et 8 heures récupérées sous forme de RTT ;
- 3 personnes travaillent par ailleurs à temps partiel.

En Angleterre, le temps de travail est décompté en nombre d'heures (35 heures ou 37,5 heures hebdomadaires selon la fonction occupée).

Aux États-Unis, le temps de travail des salariés est défini en nombre de jours ou en nombre d'heures en fonction du poste concerné.

Absentéisme

L'année 2014 a été marquée par des arrêts de travail plus conséquents que les années précédentes du fait de trois arrêts de longue durée (supérieurs ou égaux à 2 mois) liés à des accidents de la vie privée. Les arrêts de travail de courte durée restent modérés même si les épidémies nationales ont été ressenties au sein du Groupe.

Développement des collaborateurs

Le Groupe a mis en place une politique de gestion des ressources humaines avec comme objectif le recrutement et la fidélisation des meilleurs profils.

La politique de rémunération vise ainsi à reconnaître les compétences et à encourager et récompenser la performance de chacun. La rémunération se compose d'une partie fixe et, pour certains salariés, d'une partie variable versée en contrepartie de la réalisation d'objectifs fixés en début d'année.

Des entretiens annuels individuels se déroulent chaque année (entre décembre et janvier) à l'initiative des responsables de service. Au cours de cet entretien, le salarié et son supérieur direct font un bilan de l'année écoulée et mesurent notamment l'atteinte des objectifs, fixent ensemble les priorités pour l'année à venir dans le cadre de la stratégie globale dont chaque responsable de service a connaissance. Au cours de cet entretien sont étudiées la charge de travail et l'organisation du salarié entre sa vie professionnelle et personnelle. Depuis 2015, l'entretien professionnel, rendu obligatoire par la réforme de la formation professionnelle continue est formalisé distinctement de l'entretien annuel. Il a toutefois lieu en même temps. Un point spécifique est réalisé sur les formations suivies et les nouveaux besoins. Il peut être parfois réalisé des entretiens individuels intermédiaires, notamment pour les nouveaux embauchés (un point à 6 mois) et les personnes exprimant des difficultés à atteindre leurs objectifs, pour étudier les actions à mettre en place pour y parvenir.

Un budget important est consacré à la formation (bien au-delà de l'obligation légale annuelle). A titre d'exemple, le budget pour l'année 2014 a été de l'ordre de 65 000 euros. Les besoins en formation sont recensés au moment des entretiens individuels annuels. Des besoins complémentaires peuvent être remontés à la direction des ressources humaines en cours d'année. Un arbitrage est opéré en fonction des priorités et nécessités pour le bon fonctionnement d'un service et de la Société en général. Le plan de formation arrêté en début d'année est réalisé en moyenne à hauteur de 70%, certaines formations étant parfois annulées par les organismes et d'autres remplacées par de plus pertinentes en cours d'année.

MEDICREA souhaite favoriser, dans la mesure du possible et lorsque cela contribue à la bonne marche de l'entreprise, l'évolution et la mobilité de ses salariés, tant au niveau géographique que fonctionnel. Ainsi, des mutations de la filiale américaine, de la filiale anglaise ou encore de la filiale de production vers la Société mère, mais aussi de la Société mère vers la filiale américaine ont été réalisées au cours des dernières années. Des évolutions de poste ont également été proposées à des collaborateurs avec par exemple des transferts du département recherche et développement vers le département qualité, du département affaires cliniques vers la cellule UNiD® nouvellement créée ou des changements de responsabilité au sein d'un même département.

Lutte contre les discriminations

Le Groupe intègre dans ses effectifs des collaborateurs de tout âge et sans distinction de sexe. A titre d'exemple en 2014, 3 personnes de plus de 50 ans mais également 2 personnes de moins de 25 ans ont été embauchées au sein des sociétés françaises. Concernant la formation des jeunes, MEDICREA y contribue à différents niveaux : en intégrant pendant quelques jours dans les différents services des collégiens dans le cadre de leur stage d'observation formalisé par une convention de stage, en permettant à des étudiants de rejoindre le monde de l'entreprise par l'intermédiaire de stages rémunérés pour des missions spécifiques ponctuelles d'une durée de 4 à 6 mois, en proposant des contrats de Volontariat International en Entreprise (V.I.E.) ou en ayant recours à des contrats en alternance dont la durée varie de 1 à 2 ans. Ces contrats temporaires sont transformés en CDD ou en CDI dès que les besoins de l'entreprise le justifient.

Relations sociales

MEDICREA INTERNATIONAL et MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE dépendent de la convention collective des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation alors que MEDICREA TECHNOLOGIES de celle de la Métallurgie de Charente Maritime.

Aucune des trois sociétés françaises du Groupe n'a de comité d'entreprise, le seuil légal n'étant pas encore atteint. Les relations sociales s'articulent donc autour des Délégués du Personnel, Instances Représentatives du Personnel (IRP). Seules les sociétés MEDICREA TECHNOLOGIES et MEDICREA INTERNATIONAL sont dotées d'IRP à raison d'un délégué pour l'ensemble des salariés de MEDICREA TECHNOLOGIES et de deux délégués, un pour le collège Cadres et un pour le collège Non-cadres de MEDICREA INTERNATIONAL. Des réunions ont lieu mensuellement, et donnent lieu à la rédaction de Procès-verbaux affichés au sein des entités concernées.

Egalité Hommes-Femmes

MEDICREA réalise ses recrutements sans distinction entre hommes et femmes. Les salaires proposés sont fonction du poste, du profil et de l'expérience des candidats. Il en est de même pour les évolutions de salaires qui sont fonction des performances de chacun.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

MEDICREA, malgré sa volonté d'intégrer les travailleurs handicapés dans son activité et l'adaptation de ses infrastructures afin de faciliter l'accès aux personnes handicapées (accès, ascenseurs et places de parking réservées) ne répond pas intégralement à son obligation légale puisqu'une seule personne handicapée est actuellement salariée de la Société. Toutefois, le Groupe fait également régulièrement appel à des CAT (Centres d'Aide par le Travail) et ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) dès que cela lui est possible dans le but de recourir autant que possible à des travailleurs handicapés.

Sécurité

Compte tenu de leur configuration, les locaux de l'usine de La Rochelle permettent d'assurer un très bon niveau de sécurité notamment au niveau de l'atelier de production, et de prévenir de façon très satisfaisante les risques d'accidents du travail et d'optimiser les conditions de fonctionnement du site. Un document unique de gestion des risques est établi et mis à jour annuellement dans l'ensemble des structures françaises.

Depuis août 2010, la gestion des stocks de produits finis est assurée depuis le siège de Neyron, dans des locaux spacieux, dédiés aux opérations de logistique. L'activité de réparation de moteurs pour appareils chirurgicaux de MEDICREA TECHNOLOGIES est également basée sur le site de Neyron.

Le Groupe, de par ses activités de conception et de fabrication de dispositifs médicaux, est également soumis à la réglementation du code de la santé publique.

De très rares accidents du travail et/ou accidents de trajets ont été à déplorer au cours des dernières années (de l'ordre de 3) et se sont révélés sans gravité et sans conséquence ni sur la santé, ni sur l'aménagement du poste de travail des salariés concernés.

Une maladie a été déclarée comme d'origine professionnelle en 2012 (liée à certains gestes et postures de travail), le poste de travail de la personne concernée a été aménagé.

Nuisances sonores et autre forme de pollution liée à l'activité de la Société

Au cours de l'année 2014, une estimation du niveau de bruit au sein de l'usine de production a été réalisée par un conseiller en prévention des risques professionnels mandaté par le service de santé au travail à l'initiative de la Société. Il est ressorti de cette étude que la valeur limite d'exposition n'était dépassée sur aucun poste (prenant en compte l'atténuation fournie par les protections auditives mises à disposition). Les services de santé au travail ont par ailleurs réalisé une journée de sensibilisation au bruit auprès de l'ensemble du personnel de l'usine.

Par ailleurs, un prélèvement d'atmosphère a été réalisé suite au constat de dépôts sur les parois du local d'anodisation et dont l'étude a conclu à une faible exposition aux acides fluorhydrique, phosphorique et nitrique. Toutefois, la Société a procédé à un carénage de l'aspiration au-dessus du bain de décapage afin d'éliminer ce risque.

MEDICREA respecte les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail à savoir :

- respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- abolition effective du travail des enfants.

Le Groupe n'a pas de salariés dans des pays à risque où les conventions de l'Organisation Internationale du Travail pourraient ne pas être respectées.

3.3. Informations environnementales

De par son activité et sa taille, MEDICREA considère avoir une influence très modeste sur l'environnement. Le Groupe s'attache toutefois à adopter un comportement qui contribue au développement durable en mettant en place des actions adaptées à sa structure.

Risques environnementaux

Les risques environnementaux sont quasi inexistants sauf pour l'activité de gestion et de contrôle des kits tournants au sein des filiales de commercialisation qui exposent les personnes manipulant les dispositifs médicaux à des produits potentiellement contaminés par des agents biologiques pathogènes sources de risques infectieux. Des procédures de travail limitant l'exposition des salariés sont en place et les circuits d'élimination des déchets d'activités de soins à risque infectieux et assimilés sont respectés. Les procédures de sécurité relatives à la manipulation et à l'élimination de ces produits sont conformes aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur dans les pays concernés.

Le site de La Rochelle, abrité sous l'entité juridique MEDICREA TECHNOLOGIES et dédié à la fabrication de dispositifs médicaux, est certifié ISO 13485 et ISO 9001. Depuis 2010, les certifications ISO 13485 et ISO 9001 ainsi que le marquage CE ont été étendus à MEDICREA INTERNATIONAL. Le Groupe a mis en place un programme de maîtrise de procédés et de contrôle d'assurance de la qualité, notamment un ensemble de modes opératoires, de procédures et de spécifications conçus pour garantir le respect des bonnes pratiques en matière de développement et de fabrication de produits, et de contrôle des effets sur l'environnement.

Par ailleurs, les dispositions législatives et réglementaires définies par l'ANSM, la Commission Européenne, la FDA et les autorités réglementaires équivalentes dans les autres pays, encadrent très strictement les activités de conception et de fabrication des dispositifs médicaux. Elles fixent les exigences essentielles en matière de sécurité et définissent les modes d'évaluation et de conformité qui sont intégrés au système de management de la qualité. Ces règles drastiques ont des implications à tous les niveaux du Groupe et contribuent à renforcer les mesures prises pour maintenir les actifs industriels dans un état optimal d'utilisation et de respect des normes applicables.

Normes environnementales

MEDICREA a entamé une démarche de certification ISO 14000 pour son site de production de La Rochelle. La famille ISO 14000 traite du management environnemental et donne des outils pratiques permettant d'identifier et de maîtriser l'impact de l'activité de l'entreprise sur l'environnement.

La gestion des déchets est une priorité sur ce site : pour chaque flux d'entrée, un flux de sortie est prévu :

- les copeaux de titane, résultante de l'activité de production des implants, sont ainsi récupérés et revendus ;
- les copeaux métalliques et le sable utilisé pour les a ctivités de sablage sont collectés et recyclés ;
- les huiles de coupe et acides utilisés pour l'étape d'anodisation par exemple sont récupérés et recyclés par les sous-traitants ;
- les eaux usées ne sont pas rejetées dans le circuit classique. Le site a une fosse septique qui est vidée régulièrement ;
- les palettes en bois sont revendues et les cartons sont jetés dans des bennes spécifiques de recyclage.
- le tri des déchets est automatique ;
- le recyclage du papier utilisé pour les activités administratives est en cours de mise en place.

Consommation d'énergies

Les consommations d'énergies du site de production de la Rochelle ont évolué de la manière suivante :

SITE DE LA ROCHELLE		2014	2013	ÉVOLUTION
Eau	m3	634	425	49%
Gaz	kWh	180 523	235 136	-23%
Électricité	kWh	368 746	302 903	22%
Production (nombre de pièces)		212 000	174 000	22%

La consommation d'eau et d'électricité a augmenté entre 2013 et 2014 en lien avec l'augmentation des volumes produits. La consommation de gaz, utilisé pour le chauffage, a été maîtrisée. MEDICREA s'attache à optimiser sa consommation d'énergies. Le renouvellement du parc industriel avec l'achat de machines plus productives et l'optimisation de la production y contribuent.

De manière générale, MEDICREA propose au quotidien à ses collaborateurs des mesures simples en faveur du développement durable :

- rationalisation des déplacements professionnels et choix des modes de transport les moins polluants quand cela est possible ;
- optimisation des impressions avec la mise en place d'un système de gestion des impressions qui oblige les collaborateurs à revalider les travaux pour les imprimer et limite ainsi les impressions lancées par erreur ;
- extinction automatique de l'éclairage.

3.4. Informations sociétales

Achats responsables

Le Groupe fait appel à des sous-traitants majoritairement situés en France et favorise les prestataires géographiquement proches de ses sites de La Rochelle et de Neyron. Les problématiques liées au recours à des sous-traitants basés dans des pays émergents ou à des fournisseurs qui pourraient y faire appel, telles que la décence des conditions de travail ou le risque de « responsabilité en cascade » ne concernent donc pas MEDICREA.

Ne disposant pas à ce jour d'installations en environnement contrôlé, le Groupe a recours à la sous-traitance pour le conditionnement ultra-propre et la stérilisation par irradiation gamma des produits stériles. Il fabrique également en externe une large partie de sa gamme d'instruments.

Le recours à la sous-traitance remplit deux objectifs. D'une part, faire appel à des prestataires permet de sécuriser la production : en cas de problème affectant les ressources en interne, le Groupe sera capable de répondre en partie à la demande grâce aux capacités externes. D'autre part, la sous-traitance permet d'ajuster la production aux besoins du marché en proposant des capacités supplémentaires de production mobilisables rapidement.

Les dépenses de sous-traitance ont évolué de la manière suivante :

TOTAL GROUPE (EN MILLIONS D'EUROS)	2014	2013	2012	2014/2013	2013/2012
Achats de composants et de sous-traitance	3,4	2,5	2,9	36%	-14%

Le Groupe travaille avec des fournisseurs ayant des pratiques responsables. La gestion de ceux-ci fait l'objet d'une procédure spécifique à disposition de tous et qui décrit les dispositions en place afin d'évaluer, sélectionner, qualifier et assurer le suivi de leur performance.

Les fournisseurs sont classés en catégorie selon les prestations réalisées :

- A : fournisseurs de produits et prestations entrant dans l'élaboration des dispositifs médicaux implantables ;
- B : fournisseurs de matières premières, ancillaires, consommables… ;
- C : fournisseurs d'autres produits et prestations.

Les fournisseurs classés A et B font l'objet d'évaluations et de revues régulières, des indicateurs de performance en termes de respect des normes qualité et de délais sont établis mensuellement et des audits sont menés tous les 2 ans.

Les relations avec les fournisseurs critiques du Groupe sont encadrées à la fois par des contrats d'achat et des contrats de qualité, fixant les exigences de conformité en fonction des produits concernés.

Ethique des affaires et lutte contre la corruption

MEDICREA réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires dans des pays où le risque de corruption est faible. Les relations commerciales avec les distributeurs dans les pays où les ventes se font via le canal indirect, c'est-à-dire à l'international hors France, États-Unis et Angleterre, sont formalisées par des contrats. Le risque de dérive est donc très limité.

Le secteur de la santé encadre par ailleurs très précisément les relations entre les industriels et les professionnels de santé, notamment par le Sunshine Act en vigueur aux États-Unis et la Loi Bertrand en France.

Aux États-Unis, le Physician Payments Sunshine Act, couramment appelé Sunshine Act, est une loi de 2010 dont le but est d'accroître la transparence des liens financiers entre professionnels de santé et fabricants de produits médicaux, et de mettre à jour de potentiels conflits d'intérêt qui pourraient nuire à la sécurité des patients. Les versements de toute nature réalisés depuis 2012 à l'initiative des fabricants aux professionnels de santé sont consultables sur le site internet OpenPaymentsData du Centers for Medicare & Medicaid Services. Les professionnels de santé peuvent vérifier ces informations avant publication et éventuellement les contester.

En France, la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011, dite Loi Bertrand, relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé, par son article 2 dont le décret d'application a été publié au JO du 22 mai 2013, a instauré un nouveau dispositif de publication de deux catégories de liens existant entre les entreprises produisant ou commercialisant des produits à finalité sanitaire et certains de leurs partenaires, tels que les professionnels de santé, les étudiants se destinant à devenir professionnels de santé, les associations les représentant, (…). Les liens concernés sont d'une part les conventions conclues entre les sociétés et les différents acteurs visés par cette loi et, d'autre part, les avantages d'une valeur égale ou supérieure à 10 euros TTC dont ces mêmes acteurs ont bénéficié de la part des fabricants.

Afin de respecter ces obligations, MEDICREA publie sur son site internet (*www.medicrea.com*) dans la rubrique « La société / Transparence des liens d'intérêt » les coordonnées des professionnels de santé ainsi que la nature et le montant de l'avantage qui leur a été octroyé.

Santé et sécurité des patients

MEDICREA intervient dans le secteur de la santé, assurer la sécurité des patients tout au long des processus de conception et de production des produits est donc la priorité essentielle et l'état d'esprit du Groupe en la matière peut être résumé comme suit :

« Au service d'un véritable enjeu de santé publique, celui de la déformation du rachis, MEDICREA a adopté depuis sa création la démarche qualité la plus stricte et la plus exigeante. Pour MEDICREA, être fabricant de dispositifs médicaux, signifie participer activement à la mutation du monde de la santé, marquée par les progrès constants de la Recherche, de la mise au point à l'implantation, jusqu'au suivi post-opératoire pour veiller à la sécurité et à l'amélioration de la qualité de la vie des patients.

Pour accompagner cette mutation, la direction de MEDICREA a fait le choix d'internaliser l'ensemble du processus de conception, de prototypage et de fabrication de ses implants et s'engage à respecter scrupuleusement et à faire appliquer à l'ensemble de son personnel et ses fournisseurs, la réglementation en vigueur américaine FDA « Quality system Regulation for medical devices», la Directive européenne (93/42/CEE) et la norme ISO13485. »

Le Système Qualité et les procédures mis en place par MEDICREA dans le but de respecter les exigences règlementaires de conformité des produits sont décrits au chapitre 1.5.1. du présent Document de référence.

3.5. Rapport de l'organisme tiers indépendant

L'action MEDICREA INTERNATIONAL est cotée sur Alternext, qui n'est pas un marché réglementé.

Aucune des sociétés du Groupe ne dépasse un chiffre d'affaires net ou un total bilan de 100 millions d'euros, et aucune des sociétés du Groupe n'a un effectif moyen permanent supérieur à 500 salariés.

Par conséquent, MEDICREA n'a pas d'obligation de faire vérifier par un organisme tiers indépendant, les informations éventuelles publiées concernant sa responsabilité sociale et environnementale.

4 ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2014

4.1. Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014

	N° Pages
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014	110
Note 1 : Principes comptables	114
Note 2 : Périmètre de consolidation	115
Note 3 : Information sectorielle	117
Note 4 : Données opérationnelles	122
Note 5 : Charges et avantages du personnel	123
Note 6 : Immobilisations incorporelles et corporelles	129
Note 7 : Stocks et en-cours	135
Note 8 : Créances clients et autres actifs courants	136
Note 9 : Provisions et passifs éventuels	136
Note 10 : Financement et instruments financiers	138
Note 11 : Dettes fournisseurs et autres passifs courants	145
Note 12 : Impôts sur les résultats	145
Note 13 : Incidences des variations de change sur le chiffre d'affaires et le résultat du groupe	148
Note 14 : Capitaux propres et résultat par action	148
Note 15 : Autres informations	150

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

1. Bilan consolidé

EN EUROS	NOTES	2014	2013	2012
Ecarts d'acquisition	6.1	2 633 541	2 419 861	2 419 861
Immobilisations incorporelles	6.6	3 970 394	3 649 787	3 615 211
Immobilisations corporelles	6.6	5 481 290	3 474 099	3 341 857
Immobilisations financières	6.6	418 701	349 312	348 665
Impôts différés	12.2	602 597	233 332	958 816
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		**13 106 523**	**10 126 391**	**10 684 410**
Stocks et en-cours	7	6 331 266	5 101 747	5 521 936
Clients et comptes rattachés	8	4 381 333	3 383 573	3 009 156
Autres actifs courants	8	2 302 642	1 446 718	1 450 277
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10.1.2	1 181 506	1 839 129	1 446 102
TOTAL ACTIFS COURANTS		**14 196 747**	**11 771 167**	**11 427 471**
TOTAL ACTIF		**27 303 270**	**21 897 558**	**22 111 881**

EN EUROS	NOTES	2014	2013	2012
Capital	14	1 357 025	1 355 121	1 353 281
Primes d'émission, de fusion, d'apport	14	34 353 357	34 302 066	34 302 066
Réserves consolidées	14	(22 065 987)	(23 047 124)	(21 696 044)
Résultat Groupe de l'exercice	14	(1 022 923)	470 675	(1 151 067)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		**12 621 472**	**13 080 738**	**12 808 236**
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES		**-**	**(140 607)**	**(63 182)**
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**12 621 472**	**12 940 131**	**12 745 054**
Avances conditionnées	10.1.2	455 000	573 612	700 612
Provisions non courantes	9	336 485	232 554	309 409
Impôts différés	12.2	715 371	218 373	150 557
Dettes financières long terme	10.1.1	3 921 022	2 394 942	2 696 423
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		**5 427 878**	**3 419 481**	**3 857 001**
Provisions courantes	9	11 126	99 193	202 244
Dettes financières court terme	10.1.1	3 048 845	1 572 625	1 573 278
Autres passifs financiers courants		25 102	1 156	9 111
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	4 180 347	2 276 246	2 252 132
Autres passifs courants	11	1 988 500	1 588 726	1 473 061
TOTAL PASSIFS COURANTS		**9 253 920**	**5 537 946**	**5 509 826**
TOTAL PASSIF		**27 303 270**	**21 897 558**	**22 111 881**

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

2. Compte de résultat consolidé

EN EUROS	NOTES	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	**4.1**	**24 204 255**	**22 856 222**	**20 679 816**
Coût des ventes	4.2	(4 562 692)	(4 568 667)	(4 569 723)
Marge brute		**19 641 563**	**18 287 555**	**16 110 093**
Frais de recherche et développement		(1 379 692)	(1 266 785)	(1 326 393)
Frais de commercialisation		(10 807 749)	(8 790 876)	(8 485 408)
Commissions sur ventes		(2 591 696)	(2 374 176)	(2 307 572)
Frais administratifs		(4 993 452)	(4 324 308)	(4 144 121)
Autres produits et charges opérationnels	4.5	(71 970)	(171)	(377 892)
Résultat opérationnel avant paiements en actions		**(202 996)**	**1 531 239**	**(531 293)**
Charges de personnel liées aux paiements en actions		(79 422)	(92 304)	(262 296)
Résultat opérationnel après paiements en actions		**(282 418)**	**1 438 935**	**(793 589)**
Coût de l'endettement financier net	10.4	(188 182)	(171 213)	(171 113)
Autres (charges) / produits financiers	10.4	(229 576)	20 157	60 654
(Charges) / produits d'impôts	12.1	(349 713)	(894 627)	(303 675)
Résultat net consolidé		**(1 049 889)**	**393 252**	**(1 207 723)**
Résultat Groupe		(1 022 923)	470 675	(1 151 067)
Résultat hors Groupe		(26 966)	(77 423)	(56 656)
RESULTAT NET PAR ACTION	**14.2**	**(0,12)**	**0,06**	**(0,14)**
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION	**14.2**	**(0,12)**	**0,05**	**(0,13)**

Résultat net par action et résultat net dilué par action calculés à partir du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

EN EUROS	2014	2013	2012
RESULTAT NET CONSOLIDE	**(1 049 889)**	**393 252**	**(1 207 723)**
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 504 610	2 372 683	2 386 728
Provisions pour dépréciation	(200 547)	148 919	(55 695)
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	449 654	314 575	136 911
Charges de personnel liées aux actions	79 422	92 304	262 296
Variation d'impôts différés	127 733	793 300	238 540
Impôts sur le résultat	(537 689)	(464 282)	(433 829)
Coût de l'endettement financier net	188 182	171 213	171 113
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**1 561 476**	**3 821 964**	**1 498 341**
Variation des stocks et en cours	(1 004 250)	(16 053)	(59 518)
Variation des créances clients	(1 006 618)	(278 000)	(599 280)
Variation des dettes fournisseurs et sur immobilisations	1 904 101	24 114	(877 159)
Variation des autres créances et autres dettes	332 074	619 384	658 926
TRESORERIE PROVENANT DU BFR	**225 307**	**349 445**	**(877 031)**
Impôts versés / remboursements d'impôts	(250 535)	(51 212)	245 775
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES	**1 536 248**	**4 120 197**	**867 085**
Acquisitions d'immobilisations	(5 061 716)	(2 917 726)	(2 250 020)
Cessions d'immobilisations	120	32 583	60
Incidences des variations de périmètre	(46 106)	-	-
Subventions reçues / (reversées)	(118 612)	(127 000)	(98 000)
Autres variations	-	-	14 082
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	**(5 226 314)**	**(3 012 143)**	**(2 333 878)**
Augmentation de capital	154 474	1 840	1 570 605
Emission d'emprunts	4 053 041	967 785	1 652 000
Remboursement d'emprunts	(1 357 625)	(1 219 891)	(1 114 562)
Intérêts versés	(152 178)	(114 526)	(63 007)
Autres variations	84 403	(87 498)	(167 611)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	**2 782 115**	**(452 290)**	**1 877 425**
Ecart de conversion relatif aux liquidités	(58 642)	7 523	(65 391)
Autres variations	98 547	(256 583)	(2 710)
VARIATION DE TRESORERIE	**(868 046)**	**406 704**	**342 531**
Trésorerie passive à l'ouverture	1 501 422	1 094 718	752 187
Trésorerie passive à la clôture	633 376	1 501 422	1 094 718

EN EUROS	2014	2013	2012
Trésorerie active à l'ouverture	1 839 129	1 446 102	1 446 974
Trésorerie active à la clôture	1 181 506	1 839 129	1 446 102
VARIATION DE TRESORERIE ACTIVE	(657 623)	393 027	(872)
Trésorerie passive à l'ouverture	(337 707)	(351 384)	(694 787)
Trésorerie passive à la clôture	(548 130)	(337 707)	(351 384)
VARIATION DE TRESORERIE PASSIVE	(210 423)	13 677	343 403
VARIATION DE TRESORERIE	(868 046)	406 704	342 531

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

a. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

EN EUROS	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL SOCIAL	RÉSERVES	CAPITAU PROPRES PART DU GROUPE	PART DES MINORITAIRES	CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
CAPITAUX PROPRES – 31.12.2011	**8 251 324**	**1 320 212**	**11 193 454**	**12 513 666**	**(6 526)**	**12 507 140**
Augmentation de capital	206 681	33 069	1 224 155	1 257 224	-	1 257 224
Résultat global de l'exercice 2012			(1 226 204)	(1 226 204)	(56 656)	(1 282 860)
Stock-options et actions gratuites			262 296	262 296	-	262 296
Autres variations			1 254	1 254	-	1 254
CAPITAUX PROPRES – 31.12.2012	**8 458 005**	**1 353 281**	**11 454 955**	**12 808 236**	**(63 182)**	**12 745 054**
Augmentation de capital	11 500	1 840	(1 840)	-	-	-
Résultat global de l'exercice 2013	-	-	180 206	180 206	(77 423)	102 783
Stock-options et actions gratuites	-	-	92 304	92 304	-	92 304
Autres variations	-	-	(8)	(8)	(2)	(10)
CAPITAUX PROPRES – 31.12.2013	**8 469 505**	**1 355 121**	**11 725 617**	**13 080 738**	**(140 607)**	**12 940 131**
Augmentation de capital	11 900	1 904	49 403	51 307	-	51 307
Résultat global de l'exercice 2014	-	-	(340 266)	(340 266)	(26 966)	(367 232)
Stock-options et actions gratuites	-	-	79 422	79 422	-	79 422
Autres variations	-	-	(249 729)	(249 729)	167 573	(82 156)
CAPITAUX PROPRES – 31.12.2014	**8 481 405**	**1 357 025**	**11 264 447**	**12 621 472**	**-**	**12 621 472**

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

b. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

EN EUROS	2014	2013	2012
Résultat Groupe	**(1 022 923)**	**470 675**	**(1 151 067)**
Ecarts de conversion	682 657	(290 469)	(75 137)
Résultat global total part du Groupe	**(340 266)**	**180 206**	**(1 226 204)**
Résultat hors Groupe	(26 966)	(77 423)	(56 656)
Résultat global total	**(367 232)**	**102 783**	**(1 282 860)**

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

c. NOTES EXPLICATIVES

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis aux normes IFRS.

MEDICREA est cotée sur le marché Alternext d'EnterNext Paris, code ISIN FR004178572, Mnémonique ALMED.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 2 avril 2015.

Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Référentiel appliqué

Les états financiers du Groupe MEDICREA au 31 décembre 2014 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne, en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 et disponibles sur le site *http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm*.

Ces normes comprennent :

- les IAS (International Accounting Standards) ;
- les IFRS (International Financial Reporting Standards) ;
- les interprétations SIC (Standard Interpretation Commitee) ;
- les interprétations IFRIC (International Financial Interpretation Committe).

Les comptes annuels sont établis selon le respect du principe de continuité d'exploitation qui s'apprécie au regard de la capacité du Groupe au cours des 12 prochains mois à faire face aux besoins de trésorerie liés à son exploitation, à ses investissements et aux remboursements de ses dettes financières à court terme en générant une capacité d'autofinancement positive.

1.2. Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014

L'IASB a publié les normes suivantes sur la consolidation :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IAS 27 révisée : « États financiers individuels » ;
- IAS 28 révisée : « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- amendements à IFRS 10, 11 et 12 « Dispositions transitoires » ;
- amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 « Entités d'investissement ».

L'application de ces normes, amendements et interprétations aux comptes consolidés du Groupe, n'a pas d'incidence significative.

1.3. Autres normes, amendements et interprétations

L'IASB a également publié les amendements suivants :

- amendements à IAS 32 « Instruments financiers : présentation – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » ;
- amendements à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » ;
- amendements à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture ».

Ces amendements n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

1.4. Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2014 et non anticipés par le Groupe

L'Union européenne a adopté, le 14 juin 2014, l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes ». Cette interprétation est obligatoire aux exercices ouverts, à compter du 17 juin 2014, c'est-à-dire à partir du 1er janvier 2015 pour le Groupe MEDICREA dont l'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

1.5. Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB non encore adoptés par l'Union européenne

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les autres normes, interprétations et amendements, publiés par l'IASB, mais non encore approuvés au niveau européen, aient une incidence significative sur ses états financiers des prochains exercices.

NOTE 2 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1. Méthode de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes statutaires des différentes entités juridiques composant le Groupe arrêtés au 31 décembre 2014.
Les filiales dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle d'une société existe lorsque le Groupe :

- détient le pouvoir sur la société ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société ;
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur la société de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values sur cessions d'actifs, marges en stocks, amortissements et dépréciations d'actifs fabriqués et détenus par le Groupe).

2.2. Évolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés :

- MEDICREA INTERNATIONAL (société mère du Groupe) ;
- MEDICREA TECHNOLOGIES ;
- MEDICREA TECHNOLOGIES UK ;
- MEDICREA USA ;
- MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE.

Les pourcentages de contrôle et d'intérêts au 31 décembre 2014 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	SIÈGE SOCIAL	POURCENTAGE DE CONTRÔLE	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS
MEDICREA TECHNOLOGIES	La Rochelle, FR	100 %	100 %
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	Swaffam Bulbeck,GB	100 %	100 %
MEDICREA USA	New-York, USA	100 %	100 %
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	Neyron, FR	100 %	100 %

En juin 2014, MEDICREA INTERNATIONAL a porté à 100 % sa participation dans MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE (70 % au 31 décembre 2013).

2.3. Méthode de conversion

2.3.1. Conversion des états financiers libellés en devises étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés du Groupe est l'euro.

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées sont préparés dans la monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du tableau des flux de trésorerie.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en « écarts de conversion ».

Au 31 décembre 2014, la variation du montant des écarts de conversion inscrits dans les capitaux propres part du Groupe s'analysent par devise de la façon suivante :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013
Dollar US	603 700	(276 999)
Livre Sterling	78 957	(13 470)
TOTAL	**682 657**	**(290 469)**

2.3.2. Transactions en devises étrangères

Les transactions réalisées par une société dans une devise autre que sa monnaie fonctionnelle sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont généralement incluses dans le compte de résultat en résultat financier.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion et de l'élimination d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe exprimées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intra-Groupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital ; ils sont dans ce cas inscrits dans les capitaux propres, en « écarts de conversion ».

2.4. Recours à des estimations de la direction

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels, de la détermination du montant des provisions pour passifs courants et non courants ou des provisions pour dépréciation des stocks, de la valorisation des avantages donnant accès au capital de la société, stock-options et actions gratuites et le cas échéant, des actifs d'impôts différés.

Les changements très rapides des contextes économiques accroissent les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs, et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait au 31 décembre 2014, après prise en compte des évènements postérieurs à cette période, conformément à la norme IAS 10. Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, pourraient se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Lorsque des évènements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels (y compris brevets et écarts d'acquisition) est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à la valeur recouvrable estimée à partir de la valeur d'utilité en l'absence de juste valeur nette estimable de manière fiable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par comptabilisation d'une perte de valeur d'actif en charges d'exploitation.

La valeur d'utilité est calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation des actifs ou de leur cession éventuelle.

Au 31 décembre 2014, aucun changement d'estimation ayant un effet significatif sur la période n'est à signaler.

NOTE 3 : INFORMATION SECTORIELLE

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction Générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Le Groupe MEDICREA réalise l'essentiel de son activité dans un seul secteur d'activité, celui des implants pour la colonne vertébrale. Par conséquent, le Groupe ne présente qu'un seul niveau d'information sectorielle qui est la zone géographique qui correspond par ailleurs à l'organisation fonctionnelle du Groupe via ses entités de commercialisation.

Les différentes zones géographiques sont les suivantes :

- France;
- États-Unis ;
- Royaume-Uni ;
- Reste du monde.

3.1. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Par zone géographique, le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2013
France	3 862 765	3 937 978	4 028 000
États-Unis	13 995 488	12 306 533	10 122 651
Royaume-Uni	1 163 251	1 378 951	1 295 337
Reste du monde	5 182 751	5 232 760	5 233 828
dont Europe	2 738 360	1 472 387	1 399 036
dont Amérique du Sud	1 412 172	2 063 393	2 397 891
dont Asie	892 179	1 192 950	990 401
dont Océanie	97 877	193 126	77 185
dont Moyen Orient et Afrique	42 163	310 904	369 315
TOTAL	**24 204 255**	**22 856 222**	**20 679 816**

3.2. Compte de résultat sectoriel 2014

EN EUROS	FRANCE	ÉTATS-UNIS	ROYAUME UNI	RESTE DU MONDE	TOTAL IFRS 31.12.2014
Chiffre d'affaires	**3 862 765**	**13 995 488**	**1 163 251**	**5 182 751**	**24 204 255**
Coût des ventes	(918 722)	(1 061 114)	(163 468)	(2 419 388)	(4 562 692)
Marge brute	**2 944 043**	**12 934 374**	**999 783**	**2 763 363**	**19 641 563**
Frais de recherche et développement	(1 229 146)	(150 546)	-	-	(1 379 692)
Frais de commercialisation	(3 568 746)	(5 464 175)	(784 336)	(990 492)	(10 807 749)
Commissions sur ventes	68 684	(2 660 380)	-	-	(2 591 696)
Frais administratifs	(3 523 604)	(1 216 521)	(217 858)	(35 469)	(4 993 452)
Autres produits et charges opérationnels	(71 970)	-	-	-	(71 970)
Résultat opérationnel avant paiement en actions	**(5 380 739)**	**3 442 752**	**(2 411)**	**1 737 402**	**(202 996)**
Charges de personnel liées aux paiements en actions	(5 334)	(74 088)	-	-	(79 422)
Résultat opérationnel après paiement en actions	**(5 386 073)**	**3 368 664**	**(2 411)**	**1 737 402**	**(282 418)**
Coût de l'endettement financier net	(219 546)	23 452	6 913	999	(188 182)
Autres (charges) / produits financiers	186 943	21 026	(2 162)	(435 383)	(229 576)
(Charges) / produits d'impôts	(75 965)	(366 438)	1 526	91 164	(349 713)
Résultat net consolidé	**(5 494 641)**	**3 046 704**	**3 866**	**1 394 182**	**(1 049 889)**
Résultat Groupe	**(5 467 675)**	**3 046 704**	**3 866**	**1 394 182**	**(1 022 923)**
Résultat hors Groupe	**(26 966)**	-	-	-	**(26 966)**

3.3. Compte de résultat sectoriel 2013

EN EUROS	FRANCE	ÉTATS-UNIS	ROYAUME UNI	RESTE DU MONDE	TOTAL IFRS 31.12.2013
Chiffre d'affaires	**3 937 978**	**12 306 533**	**1 378 951**	**5 232 760**	**22 856 222**
Coût des ventes	(945 765)	(915 219)	(167 153)	(2 540 530)	(4 568 667)
Marge brute	**2 992 213**	**11 391 314**	**1 211 798**	**2 692 230**	**18 287 555**
Frais de recherche et développement	(1 164 524)	(102 261)	-	-	(1 266 785)
Frais de commercialisation	(2 882 988)	(4 581 486)	(707 641)	(618 761)	(8 790 876)
Commissions sur ventes	(6 849)	(2 344 077)	-	(23 250)	(2 374 176)
Frais administratifs	(3 071 955)	(1 004 570)	(200 376)	(47 411)	(4 324 308)
Autres produits et charges opérationnels	(167)	-	-	-	(171)
Résultat opérationnel avant paiement en actions	**(4 134 270)**	**3 358 920**	**303 781**	**2 002 808**	**1 531 239**
Charges de personnel liées aux paiements en actions	(31 787)	(59 051)	(1 466)	-	(92 304)
Résultat opérationnel après paiement en actions	**(4 166 057)**	**3 299 869**	**302 315**	**2 002 808**	**1 438 935**
Coût de l'endettement financier net	(184 361)	14 236	(1 088)	-	(171 213)
Autres (charges) / produits financiers	20 302	(145)	-	-	20 157
(Charges) / produits d'impôts	(148 636)	(689 613)	(56 378)	-	(894 627)
Résultat net consolidé	**(4 478 752)**	**2 624 347**	**244 849**	**2 002 808**	**393 252**
Résultat Groupe	**(4 401 329)**	**2 624 347**	**244 849**	**2 002 808**	**470 675**
Résultat hors Groupe	**(77 423)**	-	-	-	**(77 423)**

Les dépenses des départements Recherche et Développement, Marketing, Distribution Export, Finance et Administration Générale engagées par le siège du Groupe sont toutes présentées sous le secteur « France et Europe Francophone », sans réallocation analytique aux autres zones géographiques.

3.4. Bilan sectoriel 2014

RUBRIQUES	FRANCE	ÉTATS-UNIS	ROYAUME UNI	RESTE DU MONDE	TOTAL IFRS 31.12.2014
Ecarts d'acquisition	2 633 541	-	-	-	2 633 541
Immobilisations incorporelles	3 848 307	121 997	90	-	3 970 394
Immobilisations corporelles	3 460 921	1 569 863	213 910	236 596	5 481 290
Immobilisations financières	297 905	120 796	-	-	418 701
Impôts différés	648 966	(221 821)	175 452	-	602 597
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	**10 889 640**	**1 590 835**	**389 452**	**236 596**	**13 106 523**
Stocks et en-cours	5 293 199	853 001	185 066	-	6 331 266
Clients et comptes rattachés	1 084 857	2 347 757	238 655	710 064	4 381 333
Autres actifs courants	2 091 166	182 163	29 313	-	2 302 642
Trésorerie et équivalents de trésorerie	950 029	42 451	189 026	-	1 181 506
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	**9 419 251**	**3 425 372**	**642 060**	**710 064**	**14 196 747**
TOTAL ACTIF	**20 308 891**	**5 016 207**	**1 031 512**	**946 660**	**27 303 270**
Capital	1 357 025	-	-	-	1 357 025
Primes d'émission, de fusion, d'apport	34 353 357	-	-	-	34 353 357
Réserves consolidées	(23 337 437)	1 010 827	856 464	(595 841)	(22 065 987)
Résultat Groupe de l'exercice	(5 467 675)	3 046 704	3 866	1 394 182	(1 022 923)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	**6 905 270**	**4 057 531**	**860 330**	**798 341**	**12 621 472**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**6 905 270**	**4 057 531**	**860 330**	**798 341**	**12 621 472**
Avances conditionnées	455 000	-	-	-	455 000
Provisions non courantes	347 611	-	-	-	347 611
Impôts différés	715 371	-	-	-	715 371
Dettes financières long terme	3 921 022	-	-	-	3 921 022
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	**5 439 004**	**-**	**-**	**-**	**5 439 004**
Autres passifs financiers courants	3 048 845	-	-	-	3 048 845
Dettes financières court terme	25 102	-	-	-	25 102
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 140 081	805 980	89 908	144 378	4 180 347
Autres passifs courants	1 750 589	152 696	81 274	3 941	1 988 500
TOTAL PASSIFS COURANTS	**7 964 617**	**958 676**	**171 182**	**148 319**	**9 242 794**
TOTAL PASSIF	**20 308 891**	**5 016 207**	**1 031 512**	**946 660**	**27 303 270**

3.5. Bilan sectoriel 2013

RUBRIQUES	FRANCE	ÉTATS-UNIS	ROYAUME UNI	RESTE DU MONDE	TOTAL IFRS 31.12.2013
Ecarts d'acquisition	2 419 861	-	-	-	2 419 861
Immobilisations incorporelles	3 607 473	41 479	835	-	3 649 787
Immobilisations corporelles	2 056 735	907 575	240 612	269 177	3 474 099
Immobilisations financières	270 526	78 786	-	-	349 312
Impôts différés	(71 971)	124 847	180 456	-	233 332
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	**8 282 624**	**1 152 687**	**421 903**	**269 177**	**10 126 391**
Stocks et en-cours	4 237 448	644 736	219 563	-	5 101 747
Clients et comptes rattachés	761 082	1 437 870	210 499	974 122	3 383 573
Autres actifs courants	1 291 759	138 710	16 249	-	1 446 718
Autres actifs financiers courants	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 264 734	278 121	296 274	-	1 839 129
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	**7 555 023**	**2 499 437**	**742 585**	**974 122**	**11 771 167**
TOTAL ACTIF	**15 837 647**	**3 652 124**	**1 164 488**	**1 243 299**	**21 897 558**
Capital	1 355 121	-	-	-	1 355 121
Primes d'émission, de fusion, d'apport	34 302 066	-	-	-	34 302 066
Réserves consolidées	(23 224 663)	350 037	698 747	(871 245)	(23 047 124)
Résultat Groupe de l'exercice	(4 401 329)	2 624 347	244 849	2 002 808	470 675
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	**8 031 195**	**2 974 384**	**943 596**	**1 131 563**	**13 080 738**
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	**(140 607)**	**-**	**-**	**-**	**(140 607)**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**7 890 588**	**2 974 384**	**943 596**	**1 131 563**	**12 940 131**
Avances conditionnées	573 612	-	-	-	573 612
Provisions non courantes	232 554	-	-	-	232 554
Impôts différés	218 373	-	-	-	218 373
Dettes financières long terme	2 394 942	-	-	-	2 394 942
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	**3 419 481**	**-**	**-**	**-**	**3 419 481**
Provisions courantes	99 193	-	-	-	99 193
Dettes financières court terme	1 572 625	-	-	-	1 572 625
Autres passifs financiers courants	1 156	-	-	-	1 156
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 666 684	438 276	92 048	79 238	2 276 246
Autres passifs courants	1 187 920	239 464	128 844	32 498	1 588 726
TOTAL PASSIFS COURANTS	**4 527 578**	**677 740**	**220 892**	**111 736**	**5 537 946**
TOTAL PASSIF	**15 837 647**	**3 652 124**	**1 164 488**	**1 243 299**	**21 897 558**

NOTE 4 : DONNEES OPERATIONNELLES

4.1. Produits de l'activité

Conformément à la norme IAS 18, les produits de l'activité sont enregistrés nets de rabais, remises, ristournes, avoirs et escomptes. Les produits sont comptabilisés dès lors que :

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe ;
- leur montant peut être estimé de façon fiable ;
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Le chiffre d'affaires est composé de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intra-groupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés, soit le plus souvent lors de l'expédition des produits. Dans certains cas spécifiques, lorsque le Groupe livre directement certains établissements de santé, les implants et instruments sont mis en dépôt. Ils ne sont donc pas facturés au moment de la livraison et restent comptabilisés dans les actifs du Groupe. Seuls les implants ayant fait l'objet d'une pose et/ou les instruments perdus ou cassés sont par la suite facturés.

Des inventaires des actifs en dépôts sont réalisés de façon régulière, soit directement sur le terrain, soit après renvoi et examen des actifs dans les centres de distribution du Groupe et les ajustements comptables nécessaires sont enregistrés dans les états financiers.

Le résultat issu du débouclage des couvertures de change portant sur les transactions commerciales est présenté en autres produits et charges opérationnels.

4.2. Charges d'amortissement et de dépréciation

Les charges d'amortissements et de dépréciations incluses dans le résultat concernent les actifs suivants :

AMORTISSEMENTS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Droits de propriété industrielle et commerciale	290 467	277 271	260 682
Autres immobilisations incorporelles	925 277	869 608	751 706
Constructions	1 722	361	22
Installations techniques, matériel et outillage	1 012 884	1 082 829	1 206 877
Autres immobilisations corporelles	274 260	142 614	167 441
TOTAL	**2 504 610**	**2 372 683**	**2 386 728**

DÉPRÉCIATIONS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Installations techniques, matériel et outillage	-	(11 000)	11 000
Stocks	(225 269)	436 242	(170 544)
Clients	8 858	(96 417)	2 322
TOTAL	**(216 411)**	**328 825**	**(157 222)**

Les amortissements se ventilent de la manière suivante :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Coûts des ventes	225 973	191 306	188 934
Frais de recherche et développement et brevets	1 213 760	1 137 965	986 258
Frais de commercialisation	817 511	784 199	929 503
Frais administratifs	247 366	259 213	293 033
TOTAL	**2 504 610**	**2 372 683**	**2 397 728**

4.3. Redevances

Les redevances versées à certains chirurgiens concepteurs sont calculées et payées trimestriellement sur la base du chiffre d'affaires généré par le Groupe sur chacun des produits concernés. Ces redevances sont enregistrées en charges d'exploitation.

Les redevances perçues sur les brevets dont le Groupe est propriétaire et qui sont utilisés dans d'autres applications médicales sont enregistrées en produits d'exploitation.

4.4. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel courants.

Ce poste est principalement composé des dotations et reprises de provisions comptabilisées dans le cadre de litiges salariaux et des frais d'avocats afférents, des plus et moins-values de cessions d'immobilisations, ainsi que du résultat issu du débouclage des couvertures de change portant sur les transactions commerciales.

4.5. Résultat opérationnel

L'indicateur de performance utilisé par le Groupe est le résultat opérationnel avant paiement en actions. Il comprend le résultat des activités courantes ainsi que les autres produits et charges opérationnels composés des éléments inhabituels, non récurrents et significatifs et du résultat de change sur les transactions commerciales.

NOTE 5 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

5.1. Effectif

L'effectif par collège et par zone géographique se répartit comme suit :

	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Cadres	67	58	42
Agents de maîtrise - Employés	61	51	55
TOTAL	**128**	**109**	**97**
dont France	90	74	70
dont Royaume Uni	5	7	6
dont États-Unis	33	28	21

5.2. Régime de retraites et avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légales et complémentaires) se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leurs sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à comptabilisation de provisions, les cotisations étant enregistrées lorsqu'elles sont dues.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, dans le cadre des régimes à prestations définies, les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées à partir de paramètres propres à chaque salarié (âge, catégorie socioprofessionnelle), et d'hypothèses spécifiques à l'entreprise (convention collective, taux de rotation du personnel, projection de salaires futurs, table de mortalité). Avant l'entrée en application d'IAS 19 R, le Groupe avait opté pour la constatation immédiate en résultat des écarts actuariels. Ainsi, les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2013 et au 1er janvier 2014 n'ont pas été ajustés compte tenu de l'absence d'impact sur les comptes de l'application d'IAS 19 R.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Dans le cas d'avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels générés sont comptabilisés dans l'état du résultat global, nets d'impôts différés.

Les coûts des services passés, résultant de l'adoption d'un nouveau régime ou de la modification d'un régime existant à prestations définies, sont immédiatement comptabilisés en résultat. La charge comprend :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés ainsi que les éventuels effets de toute réduction ou liquidation de régime qui sont comptabilisés en résultat opérationnel;
- la charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture comptabilisée en résultat financier.

Le Groupe ne finance pas ses engagements par le versement de cotisations à des fonds externes.

La couverture des indemnités de fin de carrière telles que prévue par les conventions collectives dont dépendent les sociétés MEDICREA INTERNATIONAL et MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE ainsi que MEDICREA TECHNOLOGIES (respectivement Import/Export et Métallurgie de Charente Maritime) fait l'objet d'une provision enregistrée en passif non courant. L'engagement correspondant est évalué sur une base annuelle à partir des caractéristiques propres à ces sociétés et de facteurs d'évolution externe résumés comme suit :

- âge de départ à la retraite : âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale sans abattement ;
- taux de charges sociales : ajusté en fonction du statut du salarié et de la société. En moyenne, les taux sont de 45 % pour les cadres et 44 % pour les non cadres ;
- taux de revalorisation des salaires : 2 % ;
- mode de départ : à l'initiative du salarié ;
- table de mortalité : INSEE TD/TV 2009-2011 par sexe ;
- mobilité annuelle : en fonction du collège (cadres et non cadres) et en fonction de l'âge, avec un taux de rotation nul au-delà de 50 ans ;
- taux d'actualisation : 1,90 %, basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé de grande qualité en euros à la date de l'évaluation, en application de la recommandation du CNC.

Le montant des droits acquis provisionnés au 31 décembre 2014 s'élève à 347 611 euros, comparé à 232 554 euros au 31 décembre 2013. Les variations s'analysent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014
Dette actuarielle au 31.12.2013	232 554
Coût des services en résultat opérationnel	40 325
Coût financier net	7 558
Charge de l'exercice au titre des régimes à prestations définies	47 883
Ecarts actuariels	67 174
Dette actuarielle au 31.12.2014	**347 611**

Les membres du Conseil d'Administration et les cadres dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.

Pour les filiales étrangères, une revue détaillée des obligations en matière d'engagements de retraite est réalisée sur la base des règles applicables à chaque pays et des provisions sont comptabilisées si nécessaires.

5.3. Médailles de travail

Les engagements au titre des médailles de travail ne font pas l'objet de provision, les conventions collectives applicables ne prévoyant pas de disposition particulière en la matière.

5.4. Paiements fondés sur des actions

Des stock-options et des actions gratuites sont attribuées aux salariés des sociétés du Groupe.

Les plans d'options de souscription et d'actions gratuites sont des plans dits « equity settled » selon la classification définie dans la norme IFRS 2. Le Groupe évalue à la date d'attribution à leur juste valeur les instruments des plans dont le paiement est fondé sur des actions. La juste valeur des actions est déterminée selon le modèle de Black & Scholes qui satisfait aux critères de la norme IFRS 2.

La juste valeur est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, avec pour contrepartie un compte de réserve spécifique.

Le montant comptabilisé tient compte du nombre de bénéficiaires, de la probabilité d'acquisition des droits ajustée des hypothèses de départ, du prix du sous-jacent, de la maturité des options, du taux de dividendes, de la volatilité du titre MEDICREA et du taux sans risque. Ces charges sont reconnues sur la durée d'acquisition des droits. Pour les options de souscription d'actions, un tiers de la juste valeur est reconnue l'année de l'attribution des options, un tiers l'année suivante et le solde deux ans plus tard. Pour les actions gratuites, la juste valeur des instruments accordés aux bénéficiaires est reconnue sur deux ans hormis pour les salariés américains pour lesquels la durée est de quatre ans.

La volatilité retenue a été déterminée sur la base d'une observation de l'historique du titre MEDICREA et a été comparée à celles des titres d'un échantillon de sociétés comparables. Le taux sans risque correspond au taux zéro coupon Eurozone 6 ans à la date d'attribution. Les titres annulés ont été pris en compte pour ne valoriser que les instruments restant en circulation.

A l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés comptabilisés est maintenu en réserves, que les options aient été levées ou non.

5.4.1. Description des plans existants

Les Assemblées Générales des 10 mars 2006, 25 juin 2009, 14 juin 2012 et du 25 juin 2014 ont délégué au Conseil d'Administration l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et l'attribution d'actions gratuites. Les Conseils d'Administration des 5 juin 2008, 25 juin 2009, 17 décembre 2009, 17 juin 2010, 16 juin 2011, 17 décembre 2013 et 27 mars 2014 ont attribué des options de souscription d'actions et/ou des actions gratuites.

Options de souscription

Les principales caractéristiques des plans d'options en vigueur sont les suivantes:

DATE D'ATTRIBUTION (DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)	05.06.08	25.06.09	17.12.09	17.06.10	16.06.11	17.12.13	27.03.14
Nombre d'options attribuées	25 215	99 200	15 000	112 800	95 500	10 000	30 000
Prix de souscription	6 €	6,16 € /6,56 €*	6,32 €	6,14 € /6,28 €*	9,10 € /11,44 €*	8,77 €	9,10 €
Période d'acquisition des droits	0-2 ans (1)	1-3 ans (2)	0-2 ans(2)	1-3 ans (3)	1-3 ans (4)	1-3 ans (5)	1-3 ans (6)
Durée de vie des options	10 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans

Le prix d'exercice est différent pour les salariés américains car les dates d'attribution définitives sont effectives 20 jours de bourse après la date du Conseil d'Administration décidant de l'attribution.

- (1) Les options sont intégralement exerçables depuis le 05 juin 2010

- (2) Les options sont intégralement exerçables depuis 23 juillet 2012

- (3) Les options sont intégralement exerçables depuis le 15 juillet 2013

- (4) Les options sont intégralement exerçables depuis 16 juillet 2014

- (5) Un tiers des options seront exerçables à compter du 17 janvier 2015, un tiers le seront dès le 17 janvier 2016 et un tiers dès le 17 janvier 2017

- (6) Un tiers des options seront exerçables à compter du 28 avril 2015, un tiers le seront dès le 28 avril 2016 et un tiers dès le 28 avril 2017.

L'exercice des options est subordonné à la présence du salarié dans le Groupe à la date d'exercice. Sur les 387 715 options totales attribuées, compte tenu des départs des salariés intervenus depuis la mise en place des premiers plans, 132 356 d'entre elles sont caduques au 31 décembre 2014. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2014, 15 147 options ont été exercées. Le nombre d'options exerçables au 31 décembre 2014 est donc de 240 212.

Actions gratuites

113 284 actions ont été attribuées depuis 2008. Ces actions sont acquises par le bénéficiaire au terme d'une période de deux ans pour les salariés français et de quatre ans pour les salariés américains. Compte tenu des départs de salariés intervenus au cours des exercices 2008 à 2014, le nombre d'actions gratuites attribuées aux salariés s'élève à 94 284, après annulation de 19 000 actions.

5.4.2. Evolution du nombre d'instruments en circulation

Les opérations intervenues sur les instruments de paiements sur base d'actions se résument comme suit pour l'exercice 2014 :

	OPTIONS DE SOUSCRIPTION			ACTIONS GRATUITES		
	Nombre d'options	**Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne**	**Prix d'exercice moyen (en €)**	**Nombre d'actions**	**Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne**	
					France	**États-Unis**
Solde au 31.12.13	**228 359**	**3,53**	**6,89**	**11 800**	**0,46**	**0,46**
- attribuées	30 000	5,24	9,10	-	-	-
- annulées	3 000	0,26	6,64	-	-	-
- expirées	-	-	-	-	-	-
- exercées (2)	15 147	2,32	6,11	(1) 11 800	0,46	0,46
Solde au 31.12.14	**240 212**	**2,89**	**7,21**	**-**	**-**	**-**

- (1) correspond aux actions gratuites attribuées aux salariés américains et anglais en 2010

- (2) 15 147 stock-options ont été exercés au 31 décembre 2014. La constatation de l'augmentation de capital correspondante n'a pas encore été réalisée.

Pour l'exercice 2013, ces opérations se résumaient comme suit :

	OPTIONS DE SOUSCRIPTION			ACTIONS GRATUITES		
	Nombre d'options	**Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne**	**Prix d'exercice moyen (en €)**	**Nombre d'actions**	**Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne**	
					France	**États-Unis**
Solde au 31.12.13	**304 482**	**4,47**	**6,90**	**32 300**	**0,84**	**1,07**
- attribuées	10 000	6,96	8,77	-	-	-
- annulées	86 133	4,20	7,17	9 000	-	1,02
- expirées	-	-	-	-	-	-
- exercées (2)	-	-	-	11 500	0,84	1,07
Solde au 31.12.14	**228 359**	**3,53**	**6,89**	**11 800**	**0,46**	**0,46**

- (1) correspond aux actions gratuites attribuées aux salariés américains et anglais en 2009 (8 000) et aux salariés français en 2011 (3 500)

5.4.3. Traductions comptables des instruments attribués

Les impacts comptables des instruments attribués sont les suivants :

DATE D'ATTRIBUTION	TYPE	NOMBRE D'INSTRUMENTS EN CIRCULATION	PRIX D'EXERCICE (EN €)	PRIX DE L'ACTION À LA DATE D'ATTRIBUTION (EN €)	TAUX DE DIVIDENDE	VOLATILITÉ ATTENTENDUE	TAUX SANS RISQUE	JUSTE VALEUR (EN €)	CHARGE COMPTABLE 2014 (EN K €)	CHARGE TOTALE DU PLAN (EN K €)
05.06.2008	Option	9 759	6,00	5,73	0%	40%	4,44%	2,74	-	27
05.06.2008	Action	17 163	Gratuite	5,73	0%	-	-	5,73	-	99
25.06.2009	Option	55 700	6,16	6,55	0%	40%	2,89%	2,83	-	158
25.06.2009	Option	12 500	6,56	6,55	0%	40%	2,89%	2,27	-	28
25.06.2009	Action	35 700	Gratuite	6,55	0%	-	-	6,55	-	234
17.12.2009	Option	14 000	6,32	5,96	0%	40%	2,54%	2,31	-	32
17.12.2009	Action	2 000	Gratuite	5,96	0%	-	-	5,96	-	12
17.06.2010	Option	52 500	6,14	6,22	0%	40%	1,83%	2,47	-	130
17.06.2010	Option	23 400	6,28	6,22	0%	40%	1,83%	2,38	-	56
17.06.2010	Action	35 920	Gratuite	6,22	0%	-	-	6,22	7	223
16.06.2011	Option	27 500	9,10	9,40	0%	33%	2,37%	3,06	5	84
16.06.2011	Option	20 000	11,44	9,40	0%	33%	2,37%	4,78	8	95
16.06.2011	Action	3 500	Gratuite	9,40	0%	-	-	9,40	-	33
17.12.2013	Option	10 000	8,77	8,88	0%	36%	2,69%	3,05	18	30
27.03.2014	Option	30 000	9,10	9,15	0%	35%	2,33%	3,02	41	91
TOTAL		**349 642**							**79**	**1 332**

Ce tableau ne tient pas compte des 15 147 stock-options qui ont été exercés en 2014.

5.5. Droit Individuel de Formation (DIF), désormais Compte Personnel de Formation (CPF)

Seules les dépenses de formation effectivement engagées au titre du droit individuel à la formation, suite à une décision mutuelle entre le salarié et le Groupe sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice. Une dotation aux provisions est enregistrée uniquement dans les deux cas suivants :

- désaccord persistant sur deux exercices successifs entre le salarié et le Groupe, si le salarié demande à bénéficier d'un congé individuel de formation auprès du Fongecif ;
- démission ou licenciement du salarié si celui-ci demande à bénéficier de son droit individuel à la formation avant la fin de sa période de préavis.

Le volume d'heures de droit à la formation (DIF) acquis par les salariés des sociétés françaises du Groupe et n'ayant pas jusqu'à présent donné lieu à demande d'utilisation s'élève à 6 246 heures au 31 décembre 2014. Le Groupe ne dispose pas du recul statistique nécessaire (très peu d'heures de formation ont été utilisées dans le cadre du DIF) et n'est par conséquent pas en mesure de chiffrer de façon fiable l'utilisation future qui sera faite de ce droit par les salariés. Compte tenu de la possibilité pour le Groupe d'intégrer l'essentiel du coût du droit à la formation dans son plan de formation générale, aucune provision n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2014.

Il est précisé qu'à compter du 1er janvier 2015 le DIF laisse place au Compte Personnel de Formation (CPF) dont le compteur ne sera plus assuré par le Groupe mais par la Caisse des Dépôts et Consignation. La contribution du Groupe au titre du CPF (0,2% de la masse salariale des sociétés françaises) continuera à être versée aux Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) qui assureront par conséquent, le financement des futures formations réalisées dans ce cadre.

5.6. Employee Stock Purchase Plan (ESPP) - Plan d'achat d'actions salarié aux États-Unis

Un plan d'achat d'actions réservé aux salariés américains de MEDICREA USA est en place depuis le 1er janvier 2015. Il leur permet d'acquérir des actions de la société mère MEDICREA INTERNATIONAL, dans un cadre fiscal et juridique strictement défini par la réglementation américaine, et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les salariés présents depuis au moins deux ans dans la Société peuvent effectuer des virements mensuels sur un compte nominatif ;
- Les sommes accumulées leur permettront, chaque fin d'année, d'acheter des actions MEDICREA INTERNATIONAL à un prix égal à 85% du cours de l'action ;
- Ces actions devront être conservées 12 mois avant de pouvoir être vendues ou transférées.

Afin de pouvoir mettre en place ce plan au 1er janvier 2015, les souscriptions ont été ouvertes en décembre 2014. 8 salariés de la filiale MEDICREA USA participent au plan 2015.

5.7. Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

MEDICREA INTERNATIONAL compte deux dirigeants mandataires sociaux. Il s'agit de Monsieur Denys SOURNAC, Président et Directeur Général de MEDICREA INTERNATIONAL et de Monsieur Jean-Philippe CAFFIERO, Directeur Général Délégué de MEDICREA INTERNATIONAL.

Monsieur SOURNAC n'est pas salarié de MEDICREA INTERNATIONAL et n'est pas rémunéré pour son mandat par la Société. La holding d'animation ORCHARD INTERNATIONAL, dont Monsieur SOURNAC est Président, perçoit des honoraires pour les fonctions de Direction Générale de MEDICREA INTERNATIONAL assurées par Monsieur SOURNAC. Ces honoraires sont versés via un contrat de prestations entre ORCHARD INTERNATIONAL et MEDICREA INTERNATIONAL. Le montant des prestations facturées par ORCHARD à MEDICREA INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2014 pour les travaux effectués par Monsieur SOURNAC s'est élevé à 292 000 euros HT (inchangé par rapport à 2013).

Monsieur SOURNAC n'a pas perçu de la Société d'autres rémunérations directes et indirectes autres que celles mentionnées ci-dessus, hormis des jetons de présence d'un montant de 4 000 euros en 2014 (3 429 euros en 2013).

Monsieur CAFFIERO n'est pas rémunéré pour son mandat de Directeur Général Délégué. Les prestations de direction des ventes export de Monsieur CAFFIERO sont facturées par ORCHARD INTERNATIONAL, dont il est Directeur Général, à MEDICREA INTERNATIONAL, via le contrat de prestations qui lie les deux sociétés.

ORCHARD INTERNATIONAL a facturé en 2014 à MEDICREA INTERNATIONAL, au titre des missions de direction des ventes exercées par Monsieur CAFFIERO, 151 458 euros HT (191 314 euros HT en 2013). Il est précisé que depuis le 1er janvier 2015, suite à la demande de Monsieur CAFFIERO de réduire ses activités au sein du Groupe, le montant des prestations facturées par ORCHARD INTERNATIONAL a été significativement revu à la baisse.

Monsieur CAFFIERO n'a pas perçu d'autres rémunérations directes et indirectes autres que celles mentionnées ci-dessus, hormis des jetons de présence d'un montant de 4 000 euros en 2014 (3 429 euros en 2013).

5.8. Répartition des frais de personnel

Les frais de personnel se ventilent (hors dépenses d'intérimaires) de la manière suivante, après prise en compte du crédit compétitivité emploi (99 594 euros au titre de l'exercice 2014) :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Coûts des ventes	1 477 098	1 271 472	1 181 357
Frais de recherche et développement (1)	178 238	145 059	128 506
Frais de commercialisation	5 586 637	4 737 090	4 641 740
Frais administratifs	2 034 897	1 637 579	1 605 451
TOTAL	**9 276 870**	**7 791 200**	**7 557 054**

(1) : correspond aux frais de personnel non activés

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

6.1. Écarts d'acquisition ou goodwill

Lors d'un regroupement d'entreprises, les paiements effectués par le Groupe en prévision d'avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être identifiés individuellement et enregistrés séparément sont comptabilisés comme écart d'acquisition à l'actif du bilan.

Les écarts d'acquisition concernent principalement la société MEDICREA TECHNOLOGIES à La Rochelle acquise en 2002 à l'issue d'un LBO. L'augmentation du solde par rapport au 31 décembre 2013 est liée au rachat de 30 % du capital de la société MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE, MEDICREA INTERNATIONAL étant désormais l'unique actionnaire de cette société.

En application de la norme IAS 36, ces écarts ne sont plus amortis, et font l'objet de tests de dépréciation effectués au moins à chaque clôture d'exercice en comparant l'ensemble des actifs à leur valeur de marché, représentée par la capitalisation boursière.

6.2. Tests de perte de valeur des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît, et au moins une fois par an, pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les écarts d'acquisition. En application de la norme IAS 36, lorsque la valeur nette comptable de ces actifs à durée de vie indéfinie devient supérieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de marché, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. La valeur de marché de l'actif est déterminée par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession.

Pour ces tests, les actifs sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes de génération de trésorerie. Au regard de l'organisation en place dans le Groupe et des flux entre les différentes sociétés, une seule UGT a été identifiée.

6.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de recherche et de développement, les brevets et marques et les logiciels. Les frais de recherche et de développement, lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères selon la norme IAS 38, sont inscrits à l'actif du bilan. Les frais activés reposent sur un suivi analytique précis permettant une ventilation des coûts engagés par type et par projet. Ces frais sont maintenus à l'actif tant que la société conserve l'essentiel des avantages et des risques liés aux actifs. Les frais de recherche et de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation attendue, qui correspond à la durée des avantages économiques futurs attendus. Cette durée est généralement de 5 ans.

En application de la norme IAS 23, les coûts d'emprunts, attribués au financement des dépenses de recherche et développement faisant l'objet d'une inscription en immobilisations incorporelles, sont considérés comme un élément du coût de ces actifs et donc capitalisés.

Les brevets, licences et marques sont amortis sur 5 à 10 ans, en fonction de leur durée d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur des durées allant de un à trois ans.

6.4. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, le coût d'une immobilisation corporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- des frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- des remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les immobilisations corporelles sont décomposées si leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages au Groupe selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- les terrains ne sont pas amortis ;
- les agencements et les aménagements des terrains sont amortis sur 15 ans ;
- le matériel industriel est amorti sur sa durée d'utilité estimée comprise entre 3 et 10 ans ;
- l'outillage industriel est amorti sur sa durée d'utilité estimée comprise entre 2 et 3 ans ;
- les installations techniques et agencements sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, comprise entre 5 et 10 ans ;

- les autres catégories d'immobilisations corporelles telles que le matériel de bureau et informatique, et le mobilier sont amorties sur des durées d'utilité comprises entre 3 et 10 ans.

Les biens acquis au moyen d'un contrat de location financement, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, sont comptabilisés selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour les valeurs d'origine du contrat, et donc par comptabilisation d'un actif amortissable et d'une dette financière. La qualification des contrats s'apprécie au regard de la norme IAS 17. Les biens concernés sont composés de divers équipements industriels utilisés pour la fabrication des implants et des ancillaires.

Les biens sous contrat de locations financières (principalement du matériel informatique et de bureau), utilisés sur leur durée de vie totale et dont le montant de la location couvre le prix des actifs financés sont également, en application de la norme IAS 17, comptabilisés selon des modalités identiques à une acquisition à crédit.

Les ancillaires faisant partie des kits mis à disposition des établissements de santé clients jusqu'à leur remplacement pour cause de casse, de perte ou d'obsolescence, sont amortis sur une durée de trois ans. Le matériel de démonstration est amorti en règle générale sur 5 ans.

6.5. Immobilisations et amortissements relatifs aux trois derniers exercices

Les immobilisations (hors écarts d'acquisition) se décomposent comme suit :

IMMOBILISATIONS EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Frais de recherche & développement	6 414 152	5 350 501	4 348 519
Brevets et droits similaires	3 463 728	3 318 865	3 158 822
Licences et logiciels	526 130	193 211	181 317
Marques	25 133	25 133	25 133
Immobilisations incorporelles	**10 429 143**	**8 887 710**	**7 713 791**
Terrains	-	-	-
Constructions	22 855	4 046	1 050
Installations techniques	3 935 289	2 571 341	2 554 967
Matériel de démonstration	684 146	638 653	548 659
Kits d'instruments	4 559 887	3 487 997	3 426 878
Matériel informatique et de bureau	1 002 030	730 322	677 299
Autres immobilisations	1 246 422	1 129 174	1 109 694
Immobilisations corporelles	**11 450 629**	**8 561 533**	**8 318 547**
Dépôts et cautionnements	260 344	195 762	195 115
Placements en garantie	158 357	153 550	153 550
Immobilisations financières	**418 701**	**349 312**	**348 665**
TOTAL VALEURS BRUTES	**22 298 473**	**17 798 555**	**16 381 003**
Amortissements et provisions – En Euros	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Amortissements immobilisations incorporelles	6 458 749	5 237 923	4 098 580
Amortissements immobilisations corporelles	5 969 339	5 087 434	4 965 690
Dépréciations immobilisations corporelles	-	-	11 000
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	**12 428 088**	**10 325 357**	**9 075 270**
TOTAL VALEURS NETTES	**9 870 385**	**7 473 198**	**7 305 733**

Sur une période de 3 années, les variations (hors écarts d'acquisition) des immobilisations se présentent comme suit :

IMMOBILISATIONS EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Au 1er janvier	**7 473 198**	**7 305 733**	**7 610 276**
Investissements de la période	5 190 354	2 808 796	3 158 822
Cessions de la période	(453 364)	(1 391 243)	181 317
Dotations aux amortissements et provisions	**(2 339 803)**	**(1 250 088)**	**(1 832 061)**
Au 31 décembre	**9 870 385**	**7 473 198**	**7 305 733**

6.6. Variation des immobilisations et amortissements au cours de 2014

La variation des immobilisations hors écart d'acquisition se présente comme suit :

EN EUROS VALEURS BRUTES	01.01.2014	VARIATION TAUX DE CHANGE	ACQUISITIONS	CESSIONS	31.12.2014
Frais de recherche & développement	5 350 501	-	1 068 897	5 246	6 414 152
Brevets et droits similaires	3 318 865	-	144 863	-	3 463 728
Licences et logiciels	193 211	5 340	327 579	-	526 130
Marques	25 133	-	-	-	25 133
Immobilisations incorporelles	**8 887 710**	**5 340**	**1 541 339**	**5 246**	**10 429 143**
Constructions	4 046	-	18 809	-	22 855
Installations techniques	2 571 341	1 175	1 362 773	-	3 935 289
Matériel de démonstration	638 653	41 155	226 873	222 535	684 146
Kits d'instruments	3 487 997	252 455	1 493 321	673 886	4 559 887
Matériel informatique et de bureau	730 322	10 203	262 731	1 226	1 002 030
Autres immobilisations	1 129 174	23 644	93 604	-	1 246 422
Immobilisations corporelles	**8 561 533**	**328 632**	**3 458 111**	**897 647**	**11 450 629**
Dépôts et cautionnements	195 762	10 710	57 460	3 588	260 344
Placements en garantie	153 550	-	4 807	-	158 357
Immobilisations financières	**349 312**	**10 710**	**62 267**	**3 588**	**418 701**
TOTAL VALEURS BRUTES	**17 798 555**	**344 682**	**5 061 717**	**906 481**	**22 298 473**

EN EUROS AMORTISSEMENTS	01.01.2014	VARIATION TAUX DE CHANGE	DOTATIONS	REPRISES	31.12.2014
Frais de recherche & développement	3 016 478	-	904 406	206	3 920 678
Brevets et droits similaires	2 025 960	-	290 467	-	2 316 427
Licences et logiciels	173 749	5 288	18 902	-	197 939
Marques	21 736	-	1 969	-	23 705
Immobilisations incorporelles	**5 237 923**	**5 288**	**1 215 744**	**206**	**6 458 749**
Constructions	383	-	1 722	-	2 105
Installations techniques	1 616 399	1 058	204 534	-	1 821 991
Matériel de démonstration	395 185	2 177	135 335	132 607	400 090
Kits d'instruments	1 956 035	16 433	673 015	319 162	2 326 321
Matériel informatique et de bureau	432 514	9 334	162 715	1 142	603 421
Autres immobilisations	686 918	16 948	111 545	-	815 411
Immobilisations corporelles	**5 087 434**	**45 950**	**1 288 866**	**452 911**	**5 969 339**
TOTAL AMORTISSEMENTS	**10 325 357**	**51 238**	**2 504 610**	**453 117**	**12 428 088**

EN EUROS VALEURS NETTES	01.01.2014	VARIATION TAUX DE CHANGE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.12.2014
Immobilisations incorporelles	**3 649 787**	**52**	**325 595**	**5 040**	**3 970 394**
Immobilisations corporelles	**3 474 099**	**282 682**	**2 169 245**	**444 736**	**5 481 290**
Immobilisations financières	**349 312**	**10 710**	**62 267**	**3 588**	**418 701**
TOTAL VALEURS NETTES	**7 473 198**	**293 444**	**2 557 107**	**453 364**	**9 870 385**

Les principales variations des postes d'immobilisations s'analysent comme suit :

1/ L'activité en matière de recherche et développement est structurellement importante et constitue un facteur de différenciation clef pour le Groupe. Les principaux frais engagés en 2014 portent sur :

- le développement de la gamme thoraco-lombaire, avec notamment les évolutions des systèmes d'ancrage aux vertèbres par ligaments souples (LIGAPASS®) et de traitement des pathologies occipito-cervicales (PASSOCT®);
- la mise en place d'une solution complète (UNiD ™) incluant une application logicielle et une cellule d'assistance en temps réel permettant de proposer des implants sur-mesure aux patients ;
- le développement d'une cage antérieure « stand alone » IMPIX ALIF SA® destinée au traitement des pathologies dégénératives lombaires et d'un implant de corporectomie radio transparent, CARYATID®, issu de la technologie de fabrication additive.

Le montant des frais de R&D ainsi capitalisés au titre de l'exercice 2014 s'élève à 1 068 897 euros contre 1 016 630 euros en 2013. Le montant total des frais de R&D inscrit en charges de l'exercice après imputation du Crédit Impôt Recherche et activation des dépenses s'élève à 1 379 692 euros (1 266 785 euros en 2013) y compris 904 406 euros de dotation aux amortissements concernant les frais de recherche activés (841 467 euros en 2013).

2/ Les dépenses de brevets activées en 2014 s'élèvent à 144 863 euros, pour 160 043 euros au titre de l'exercice précédent. Elles concernent principalement le système de fixation thoraco-lombaire PASS LP® et ses extensions, ainsi que les prothèses de non-fusion de la gamme GRANVIA®.

3/ L'augmentation des licences et logiciels est liée à la mise en place d'un nouveau système d'informations qui devrait être opérationnel début 2015.

4/ Le Groupe poursuit le renouvellement de son parc machines avec notamment l'acquisition en 2014 d'une machine d'impression 3D de dernière génération et l'installation d'une cellule de prototypage rapide qui sera mise en service sur le 1er trimestre 2015 et pour laquelle des acomptes ont été versés en 2014.

5/ Le matériel de démonstration fait l'objet d'un inventaire exhaustif chaque année. Il comprend l'ensemble des produits, aux sérigraphies propres et non revendables en l'état, utilisé par la force commerciale pour former les clients aux manipulations des implants et instruments. Ce matériel est régulièrement mis à jour en fonction des entrées / sorties de nouveaux / anciens produits.

6/ Pour la réalisation des chirurgies, le Groupe met à disposition de ses clients des kits composés d'instruments et d'implants. Ces matériels sont consignés dans les établissements de santé ou disponibles sous forme de prêts. Les instruments sont comptabilisés en immobilisations corporelles et amortis sur une durée de 3 ans. Le développement de l'activité du Groupe le conduit à augmenter et renouveler les actifs utilisés par ses clients, notamment aux États-Unis pour qui les instruments de la gamme PASS LP® ont été redesignés et renouvelés en 2014. Les instruments complètement amortis sont régulièrement sortis des livres comptables.

7/ Les acquisitions de matériel informatique et de bureau comprennent principalement des achats de serveurs et d'équipements dans le cadre du déploiement du nouveau système d'informations.

8/ Les autres immobilisations corporelles comprennent essentiellement les installations et agencements des différents sites, ainsi que le matériel de transport.

6.7. Contrats de location

6.7.1. Locations financement et locations financières

Les immobilisations acquises par voie de location financement concernent des installations techniques, des matériels et outillages et des équipements informatiques. Elles s'élèvent en valeur nette à 1 723 750 euros au 31 décembre 2014 contre 842 220 euros au 31 décembre 2013 et se répartissent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Installations techniques et matériels	2 683 357	1 759 097	1 492 237
Equipements informatiques	388 535	244 294	285 784
TOTAL VALEURS BRUTES	**3 071 892**	**2 003 391**	**1 778 021**
Amortissement installations techniques	1 104 494	965 705	850 253
Amortissements équipements informatiques	243 648	195 466	223 023
TOTAL AMORTISSEMENTS	**1 348 142**	**1 161 171**	**1 073 276**
TOTAL VALEURS NETTES	**1 723 750**	**842 220**	**704 745**

L'augmentation constatée en 2014 s'explique essentiellement par l'acquisition d'une machine d'impression 3D utilisant la technologie de fabrication additive, et permettant de produire spécifiquement des implants sur-mesure en matière poreuse, en tenant compte de l'anatomie particulière de la colonne vertébrale de chaque patient obtenu après reconstruction 3D des scanners pré-opératoires.

La dette financière correspondant aux actifs financés par ces contrats est de 1 420 084 euros au 31 décembre 2014 contre 589 536 euros au 31 décembre 2013.

Les engagements s'analysent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Valeur d'origine	3 071 892	2 003 391	1 778 021
Amortissement	(1 348 142)	(1 161 171)	(1 073 276)
Dont dotation aux amortissements de l'exercice	(186 971)	(180 310)	(180 096)
Valeur nette	**1 723 750**	**842 220**	**704 745**
Redevances payées			
Cumul sur exercices antérieurs (1)	1 552 860	1 281 706	1 143 337
Redevances de l'exercice (1)	262 660	271 154	237 367
TOTAL	**1 815 520**	**1 552 860**	**1 380 704**
Redevances restant à payer			
A un an au plus	386 662	209 449	224 768
Entre 1 et 5 ans	922 873	412 822	331 932
Au-delà de 5 ans	221 842	-	-
TOTAL	**1 531 377**	**622 271**	**556 700**
Valeurs résiduelles	**15 806**	**6 760**	**6 429**

(1) Cumul sur exercices antérieurs et redevances de l'exercice ne concernent que les redevances payées au titre des contrats toujours en cours à la clôture de l'exercice.

6.7.2. Locations simples

Les locations simples concernent principalement les loyers afférents aux bâtiments utilisés dans le cadre de l'activité, et se répartissent comme suit :

SOCIÉTÉS	MONTANT DU LOYER ANNUEL
MEDICREA INTERNATIONAL – Lyon	228 800 euros
MEDICREA TECHNOLOGIES – La Rochelle	142 300 euros
MEDICREA TECHNOLOGIES UK – Cambridge	10 500 livres sterling
MEDICREA USA – New York	355 100 dollars

Les engagements de location simple à venir se résument comme suit, hors locations financières enregistrées en immobilisations corporelles:

EN EUROS	31.12.2014	A 1 AN AU PLUS	DE 1 À 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Loyers immobiliers et matériels	1 148 700	841 519	307 181	-

6.8. Immobilisations financières

Elles sont constituées essentiellement des dépôts et cautionnements. Ceux-ci ne sont pas actualisés en l'absence de date d'échéance connue, et compte tenu de leur valeur non significative. Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

NOTE 7 : STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières premières sont évalués au prix moyen pondéré, incluant les frais d'approche. Les stocks de produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient, hors frais de commercialisation. Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur probable de réalisation du stock est inférieure à sa valeur comptable.

Les stocks en valeurs brutes et nettes se répartissent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Matières premières	281 250	261 417	258 346
En-cours de production	440 106	400 363	383 385
Produits semi-finis	625 615	319 106	312 118
Produits finis	6 677 120	6 038 955	6 049 939
Valeurs brutes	**8 024 091**	**7 019 841**	**7 003 788**
Provision pour dépréciation	(1 692 825)	(1 918 094)	(1 481 852)
Valeurs nettes	**6 331 266**	**5 101 747**	**5 521 936**

En valeur brute, le stock augmente de 14 % par rapport à 2013 consécutivement à l'élargissement de la gamme et à un volume important de nouveaux produits en phase d'évaluation pré-commerciale et n'ayant pas encore fait l'objet de lancement généralisé sur le marché.

Les provisions pour dépréciation par catégorie de stocks se répartissent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Matières premières	16 964	17 162	21 069
En-cours de production	9 834	63 294	-
Produits semi-finis	23 547	50 368	45 436
Produits finis	1 642 480	1 787 270	1 415 347
Provisions pour dépréciation	1 692 825	1 918 094	1 481 852

La baisse des dépréciations est liée aux destructions en 2014 d'articles obsolètes et périmés entièrement dépréciés et pour lesquels les provisions correspondantes ont été reprises en résultat.

NOTE 8 : CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances clients et autres créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

Le Groupe mobilise, en fonction des besoins de trésorerie, ses créances clients par le recours au factoring. Les factures faisant l'objet d'un financement sont maintenues en créances clients.

Les créances clients et autres actifs courants s'analysent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Créances clients – valeur brute	4 392 691	3 386 073	3 108 073
Provision sur créances douteuses	(11 358)	(2 500)	(98 917)
Créances clients	**4 381 333**	**3 383 573**	**3 009 156**
Créances sociales	25 970	21 614	16 373
Créances fiscales	1 354 602	913 737	878 560
Autres créances	485 635	210 387	122 044
Charges constatées d'avance	436 435	300 980	417 966
Autres actifs courants	**2 302 642**	**1 446 718**	**1 434 943**
TOTAL CRÉANCES – VALEURS BRUTES	**6 695 333**	**4 832 791**	**4 543 016**
TOTAL CRÉANCES – VALEURS NETTES	**6 683 975**	**4 830 291**	**4 444 099**

Le délai moyen d'encaissement des créances clients s'établit à 56 jours au 31 décembre 2014, contre 49 jours à la clôture de l'exercice précédent, sous l'effet de conditions de règlement avec les établissements de santé qui se durcissent notamment aux États-Unis et en France.

Les créances clients dont l'espérance de recouvrement est fortement improbable font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les créances fiscales comprennent essentiellement le crédit d'impôt recherche, le crédit d'impôt compétitivité pour l'emploi et la TVA à récupérer.

Les autres créances augmentent sous l'effet d'acomptes sur commandes versés aux fournisseurs et intègrent le paiement d'une avance de 400 000 dollars dans le cadre d'un contrat de coopération avec une société informatique américaine.

NOTE 9 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un élément passé, existant indépendamment d'actions futures, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.
Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue. Lorsque la date d'exécution de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier seulement si l'impact est significatif.

Les provisions courantes et non courantes sont formées des provisions pour risques et se décomposent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Provisions pour pensions et assimilés	347 611	232 554	194 409
Provisions pour litiges	-	93 700	168 770
Provisions pour impôt	-	-	133 474
Provisions pour charges	-	5 493	15 000
TOTAL	**347 611**	**331 747**	**511 653**

Les provisions pour litiges constatées au 31 décembre 2013 concernaient une affaire prudhommale avec un ancien salarié. Elles ont été reprises en totalité sur le 3ème trimestre 2014 suite à la signature d'une transaction.
L'évolution des provisions pour risques s'analyse comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Au 1er janvier 2014	**331 747**	**511 653**	**410 126**
Dotations aux provisions	115 057	45 559	212 527
Reprises de provisions – montants utilisés	(99 193)	(182 020)	(103 986)
Reprises de provisions – montants non utilisés	-	(43 445)	(7 014)
Au 31 décembre 2014	**347 611**	**331 747**	**511 653**

Les échéances des provisions courantes et non courantes se ventilent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	A 1 AN AU PLUS	DE 1 À 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Provisions pour pensions et assimilés	347 611	11 126	56 818	279 667
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	-	-
TOTAL	**347 611**	**11 126**	**56 818**	**279 667**

NOTE 10 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

10.1. Endettement financier net

10.1.1. Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes financières s'analysent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Emprunt obligataire	545 000	545 000	545 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 335 608	2 470 740	2 791 129
Crédit bail	1 327 899	540 109	454 607
Locations financières	92 185	49 427	66 646
Concours bancaires courants	400 000	199 801	240 099
Factoring	148 130	137 906	111 285
Intérêts courus bancaires	8 773	5 001	6 976
Intérêts courus sur emprunts	15 048	15 293	19 229
Autres dettes financières	97 224	4 290	34 730
TOTAL	**6 969 867**	**3 967 567**	**4 269 701**

Au 31 décembre 2014, l'ensemble des dettes financières est contracté en euros.

L'évolution du solde des emprunts auprès des établissements de crédit est liée aux remboursements effectués en 2014 dans le cadre des plans d'amortissement existants, et à la souscription des nouveaux emprunts suivants :

- 350 000 euros à taux fixe de 1,95 % sur une durée de 3 ans, pour financer la mise en place du nouveau système d'informations ;
- 300 000 euros à taux fixe de 4,53% sur une durée de 7 ans, dans le cadre du renforcement de la structure financière ;
- 400 000 euros à taux fixe de 3,11 % sur une durée de 5 ans, pour financer les investissements logiciels et matériels engagés pour le développement d'implants sur-mesure ;
- 463 000 euros à taux fixe de 4,64 % sur une durée de 2 ans, pour financer les frais de recherche et développement 2014 éligibles au Crédit d'Impôt Recherche ;
- 1 500 000 euros à taux fixe de 2,25 % sur une durée de 4 ans, pour financer le besoin en fonds de roulement.

Par nature de taux, les emprunts auprès des établissements de crédit se répartissent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Emprunts à taux fixe	4 220 390	1 885 298	1 687 905
Emprunt à taux variable	115 218	585 442	1 103 224
TOTAL	**4 335 608**	**2 470 740**	**2 791 129**

Les intérêts relatifs à l'emprunt à taux variable qui sera totalement remboursé en juin 2015, ne font plus l'objet d'une couverture de taux depuis décembre 2014.

La dette contractée sous forme de crédit-bail augmente suite à l'acquisition de matériels industriels pour 0,9 million d'euros et de matériels informatiques pour 0,1 million d'euros.

Le taux d'intérêt moyen de l'exercice 2014 s'établit à 4,24 % contre 5,21 % au titre de 2013. Ce taux tient compte des commissions versées à BPI dans le cadre des garanties octroyées sur des financements bancaires moyen terme.

Les échéances des dettes financières se ventilent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	A 1 AN AU PLUS	DE 1 À 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunt obligataire	545 000	545 000	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 335 608	1 484 277	2 746 331	105 000
Crédit bail	1 327 899	310 885	802 223	214 791
Locations financières	92 185	39 508	52 677	-
Concours bancaires courants	400 000	400 000	-	-
Factoring	148 130	148 130	-	-
Intérêts courus bancaires	8 773	8 773	-	-
Intérêts courus sur emprunts	15 048	15 048	-	-
Autres dettes financières	97 224	97 224	-	-
TOTAL	**6 969 867**	**3 048 845**	**3 601 231**	**319 791**

Les sûretés données sur certains actifs du Groupe pour garantir les emprunts ainsi que les clauses ou covenants d'exigibilité sont détaillées en NOTE 15.1 « Engagements hors bilan ».

10.1.2. Avances conditionnées

Les avances conditionnées émanent principalement d'attributions par BPI d'aides à l'innovation sous forme d'avances remboursables. Leur variation par rapport à l'exercice précédent résulte des plans de remboursement en cours. Il n'y a pas eu d'aide nouvelle allouée au titre de l'exercice 2014.

10.1.3. Trésorerie et équivalents

Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable. Ces dernières sont constituées principalement de Sicav monétaires détenues en garantie de financements obtenus par ailleurs.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation de ces placements est inférieure à la valeur d'achat. Les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

La trésorerie nette évolue comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Disponibilités	1 181 506	1 834 938	1 387 223
Valeurs mobilières de placement	-	4 191	58 879
Trésorerie et équivalents	**1 181 506**	**1 839 129**	**1 446 102**
Concours bancaires courants	(400 000)	(199 801)	(240 099)
Factoring	(148 130)	(137 906)	(111 285)
Trésorerie nette	**633 376**	**1 501 422**	**1 094 718**

10.1.4. Tableaux des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi conformément à la norme IAS 7 en partant du résultat net consolidé. Il distingue ainsi les flux issus de l'activité de ceux provenant des opérations d'investissement et de financement.

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan suivantes : trésorerie et équivalents de trésorerie, concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.

Le tableau des flux de trésorerie sur les deux derniers exercices est détaillé en page 6 des états financiers au 31 décembre 2014.

10.2. Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés. Les instruments financiers sont présentés dans différentes rubriques du bilan. En application de la norme IAS 39, les instruments financiers sont affectés à 5 catégories qui ne correspondent pas à des rubriques du bilan IFRS. L'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation applicables, décrites ci-après :

- placements détenus jusqu'à l'échéance : aucun instrument de valeur significative ne répond à ce jour à cette définition ;

- actifs désignés en tant que juste valeur par le résultat : cette rubrique concerne les placements de trésorerie éventuels dont les variations de juste valeur sont constatées en résultat ;

- actifs et passifs constatés au coût amorti : cette rubrique comprend essentiellement les dépôts et cautionnements, prêts au personnel, créances clients, dettes fournisseurs et dettes financières. Ces actifs et passifs sont comptabilisés au bilan à l'origine à leur juste valeur, qui est en pratique proche de la valeur nominale contractuelle. Ils sont évalués au coût amorti et ajustés le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur ;

- actifs disponibles à la vente : aucun instrument détenu ne répond à cette définition ;

- instruments dérivés : le Groupe est amené à utiliser des instruments financiers de couverture afin de limiter son exposition aux risques. Il s'agit essentiellement d'instruments de couverture de change et de taux, tels que les opérations de change à terme, les options de change à primes, les CAP de taux d'intérêt. L'essentiel des encours au 31 décembre 2014 couvre des flux.

Le Groupe n'ayant pas mis en place la documentation permettant de démontrer l'efficacité de ces couvertures au sens d'IAS 39, la contrepartie des variations de juste valeur de ces instruments dérivés est constatée directement en autres produits et charges financiers et les instruments dérivés sont présentés parmi les autres actifs courants ou les autres passifs courants.

10.2.1. Informations au bilan

Le tableau suivant présente pour les actifs et passifs leur ventilation selon les catégories prévues par la norme IAS 39.

	AU 31.12.2014			AU 31.12.2013		
Rubriques	**Désignation des instruments financiers**	**Valeur nette comptable**	**Dont évalué à la juste valeur (1)**	**Désignation des instruments financiers**	**Valeur nette comptable**	**Dont évalué à la juste valeur (1)**
ACTIF EN EUROS						
Clients et comptes rattachés	C	4 381 333	4 381 333	C	**3 383 573**	**3 383 573**
Autres actifs courants (2)	C	485 635	485 635	C	210 387	210 387
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A	1 181 506	1 181 506	A	1 839 129	1 839 129
PASSIF EN EUROS						
Trésorerie passive (3)	A	548 130	548 130	A	337 707	337 707
Dettes financières courantes et non courantes hors trésorerie passive	B	6 421 737	6 421 737	B	3 629 860	3 629 860
Instruments financiers	A	25 102	25 102	A	1 156	1 156
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	C	4 180 347	4 180 347	C	2 276 246	2 276 246
Autres passifs courants (4)	C	109 604	109 604	C	70 565	70 565

(1) la valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti est proche de leur juste valeur
(2) hors créances fiscales et sociales, et comptes de régularisation
(3) incluant les concours bancaires courants et le factoring
(4) hors dettes fiscales et sociales, et comptes de régularisation
A : actifs et passifs à la juste valeur par le résultat
B : actifs et passifs évalués au coût amorti
C : actifs et passifs évalués au coût

Les variations de juste valeur et les dépréciations ont été constatées uniquement en résultat. Aucun montant n'a été directement imputé sur les capitaux propres.

10.2.2. Informations au compte de résultat

Le tableau suivant présente les impacts en compte de résultat sur les exercices 2014 et 2013 des actifs et passifs financiers, et la ventilation de ces impacts selon les catégories prévues par la norme IAS 39.

	DÉSIGNATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS	AU 31.12.2014	AU 31.12.2013
Produits et (charges) constatés en résultat opérationnel		**(206 363)**	**27 015**
Dont :			
Résultat de change hors instruments financiers	B	(206 363)	27 015
Produits de placement		**617**	**522**
Dont :			
Produits de cessions des valeurs mobilières de placement et intérêts sur certificats de dépôt et dépôts à terme	A	617	522
Charges de financement		**(188 182)**	**(172 055)**
Dont :			
Charges d'intérêt	B	(188 182)	(172 055)
Autres produits financiers		**226 988**	**127 109**
Dont :			
Produits d'intérêt	B	116	840
Gains de change	A	250 818	118 313
Variations de juste valeur sur instruments dérivés	A	(23 946)	7 956
Autres charges financières		(457 181)	(106 632)
Dont :			
Pertes de change	A	(457 181)	(91 298)
Résultat sur instruments dérivés	A	-	(15 334)

10.3. Gestion des risques

La politique de gestion des risques de marché du Groupe se caractérise par :

- une centralisation des risques au niveau de MEDICREA INTERNATIONAL ;
- un objectif de couverture ;
- une évaluation des risques effectuée grâce à des prévisions détaillées sur un an ;
- un suivi des écarts entre prévisions et réalisations.

10.3.1. Risques sur l'évolution du cours des matières premières

La fabrication des implants nécessite l'achat de deux matériaux, titane et Peek (PolyEtherEtherKetone). Les fournisseurs de ces matières premières étant peu nombreux, le Groupe est soumis à des variations de prix de marché difficilement prévisibles et contrôlables qui pourraient avoir un impact négatif sur les résultats. Les achats de ces matériaux ne font pas l'objet de contrat de couverture. Ils interviennent pour une faible part dans le prix de revient des produits fabriqués.

10.3.2. Risque de crédit

Le Groupe suit mensuellement le délai moyen de règlement de ses clients. Ce ratio s'élève à 56 jours au 31 décembre 2014. Pour les clients internationaux ne réglant pas d'avance, le Groupe met en place des mécanismes de couverture, tels que :

- demande de garantie auprès de la Coface. A fin décembre 2014, le montant maximum des encours clients potentiellement garantissables par la Coface s'élève à 1 006 000 euros ;
- crédits documentaires (pas d'encours au 31 décembre 2014).

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif comme le montre le tableau ci-dessous.

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013
Créances clients brutes	4 392 691	3 386 073
Montant des impayés de plus de 6 mois	**8 001**	**141 085**
% du poste client	0,18 %	4,17 %
Montant des provisions clients	**11 358**	**2 500**
% du poste client	0,26 %	Non significatif
Montant des pertes sur créances irrécouvrables	**70**	**92 584**

Les créances impayées de plus de 6 mois au 31 décembre 2013 ont toutes été encaissées sur le 1er trimestre de l'exercice 2014.

10.3.3. Risques de liquidité

Le Groupe a pu faire face au cours des exercices précédents à des crises de liquidités passagères qui ont ralenti la progression de son développement.

Les ressources financières obtenues à l'issue d'opérations de levées de fonds pour un total d'environ 30 millions d'euros ont permis de réduire de façon significative ce risque de liquidité et ont donné les moyens au Groupe de mettre en œuvre sa stratégie d'expansion, de créations de nouvelles filiales et de lancements de nouveaux produits.

Il est cependant possible que le Groupe puisse être amené à lever des fonds supplémentaires ou mettre en place de nouveaux emprunts si des opportunités de développement de nouveaux produits ou d'acquisitions ciblées de technologies ou de sociétés se présentaient, ou si les besoins en fonds de roulement nécessaires à son expansion sur les nouveaux marchés qu'il convoite s'avéraient plus importants que prévus.

Un emprunt bancaire de 1,125 millions d'euros souscrit en juin 2010 pour 5 ans, et 2 emprunts bancaires totalisant 1,5 millions d'euros souscrits en novembre 2014 pour 4 ans comportent certaines clauses d'engagements notamment :

- rapport des dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés inférieur à 0,33 au 31 décembre de chaque année sur la période de remboursement de l'emprunt ;
- interdiction de verser des dividendes si le rapport des dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés à la clôture de l'exercice devient supérieur à 0,2 après prise en compte du montant des dividendes dont le versement est projeté.

Au 31 décembre 2014, le rapport dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés est supérieur à 0,33. Cette situation ne soulève pas de problème pour l'emprunt de 1,125 millions dont il reste à rembourser 0,1 million d'euros sur le 1er semestre 2015. Pour les 2 autres, le Groupe a obtenu un « waiver » de la part de l'établissement bancaire concerné, sans modification des conditions initiales des emprunts et sans coût additionnel.

Le covenant sur les dividendes n'est pas applicable, le Groupe n'ayant jamais procédé à aucune distribution.

10.3.4. Risques de change

L'essentiel des approvisionnements du Groupe est réalisé en euros. Les ventes aux filiales américaines et anglaises sont réalisées en devises, les produits étant ensuite écoulés sur ces marchés dans la devise fonctionnelle du pays. Les filiales n'ont donc pas de risque de variation de taux de change sur leurs achats mais MEDICREA INTERNATIONAL a un risque de change sur ses ventes en devises.

10.3.5. Risques de taux

Au 31 décembre 2014, la dette à taux variable est constituée d'un emprunt moyen terme de 1,125 millions d'euros mis en place en juin 2010, dont l'en-cours s'élève à 0,1 million d'euros et qui sera totalement remboursé sur le 1er semestre 2015. Les intérêts restant à payer sur cet emprunt ne font plus l'objet d'une couverture de taux.

10.3.6. Risques de variation de cours et impact de conversion sur les indicateurs de performance

Le Groupe a réalisé 58 % de son chiffre d'affaires consolidé 2014 en dollars, par l'intermédiaire de sa filiale MEDICREA USA. Cette proportion devrait continuer à progresser au cours des prochains exercices, avec un chiffre d'affaires libellé en dollars qui pourrait potentiellement représenter près des deux tiers des ventes consolidées du Groupe.

Les filiales américaine et anglaise sont facturées dans leur devise fonctionnelle et des couvertures de change ont été mises en place pour couvrir le risque de fluctuation des devises correspondantes (dollars principalement).

Intrinsèquement, les fluctuations du dollar par rapport à l'euro, à la hausse comme à la baisse, sont donc susceptibles de modifier sensiblement les indicateurs de performance du Groupe, notamment en matière de progression de chiffre d'affaires.

Une appréciation de 15 % du dollar par rapport à l'euro, appliquée aux données de l'exercice 2014, se traduirait mécaniquement par une hausse du chiffre d'affaires du Groupe de 2,1 millions d'euros et une augmentation d'environ 1,1 millions d'euros de son bénéfice opérationnel compte tenu des résultats dégagés par la filiale américaine sur l'exercice 2014 dont la totalité des achats et frais de structure sont engagés en dollars.

A l'inverse, une dépréciation de 15 % du dollar par rapport à l'euro, appliquée aux données de l'exercice 2014 se traduirait par une baisse du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel du Groupe dans les mêmes proportions que celles indiquées ci-dessus.

10.4. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement financier brut (intérêts sur emprunts, intérêts sur contrats de location financement et de location financière, commissions et agios bancaires) diminué des produits de placements de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Ces éléments s'analysent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Intérêts sur emprunts	106 140	82 208	87 465
Intérêts sur obligations	38 150	38 150	17 829
Intérêts sur location financement	23 510	21 663	21 075
Garantie BPI sur emprunts	15 206	15 450	26 139
Intérêts sur factoring	3 337	3 360	3 375
Intérêts sur découverts	1 016	2 889	7 320
Autres charges / (produits) financiers	823	7 493	7 910
Coût de l'endettement financier net	**188 182**	**171 213**	**171 113**
Gains / (pertes) de change	(230 300)	19 624	59 131
Plus-value latente sur VMP	724	533	1 523
Autres produits / (charges) financiers	**(229 576)**	**20 157**	**60 654**

NOTE 11 : DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

Les dettes fournisseurs et les autres passifs courants évoluent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Dettes fournisseurs	**4 180 347**	**2 276 246**	**2 252 132**
Dettes sociales	1 567 927	1 139 663	1 088 437
Dettes fiscales	310 969	378 498	330 340
Autres passifs courants	109 604	70 565	54 284
Autres passifs courants	**1 988 500**	**1 588 726**	**1 473 061**
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION	**6 168 847**	**3 864 972**	**3 725 193**

Au 31 décembre 2014, l'échéance de l'ensemble des dettes d'exploitation est à moins d'un an.

La croissance des dettes fournisseurs est directement liée à la hausse de l'activité sur le 2ème semestre 2014.

L'augmentation des dettes sociales est à rapprocher de l'augmentation significative des effectifs du Groupe présentés en note 5.1.

NOTE 12 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

Depuis le 1er janvier 2003, les sociétés MEDICREA INTERNATIONAL et MEDICREA TECHNOLOGIES sont intégrées au sein du même groupe fiscal, la société MEDICREA INTERNATIONAL en qualité de maison mère, étant seule redevable de l'impôt sur les sociétés à raison du résultat d'ensemble réalisé par le Groupe. La société MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE, détenue désormais à 100% (70% au 31 décembre 2013) sera intégrée à compter du 1er janvier 2015. Les économies découlant de l'application de la convention d'intégration sont conservées par la société mère.

La charge d'impôts sur les bénéfices correspond à l'impôt exigible corrigé des impôts différés. Ceux-ci résultent de retraitements apportés aux comptes sociaux, ainsi que de certains décalages d'imposition dans le temps qui existent entre le résultat comptable et le résultat fiscal, conformément à l'IAS 12.

Les impôts différés sont calculés selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles résultant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en tenant compte des taux d'impôts votés ou quasi adoptés qui seront applicables lors du reversement des différences temporelles. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable du fait d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants.

Les crédits d'impôt et rappels de crédits d'impôt ont été comptabilisés en résultat opérationnel, conformément à la norme IAS 20.

Le Crédit Impôt Recherche a été constaté en diminution des frais de recherche et développement pour 536 622 euros (462 149 euros en 2013).

12.1. Analyse du taux d'imposition

Au 31 décembre 2014, la charge d'impôt du Groupe s'analyse comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Résultat net consolidé	**(1 049 889)**	**393 252**	**(1 207 723)**
Impôts sur les résultats	(349 713)	(894 627)	(303 675)
Résultat avant impôts	**(700 176)**	**1 287 879**	**(904 048)**
Paiement en actions	(79 422)	(92 304)	(263 603)
Résultat imposable	**(620 754)**	**1 380 183**	**(640 445)**
Ajustement crédit impôt recherche et compétitivité emploi	(637 283)	(525 092)	(308 349)
Ajustement impôts d'Etat Fédéral (États-Unis)	(193 638)	(101 332)	(65 189)
Résultat imposable hors ajustements	**(1 451 675)**	**753 759**	**(1 013 983)**
Profit / (charge) d'impôt théorique @ 33,33 %	**483 843**	**(251 228)**	**337 961**
Ecart de taux sociétés étrangères	(18 971)	789	(5 147)
Impôts sur différences permanentes	(129 098)	(77 608)	(44 577)
Déficits reportables non activés	(452 035)	(543 722)	(462 741)
Utilisation de déficits reportables non activés	390 178	-	-
Correction de déficits antérieurs	112 975	19 621	(47 805)
Correction de taux d'imposition	(8 593)	-	-
Plafonnement des impôts différés actifs	(594 601)	40 205	(15 497)
Ajustement impôts d'Etat Fédéral (États-Unis)	(193 638)	(101 332)	(65 189)
Autres	60 227	18 648	(680)
Profit / (charge) d'impôt comptabilisé	**(349 713)**	**(894 627)**	**(303 675)**

12.2. Analyse des impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs s'analysent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Déficits fiscaux reportables	400 212	493 633	1 137 240
Retraitements de consolidation	202 385	(260 301)	(178 424)
Total impôts différés actifs	**602 597**	**233 332**	**958 816**
Différences temporaires fiscales	94 463	72 869	24 329
Retraitements de consolidation	620 908	145 504	126 228
Total impôts différés passifs	**715 371**	**218 373**	**150 557**

Le Groupe comptabilise des impôts différés actifs sur les pertes fiscales reportables dans la mesure où celles-ci sont intégralement récupérables dans un horizon de 5 ans au plus.

Les tests de récupération des déficits reportables effectués filiale par filiale conduisent ainsi à ne pas activer les déficits fiscaux générés par les sociétés françaises. Par ailleurs, pour ces mêmes sociétés, les impôts différés actifs liés aux retraitements de consolidation sont limités aux impôts différés passifs.

Le montant des impôts différés non reconnus à l'actif du bilan s'élèvent à 8,4 millions d'euros au 31 décembre 2014 dont 6,2 millions de pertes reportables non constatées et 2,2 millions liés à des retraitements de consolidation.

Les déficits fiscaux dont bénéficie le Groupe sont les suivants :

EN EUROS	31.12.2014	DONT ACTIVÉS	IMPÔTS DIFFÉRÉS CORRESPONDANTS
Intégration fiscale MEDICREA INTERNATIONAL	17 167 189	-	-
MEDICREA UK	1 146 775	1 057 985	211 597
MEDICREA USA	538 899	538 899	188 615
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	10 809	-	-
TOTAL DES DÉFICITS FISCAUX DISPONIBLES	**18 863 672**	**1 596 884**	**400 212**

Les mouvements intervenus sur les impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables s'analysent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014
Déficits fiscaux reportables au 1er janvier 2014	**493 633**
Correction pertes reportables – MEDICREA USA	112 975
Utilisation pertes reportables – MEDICREA USA	(202 355)
Utilisation pertes reportables – MEDICREA TECHNOLOGIES UK	(4 041)
Déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2014	**400 212**

L'augmentation des impôts différés actifs est due aux retraitements de consolidation pratiqués en matière d'avantages au personnel et de marges intragroupes ainsi qu'aux déficits fiscaux activés.

L'augmentation des impôts différés passifs est principalement liée aux différences de traitement relatives aux locations financements.

Dans les deux cas, ces augmentations sont impactées par le plafonnement des impôts différés actifs aux impôts différés passifs, sur le périmètre des sociétés françaises.

12.3. Contrôle fiscal

La société MEDICREA TECHNOLOGIES a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2012 et 2013, par suite étendue aux exercices 2006 à 2011. La proposition de rectification a été reçue après le Conseil d'Administration d'arrêté des comptes. L'administration Fiscale considère que les redevances comptabilisées en charge et versées à des chirurgiens en rémunération de l'acquisition par la société des droits d'inventeur après signature d'un contrat de cession de droits, ne revêtent pas le caractère de charges d'exploitation au sens de l'article 39-1 du CGI et de la jurisprudence du Conseil d'Etat, et qu'ainsi les droits d'inventeurs acquis doivent être comptabilisés comme des actifs incorporels amortis sur la durée de versement des redevances. En substance, cette rectification qui identifie un total de redevances de 1 315 718 euros sur les exercices 2006 à 2013, non admises en déduction du résultat fiscal n'a pas d'impact sur la situation financière de la société et du Groupe, puisque des dotations aux amortissements des actifs incorporels d'un montant équivalent doivent être comptabilisées en lieu et place des redevances d'exploitation. Par contre elle modifie substantiellement la façon dont ces redevances à compter de l'exercice 2015 devront désormais être enregistrées dans les états financiers.

NOTE 13 : INCIDENCES DES VARIATIONS DE CHANGE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LE RESULTAT DU GROUPE

Les variations de change n'ont pas d'incidence sur la comparabilité des états financiers des exercices 2014 et 2013. Le taux moyen de conversion EUR / USD s'élève à 1,335 en 2014, contre 1,325 en 2013.

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION

14.1. Capitaux propres

14.1.1. Capital

Suite aux opérations réalisées sur le capital au cours de l'exercice, le capital social est composé au 31 décembre 2014 de 8 481 405 actions d'une valeur nominale de 0,16 euros chacune, pour un montant total de 1 357 024,80 euros. Le nombre d'actions autorisées et en circulation a évolué comme suit:

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Nombre d'actions autorisées	8 481 305	8 467 505	8 458 005
Nombre d'actions de préférence	100	-	-
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	8 481 305	8 467 505	8 458 005
Nombre d'actions non encore libérées	-	-	-
Valeur nominale en euros	0,16	0,16	0,16
Nombre d'actions en circulation en fin de période	8 481 405	8 467 505	8 458 005
Nombre d'actions à droit de vote double	2 744 677	2 473 956	2 750 802
Nombre d'actions détenues en autocontrôle	-	-	-
Nombre d'actions détenues en auto-détention	2 722	-	-

Les opérations intervenues sur le capital de la société MEDICREA INTERNATIONAL sur la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 se résument comme suit:

- Au 1er janvier 2014, le capital social était composé de 8 467 505 actions pour un montant de 1 354 800,80 euros.

- Pour mémoire le 17 décembre 2013, après émission de 2 000 actions nouvelles correspondant à la livraison aux salariés anglais d'actions attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration en décembre 2009, le capital social a été porté à 8 469 505 actions pour un montant de 1 355 120,80 euros. L'augmentation de capital a bien été constatée dans les comptes au 31 décembre 2013, mais les titres correspondants n'ont été créés qu'en janvier 2014. De ce fait, le nombre de titres composant le capital social au 31 décembre 2013 s'élevait à 8 467 505 actions.

- Le 18 juin 2014, après émission de 11 800 actions nouvelles correspondant à la livraison aux salariés anglais et américains d'actions attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration en juin 2010, le capital social est porté à 8 481 305 actions pour un montant de 1 357 008,80 euros.

- Le 17 décembre 2014, après émission de 100 actions de préférence présentant des caractéristiques et droits particuliers, le capital social est porté à 8 481 405 actions pour un montant de 1 357 024,80 euros. Il est à noter que la constatation de l'augmentation de capital résultant de cette émission d'actions de préférence, n'est pas formalisée au 31 décembre 2014.

14.1.2. Actions de préférence

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2014 a décidé de créer 100 actions de préférence au profit de la société MMCO, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé au 14 Porte du Grand Lyon, 01700 NEYRON.

Ces actions de préférence seront convertibles en actions ordinaires de MEDICREA INTERNATIONAL, déterminées par référence au cours moyen pondéré des volumes de l'action MEDICREA INTERNATIONAL entre le 17 septembre 2018 et le 17 décembre 2018. Le nombre maximum d'actions ordinaires de la Société pouvant résulter de la conversion de l'ensemble des actions de préférence est de 210 000, soit 2,5% du capital de la Société à la date de l'Assemblée Générale. Ces actions de préférence ne disposent pas du droit de vote et ne bénéficient d'aucun droit de participation aux dividendes. Elles ne sont pas inscrites à la côte d'Alternext.

14.1.3. Actions auto-détenues

Les actions MEDICREA détenues par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, en déduction des capitaux propres consolidés, quel que soit l'objet de leur détention.

En cas de cession, le prix de revient des actions cédées est établi selon la méthode premier entré-premier sorti (FIFO) à l'exception des actions détenues dans le cadre de plans d'options pour lesquels le calcul est effectué par plan, selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres, pour leur montant net d'impôt.

Au cours de l'exercice 2014, le contrat de liquidité portant sur les actions MEDICREA cotées sur Alternext et antérieurement administré par la société ORCHARD INTERNATIONAL a été transféré à la société MEDICREA INTERNATIONAL.

14.1.4. Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur les deux derniers exercices est détaillée en page 7 des états financiers au 31 décembre 2014. Les écarts de conversion liés à la consolidation en euros des comptes des filiales étrangères sont présentés dans la colonne réserves, leurs montants n'ayant pas d'impact matériel sur les états financiers au 31 décembre 2014.

14.1.5. Émission, rachat et remboursement de titres d'emprunt et de capitaux propres

Néant.

14.1.6. Dividendes payés au cours de l'exercice

Néant.

14.2. Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions composant le capital social ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires et tenant compte des variations potentielles du nombre d'actions. Il intègre:

- les futures levées des options de souscription d'actions ;
- les attributions gratuites d'actions ;
- le nombre d'actions auto-détenues à la date d'arrêté de l'exercice ;
- tout autre instrument donnant droit à un accès différé au capital de la société.

Le résultat par action de base et dilué évolue comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Résultat net part du Groupe	(1 022 923)	470 675	(1 151 067)
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice	8 475 542	8 452 505	8 372 214
Nombre moyen d'actions auto-détenues sur l'exercice	(778)	-	-
Nombre moyen d'actions pris en compte avant dilution	8 474 764	8 452 505	8 372 214
Résultat par action	**(0,12)**	**0,06**	**(0,14)**

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Résultat net part du Groupe	(1 022 923)	470 675	(1 151 067)
Nombre moyen d'actions pris en compte avant dilution	8 474 764	8 452 505	8 372 214
Effet de dilution des plans d'options	248 718	396 871	408 880
Nombre moyen d'actions pris en compte après dilution	8 723 482	8 849 376	8 781 094
Résultat par action après dilution	**(0,12)**	**0,06**	**(0,14)**

Au 31 décembre 2014, les actions de préférence n'ont pas été prises en considération dans la détermination de l'effet de dilution, les critères de conversion n'étaient pas satisfaits. En cas de conversion des actions de préférence, le nombre maximum d'actions ordinaires susceptibles d'être créées est de 210 000 actions.

NOTE 15 : AUTRES INFORMATIONS

15.1. Engagements hors bilan

15.1.1. Engagements donnés dans le cadre de crédit moyen terme

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Nantissements de fonds de commerce (1)	7 572 500	4 025 000	4 554 000
Gages sur instruments financiers (2)	153 550	153 550	203 550
Garanties solidaires (3)	300 000	700 000	560 000
Gages espèces (4)	37 500	22 500	22 500

(1) Nantissements sur fonds de commerce en garantie d'emprunts bancaires (principal + intérêts y compris le nantissement de 1,3 millions d'euros non encore levé relatif à la ligne moyen terme de décembre 2009 totalement remboursée)
(2) Sicav monétaires garantissant une caution bancaire pour paiement de loyers
(3) Garanties sur crédits de trésorerie
(4) Retenues de garantie conservées par BPI comme gage espèces lors de la mise en place de prêts pour un total de 750 000 euros

15.1.2. Engagements reçus dans le cadre de la mise en place de découverts autorisés et de crédit court terme

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Cessions de créances commerciales – Dailly	400 000	300 000	300 000
Avals et cautions divers	307 239	-	61 057
Contre garanties BPI (1)	1 492 156	1 423 865	1 566 317

(1) contre-garanties accordées par BPI à MEDICREA INTERNATIONAL en faveur des partenaires bancaires lors de la mise en place de certains financements moyens terme

Le montant total des découverts autorisés mais non confirmés au 31 décembre 2014 s'élève à 245 000 euros.

15.1.3. Autres engagements

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a lancé en coopération avec une société informatique américaine, le développement conjoint d'un logiciel spécifique permettant de concevoir des implants sur-mesure pour la colonne vertébrale, destinés à être ensuite fabriqués et commercialisés de manière exclusive par MEDICREA pour une durée initiale de 4 ans. Les conditions contractuelles prévoient le paiement par MEDICREA d'une redevance sur le chiffre d'affaires des produits commandés au travers du logiciel. Les parties ont convenu du paiement annuel par MEDICREA d'un montant d'avances sur redevances de 400 000 dollars pendant toute la durée du contrat. Ainsi, les redevances dues par MEDICREA au titre du contrat viendront s'imputer sans limitation de durée sur les avances sur redevances déjà perçues par le partenaire américain.

En application des normes IFRS, les avances sur redevances qui seront versées par MEDICREA constituent un actif, qui sera étalé en résultat au rythme des prestations réalisées et des redevances versées. Les montants déjà versés qui s'élèvent à 400 000 dollars ont été enregistrés en autres créances au 31 décembre 2014.

15.2. Intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la société

Les intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de MEDICREA INTERNATIONAL ont évolué comme suit :

	AU 31.12.2014			AU 31.12.2013		
	Nombre d'actions	**% du capital**	**% des droits de vote**	**Nombre d'actions**	**% du capital**	**% des droits de vote**
Orchard International (1)	1 727 490	20,33	30,11	1 727 490	20,40	30,93
Jean-Philippe Caffiero	246 089	2,90	4,24	247 589	2,92	4,37
Denys Sournac	202 054	2,38	3,47	202 054	2,39	3,56
Autres Administrateurs						
François-Régis Ory (2)	108 652	1,28	0,97	96 333	1,14	0,88
Patrick Bertrand (2)	93 392	1,10	0,96	96 080	1,13	1,14
Pierre Burel (2)	91 707	1,08	1,48	-	-	-
Christophe Bonnet	52 128	0,61	0,91	52 128	0,62	0,93
Jean-Joseph Moreno	22 900	0,27	0,34	22 900	0,27	0,35
Marc Recton	18 752	0,22	0,28	12 500	0,15	0,23
TOTAL	**2 563 164**	**30,17 %**	**42,76 %**	**2 457 074**	**29,02 %**	**42,39 %**

(1) : Actions détenues par la holding ORCHARD INTERNATIONAL. Au 31 décembre 2014 le capital social d'ORCHARD INTERNATIONAL se répartit comme suit :

- Société civile Denys Sournac Company	*57,15 %*
- Société civile PLG Invest (Jean-Philippe CAFFIERO)	*37,67 %*
- Améliane SAS	*5,01 %*
- Christelle Lyonnet	*0,14 %*
- Denys Sournac	*0,03 %*

(2) : Cumul des actions détenues directement en propre et via une holding

15.3. Informations relatives aux parties liées

Comme mentionné au point 5.7 précédent, la société ORCHARD INTERNATIONAL facture différentes prestations à la société MEDICREA INTERNATIONAL dont les montants ont évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

EN EUROS	MONTANT HT FACTURÉ 2014	MONTANT HT FACTURÉ 2013	MONTANT HT FACTURÉ 2012
Prestations management	292 000	432 000	292 000
Refacturation personnel	151 500	151 498	151 498
Refacturation directeur délégué	151 458	191 314	171 312
Refacturation frais directeur délégué	6 681	32 685	48 283
Quote part sur frais	11 000	11 000	11 000
Loyer et charges locatives	20 464	43 223	20 317
TOTAL	**633 103**	**861 720**	**694 410**

15.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes

EN EUROS	CABINET HENRI ROCHE				EY				ODICEO			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
AUDIT												
Emetteur	-	21 600			44 000	44 500			22 100	-		
Filiales intégrées (1)	7 350	6 800			18 000	16 500			11 000	10 500		
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	**7 350**	**28 400**	**100%**	**100%**	**62 000**	**61 000**	**95%**	**100%**	**33 100**	**10 500**	**100%**	**100%**
Emetteur	-	-			3 000	-			-	-		
Filiales intégrées (1)	-	-			-	-			-	-		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	**-**	**-**	**0%**	**0%**	**3 000**	**-**	**5%**	**0%**	**-**	**-**	**0%**	**0%**
SOUS-TOTAL AUDIT	**7 350**	**28 400**	**100%**	**100%**	**65 000**	**61 000**	**100%**	**100%**	**33 100**	**10 500**	**100%**	**100%**
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES												
Juridique, fiscal et social	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**7 350**	**28 400**	**100%**	**100%**	**65 000**	**61 000**	**100%**	**100%**	**33 100**	**10 500**	**100%**	**100%**

(1) MEDICREA TECHNOLOGIES, MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE et MEDICREA USA.

15.5. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

4.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

MEDICREA INTERNATIONAL

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés

ODICEO
115, boulevard Stalingrad
B.P. 52038
69616 Villeurbanne Cedex
S.A. au capital de € 275.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Medicrea International
Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :
- le contrôle des comptes consolidés de la société Medicrea International, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
Les notes 6 et 12 de l'annexe exposent les règles d'évaluation, de comptabilisation et de dépréciation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et des impôts différés. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne et Lyon, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO — Alain Fayen

ERNST & YOUNG et Autres — Lionel Denjean

4.3. Comptes annuels sociaux au 31 décembre 2014

	N° Pages
ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2014	157
Note 1 : Principes comptables	160
Note 2 : Données opérationnelles	160
Note 3 : Charges et avantages du personnel	162
Note 4 : Immobilisations incorporelles et corporelles	164
Note 5 : Stocks et en-cours	169
Note 6 : Créances clients et autres créances	169
Note 7 : Financement et instruments financiers	172
Note 8 : Dettes fournisseurs et autres passifs courants	174
Note 9 : Impôts sur les résultats	175
Note 10 : Incidences des variations de change sur le chiffre d'affaires et le résultat	175
Note 11 : Capitaux propres	176
Note 12 : Avances conditionnées	177
Note 13 : Autres informations	178
Dépenses et charges non déductibles fiscalement	181
Décomposition du solde des dettes fournisseurs	181
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	182

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2014

1. Bilan

EN EUROS	NOTES	2014			2013	2012
		Brut	**Amort.Dépré.**	**Net**	**Net**	**Net**
Immobilisations incorporelles	4.6	8 581 704	4 952 484	3 629 220	3 309 730	3 205 599
Immobilisations corporelles	4.6	1 731 169	900 162	831 007	739 905	730 767
Immobilisations financières	4.6	22 087 870	1 650 000	20 437 870	18 291 943	18 287 733
ACTIF NON CIRCULANT		**32 400 743**	**7 502 646**	**24 898 097**	**22 341 578**	**22 224 099**
Stocks et en-cours	5	4 555 522	1 249 477	3 306 045	3 056 519	3 539 185
Créances clients	6	4 205 860	3 719	4 202 141	1 607 651	1 281 077
Autres créances	6	3 220 729	1 500 000	1 720 729	1 697 616	1 669 500
Trésorerie et équivalents	7.1.2	663 126	518	662 608	1 141 961	1 186 167
ACTIF CIRCULANT		**12 645 237**	**2 753 714**	**9 891 523**	**7 503 747**	**7 675 929**
TOTAL ACTIF		**45 045 980**	**10 256 360**	**34 789 620**	**29 845 325**	**29 900 028**
Capital social	11.1			1 357 025	1 355 121	1 353 281
Réserves	11.1			19 040 685	19 921 035	22 584 083
Résultat de l'exercice				241 888	(929 753)	(2 661 208)
CAPITAUX PROPRES				**20 639 598**	**20 346 403**	**21 276 156**
Avances conditionnées	12			455 000	573 612	685 612
AUTRES FONDS PROPRES				**455 000**	**573 612**	**685 612**
Dettes financières long terme	7.1.1			2 454 293	1 782 939	2 282 798
Groupe et associés	7.1.1			4 542 743	3 435 959	
PASSIF NON COURANT				**6 997 036**	**5 218 898**	**2 282 798**
Provisions pour risques et charges				582	5 567	202 244
Dettes financières court terme	7.1.1			1 960 843	1 096 333	2 457 907
Dettes fournisseurs	8			3 684 060	1 981 644	2 143 385
Autres dettes	8			1 052 501	622 868	851 926
PASSIF COURANT				**6 697 986**	**3 706 412**	**5 655 462**
TOTAL PASSIF				**34 789 620**	**29 845 325**	**29 900 028**

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

2. Compte du résultat

EN EUROS	NOTES	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	2.1	14 335 814	10 630 773	10 124 736
Production stockée		6 762	(73 684)	732 698
Production immobilisée		1 100 007	1 094 201	966 726
Subventions d'exploitation		1 000	26 000	-
Reprises sur provisions et transfert de charges	2.2	319 078	189 171	460 866
Autres produits		35 165	27 685	25 514
PRODUITS D'EXPLOITATION		**15 797 826**	**11 894 146**	**12 310 540**
Achats consommés, sous-traitance et autres approvisionnements		6 766 964	4 809 914	6 045 015
Autres achats et charges externes		4 124 379	3 599 642	3 563 647
Impôts et taxes		192 003	151 479	139 396
Salaires et traitements		2 329 736	1 843 088	1 765 931
Charges sociales		970 525	772 830	839 092
Dotations aux amortissements		1 363 343	1 297 480	1 111 481
Dotations aux provisions		4 746	416 397	641 900
Autres charges		403 900	162 180	39 359
CHARGES D'EXPLOITATION		**16 155 596**	**13 053 010**	**14 145 821**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**(357 770)**	**(1 158 864)**	**(1 835 281)**
Produits financiers		3 651 341	208 587	135 404
Charges financières		2 635 619	282 106	1 290 925
RESULTAT FINANCIER	**7.2**	**1 015 722**	**(73 519)**	**(1 155 521)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**657 952**	**(1 232 383)**	**(2 990 802)**
Produits exceptionnels		52 432	55 075	331
Charges exceptionnelles		920 012	28 350	53 518
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**2.4**	**(867 580)**	**26 725**	**(53 187)**
Impôts sur les résultats	9	(451 516)	(275 905)	(382 781)
RESULTAT NET		**241 888**	**(929 753)**	**(2 661 208)**

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

3. Tableau de flux de trésorerie

EN EUROS	2014	2013	2012
RESULTAT NET	**241 888**	**(929 753)**	**(2 661 208)**
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie :			
Amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	1 363 343	1 297 480	1 111 486
Provisions	(1 733 004)	207 114	1 263 885
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	59 020	119 993	20 863
Abandon de créances	920 000	-	-
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**851 247**	**694 834**	**(264 974)**
Variation des stocks et en-cours	(6 762)	73 684	(732 698)
Variation des créances clients	(2 598 209)	(321 383)	96 010
Variation des dettes fournisseurs et sur immobilisations	1 702 416	(161 741)	(721 851)
Variation des autres créances et autres dettes	(117 854)	(344 807)	597 208
TRESORERIE PROVENANT DU BFR	**(1 020 409)**	**(754 247)**	**(761 331)**
TRESORERIE RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**(169 162)**	**(59 413)**	**(1 026 305)**
Acquisitions d'immobilisations	(1 927 589)	(1 538 243)	(1 260 756)
Cessions d'immobilisations	120	7 500	60
Avances conditionnées reçues / (remboursées)	(118 612)	(86 000)	(88 000)
Incorporation de comptes courants au capital des filiales	-	-	(1 403 703)
Autres variations	3 588	(4 209)	12 260
TRESORERIE AFFECTEE A DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	**(2 042 493)**	**(1 620 952)**	**(2 740 139)**
Augmentation de capital	51 307	-	1 570 606
Emissions d'emprunts	2 464 681	590 000	1 494 999
Remboursement d'emprunts	(1 021 746)	(868 796)	(799 972)
Augmentation / (diminution) des comptes courants filiales	145 131	1 961 187	2 144 021
Autres variations	92 929	(5 933)	(1 062)
TRESORERIE CONSACREE A DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	**1 732 302**	**1 676 458**	**4 408 592**
VARIATION DE TRESORERIE	**(479 353)**	**(3 907)**	**642 148**
Trésorerie à l'ouverture	**1 141 961**	**1 145 868**	**503 720**
Trésorerie à la clôture	**662 608**	**1 141 961**	**1 145 868**

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

4. Notes sur les états financiers au 31 décembre 2014

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 2 avril 2015.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Référentiel appliqué

Les comptes annuels de la société MEDICREA INTERNATIONAL sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices. La continuité d'exploitation s'apprécie au regard de la capacité de la Société au cours des 12 prochains mois à faire face aux besoins de trésorerie liés à son exploitation, à ses investissements et aux remboursements de ses dettes financières en générant une capacité d'autofinancement positive. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est celle, selon les cas, du coût historique, de la valeur d'apport ou de la valeur réévaluée.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2014 sont identiques à ceux de l'exercice 2013.

Les états financiers de MEDICREA INTERNATIONAL sont présentés en euros.

1.2. Recours à des estimations de la direction

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes annuels, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels et financiers, des provisions pour dépréciation des stocks ou de la détermination du montant des provisions pour risques et charges.

Les changements très rapides des contextes économiques accroissent les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs, et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait au 31 décembre 2014, après prise en compte des évènements postérieurs à cette période et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration. Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Lorsque des évènements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à la valeur recouvrable estimée à partir de la valeur d'utilité en l'absence de juste valeur nette estimable de manière fiable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par comptabilisation d'une perte de valeur d'actif en charges d'exploitation.

La valeur d'utilité est calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation des actifs ou de leur cession éventuelle.

Au 31 décembre 2014, aucun changement d'estimation ayant un effet significatif sur la période n'est à signaler.

1.3. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations libellées en devises sont comptabilisées à leur contre-valeur en euro à la date de l'opération. A la clôture de la période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture. Les pertes et gains de change en découlant sont enregistrés en résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers dans le compte de résultat.

NOTE 2 : DONNEES OPERATIONNELLES

2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés, soit le plus souvent lors de l'expédition des produits. Dans certains cas spécifiques, les implants et instruments peuvent être mis en dépôt chez certains distributeurs sélectionnés. Ils ne sont donc pas facturés au moment de la livraison et restent comptabilisés en actifs. Seuls les implants ayant fait l'objet d'une pose et/ou les instruments perdus ou cassés sont par la suite facturés.

Des inventaires des dispositifs médicaux en dépôts sont réalisés de façon régulière soit directement sur le terrain, soit après renvoi et examen des actifs à la Société et les ajustements comptables nécessaires sont enregistrés dans les états financiers.

Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

EN EUROS	31.12.2014			31.12.2013		
	France	**Export**	**Total**	**France**	**Export**	**Total**
Ventes de marchandises	3 053 133	10 831 059	13 884 192	2 175 902	8 176 312	10 352 214
Prestations de service	273 637	177 985	451 622	205 865	72 694	278 559
Total chiffre d'affaires	**-**	**11 009 044**	**14 335 814**	**2 381 767**	**8 249 006**	**10 630 773**

L'évolution du chiffre d'affaires par clients entre 2014 et 2013 s'établit comme suit :

EN EUROS	2014	2013	VAR.
MEDICREA USA	6 237 501	2 986 152	+ 109 %
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	3 224 282	2 293 117	+ 41 %
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	263 595	157 506	+ 67 %
MEDICREA TECHNOLOGIES	58 614	39 401	+ 49 %
Total ventes et refacturations intragroupe	**9 783 992**	**5 476 176**	**+ 79 %**
Distributeurs	4 498 965	5 104 033	(12) %
Autres	52 857	50 564	+ 5 %
Chiffres d'affaires	**14 335 814**	**10 630 773**	**+ 35 %**

Le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales commerciales de la Société progresse de près de 80% par rapport à l'exercice précèdent, concomitamment au développement de l'activité de ces entités sur leur marché respectif, notamment aux États-Unis et en France. Ces ventes répondent à la demande des hôpitaux clients et à celle des filiales pour reconstituer leurs stocks.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs internationaux, qui traduit l'activité commerciale directe de MEDICREA INTERNATIONAL, baisse de 12% par rapport à 2013. Les difficultés d'importation rencontrées sur le marché brésilien depuis 2013 ont perduré jusqu'à la fin du 1er semestre 2014. Elles sont désormais résolues, mais la Société enregistre pour la 2ème année consécutive une baisse sensible de ses ventes sur l'un de ses principaux marchés. En Europe, la hausse du chiffre d'affaires en Belgique a permis de compenser l'érosion régulière de l'activité depuis plusieurs années sur les pays du pourtour méditerranéen. En Asie, l'essentiel du chiffre d'affaires reste généré par les distributeurs historiques de la Société, principalement en Chine et Malaisie.

2.2. Reprises sur provisions et transfert de charges

Les reprises sur provisions et transfert de charges se répartissent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013
Dépréciation des stocks	242 764	-
Dépréciation des créances clients	-	5 192
Provision pour risques et charges	5 493	158 520
Transfert de charges	70 821	25 459
Reprises sur provisions et transfert de charges	**319 078**	**189 171**

En 2014, la Société a détruit des produits obsolètes ou devenus inutilisables du fait de dates de péremption dépassées. Les provisions pour dépréciation dont ces produits avaient fait l'objet au cours des exercices précédents ont été reprises en résultat.

2.3. Redevances

Les redevances perçues sur les brevets dont la Société est propriétaire et utilisés dans d'autres applications médicales sont enregistrées en autres produits d'exploitation.

2.4. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant émane des activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales, incluant les cessions et les mises au rebut d'instruments et de matériels.

Le résultat exceptionnel résulte des évènements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

En 2014, le résultat exceptionnel négatif est lié à un abandon partiel de créances de 920 000 euros consenti par la Société à sa filiale MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE.

NOTE 3 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

3.1. Effectif

L'effectif par collège se répartit comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Cadres	35	26	24
Agents de maîtrise - Employés	13	12	11
TOTAL	**48**	**38**	**35**
dont France	48	38	35

3.2. Régime de retraites et avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légales et complémentaires) se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leurs sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à la comptabilisation de provisions dans les comptes de la Société, les cotisations étant enregistrées lorsqu'elles sont dues.

La couverture des indemnités de fin de carrière telles que prévue par la convention collective dont dépend MEDICREA INTERNATIONAL (Import/Export) ne fait pas l'objet de versement à une compagnie d'assurance ou de provision. L'engagement correspondant est cependant évalué sur une base annuelle à partir des caractéristiques suivantes:

- âge de départ à la retraite : âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale sans abattement ;
- taux de charges sociales : ajusté en fonction du statut du salarié et de la Société. En moyenne, les taux sont de 45 % pour les cadres et de 44 % pour les non cadres ;
- taux de revalorisation des salaires : 2 % ;
- mode de départ : à l'initiative du salarié ;
- table de mortalité : INSEE TD/TV 2009-2011 par sexe ;
- mobilité annuelle : en fonction du collège (cadres et non cadres) et en fonction de l'âge, avec un taux de rotation nul au-delà de 50 ans ;
- taux d'actualisation : 1,90 %, basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé de grande qualité en euros à la date de l'évaluation, en application de la recommandation du CNC.

Le montant des droits acquis au 31 décembre 2014 s'élève ainsi à 165 114 euros comparé à 105 837 euros au 31 décembre 2013. Les variations s'analysent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014
Dette actuarielle au 31.12.2013	105 837
Charge de l'exercice au titre des régimes à prestations définies	25 812
dont résultat opérationnel	22 372
dont coût financier net	3 440
Ecarts actuariels	33 465
Dette actuarielle au 31.12.2014	**165 114**

Les membres du Conseil d'Administration et les cadres dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.

3.3. Médaille du travail

Les engagements au titre des médailles de travail ne font pas l'objet de provision. Les conventions collectives applicables ne prévoient pas de disposition particulière en la matière.

3.4. Stock-options et actions gratuites

Les Assemblées Générales des 10 mars 2006, 25 juin 2009, 14 juin 2012 et du 25 juin 2014 ont délégué au Conseil d'Administration l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et l'attribution d'actions gratuites. Les Conseils d'Administration des 5 juin 2008, 25 juin 2009, 17 décembre 2009, 17 juin 2010, 16 juin 2011, 17 décembre 2013 et 27 mars 2014 ont attribué des options de souscription d'actions et/ou des actions gratuites.

En cumul, compte tenu des départs de salariés intervenus au cours des exercices 2008 à 2014, le nombre d'actions gratuites et de stock-options attribuées aux salariés s'élèvent respectivement à 94 283 (entièrement livrées) et 255 359 (dont 15 147 exercées) au 31 décembre 2014.

En 2014, il a été procédé à la livraison aux salariés par émission d'actions nouvelles de 11 800 actions qui avaient été attribuées gratuitement.

3.5. Droit Individuel de Formation (DIF), désormais Compte Personnel de Formation (CPF)

Seules les dépenses de formation effectivement engagées au titre du droit individuel à la formation, suite à une décision mutuelle entre le salarié et la Société sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice. Une dotation aux provisions est enregistrée uniquement dans les deux cas suivants :

- désaccord persistant sur deux exercices successifs entre le salarié et la Société, si le salarié demande à bénéficier d'un congé individuel de formation auprès du Fongecif ;
- démission ou licenciement du salarié si celui-ci demande à bénéficier de son droit individuel à la formation avant la fin de sa période de préavis.

Le volume d'heures de droit à la formation (DIF) acquis par les salariés de MEDICREA INTERNATIONAL s'élève à 2 945 heures au 31 décembre 2014. La Société ne dispose pas du recul statistique nécessaire et n'est par conséquent pas en mesure de chiffrer de façon fiable l'utilisation future qui sera faite de ce droit par les salariés. Compte tenu de la possibilité pour la Société d'intégrer l'essentiel du coût du droit à la formation dans son plan de formation générale, aucune provision n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2014.

Il est précisé qu'à compter du 1er janvier 2015 le DIF laisse place au Compte Personnel de Formation (CPF) dont le suivi ne sera plus assuré par la Société mais par la Caisse des Dépôts et Consignation. La contribution de la Société au titre du CPF (0,2% de la masse salariale) continuera à être versée aux Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) qui assureront par conséquent le financement des futures formations réalisées dans ce cadre.

3.6. Crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi

Le crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, en diminution des charges de personnel. Il est utilisé pour améliorer la compétitivité de la Société et lui permettre de réaliser des efforts en matière d'investissements, d'innovation, de formation, de recrutement, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de fonds de roulement.

Le montant du crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi comptabilisé en 2014 s'élève 45 039 euros. Il était de 26 863 euros en 2013.

3.7. Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

MEDICREA INTERNATIONAL compte deux dirigeants mandataires sociaux. Il s'agit de Monsieur Denys SOURNAC, Président et Directeur Général de MEDICREA INTERNATIONAL et de Monsieur Jean-Philippe CAFFIERO, Directeur Général Délégué de MEDICREA INTERNATIONAL.

Monsieur SOURNAC n'est pas salarié de MEDICREA INTERNATIONAL et n'est pas rémunéré pour son mandat par la Société. La holding d'animation ORCHARD INTERNATIONAL, dont Monsieur SOURNAC est Président, perçoit des honoraires pour les fonctions de Direction Générale de MEDICREA INTERNATIONAL assurée par Monsieur SOURNAC. Ces honoraires sont versés via un contrat de prestations entre ORCHARD INTERNATIONAL et MEDICREA INTERNATIONAL. Le montant des prestations facturées par ORCHARD à MEDICREA INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2014 pour les travaux effectués par Monsieur SOURNAC s'est élevé à 292 000 euros HT (inchangé par rapport à 2013).

Monsieur SOURNAC n'a pas perçu de la Société d'autres rémunérations directes et indirectes autres que celles mentionnées ci-dessus, hormis des jetons de présence d'un montant de 4 000 euros en 2014 (3 429 euros en 2013).

Monsieur CAFFIERO n'est pas rémunéré pour son mandat de Directeur Général Délégué. Les prestations de direction des ventes export de Monsieur CAFFIERO sont facturées par ORCHARD INTERNATIONAL, dont il est Directeur Général, à MEDICREA INTERNATIONAL, via le contrat de prestations qui lie les deux sociétés.

ORCHARD INTERNATIONAL a facturé en 2014 à MEDICREA INTERNATIONAL, au titre des missions de direction des ventes exercées par Monsieur CAFFIERO, 151 458 euros HT (191 314 euros HT en 2013).

Monsieur CAFFIERO n'a pas perçu d'autres rémunérations directes et indirectes autres que celles mentionnées ci-dessus, hormis des jetons de présence d'un montant de 4 000 euros en 2014 (3 429 euros en 2013).

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

4.1. Test de dépréciation effectué sur les actifs amortissables

Lorsque des évènements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à la valeur recouvrable estimée à partir de la valeur d'utilité en l'absence de juste valeur nette estimable de manière fiable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par comptabilisation d'une perte de valeur d'actif en charges.

4.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de recherche et de développement, les brevets et marques, et les logiciels. Les frais de recherche et de développement lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères autorisant leur inscription à l'actif, sont amortis sur 5 ans. Les frais activés reposent sur un suivi analytique précis permettant une ventilation des coûts engagés par type et par projet. Les brevets, licences et marques sont amortis sur 5 à 10 ans en fonction de leur durée d'utilisation. Les logiciels sont amortis sur des durées allant de 1 à 3 ans.

4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique. Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- des frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- des remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les immobilisations corporelles sont décomposées si leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à la Société selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Les immobilisations corporelles sont composées essentiellement de matériel de démonstration, de kits d'instruments en dépôt auprès de certains distributeurs, d'agencements des locaux, de matériel informatique et de mobilier.

Les durées d'amortissement appliquées par la Société sont les suivantes :

- le matériel de démonstration et les kits d'instruments en dépôt sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, comprise entre 3 et 5 ans ;
- les installations techniques et agencements sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, comprise entre 5 et 10 ans ;
- le matériel de bureau et informatique, le mobilier sont amortis sur des durées d'utilité comprises entre 3 et 10 ans.

4.4. Immobilisations financières et comptes courants

Les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition et les comptes courants détenus sur les filiales à leur valeur comptable.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire, établie en fonction des critères suivants, est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif :

- valeur d'usage déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la filiale et de ses perspectives de rentabilité ;
- valeur par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur ;
- valeur par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés générés par la filiale.

Une dépréciation n'est toutefois comptabilisée que lorsque la filiale a atteint un rythme d'exploitation normal suivant sa phase de lancement s'il s'agit d'une création, ou lorsque la phase d'intégration est achevée s'il s'agit d'une acquisition.

Le périmètre des filiales et leurs pourcentages de contrôle sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	SIÈGE SOCIAL	POURCENTAGE DE CONTRÔLE
MEDICREA TECHNOLOGIES	La Rochelle, FR	100 %
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	Swaffam Bulbeck,GB	100 %
MEDICREA USA	New-York, USA	100 %
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	Neyron, FR	100 %

En juin 2014, MEDICREA INTERNATIONAL a porté à 100 % sa participation dans MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE (70 % au 31 décembre 2013).

Les titres de participation se décomposent comme suit :

	31.12.2014	31.12.2013
MEDICREA TECHNOLOGIES	11 946 000	11 946 000
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	2 465 018	2 465 018
MEDICREA USA	7 395 058	7 395 058
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	150 000	105 000
TOTAL VALEURS BRUTES	**21 956 076**	**21 911 076**
Dépréciation	(1 650 000)	(3 705 000)
TOTAL VALEURS NETTES	**20 306 076**	**18 206 076**

L'actualisation au 31 décembre 2014 des flux de trésorerie futurs générés par les filiales a conduit à reprendre en résultat financier la totalité de la provision pour dépréciation de 3,6 millions d'euros antérieurement comptabilisé sur les titres de MEDICREA TECHNOLOGIES, et à enregistrer un complément de dotation aux provisions de 1,5 millions d'euros sur les titres et comptes courants de MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE et de MEDICREA TECHNOLOGIES UK.

4.5. Actions auto-détenues

Les actions MEDICREA auto-détenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, quel que soit l'objet de leur détention.

En cas de cession, le prix de revient des actions cédées est établi selon la méthode du premier entré-premier sorti (FIFO) à l'exception des actions détenues dans le cadre de plans d'options pour lesquels le calcul est effectué par plan, selon la méthode du prix moyen pondéré. Les résultats de cession sont inscrits en résultat financier.

Au cours de l'exercice 2014, le contrat de liquidité portant sur les actions MEDICREA cotées sur Alternext et antérieurement administré par la société ORCHARD INTERNATIONAL a été transféré à la société MEDICREA INTERNATIONAL.

Au 31 décembre 2014, le portefeuille d'actions auto-détenues s'analyse ainsi de la manière suivante :

EN EUROS	2014		2013	
	Nombre	**Montant**	**Nombre**	**Montant**
Contrat de liquidité	2 722	23 355	-	-
TOTAL ACTIONS MEDICREA	**2 722**	**23 355**	**-**	**-**

4.6. Variation des immobilisations et amortissements au cours de l'exercice 2014

La variation des immobilisations se présente comme suit :

EN EUROS VALEURS BRUTES	01.01.2014	ACQUISITIONS	CESSIONS	31.12.2014
Frais de recherche & développement	5 169 695	960 389	5 246	6 124 838
Brevets et droits similaires	1 902 030	144 864	-	2 046 894
Logiciels et licences	95 179	289 660	-	384 839
Marques	25 133	-	-	25 133
Immobilisations incorporelles	**7 192 037**	**1 394 913**	**5 246**	**8 581 704**
Installations techniques	9 763	125 202	-	134 965
Matériel de démonstration	381 685	142 303	108 535	415 453
Matériel en dépôts	317 752	54 731	125 453	247 030
Matériel informatique et de bureau	485 788	75 846	1 226	560 408
Autres immobilisations	333 234	40 079	-	373 313
Immobilisations corporelles	**1 528 222**	**438 161**	**235 214**	**1 731 169**
Titres de participations	21 911 076	45 000	-	21 956 076
Actions auto-détenues (1)	-	23 355	-	23 355
Dépôts et cautionnements	85 867	26 160	3 588	108 439
Immobilisations financières	**21 996 943**	**94 515**	**3 588**	**22 087 870**
TOTAL VALEURS BRUTES	**30 717 202**	**1 927 589**	**244 048**	**32 400 743**

EN EUROS AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	01.01.2014	DOTATION	REPRISE	31.12.2014
Frais de recherche & développement	2 925 556	866 538	206	3 791 888
Brevets et droits similaires	854 646	193 433	-	1 048 079
Logiciels et licences	80 368	8 443	-	88 811
Marques	21 737	1 969	-	23 706
Immobilisations incorporelles	**3 882 307**	**1 070 383**	**206**	**4 952 484**
Installations techniques	7 446	1 705	-	9 151
Matériel de démonstration	228 026	91 768	108 535	211 259
Matériel en dépôts	166 213	75 114	71 437	169 890
Matériel informatique et de bureau	266 467	92 783	1 143	358 107
Autres immobilisations	120 165	31 590	-	151 755
Immobilisations corporelles	**788 317**	**292 960**	**181 115**	**900 162**
Titres de participations	3 705 000	1 545 000	3 600 000	1 650 000
Immobilisations financières	**3 705 000**	**1 545 000**	**3 600 000**	**1 650 000**
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	**8 375 624**	**2 908 343**	**3 781 321**	**7 502 646**

EN EUROS VALEURS NETTES	01.01.2014	AUGMENTATION	DIMINUTION	31.12.2014
Immobilisations incorporelles	3 309 730	324 530	5 040	3 629 220
Immobilisations corporelles	739 905	145 201	54 099	831 007
Immobilisations financières	18 291 943	(1 450 485)	(3 596 412)	20 437 870
TOTAL VALEURS NETTES	**22 341 578**	**(980 754)**	**(3 537 273)**	**24 898 097**

(1) les disponibilités du contrat de liquidité sont comptabilisées en Trésorerie et équivalents.

1/ L'activité en matière de recherche et développement est structurellement importante et constitue un facteur de différenciation clef pour la Société. Les principaux frais engagés en 2014 portent sur :

- le développement de la gamme thoraco-lombaire, avec notamment les évolutions des systèmes d'ancrage aux vertèbres par ligaments souples (LIGAPASS®) et de traitement des pathologies occipito-cervicales (PASSOCT®);
- la mise en place d'une solution complète (UNiD ™) incluant une application logicielle et une cellule d'assistance en temps réel permettant de proposer des implants sur-mesure aux patients ;
- le développement d'une cage antérieure « stand alone » IMPIX ALIF SA® destinée au traitement des pathologies dégénératives lombaires et d'un implant de corporectomie radio transparent, CARYATID®, issu de la technologie de fabrication additive.

2/ L'augmentation des dépenses de brevets en 2014 concerne principalement le système de fixation thoraco-lombaire PASS LP® et ses extensions, ainsi que les prothèses de non-fusion de la gamme GRANVIA®.

3/ L'augmentation des licences et logiciels est liée à la mise en place d'un nouveau système d'informations qui devrait être opérationnel début 2015.

4/ Les installations techniques acquises en 2014 intègrent les premiers acomptes versés aux fabricants de machines dans le cadre du déploiement d'une cellule de prototypage rapide qui sera mise en service sur le 1er trimestre 2015.

5/ Le matériel de démonstration fait l'objet d'un inventaire exhaustif chaque année. Il comprend l'ensemble des produits, aux sérigraphies propres et non revendables en l'état, utilisé par la force commerciale pour former les clients aux manipulations des implants et instruments. Ce matériel est régulièrement mis à jour en fonction des entrées / sorties de nouveaux / anciens produits.

6/ Pour la réalisation des chirurgies, la Société met à disposition de certains de ses distributeurs pour des contrats spécifiques des kits composés d'instruments et d'implants dont elle reste propriétaire. Ces matériels sont ensuite consignés dans les établissements de santé ou disponibles sous forme de prêts. Les instruments sont comptabilisés en immobilisations corporelles et amortis sur une durée de 3 ans. Les instruments complètement amortis sont régulièrement sortis des livres comptables.

7/ Les acquisitions de matériel informatique et de bureau comprennent principalement des achats de serveurs et d'équipements dans le cadre du déploiement du nouveau système d'informations.

8/ Les autres immobilisations corporelles comprennent essentiellement les installations et agencements ainsi que le matériel de transport.

9/ Les immobilisations financières sont constituées des titres de participations, d'actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité et des dépôts et cautionnements versés.

4.7. Contrats de location

4.7.1. Locations financement

Les immobilisations acquises par voie de location financement se répartissent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013
Installations techniques et matériels	947 405	23 145
Matériel informatique	67 533	-
Total valeurs brutes	**1 014 938**	**23 145**
Amortissements des installations techniques et matériels	16 748	311
Amortissements du matériel informatique	14 197	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	**30 945**	**311**
TOTAL VALEURS NETTES	**983 993**	**22 834**

Les installations techniques et les matériels acquis en 2014 par voie de crédit-bail concernent principalement une machine d'impression 3D utilisant la technologie de fabrication additive, et permettant de produire spécifiquement des implants sur-mesure en matière poreuse, en tenant compte de l'anatomie particulière de la colonne vertébrale de chaque patient obtenue après reconstruction 3D des scanners pré opératoires.

Les engagements de location financement s'analysent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013
Valeur d'origine	1 014 938	23 145
Amortissements	(30 945)	(311)
Dont dotation aux amortissements de l'exercice	30 634	311
Valeur nette	**983 993**	**22 834**
Redevances payées (1)		
Cumul sur exercices antérieurs	1 085	-
Redevances de l'exercice	48 217	1 085
TOTAL	**49 302**	**1 085**

EN EUROS VALEURS NETTES	31.12.2014	31.12.2013
Redevances restant à payer		
A un an au plus	189 581	7 972
Entre 1 et 5 ans	873 411	14 860
TOTAL	**1 062 992**	**22 832**
Valeurs résiduelles	**10 139**	**231**

(1) Cumul sur exercices antérieurs et redevances de l'exercice ne concernent que les redevances payées au titre des contrats toujours en cours à la clôture de l'exercice.

4.7.2. Locations simples

Certains équipements (principalement photocopieurs et matériel informatique) font l'objet de contrat de locations financières, sur des périodes de 3 à 5 ans.

Le siège social de la Société est loué dans le cadre d'un bail commercial classique de neuf années pouvant être dénoncé à partir de la 6ème année (juin 2016), pour un loyer annuel de 201 347 euros HT,

Les engagements de location simple se résument donc comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	A 1 AN AU PLUS	DE 1 À 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Loyers immobiliers et locations matériels	510 304	341 719	168 585	-

NOTE 5 : STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont composés principalement de produits finis valorisés à leur coût d'achat plus frais accessoires, hors frais de commercialisation. Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur probable de réalisation du stock est inférieure à sa valeur comptable.

Les stocks en valeurs brutes et nettes se répartissent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013
Stock de produits finis – valeur brute	4 555 522	4 548 760
Dépréciation	(1 249 477)	(1 492 241)
Stock – valeur nette	**3 306 045**	**3 056 519**

MEDICREA INTERNATIONAL est propriétaire des stocks destinés à alimenter les filiales de commercialisation et les besoins des distributeurs indépendants. Elle gère de façon centralisée ses stocks de produits finis, et à ce titre optimise et anticipe sur son site les besoins de ses filiales de distribution.

En valeur brute, le stock reste stable par rapport à l'exercice précédent. La baisse des dépréciations est liée aux destructions en 2014 d'articles obsolètes et périmés déjà entièrement dépréciés et pour lesquels les provisions correspondantes ont été reprises en résultat (voir paragraphe 2.2).

NOTE 6 : CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Les créances clients et autres créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

La Société, mobilise, en fonction de ses besoins de trésorerie, ses créances clients par le recours au factoring.

Le montant des factures faisant l'objet d'un financement à la clôture de l'exercice, et donc n'apparaissant plus dans le poste clients à cette date est communiqué dans le détail des engagements hors bilan.
Les créances clients et autres créances s'analysent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013
Créances clients	4 205 860	1 607 651
Dépréciation des créances douteuses	(3 719)	-
Créances clients nettes	**4 202 141**	**1 607 651**
Créances sociales	8 100	1 850
Créances fiscales	766 778	583 760
Comptes courants intragroupe	1 772 497	1 730 844
Autres créances	110 589	75 974
Avances et acomptes fournisseurs	373 037	78 495
Charges constatées d'avance	189 146	161 619
Ecart de conversion actif	582	74
Autres créances brutes	**3 220 729**	**2 632 616**
Dépréciation des comptes courants intragroupe	(1 500 000)	(935 000)
Autres créances nettes	**1 720 729**	**1 697 616**
TOTAL CRÉANCES BRUTES	**7 426 589**	**4 240 267**
TOTAL CRÉANCES NETTES	**5 922 870**	**3 305 267**

L'évolution des créances clients entre 2014 et 2013 s'établit comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013
MEDICREA USA	2 309 719	-
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	1 144 780	653 716
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	37 376	6 705
MEDICREA TECHNOLOGIES	38 573	17 241
Créances Groupe	**3 530 448**	**677 662**
Créances hors-Groupe	675 412	929 989
TOTAL	**4 205 860**	**1 607 651**

L'augmentation des créances Groupe est à rapprocher de l'augmentation du chiffre d'affaires décrite en note 2.1.

Le délai moyen d'encaissement des créances clients s'établit à 48 jours au 31 décembre 2014, contre 76 jours à la clôture de l'exercice précédent grâce à la résolution des problèmes d'importation au Brésil qui avaient temporairement considérablement allongé les termes de paiement.

Les créances clients dont l'espérance de recouvrement est fortement improbable font l'objet d'une provision pour dépréciation pour leur montant intégral hors TVA.

Les créances fiscales comprennent le crédit d'impôt recherche de l'année 2014 pour un montant de 451 516 euros et le crédit impôt compétitivité pour l'emploi pour 45 039 euros. Les autres créances fiscales sont essentiellement composées de TVA à récupérer.

Au 31 décembre 2014, les comptes courants intragroupe se décomposent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013
Compte courant MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	1 772 497	1 730 844
TOTAL COMPTES COURANTS INTRAGROUPE (VALEUR BRUTE)	**1 772 497**	**1 730 844**
Dépréciation du compte courant MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	(1 500 000)	(935 000)
TOTAL COMPTES COURANTS INTRAGROUPE (VALEUR NETTE)	**272 497**	**795 844**

Au cours de l'exercice 2014, MEDICREA INTERNATIONAL a procédé à un abandon de compte courant de 920 000 euros au bénéfice de MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE. L'actualisation des flux de trésorerie futurs générés par cette filiale conduit à comptabiliser sur l'exercice une provision supplémentaire pour dépréciation du compte courant de 565 000 euros.

Les avances et acomptes fournisseurs intègrent le paiement d'une avance de 400 000 dollars dans le cadre d'un contrat de coopération avec une société informatique américaine (voir point 13.1.5).

Les échéances des créances se ventilent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	A 1 AN AU PLUS	DE 1 À 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Autres immobilisations financières	108 439	7 761	85 637	15 041
Créances clients	4 205 860	4 205 860	-	-
Créances sociales	8 100	8 100	-	-
Créances fiscales	766 778	766 778	-	-
Comptes courants intragroupe	1 772 497	1 772 497	-	-
Autres créances	110 589	110 589	-	-
Avances et acomptes fournisseurs	373 037	373 037	-	-
Charges constatées d'avance	189 146	189 146	-	-
TOTAL	**7 534 446**	**7 433 768**	**85 637**	**15 041**

Les produits à recevoir inclus dans les différents postes de l'actif se décomposent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013
Créances clients	323 281	34 843
Créances fiscales	1 000	-
Autres créances	20 308	23 918
TOTAL	**344 589**	**58 761**

NOTE 7 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

7.1. Endettement financier net

7.1.1. Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes financières s'analysent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013
Emprunt obligataire	545 000	545 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 746 031	2 305 744
Intérêts courus bancaires	5 426	2 951
Intérêts courus sur emprunts	14 255	14 082
Autres dettes financières	104 424	11 495
Dettes financières auprès des établissements de crédit	**4 415 136**	**2 879 272**
Groupe et associés	4 542 743	3 435 959
Total des dettes financières	**8 957 879**	**6 315 231**

Au 31 décembre 2014, l'ensemble des dettes financières est contracté en euros.

L'évolution du solde des emprunts auprès des établissements de crédit est liée aux remboursements effectués en 2014 dans le cadre des plans d'amortissement existants, et à la souscription des nouveaux emprunts suivants :

- 350 000 euros à taux fixe de 1,95 % sur une durée de 3 ans, pour financer la mise en place du nouveau système d'informations ;
- 300 000 euros à taux fixe de 4,53% sur une durée de 7 ans, dans le cadre du renforcement de la structure financière ;
- 400 000 euros à taux fixe de 3,11 % sur une durée de 5 ans, pour financer les investissements logiciels et matériels engagés pour le développement d'implants sur-mesure ;
- 395 000 euros à taux fixe de 4,64 % sur une durée de 2 ans, pour financer les frais de recherche et de développement 2014 éligibles au Crédit d'Impôt Recherche ;
- 1 000 000 euros à taux fixe de 2,25 % sur une durée de 4 ans, pour financer le besoin en fonds de roulement.

Les dettes financières vis à vis des sociétés du Groupe s'analysent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013
Compte courant MEDICREA TECHNOLOGIES	2 069 518	1 628 847
Compte courant MEDICREA USA	2 171 467	1 643 066
Compte courant MEDICREA TECHNOLOGIES UK	301 758	164 046
Groupe et Associés	**4 542 743**	**3 435 959**
Caution MEDICREA TECHNOLOGIES	3 412	3 412
Caution MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	3 790	3 790
Autres dettes financières	**7 202**	**7 202**
TOTAL	**4 549 945**	**3 443 161**

Par nature de taux, les emprunts auprès des établissements de crédit se répartissent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013
Emprunts à taux fixe	3 630 813	1 720 302
Emprunts à taux variable	115 218	585 442
TOTAL	**3 746 031**	**2 305 744**

Le taux d'intérêt moyen de l'année 2014 s'établit à 4,43 % contre 5,64 % au titre de 2013. Cette évolution s'explique par la souscription en 2014 d'emprunts à des taux fixes inférieurs aux financements en-cours.
Les échéances des dettes financières se ventilent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	A 1 AN AU PLUS	DE 1 À 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires	545 000	545 000	-	-
Emprunts auprès établissements de crédit	3 746 031	1 303 233	2 337 798	105 000
Intérêts courus bancaires	5 426	5 426	-	-
Intérêts courus sur emprunts	14 255	14 255	-	-
Groupe et associés	4 542 743	-	4 542 743	-
Autres dettes financières	104 424	92 929	11 495	-
TOTAL	**8 957 879**	**1 960 843**	**6 892 036**	**105 000**

7.1.2. Trésorerie et équivalents

Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable. Ces dernières sont constituées principalement de Sicav monétaires et de trésorerie détenues en garantie de financements obtenus par ailleurs.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation de ces placements est inférieure à la valeur d'achat. Les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

La trésorerie nette évolue comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013
Disponibilités	509 058	988 411
Valeurs mobilières de placement	153 550	153 550
Trésorerie et équivalents	**662 608**	**1 141 961**
Concours bancaires courants	-	-
Trésorerie nette	**662 608**	**1 141 961**

Les valeurs mobilières de placement sont principalement constituées de Sicav en garantie d'une caution bancaire accordée pour paiement de loyers.

Le tableau de trésorerie établi sur la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 met en évidence l'utilisation de la trésorerie sur l'exercice.

7.1.3. Instruments financiers de couverture

L'essentiel des approvisionnements de la Société est réalisé en euros. Les ventes aux filiales américaines et anglaises sont réalisées en devises, les produits étant ensuite écoulés sur ces marchés dans la devise du pays. Les filiales n'ont donc pas de risque de variation de taux de change sur leurs achats mais MEDICREA INTERNATIONAL a un risque de change sur une partie de son chiffre d'affaires qu'elle couvre en fonction des opportunités par des opérations de ventes à terme de devises.

Au 31 décembre 2014, les engagements de ventes à terme de dollars contre euros s'élèvent à 450 000 dollars dans le cadre d'une enveloppe d'un million de dollars mise en place sur le 4ème trimestre avec un cours de couverture de 1,3023 et utilisable jusqu'au 17 mars 2015.

7.2. Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013
Coût de l'endettement financier net	(190 472)	(163 328)
dont intérêts sur comptes courants	(26 796)	1 478
Résultat de change	(280 469)	87 687
Résultat de cession des VMP	(2 829)	2 196
Dotations aux provisions pour pertes de change	(508)	(74)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	(45 000)	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres MEDICREA TECHNOLOGIES UK	(1 500 000)	-
Reprise de provision des titres MEDICREA TECHNOLOGIES	3 600 000	-
Dotations aux provisions pour dépréciation du compte courant MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	(565 000)	-
Résultat financier	**1 015 722**	**(73 519)**

La perte de change de 0,3 million d'euros provient principalement de la conversion au 31 décembre 2014 des créances et comptes courants intragroupe libellés en devises étrangères.

Le résultat financier 2014 est positif suite à la reprise de provisions pour dépréciation des titres de filiales antérieurement comptabilisées.

NOTE 8 : DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

Les dettes fournisseurs et les autres dettes s'analysent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013
Dettes fournisseurs	3 684 060	1 981 644
Dettes sociales	625 901	431 718
Dettes fiscales	142 703	122 024
Autres dettes	77 441	69 126
Ecart de conversion passif	206 456	-
TOTAL AUTRES DETTES	**1 052 501**	**622 868**
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION	**4 736 561**	**2 604 512**

L'évolution des dettes fournisseurs entre 2014 et 2013 s'établit comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	5 074	943
MEDICREA TECHNOLOGIES	2 732 486	1 293 458
Dettes Groupe	**2 737 560**	**1 294 401**
Dettes hors-Groupe	946 500	687 243
TOTAL	**3 684 060**	**1 981 644**

L'augmentation des dettes fournisseurs s'explique par l'activité avec les sociétés du Groupe qui est à rapprocher de l'évolution du chiffre d'affaires des filiales de distribution décrite en note 2.1.

L'écart de conversion passif concerne principalement au 31 décembre 2014, la conversion des créances Groupe libellées en devises étrangères.
Au 31 décembre 2014, toutes les dettes d'exploitation sont à moins d'un an.

Les charges à payer incluses dans les différents postes du passif se décomposent comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013
Dettes financières	19 681	17 033
Dettes fournisseurs	680 825	371 128
Dettes sociales	386 037	273 759
Dettes fiscales	125 791	115 118
Autres dettes	48 000	60 498
TOTAL	**1 260 334**	**837 536**

NOTE 9 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

Depuis le 1er janvier 2003, les sociétés MEDICREA INTERNATIONAL et MEDICREA TECHNOLOGIES sont intégrées au sein du même groupe fiscal, la société MEDICREA INTERNATIONAL en qualité de maison mère, étant seule redevable de l'impôt sur les sociétés à raison du résultat d'ensemble réalisé par le Groupe. La société MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE, détenue désormais à 100% (70% au 31 décembre 2013) sera intégrée à compter du 1er janvier 2015.
Les économies découlant de l'application de la convention d'intégration sont conservées par la société mère.

Le Crédit Impôt Recherche de l'exercice 2014 s'élève à 0,45 million d'euros, stable par rapport à l'exercice précédent (hors incidence du contrôle fiscal en 2013).

Aucune charge d'impôt sur les sociétés n'a été comptabilisée en 2014 compte tenu des déficits reportables existants.

Le montant des charges non déductibles temporairement s'établit à 234 110 euros au 31 décembre 2014 contre 23 696 euros au 31 décembre 2013.

Le déficit cumulé du Groupe fiscal intégré MEDICREA INTERNATIONAL s'élève à 17 167 189 euros au 31 décembre 2014.

NOTE 10 : INCIDENCES DES VARIATIONS DE CHANGE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LE RESULTAT

Les variations de change n'ont pas d'incidence sur la comparabilité des états financiers des exercices 2014 et 2013. Le taux moyen de conversion EUR / USD s'élève à 1,335 en 2014, contre 1,325 en 2013.

NOTE 11 : CAPITAUX PROPRES

11.1. Capitaux propres

11.1.1. Capital

Suite aux opérations réalisées au cours de l'exercice, le capital social est composé au 31 décembre 2014 de 8 481 405 actions d'une valeur nominale de 0,16 euros chacune, pour un montant total de 1 357 024,80 euros. Le nombre d'actions autorisées et en circulation a évolué comme suit :

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
Nombre d'actions autorisées	8 481 305	8 467 505	8 458 005
Nombre d'actions de préférence	100	-	-
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	8 481 305	8 467 505	8 458 005
Nombre d'actions non encore libérées	-	-	-
Valeur nominale en euros	0,16	0,16	0,16
Nombre d'actions en circulation en fin de période	8 481 405	8 467 505	8 458 005
Nombre d'actions à droit de vote double	2 744 677	2 473 956	2 750 802
Nombre d'actions détenues en autocontrôle	-	-	-
Nombre d'actions détenues en auto-détention	2 722	-	-

Les opérations intervenues sur le capital de la société MEDICREA INTERNATIONAL sur la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 se résument comme suit:

- Au 1er janvier 2014, le capital social était composé de 8 467 505 actions pour un montant de 1 354 800,80 euros.

- Pour mémoire le 17 décembre 2013, après émission de 2 000 actions nouvelles correspondant à la livraison aux salariés anglais d'actions attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration en décembre 2009, le capital social a été porté à 8 469 505 actions pour un montant de 1 355 120,80 euros. L'augmentation de capital a bien été constatée dans les comptes au 31 décembre 2013, mais les titres correspondants n'ont été créés qu'en janvier 2014. De ce fait, le nombre de titres composant le capital social au 31 décembre 2013 s'élevait à 8 467 505 actions.

- Le 18 juin 2014, après émission de 11 800 actions nouvelles correspondant à la livraison aux salariés anglais et américains d'actions attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration en juin 2010, le capital social est porté à 8 481 305 actions pour un montant de 1 357 008,80 euros.

- Le 17 décembre 2014, après émission de 100 actions de préférence présentant des caractéristiques et droits particuliers, le capital social est porté à 8 481 405 actions pour un montant de 1 357 024,80 euros. Il est à noter que la constatation de l'augmentation de capital résultant de cette émission d'actions de préférence, n'est pas formalisée au 31 décembre 2014.

11.1.2. Actions de préférence

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2014 a décidé de créer 100 actions de préférence au profit de la société MMCO, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé au 14 Porte du Grand Lyon, 01700 NEYRON.

Ces actions de préférence seront convertibles en actions ordinaires de MEDICREA INTERNATIONAL, déterminées par référence au cours moyen pondéré des volumes de l'action MEDICREA INTERNATIONAL entre le 17 septembre 2018 et le 17 décembre 2018. Le nombre maximum d'actions ordinaires de la Société pouvant résulter de la conversion de l'ensemble des actions de préférence est de 210 000, soit 2,5% du capital de la Société à la date de l'Assemblée Générale. Ces actions de préférence ne disposent pas du droit de vote et ne bénéficient d'aucun droit de participation aux dividendes. Elles ne sont pas inscrites à la côte d'Alternext.

11.1.3. Variation des capitaux propres

Les variations des capitaux propres sur l'exercice s'analysent comme suit :

EN EUROS	01.01.2014	AUGMENTATION	DIMINUTION	31.12.2012
Capital social	1 355 121	1 904	-	1 357 025
Prime de fusion	2 738 619	-	-	2 738 619
Prime d'émission	33 976 098	154 474	-	34 130 572
Imputation frais augmentation de capital	(2 412 651)	-	103 183	(2 515 834)
Réserve légale	19 360	-	-	19 360
Réserve d'actions et parts propres	10 055	-	1 888	8 167
Réserves statutaires	208 270	-	-	208 270
Autres réserves	449 244	-	-	449 244
Report à nouveau	(15 067 960)	-	929 753	(15 997 713)
Résultat de l'exercice 2013	(929 753)	929 753	-	-
Résultat de l'exercice 2014	-	241 888	-	241 888
Capitaux propres	**20 346 403**	**1 328 019**	**1 034 824**	**20 639 598**

Les mouvements sur la prime d'émission se résument comme suit :

EN EUROS	2014	2013
Solde au 1er janvier	**31 563 447**	**31 563 447**
Augmentation de capital en numéraire	154 474	-
Sous total	**31 717 921**	**31 563 447**
Imputation des frais d'augmentation de capital	103 183	-
Solde au 31 décembre	**31 614 738**	**31 563 447**

Les frais liés aux augmentations de capital sont imputés sur la prime d'émission conformément à l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 21 décembre 2000.

11.1.4. Dividendes payés au cours de l'exercice

Néant

11.1.5. Emission, rachat et remboursement de titres d'emprunt et de capitaux propres

Néant

NOTE 12 : AVANCES CONDITIONNEES

Les avances conditionnées émanent principalement d'attributions par BPI d'aides à l'innovation sous forme d'avances remboursables. Leur variation par rapport à l'exercice précédent résulte des plans de remboursement en cours. Il n'y a pas eu d'aide nouvelle allouée au titre de l'exercice 2014.

NOTE 13 : AUTRES INFORMATIONS

13.1. Engagements hors bilan

13.1.2. Engagements donnés dans le cadre de crédit moyen terme

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013
Nantissements de fonds de commerce (1)	7 572 500	4 025 000
Gage instruments financiers (2)	153 550	153 550
Garanties solidaires (3)	300 000	700 000
Créances cédées non échues	148 130	137 906
Gage espèces (4)	37 500	22 500

(1) Nantissements sur fonds de commerce en garantie d'emprunts bancaires (principal + intérêts y compris le nantissement de 1,3 millions d'euros non encore levé relatif à la ligne moyen terme de décembre 2009 totalement remboursée)

(2) Sicav monétaires garantissant une caution bancaire pour paiement de loyers

(3) Garanties pour un crédit de trésorerie

(4) Retenues de garantie conservées par BPI comme gage espèces lors de la mise en place de prêts de 450 000 euros

Un emprunt bancaire de 1,125 millions d'euros souscrit en juin 2010 pour 5 ans, et un emprunt bancaire de 1 million d'euros souscrit en novembre 2014 pour 4 ans comportent certaines clauses d'engagements notamment :

- rapport des dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés inférieur à 0,33 au 31 décembre de chaque année sur la période de remboursement de l'emprunt ;
- interdiction de verser des dividendes si le rapport des dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés à la clôture de l'exercice devient supérieur à 0,2 après prise en compte du montant des dividendes dont le versement est projeté.

Au 31 décembre 2014, le rapport dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés est supérieur à 0,33. Cette situation ne soulève pas de problème pour l'emprunt de 1,125 millions dont il reste à rembourser 0,1 million d'euros sur le 1er semestre 2015. Pour l'emprunt de 1 million d'euros, la Société a obtenu un « waiver » de la part de l'établissement bancaire concerné, sans modification des conditions initiales de l'emprunt et sans coût additionnel.

Le covenant sur les dividendes n'est pas applicable, la Société n'ayant jamais procédé à aucune distribution.

13.1.3. Engagements reçus dans le cadre de la mise en place de découverts autorisés et de crédit court terme

EN EUROS	31.12.2014	31.12.2013
Avals et cautions divers	-	-
Contre garanties BPI (1)	1 415 356	1 387 865

(1) contre-garanties accordées par BPI à MEDICREA INTERNATIONAL en faveur des partenaires bancaires lors de la mise en place de certains financements moyens terme.

Le montant total des découverts autorisés mais non confirmés au 31 décembre 2014 s'élève à 245 000 euros.

13.1.4. Engagements reçus dans le cadre de la mise en place de couverture de taux

Au 31 décembre 2014, la dette à taux variable est constituée essentiellement d'un emprunt moyen terme de 1,125 millions d'euros mis en place en juin 2010.

Les 4 premières annuités d'intérêts de l'emprunt mis en place en juin 2010 ont été couvertes par une opération de CAP moyennant le paiement de primes lissées, ayant les caractéristiques suivantes :

Taux plafond garanti : 2,5 %
Montant des primes payées sur la période : 2 409 euros

Cette couverture est arrivée à échéance en décembre 2014.

13.1.5. Engagements reçus dans le cadre de la mise en place de couverture de change

Au cours de l'exercice 2014, les opérations de ventes à terme de dollars mises en place fin 2014 sur la période septembre 2014 – mars 2015 ont été débouclées pour 550 000 dollars.

13.1.6. Autres engagements

Au cours de l'exercice 2013, MEDICREA INTERNATIONAL a lancé en coopération avec une société informatique américaine, le développement conjoint d'un logiciel spécifique permettant de concevoir des implants sur-mesure pour la colonne vertébrale, destinés à être ensuite fabriqués et commercialisés de manière exclusive par la Société et ses filiales pour une durée initiale de 4 ans. Les conditions contractuelles prévoient le paiement par MEDICREA INTERNATIONAL d'une redevance sur le chiffre d'affaires des produits commandés au travers du logiciel. Les parties ont convenu du paiement annuel par la Société d'un montant d'avances sur redevances de 400 000 dollars pendant toute la durée du contrat. Ainsi, les redevances dues par MEDICREA INTERNATIONAL au titre du contrat viendront s'imputer sans limitation de durée sur les avances sur redevances déjà perçues par le partenaire américain.

Les montants déjà versés qui s'élèvent à 400 000 dollars ont été enregistrés en autres créances au 31 décembre 2014.

13.2. Intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la Société

Les intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la Société ont évolué comme suit :

EN EUROS	31.12.2014			31.12.2013		
	Nombre d'actions	**% du capital**	**% des droits de vote**	**Nombre d'actions**	**% du capital**	**% des droits de vote**
Orchard International (1)	1 727 490	20,33	30,11	1 727 490	20,40	30,93
Jean-Philippe Caffiero	246 089	2,90	4,24	247 589	2,92	4,37
Denys Sournac	202 054	2,38	3,47	202 054	2,39	3,56
Autres Administrateurs						
François-Régis Ory (2)	108 652	1,28	0,97	96 333	1,14	0,88
Patrick Bertrand (2)	93 392	1,10	0,96	96 080	1,13	1,14
Pierre Burel (2)	91 707	1,08	1,48	-	-	-
Christophe Bonnet	52 128	0,61	0,91	52 128	0,62	0,93
Jean-Joseph Moreno	22 900	0,27	0,34	22 900	0,27	0,35
Marc Recton	18 752	0,22	0,28	12 500	0,15	0,23
TOTAL	**2 563 164**	**30,17 %**	**42,76 %**	**2 457 074**	**29,02 %**	**42,39 %**

(1) : Actions détenues par la holding ORCHARD INTERNATIONAL. Au 31 décembre 2014 le capital social d'ORCHARD INTERNATIONAL se répartit comme suit:
- Société civile Denys Sournac Company 57,15 %
- Société civile PLG Invest (Jean-Philippe CAFFIERO) 37,67 %
- Améliane SAS 5,01 %
- Christelle Lyonnet 0,14 %
- Denys Sournac 0,03 %
(2) : Cumul des actions détenues directement en propre et via une holding

13.3. Informations relatives aux parties liées

Comme mentionné au point 5.6 précédent, la société ORCHARD INTERNATIONAL facture différentes prestations à la société MEDICREA INTERNATIONAL dont les montants ont évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

EN EUROS	MONTANT HT FACTURÉ 2014	MONTANT HT FACTURÉ 2013	MONTANT HT FACTURÉ 2012
Prestations management	292 000	432 000	292 000
Refacturation personnel	151 500	151 498	151 498
Refacturation directeur délégué	151 458	191 314	171 312
Refacturation frais directeur délégué	6 681	32 685	48 283
Quote part sur frais	11 000	11 000	11 000
Loyer et charges locatives	20 464	43 223	20 317
TOTAL	**633 103**	**861 720**	**694 410**

13.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes

EN EUROS	EY				ODICEO			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	44 000	44 500	94%	100%	22 100	-	100%	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	3 000	-	6%	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL AUDIT	**47 000**	**44 500**	**100%**	**100%**	**22 100**	**-**	**100%**	**-**
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES								
Juridique, fiscal et social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**47 000**	**44 500**	**100%**	**100%**	**22 100**	**-**	**100%**	**-**

13.5. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

13.6. Tableau de résultat des cinq derniers exercices

Voir rapport de gestion.

Liste des filiales et participations

Les montants ci-dessous sont exprimés en euros.

SOCIÉTÉS	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	QUOTE PART DU CAPITAL DÉTENU (%)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		PRÊT ET AVANCES CONSENTIS ET NON ENCORE REMBOURSÉS	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNÉS	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE	RÉSULTATS DU DERNIER EXERCICE	DIVIDENDES VERSÉS À LA SOCIÉTÉ MÈRE
			Brute	**Nette**					
Filiales françaises									
MEDICREA TECHNOLOGIES	4 326 475	100%	11 946 000	11 946 000	-	-	7 922 802	788 630	-
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	26 328	100%	150 000	-	1 772 497	300 000	3 873 123	491 415	-
Filiales étrangères									
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	1 181 989	100%	2 465 018	965 018	-	-	1 163 251	(22 924)	-
MEDICREA USA	8 708 063	100%	7 395 058	7 395 058	-	-	13 995 526	442 803	-

Dépenses et charges non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater et 223 quinquiès du Code Général des Impôts, il est précisé que le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices visées à l'article 39-4 du CGI ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses, s'élèvent respectivement à 60 805 euros et 20 268 euros pour l'exercice 2014 (17 090 euros et 5 696 euros au titre de l'exercice précédent). Suite à une erreur d'omission, le montant des dépenses au titre de l'exercice 2013 ainsi que l'impôt supporté ont été sous-estimés de respectivement 35 938 euros et 11 979 euros.

Décomposition du solde des dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs se présentent comme suit :

EN EUROS	2014	2013	2012
Dettes fournisseurs non échues (1)	**2 201**	**1 048**	**935**
dont : 30 jours	1 127	52	54
entre 30 et 60 jours	1 074	812	881
au-delà de 60 jours	-	184	-
Dettes fournisseurs échues (1)	**802**	**562**	**1 017**

(1) 85 % des dettes non échues et 52 % des dettes échues sont des dettes intragroupes au 31 décembre 2014.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

EN EUROS	2014	2013	2012	2011	2010
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 357	1 355	1 353	1 320	1 278
Nombre d'actions émises	8 481	8 468	8 458	8 251	7 990
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxe	14 336	10 631	10 125	9 699	7 974
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	(128)	299	(669)	(439)	(313)
Impôt sur les bénéfices	452	276	383	203	240
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, amortissements et provisions	242	(930)	(2 661)	459	(1 455)
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par actions (en euros)					
Résultat après impôt, avant amortissements et provisions	0,04	0,07	(0,31)	(0,03)	(0,01)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	0,03	(0,11)	(0,03)	0,06	(0,18)
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen de l'exercice	40	36	38	36	31
Masse salariale de l'exercice	2 330	1 811	1 808	1 615	1 638
Charges sociales de l'exercice	971	802	783	751	739

4.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

MEDICREA INTERNATIONAL
Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels

ODICEO
115, boulevard Stalingrad
B.P. 52038
69616 Villeurbanne Cedex
S.A. au capital de € 275.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Medicrea International
Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Medicrea International, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
La note 4.4 de l'annexe expose les règles d'évaluation, de comptabilisation et de dépréciation des titres de participation.
Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne et Lyon, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO	ERNST & YOUNG et Autres
Alain Fayen	Lionel Denjean

4.5. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les convetions réglementées

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

MEDICREA INTERNATIONAL

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

ODICEO
115, boulevard Stalingrad
B.P. 52038
69616 Villeurbanne Cedex
S.A. au capital de € 275.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Medicrea International
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société Sum Lab

Personne concernée

M. Denys Sournac, président-directeur général de votre société et gérant de la société Sum Lab.

Nature, objet et modalités

Votre conseil d'administration du 17 décembre 2013 a autorisé la sous–location, à compter du 1er janvier 2014 par votre société à la société Sum Lab, d'une partie des locaux pris à bail auprès de la société Vétoquinol, sur la base d'une refacturation à l'euro l'euro.

2. Avec la société Orchard International

Personnes concernées

M. Denys Sournac, président-directeur général de votre société et gérant de la société Orchard International via sa holding Denys Sournac Company.

M. Jean Philippe Caffiero, directeur général délégué de votre société et gérant de la société Orchard International.

a) Nature, objet et modalités

Il est rappelé que votre conseil d'administration du 30 septembre 2010 avait autorisé, en remplacement de la convention d'origine et de ses avenants et comme suite notamment à la remontée de personnels cadres et dirigeants au niveau de la société Orchard International, la conclusion entre la société Orchard International, prestataire, et votre société d'une convention de prestations d'animation effective à compter du 1er octobre 2010 et de son avenant (n° 1), moyennant une rémunération annuelle hors taxes de € 606.000 à compter du 1er décembre 2010, outre honoraires variables à hauteur de 10 % du résultat opérationnel positif du groupe plafonnés à € 140.000 hors taxes.

Votre conseil d'administration du 14 juin 2012 avait autorisé votre société à conclure avec la société Orchard International un avenant (n° 2) à la convention de prestations de services et d'animation précitée, la rémunération annuelle fixe étant portée à € 646.000 à compter du 1er juillet 2012.

Les prestations décomptées au titre de l'exercice sont comptabilisées en charges pour un montant de € 612.639. Elles se décomposent comme suit :

NATURE DES REFACTURATIONS	MONTANT
Prestations dirigeants	€ 292.000
Rémunération personnel	€ 151.500
Rémunération directeur délégué	€ 151.458
Refacturation frais directeur délégué	€ 6.681
Quote part sur frais (2 %)	€ 11.000

b) Nature, objet et modalités

Votre conseil d'administration du 13 septembre 2012 a autorisé votre société à conclure avec la société Orchard International un avenant (n° 3) à la convention de prestations de services et d'animation (cf. supra), portant sur la refacturation à votre société par la société Orchard International à l'euro l'euro des loyers qu'elle supporte au titre du contrat de sous-location conclu avec votre société. Les refacturations décomptées au titre de l'exercice sont inscrites en charges pour un montant de € 20.464.

Villeurbanne et Lyon, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO — ERNST & YOUNG et Autres

Alain Fayen — Lionel Denjean

4.6. Information pro forma

Néant

5 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

MEDICREA (IM)PROVE

5.1. Capital social

Capital social

Au 31 décembre 2014, le capital social de MEDICREA INTERNATIONAL SA s'élève à 1 357 025 €. Il est composé de 8 481 405 actions d'une valeur nominale de 0,16 euro. Le capital social comprend 8 481 305 actions autorisées, émises et totalement libérées et 100 actions de préférence Payant des droits et caractéristiques particuliers.

A la clôture des trois derniers exercices, le nombre d'actions et le montant du capital social étaient les suivants :

	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL SOCIAL
Au 31/12/2014	8 481 405	1 357 025 euros
Au 31/12/2013	8 467 505	1 354 801 euros
Au 31/12/2012	8 458 005	1 353 281 euros

La variation enregistrée au cours de l'exercice 2014 fait suite à :

- la création de 2 000 actions suite à l'attribution en décembre 2013 d'actions gratuites à des salariés anglais ;
- l'émission de 11 800 actions gratuites au profit d'attributaires anglais et américains ;
- l'émission de 100 actions de préférence P.

Il est à noter que 15 147 stock-options ont été exercées en 2014 mais leurs formalités de constatation et d'admission à la cote n'étaient pas encore réalisées au 31 décembre 2014.

Le nombre d'actions et le montant du capital social ont été modifiés de la manière suivante au cours des trois derniers exercices :

DATE	NATURE DE L'OPÉRATION	NOMBRE DE TITRES ÉMIS	VALEUR NOMINALE	AUGMENTATION DE CAPITAL	PRIME D'ÉMISSION	NOMBRE TOTAL D'ACTIONS APRÈS OPÉRATIONS	MONTANT DU CAPITAL SOCIAL APRÈS OPÉRATION
Situation au 31/12/2011			0.16 €			8 190 591	1 310 495 €
29/03/2012	Exercices de bons de souscriptions	147 261	0.16 €	23 562 €		8 337 852	1 334 056 €
14/06/2012	Exercices de bons de souscriptions	19 833	0.16 €	3 173 €		8 357 685	1 337 230 €
18/06/2012	Émission d'actions gratuites	24 120	0.16 €	3 859 €		8 381 805	1 341 089 €
09/08/2012	Augmentation de capital	76 200	0.16 €	12 192 €	749 808 €	8 458 005	1 353 281 €
17/06/2013	Émission d'actions gratuites	3 500	0.16 €	560 €		8 461 505	1 353 841 €
25/06/2013	Émission d'actions gratuites	6 000	0.16 €	960 €		8 467 505	1 354 801 €
18/12/2013 *(création de titres en janvier 2014)*	Émission d'actions gratuites	2 000	0.16 €	320 €		8 469 505	1 355 121 €
18/06/2014	Émission d'actions gratuites	11 800	0.16 €	1 888 €		8 481 305	1 357 009 €
01/12/2014	Émission d'actions de préférence	100	0.16 €	16 €		8 481 405	1 357 025 €
Non constaté au 31/12/2014	Exercices de stock-option	15 147	0.16 €	2 424 €		8 496 552	1 359 448 €

Actions détenues en autocontrôle

Néant

Actions à droits de vote double

Au 31 décembre 2014, le capital de la Société comprend 2 744 677 actions à droit de vote double. Les conditions d'attribution de ces actions sont détaillées au chapitre 5.3., paragraphe « **Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes** ».

Actions non-représentatives du capital

Néant

Actions de préférence

Le 17 décembre 2014, l'Assemblée Générale de la Société a approuvé dans le cadre de l'article L.225-132 du Code de Commerce l'émission de 100 actions de préférence au bénéfice de MMCO, Société par Actions Simplifiée, détenue à parts égales par cinq cadres dirigeants du Groupe MEDICREA, non mandataires sociaux.

A l'issue d'une période de 4 ans, soit le 18 décembre 2018, les actions de préférence attribuées à la société MMCO seront automatiquement converties en nouvelles actions ordinaires de la Société MEDICREA INTERNATIONAL, nombre d'actions d'autant plus important que le cours de bourse de l'action MEDICREA INTERNATIONAL, déterminé par le cours moyen pondéré des volumes de l'action entre le 17 septembre 2018 et le 17 décembre 2018, sera élevé.

Le tableau ci dessous présente en fonction de différentes hypothèses de cours de bourse à l'échéance, le nombre d'actions ordinaires MEDICREA INTERNATIONAL émises pour une et 100 actions de préférence et la valeur des avantages octroyées à la société MMCO :

COURS DE BOURSE À L'ÉCHÉANCE	NOMBRE D'ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES POUR 1 ACTION DE PRÉFÉRENCE	NOMBRE D'ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES POUR 100 ACTIONS DE PRÉFÉRENCE	VALEUR DE L'AVANTAGE OCTROYÉ POUR 100 ACTIONS DE PRÉFÉRENCE
< 30 euros	1	100	< 3 000 euros
30 euros	1 667	166 700	5 000 000
40 euros	1 750	175 000	7 000 000
50 euros	1 800	180 000	9 000 000
60 euros	1 833	183 300	11 000 000
70 euros	1 857	185 700	13 000 000
80 euros	1 875	187 500	15 000 000
90 euros	2 000	200 000	18 000 000
100 euros	2 100	210 000	21 000 000
> 100 euros	2 100	210 000	21 000 000

Le nombre maximum d'actions ordinaires de la Société MEDICREA INTERNATIONAL pouvant résulter de la conversion de l'ensemble des 100 actions de préférence est fixé à 210 000 actions ordinaires, soit 2,5 % du capital de la Société à la date du 17 décembre 2014.

L'évaluation du nombre d'actions ordinaires pouvant résulter de la conversion des actions de préférence présente un caractère aléatoire en raison des aléas intrinsèques des évènements la sous-tendant, à savoir le cours moyen pondéré des volumes de l'action de la Société MEDICREA INTERNATIONAL entre le 17 septembre 2018 et le 17 décembre 2018. La portée de cet avantage est donc à nuancer dans la mesure où le rapport de conversion des 100 actions de préférence en actions ordinaires pourra varier de 1 pour 100 à 1 pour 210 000. Si le cours de l'action MEDICREA INTERNATIONAL est inférieur à 30 euros, le souscripteur d'une action de préférence ne réalisera qu'un gain minimum équivalent à la valeur de la dite action déterminée comme exposé ci dessus entre le 17 septembre 2018 et le 17 décembre 2018. A titre d'exemple pour un cours de l'action de 20 euros, l'avantage octroyé pour la société MMCO pour 100 actions de préférence converties en actions ordinaires MEDICREA INTERNATIONAL sera donc de 2 900 euros. Pour information, le cours de clôture de l'action MEDICREA INTERNATIONAL s'élevait à 7,35 euros le 30 juin 2015.

Au 17 décembre 2014, la valeur unitaire d'une action de préférence a été estimée à 1 545 euros par la Société MEDICREA INTERNATIONAL. L'émission de 100 actions de préférence s'est donc traduite par une valeur de souscription globale de 154 500 euros pour la société MMCO apportée à parts égales par chacun de ses dirigeants actionnaires, soit 30 900 euros par personne. Ce montant a été déterminé à partir des travaux de valorisation réalisés par la société Képler Corporate Finance, tenant compte des caractéristiques propres de ces actions et notamment du fait qu'elles ne ne disposent pas du droit de vote et ne donnent pas droit à dividendes. Elles ne sont par ailleurs pas inscrites à la côte d'Alternext (Euronext Paris).

La Société MEDICREA INTERNATIONAL a par ailleurs confié au cabinet Orfis Baker Tilly, expert indépendant agrée par l'Autorité des Marchés Financiers, une mission d'appréciation de la valeur du prix d'émission retenu des actions de préférence en analysant la méthode d'évaluation mise en œuvre par la Société ainsi que les hypothèses de valorisation retenues. Dans son rapport final, l'évaluateur a conclu à l'absence d'observations de nature à remettre en cause la valeur de 154 500 euros des droits de préférence attachés aux actions émises au profit de la société MMCO.

Par ailleurs, le Cabinet indépendant Segeco mandaté pour apprécier les droits particuliers résultant de la création de 100 actions de préférence avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société MMCO, n'a pas formulé d'observation particulière dans son rapport à destination des actionnaires de la Société MEDICREA INTERNATIONAL.

Le détail du procès verbal de l'Assemblée Générale du 17 décembre 2014 qui a décidé :

- de créer des actions de préférence dites P présentant les caractéristiques et droits particuliers décrits ci-dessous ;
- de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux Actionnaires par l'article L. 225-132 du Code de Commerce à l'occasion de l'émission des actions de préférence P, en intégralité au profit de la société MMCO, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros dont le siège social est situé à NEYRON (01700) 14 Porte du Grand Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG-EN-BRESSE sous le n° 808 324 115, pour la totalité des cent (100) actions de préférence P à émettre ;
- d'approuver l'avantage particulier en découlant consenti à la Société MMCO.

est repris ci dessous :

1. Droits particuliers attachés aux actions de préférence P

Droit de conversion des actions de préférence P en actions ordinaires de la Société :

(a) Chaque actions de préférence P sera convertible en un nombre d'actions ordinaires de la Société (ci-après « NAO ») déterminé par référence au cours moyen pondéré des volumes de l'action ordinaire de la Société entre le 17 septembre 2018 et le 17 décembre 2018 inclus (ci-après « Cf ») en utilisant la formule ci-après.

Ainsi, le NAO sera déterminé de la façon suivante :

Si Cf < 30 € : NAO = 1
Si 30 ≤ Cf < 40 : NAO = 50 000 / Cf
Si 40 ≤ Cf < 50 : NAO = 70 000/ Cf
Si 50 ≤ Cf < 60 : NAO = 90 000 / Cf
Si 60 ≤ Cf < 70 : NAO = 110 000 / Cf
Si 70 ≤ Cf < 80 : NAO = 130 000 / Cf
Si 80 ≤ Cf < 90 : NAO = 150 000 / Cf
Si 90 ≤ Cf < 100 : NAO = 180 000 / Cf
Si 100 ≤ Cf : NAO = 210.000 / Cf

Le nombre maximum d'actions ordinaires de la Société pouvant résulter de la conversion de l'ensemble des actions de préférence P est ainsi fixé à 210.000, soit 2,5% du capital social de la Société à la date de la présente Assemblée Générale.

(b) Les actions de préférence P seront automatiquement converties en actions ordinaires de la Société à l'issue d'une période de quatre (4) ans à compter de leur émission.

(c) En cas de survenance d'un évènement de nature à affecter la liquidité du titre (et notamment mais non limitativement un changement de contrôle, le dépôt d'une offre de rachat ou d'échange portant sur le titre MEDICREA INTERNATIONAL, ou une fusion par absorption de la Société), l'Assemblée Générale donne pouvoir au Conseil d'Administration de la Société pour décider d'autoriser la conversion par anticipation des actions de préférence P et, le cas échéant, ajuster la formule de conversion figurant ci-dessus de la façon suivante:

NAO = FMV/Cfa

Avec:

FMV = Juste valeur des actions de préférence calculée par un expert indépendant et estimée sur la base d'un cours de l'action égal à Cfa et pour une maturité résiduelle au 17 décembre 2018.

Cfa = Le cours moyen pondéré des volumes au cours du premier jour de bourse suivant l'annonce officielle de l'évènement

(d) La conversion des actions de préférence P en actions ordinaires est automatique et irrévocable.

(e) Les actions ordinaires à émettre ou attribuer du fait de la conversion des actions de préférence P le seront pour un prix unitaire par action ordinaire égal à leur valeur nominale.

(f) Les actions ordinaires issues de la conversion des actions de préférence P seront soumises à toutes les dispositions légales, statutaires et conventionnelles et porteront jouissance sous leur nouvelle forme à compter du jour de leur conversion et auront donc droit immédiatement à tout dividende mis en distribution à partir de cette date.

(g) Dans l'hypothèse où NAO ne serait pas un nombre entier, le titulaire des actions de préférence P qui auront fait l'objet de la conversion recevra un nombre d'actions ordinaires de la Société immédiatement inférieur.

(h) Les actions ordinaires résultant de la conversion des actions de préférence P seront émises ou attribuées par la Société au profit de chaque titulaire d'actions de préférence P qui formulerait une demande de conversion, le prix correspondant sera libéré par chacun des titulaires à due concurrence par une incorporation de la prime d'émission versée par lui lors de la souscription de ses actions de préférence P (les actionnaires de la Société ayant décidé en assemblée d'affecter une partie de cette prime à cette fin).

(i) Conformément aux dispositions de l'article L. 225-132, la décision relative à la conversion des actions de préférence P en actions ordinaires emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions issues de la conversion.

(ii) Suppression du droit de vote :

Les actions de préférence P ne disposent pas du droit de voter dans les assemblées générales de porteurs d'actions ordinaires de la Société.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article L. 228-11 alinéa 5 du Code de Commerce, les actions de préférence P étant émises sans droit de vote, elles sont également privées de droit préférentiel de souscription pour toute augmentation de capital en numéraire soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de porteurs d'actions ordinaires de la Société.

(iii) Limitation du droit de participation aux dividendes :

Les actions de préférence P ne bénéficient pas d'un droit de participation aux dividendes.

2. Termes et conditions relatifs aux actions de préférence P

- Les actions de préférence P émises par la Société ne font pas l'objet d'une inscription à la cote d'Alternext (NYSE Euronext Paris) ;

- La catégorie de l'action de préférence P détenue par un actionnaire fait l'objet d'une mention spéciale dans les comptes individuels d'Actionnaires de la Société ;

- Les droits attachés aux actions de préférence P étant attachés aux actions de préférence P et non à leurs titulaires, ils bénéficient aux titulaires successifs desdites actions de préférence P.

- En cas d'augmentation de capital en numéraire ou d'émission de valeurs mobilières donnant droit à des actions par conversion, échange, ou de tout autre manière (notamment dans l'hypothèse de regroupement ou division de la valeur nominale des actions de la Société), les actions nouvelles obtenues du fait de la détention d'actions de préférence P seront-elles-même des actions de préférence P ;

- En cas d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, l'Assemblée précisera la catégorie des actions nouvellement émises ;

- Conformément aux dispositions de l'article L. 228-16 du Code de Commerce, en cas de modification ou d'amortissement du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire déterminera les incidences de ces opérations sur les droits des porteurs d'actions de préférence ;

- Toute fusion ou scission sera interdite sauf accord préalable des titulaires d'actions de préférence P sur la parité d'échange spécifique tenant compte de leurs droits particuliers ;

- Les dispositions des articles L. 228-98 et L. 228-99-2° du Code de Commerce bénéficient aux titulaires d'actions de préférence P comme s'ils étaient titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- La Société ne pourra créer de nouvelles actions de préférence P sans l'accord des titulaires des actions de préférence P réunis en Assemblée Spéciale, conformément à l'article L. 225-99 du Code de Commerce ;

- La Société ne pourra procéder au rachat des actions de préférence P sans l'accord des titulaires des actions de préférence P réunis en Assemblée Spéciale, conformément à l'article L. 225-99 du Code de Commerce ;

- Les droits particuliers attachés aux actions de préférence P ne pourront être modifiés que si cette modification est décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire après autorisation préalable par l'Assemblée Spéciale des Actionnaires titulaires d'actions de préférence P, conformément à la loi et aux règlements.

Actions détenues dans la cadre d'un contrat de liquidité

En application des dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code du Commerce et dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2014, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : 105 338
- nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 102 716
- cours moyen des achats : 9,01 euros
- cours moyen des ventes : 9,00 euros
- montant des frais de négociation : Néant
- nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2014 : 2 722
- valeur évaluée des actions au cours d'achat : 23 643,3 euros
- valeur nominale des actions : 0,16 euro
- fraction du capital qu'elles représentent : Négligeable

Ces opérations ont été réalisées par la société de bourse Gilbert Dupont, prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidités établi conformément à la charte de déontologie de l'AMF. Ce contrat d'animation est conclu entre la société de bourse Gilbert Dupont et MEDICREA INTERNATIONAL depuis le 1er juillet 2014. Il était auparavant géré par ORCHARD INTERNATIONAL. Des informations complémentaires sur ce contrat sont données au chapitre 1.1.4. du présent Document de référence.

Capital autorisé non-émis

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, les informations relatives aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital ainsi que l'usage fait au cours de l'exercice 2014 de ces délégations, se présentent comme suit :

NATURE DE LA DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	DATE DE L'AG	DURÉE DE LA DÉLÉGATION	ÉCHÉANCE DE LA DÉLÉGATION	LIMITE	MISE EN OEUVRE
Émission de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	20 juin 2013	Cf détail ci-dessous suivant les délégations de compétence accordées	19 août 2015	Plafond global de 400.000 euros	Néant
- Délégation de compétence en vue de décider d'une ou plusieurs augmentations du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	20 juin 2013	26 mois	19 août 2015	400 000 euros de nominal	Néant
- Délégation de compétence en vue de décider d'une ou plusieurs augmentations du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	20 juin 2013	26 mois	19 août 2015	400 000 euros de nominal	Néant
- Délégation de compétence en vue de décider d'une ou plusieurs augmentations du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre visée au II de l'article 411-2 du code monétaire modifié par l'ordonnance 2009-80 du 22 janvier 2009	20 juin 2013	26 mois	19 août 2015	400 000 euros de nominal	Néant
- Autorisation en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire de souscription	20 juin 2013	26 mois	19 août 2015	400 000 euros de nominal	Néant
Autorisation en vue d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat par la Société de ses propres actions selon les dispositions de l'article L225-209 du Code de Commerce	25 juin 2014	24 mois	24 juin 2016	10% du capital social	Néant
Autorisation en vue de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre aux membres salariés et / ou mandataires sociaux dirigeants de la Société et des sociétés liées ; autorisation d'augmentation du capital corrélative en cas d'attribution d'actions à émettre	25 juin 2014	26 mois	24 août 2016	5% des actions composant le capital social le jour de l'attribution. Plafond conjoint avec l'autorisation en vue d'attribuer des options d'achat ou de souscription d'actions (cf ci-dessous)	Néant
Autorisation en vue de procéder à l'attribution d'option d'achat ou de souscription d'actions aux membres salariés et / ou mandataires sociaux dirigeants de la Société et des sociétés liées	25 juin 2014	26 mois	24 août 2016	5% des actions composant le capital social le jour de l'attribution. Plafond conjoint avec l'autorisation en vue d'attribuer des actions gratuites (cf ci-dessous)	Néant
Autorisation en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un PEE par l'intermédiaire d'un FCPE de la Société et des sociétés de son groupe au sens de l'article L225-180	25 juin 2014	26 mois	24 août 2016	40 000 euros de nominal	Néant

Capital potentiel

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Tableau 8 de la position-recommandation AMF n°2014-14

Date d'assemblée (donnant délégation)	10/03/2006	25/06/2009	25/06/2009	25/06/2009	25/06/2009	14/06/2012	14/06/2012
Date du Conseil d'Administration	05/06/2008	25/06/2009	17/12/2009	17/06/2010	16/06/2011	17/12/2013	27/08/2014
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	25 215	99 200	15 000	112 800	95 500	10 000	30 000
dont nombre pouvant être souscrit ou acheté par les mandataires sociaux	0	0	0	0	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	05/06/2008	25/06/2010 23/07/2010*	17/12/2009	17/06/2011 15/07/2011*	16/06/2012 15/07/2012*	17/01/2014*	28/04/2015*
Date d'expiration	04/06/2018	25/06/2016 23/07/2016*	17/12/2016	17/06/2017 15/07/2017*	16/06/2018 15/07/2018	17/02/2021*	28/04/2022*
Prix de souscription ou d'achat	6 €	6,16 € / 6,56 €*	6,32 €	6,14 € / 6,28 €*	9,10 € / 11,44 €*	8,77 €	9,10 €
EXERCICE PAR TIERS TOUS LES ANS							
Modalités d'exercice lorsque le plan comporte plusieurs tranches	l'intégralité des opérations sera exerçable au 05/06/2010	l'intégralité des opérations sera exerçable au 23/07/2012	l'intégralité des opérations sera exerçable au 17/12/2011	l'intégralité des opérations sera exerçable au 15/07/2013	l'intégralité des opérations sera exerçable au 15/07/2014	l'intégralité des opérations sera exerçable au 17/01/2017	l'intégralité des opérations sera exerçable au 28/04/2017
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2014	4 167	7 480	2 000	1 500	-	-	-
Nombre d'options caduques ou annulées	15 456	31 000	1 000	36 900	48 000	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	5 592	60 720	12 000	74 400	47 500	10 000	30 000

** Le prix d'exercice est différent pour les salariés américains ainsi que les dates d'attribution, définitifs 20 jours de bourse après la date du Conseil d'Administration décidant de l'attribution*

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Tableau 9 de la position-recommandation AMF n°2014-14

OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS	NOMBRE TOTAL D'OPTIONS ATTRIBUÉES / D'ACTIONS SOUSCRITES OU ACHETÉES	PRIX MOYEN PONDÉRÉ
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariées de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	30 000	9,10 €
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites et le plus élevé (information globale)	15 147	6,14 €

Historique des attributions gratuites d'actions

Tableau 10 de la position-recommandation AMF n°2014-14

Date d'assemblée (donnant délégation)	10/03/2006	25/06/2009	25/06/2009	25/06/2009
Date du Conseil d'Administration	05/06/2008	25/06/2009	17/06/2009	16/06/2011
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	17 163	43 150	45 135	3 500
dont nombre attribué aux mandataires sociaux	-	-	-	-
Date d'acquisition des actions	05/06/2010	25/06/2011	17/06/2012	16/06/2013
Date de la in de période de conservation	05/06/2012	25/06/2013	17/06/2014	16/06/2015
Nombre d'actions livrées au 31 décembre 2014	17 163	37 700	35 920	3 500
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	-	5 450	9 215	-
Actions attribuées gratuitement restantes et fin d'exercice	-	-	-	-

Au 31 décembre 2014 :

- le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions non-exercées est de 240 212. L'exercice de ces options donnerait droit à 240 212 actions nouvelles.
- 100 actions de préférence ont été créées. L'applicabilité des critères de conversion entraînerait la création de 210 000 actions nouvelles au maximum.

La dilution engendrée serait la suivante :

		EXERCICE DES STOCK-OPTIONS	CONVERSION DES ACTIONS DE PRÉFÉRENCE
Nombre d'action au 31 Décembre 2014	8 481 405		
Actions de préférence non cotées (non prise en compte)	100		
Stock-options non constatées	15 147		
Nombre d'actions créées		240 212	210 000
Dilution		2,7%	2,4%
Dilution cumulée		2,7%	5,0%

L'augmentation de capital réalisée en juin 2015 par émission de 485 438 actions nouvelles a engendré une dilution de 5%.

Nantissement

Dans le cadre d'un contrat de prêt consenti par la Banque Neuflize OBC à la société ORCHARD INTERNATIONAL afin de souscrire à des opérations sur le capital ou obligataires concernant la Société MEDICREA INTERNATIONAL, une part du capital de MEDICREA INTERNATIONAL a fait l'objet d'un nantissement :

NOM DE L'ACTIONNAIRE INSCRIT AU NOMINATIF	BÉNÉFICIAIRE	DATE DE DÉPART DU NANTISSEMENT	DATE D'ÉCHÉANCE DU NANTISSEMENT	CONDITION DE LEVÉE DU NANTISSEMENT	NOMBRE D'ACTIONS NANTIES DE L'ÉMETTEUR	% DE CAPITAL NANTI DE L'ÉMETTEUR
ORCHARD INTERNATIONAL	Banque Neuflize OBC	14/11/2011	31/07/2017	Complet remboursement en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires de l'obligation garantie	230 000	2,7%

Par ailleurs, 39 779 actions ont été nanties par Jean-Philippe CAFFIERO en date du 15 avril 2015. Ces actions représentent moins de 0,5% du capital social de MEDICREA INTERNATIONAL.

Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant

5.2. Principaux actionnaires

MEDICREA a recouru récemment à deux reprises à la procédure dite TPI (titres au porteur identifiables) auprès d'EUROCLEAR : le premier TPI a été réalisé en avril 2014 et le second en mars 2015.

Répartition du capital et des droits de vote

Sur la base du dernier TPI, le capital social et les droits de vote de MEDICREA INTERNATIONAL sont répartis de la manière suivante :

Répartition du capital

8 496 452 actions

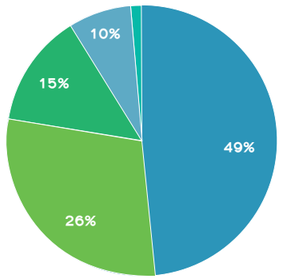

Répartition des droits de vote

11 241 129 droits de vote

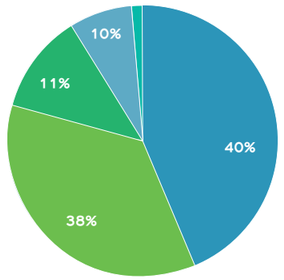

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de l'actionnariat au cours des trois dernières années et fait apparaître le détail des actionnaires détenant plus de 5% du capital social et / ou des droits de vote :

	AU 31.12.2014			AU 31.12.2013			AU 31.12.2012		
	Nombre d'actions	**% du Capital**	**% des Droits de vote**	**Nombre d'actions**	**% du Capital**	**% des Droits de vote**	**Nombre d'actions**	**% du Capital**	**% des Droits de vote**
Fondateurs	**2 175 633**	**25,6%**	**37,8%**	**2 177 133**	**25,6%**	**38,9%**	**2 163 079**	**25,5%**	**7,8%**
Orchard International (1)	1 727 490	20,3%	30,1%	1 727 490	20,3%	30,9%	1 727 490	20,3%	30,2%
Denys SOURNAC	202 054	2,4%	3,5%	202 054	2,4%	3,6%	188 000	2,2%	3,4%
Jean-Philippe CAFFIERO	246 089	2,9%	4,2%	247 589	2,9%	4,4%	247 589	2,9%	4,3%
Fonds d'investissements	**4 291 848**	**50,5%**	**40,7%**	**3 914 469**	**46,1%**	**36,3%**	**4 456 545**	**52,5%**	**42,7%**
OTC Asset Management	533 030	6,3%	4,7%	533 030	6,3%	4,9%	533 030	6,3%	4,8%
IXO Private Equity	306 210	3,6%	5,1%	306 210	3,6%	2,8%	306 210	3,6%	2,7%
Autres (2)	3 452 608	40,6%	30,8%	3 075 229	36,2%	28,6%	3 617 305	42,6%	35,2%
Business angels (2)	806 497	9,5%	10,3%	695 717	8,2%	9,3%	693 974	8,2%	9,1%
Public	1 088 485	12,8%	9,9%	1 493 938	17,6	13,8%	954 178	11,2%	8,6%
Salariés	133 989	1,6%	1,3%	186 248	2,2%	1,8%	190 229	2,2%	1,8%
TOTAL	**8 496 452**	**100%**	**100%**	**8 467 505**	**100%**	**100%**	**8 458 005**	**100%**	**100%**

(1) Actions détenues par Denys SOURNAC et Jean-Philippe CAFFIERO par l'intermédiaire de la holding ORCHARD INTERNATIONAL
(2) Aucun des actionnaires classés dans cette catégorie ne dépasse les 5% de détention du capital et / ou des droits de vote au 31 décembre 2014

L'actionnaire majoritaire de MEDICREA INTERNATIONAL est la société ORCHARD INTERNATIONAL dont le capital social est réparti de la manière suivante au 31 décembre 2014 :

- Société civile DS Company 57,15%
- Société civile PLG Invest 37.67%
- L'AMELIANE 5.01%
- Christelle LYONNET 0.14%
- Denys SOURNAC 0.03%

La Société a réalisé en juin 2015 via un placement privé au profit d'investisseurs qualifiés et d'un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code Monétaire et Financier tel que modifié par l'ordonnance 2009-80 du 22 janvier 2009, une augmentation de capital par l'émission de 485 438 actions nouvelles au prix de 7,30 euros, soit un montant total de 3, 5 millions d'euros. A l'issue de cette opération, le nouveau nombre d'actions en circulation s'élève à 8 987 588 titres, soit une dilution de 5%. Cette opération n'a donc pas modifié de façon significative l'actionnariat existant au 31 décembre 2014. Plusieurs investisseurs présents au capital au 31 décembre 2014, ainsi que Denys SOURNAC, fondateur et Président Directeur Général de MEDICREA, ont participé à l'opération.

Aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été enregistrée depuis le 31 décembre 2014.

Droits de vote double

Au 31 décembre 2014, 2 744 677 actions disposant d'un droit de vote double en Assemblées Générales, sont détenues par les sociétés et personnes suivantes, et ont évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

	AU 31/12/2014	AU 31/12/2013	AU 31/12/2012
ORCHARD INTERNATIONAL	1 657 250	1 657 250	1 657 250
GALIA INVESTISSEMENTS	-	55 982	325 500
Ixo Private Equity	265 054	-	-
Jean-Philippe CAFFIERO	230 889	230 889	230 889
Denys SOURNAC	188 000	188 000	188 000
Autres actionnaires	403 484	341 835	349 163
TOTAL	2 744 677	2 473 956	2 750 805

Droits de vote théoriques et droits de vote exerçables

Au 31 décembre 2014, il n'y a pas d'écart significatif entre le nombre de droits de vote théoriques et le nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale.

Contrôle de l'émetteur

La Société n'a pas choisi de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, toutes deux exercées par Monsieur Denys SOURNAC. Cependant, des mesures ont été prises afin de limiter le risque de contrôle abusif de l'actionnaire principal :

- le Conseil d'Administration est très majoritairement composé d'administrateurs indépendants : ils sont au nombre de 6 sur un Conseil d'Administration composé de 8 membres. Ce choix traduit une volonté d'apporter un autre éclairage sur les décisions prises, de questionner régulièrement la Direction sur les orientations stratégiques prises et l'avancement des réalisations ;
- la présence d'un Directeur Général Délégué permet également d'équilibrer le contrôle exercé par le Président Directeur Général ;
- enfin, le comité adhoc, qui a pour mission de définir et proposer les montants et modalités des prestations rendues par la société ORCHARD INTERNATIONAL dans laquelle Messieurs Denys SOURNAC et Jean-Philippe CAFFIERO sont actionnaires, est composé exclusivement de membres indépendants du Conseil d'Administration.

Franchissements de seuils

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, il est indiqué ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement à la clôture de l'exercice plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

	au 31.12.2014		au 31.12.2013		au 31.12.2012	
	% du Capital	% des Droits de vote	% du Capital	% des Droits de vote	% du Capital	% des Droits de vote
Plus de 5%	OTC Asset Management Grandeur Peak Advisors Odyssée Venture	IXO Private Equity	Matignon Investissements OTC Asset Management Odyssée Venture		Matignon Investissements OTC Asset Management Odyssée Venture	Odyssée Venture Galia Gestion
Plus de 20%	Orchard International		Orchard International		Orchard International	
Plus de 25%		Orchard International		Orchard International		Orchard International

De plus, les statuts prévoient que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens de l'article L.233-10 du Code de Commerce, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 I et II du Code de Commerce, un nombre d'actions représentant une fraction égale à 2 % du capital ou des droits de vote aux assemblées, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social de la Société dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, ou par tout autre moyen équivalent pour les actionnaires ou porteurs de titres résidents hors de France. Cette information est renouvelée pour le franchissement de chaque fraction additionnelle de 2 % du capital ou des droits de vote sans limitation.

Participation des dirigeants et mandataires sociaux

Le détail des intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital social de la Société est présenté au chapitre 2.1.1.

Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'accord qui, à une date ultérieure, pourrait entraîner un changement de son contrôle.

Évolution de l'actionnariat depuis le 31 décembre 2014

A la date de dépôt du présent document, le capital social est composé de 8 987 588 actions.

Depuis le 1er janvier 2015 :

- les 15 147 stock-options exercées mais non constatées au 31 décembre 2014 ont été constatées lors du Conseil d'Administration du 2 avril 2015 ;
- 5 698 stock-options ont été exercées et constatées en 2015 ;
- 485 438 actions nouvelles ont été émises lors de la réalisation de l'augmentation de capital en juin 2015 au prix de 7,30 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés et d'un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code Monétaire et Financier tel que modifié par l'ordonnance 2009-80 du 22 janvier 2009.

5.3. Acte constitutif et statuts

Objet social de la Société

La Société a pour objet, en tous pays :

- l'exploitation directe ou indirecte, la commercialisation de tous brevets d'invention,
- la production et la commercialisation, sous toutes ses formes, en France ou à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, d'implants, instruments et équipements pour la chirurgie humaine,
- la prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus définies,
- la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, de parts sociales, obligations et de tous droits sociaux dans toutes affaires, entreprises, groupements d'intérêts économiques, sociétés créées ou à créer ainsi que la création de tous groupements de sociétés. La prestation de services administratifs, commerciaux, et comptables et d'une façon générale, la prestation de tous services utiles aux entreprises.

Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Dispositions contenues dans l'acte constitutif et les statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction

Les dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction sont exposées respectivement aux chapitres 2.1.2. et 2.1.3. du présent Document de référence.

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Selon l'article 13 des statuts,

1 - Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom d'un même actionnaire depuis quatre (4) ans au moins, ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

2 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

- Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

L'attribution de droit de vote double a été autorisée par l'Assemblée Générale du 10 Mars 2006.

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Il n'existe pas de disposition autre que celles prévues par la loi pour modifier les droits des actionnaires.

Conditions dans lesquelles sont convoquées les Assemblées Générales annuelles et les Assemblées Générales extraordinaires des actionnaires

Selon les articles 23 et 24 des statuts :
Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi. En outre, et cas d'urgence, le Comité d'entreprise, s'il existe, peut demander en justice la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. La convocation est effectuée trente-cinq jours avant la date de l'assemblée par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social. Chaque actionnaire doit également être convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions de l'article 120-1 du décret du 23 mars 1967, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Lorsque l'assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

Disposition de l'acte constitutif et des statuts qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Néant

Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi

Néant

5.4. Informations et historique sur la vie juridique de la Société

Forme juridique, siège social et législation de l'émetteur

MEDICREA INTERNATIONAL est, depuis une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2002, une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration soumise aux dispositions du Livre II du Code de Commerce et du décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, dont le siège juridique est situé :

14 Porte du Grand Lyon
01700 Neyron
Téléphone +33 4 72 01 87 87
Fax +33 4 72 01 87 88
www.medicrea.com

Date de constitution et durée de vie de la Société

La Société a été constituée sous la forme d'une Société à Responsabilité Limitée par acte sous seing privé en date du 25 novembre 1993 déposé en plusieurs exemplaires auprès du Greffe du tribunal de Commerce de Lyon le 2 décembre 1993. La constitution a régulièrement fait l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales.

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit le 2 décembre 1993, expirant, sauf dissolution anticipée ou prorogation, au 1er décembre 2092.

Lieu et numéro d'enregistrement de la société

La Société est identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 393 175 807. Son activité est rattachée au code APE 4646Z.

Exercice social

Selon l'article 31 des statuts, chaque exercice social a une durée de douze mois, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Evènements marquants dans le développement de la Société

Les évènements majeurs du développement du Groupe sont mentionnés au paragraphe 1.2.1.

5.5. Informations sur les participations

La liste des filiales et participations est exposée au chapitre 1.2.2. du présent Document de référence.

La Société ne détient pas d'autres participations.

5.6. Conventions réglementées

Les conventions réglementées sont détaillées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes figurant au chapitre 4.5. du présent Document de référence.

La note 15.3. de l'annexe aux comptes consolidés 2014 figurant au chapitre 4.1. fournit un détail chiffré des opérations avec les parties liées.

5.7. Salariés

Au 31 décembre 2014, l'effectif de MEDICREA est composé de 128 collaborateurs. Des informations plus détaillées concernant l'effectif du Groupe sont données au chapitre 3.2. du présent Document de référence.

Au 31 décembre 2014, le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées détient un peu plus de 1,3 % du capital de la Société dont 0,8 % via le plan d'épargne entreprise. Plusieurs dispositifs permettent aux salariés d'acquérir des actions MEDICREA INTERNATIONAL.

Plan Epargne Groupe

MEDICREA INTERNATIONAL a mis en place un Plan d'Epargne Groupe (PEG) ouvert aux salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté. Les fonds sont gérés par le Crédit du Nord. Il n'y a pas eu d'augmentation de capital réservée aux salariés au cours de l'exercice 2014, et donc aucun abondement de la part de la Société n'a été versé.

Options consenties aux salariés – Attribution d'actions gratuites

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de Commerce, il est précisé que, le 14 juin 2012, l'Assemblée Générale des actionnaires de MEDICREA a autorisé le Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois à :

- consentir des options donnant droit, soit 1) à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, soit 2) à l'achat d'actions acquises par la Société dans les conditions légales ;
- attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit être informée des plans d'option et des attributions gratuites d'actions, par le biais de rapports spéciaux.

30 000 stock-options ont été attribuées en 2014 dans le cadre de cette résolution.

L'autorisation susmentionnée, devenant caduque le 14 août 2014, a été renouvelée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2014 pour une durée de 26 mois. Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette nouvelle autorisation au cours de l'exercice 2014.

Compte tenu des départs de salariés intervenus au cours des exercices 2008 à 2014 et des levées d'options, les actions gratuites et stock-options attribuées aux salariés s'élèvent respectivement à 94 283 et 240 212 au 31 décembre 2014.

Employee Stock Purchase Plan – Plan d'achat d'actions salarié aux États-Unis

Un plan d'achat d'actions pour les salariés est en place depuis le 1er janvier 2015. Il est réservé aux salariés de la filiale américaine MEDICREA USA et leur permet d'acquérir des actions de la société mère MEDICREA INTERNATIONAL. Ce plan d'achat d'actions a été mis en place dans le respect des lois américaines et répond aux critères des « Employee stock purchase plan » définis au paragraphe 423 du Code des impôts américain.
Le fonctionnement du plan est résumé ci-dessous :

Période

Le plan est mis en place pour une période de 12 mois, renouvelable automatiquement tous les ans sauf décision contraire. La première période du plan correspond à l'année civile 2015.

Eligibilité

Les salariés de la filiale américaine MEDICREA USA présents dans le Groupe depuis au moins 24 mois au 31 décembre de l'année précédant le début du plan peuvent y souscrire. Ainsi, pour prendre part au programme débutant le 1er janvier 2015, le salarié doit être présent depuis le 31 décembre 2012.

Fonctionnement

Le salarié confirme sa participation au plan par la signature d'un accord. Chaque mois, un montant défini sera déduit de son salaire et transféré sur un compte nominatif. Le salarié pourra faire un virement exceptionnel complémentaire du montant de son choix entre le 1er et le 10 décembre de l'année. Sur cette même période, le salarié pourra décider d'exercer ou non l'option d'achat d'actions. En cas d'exercice de l'option, un courtier procédera à l'achat des actions sur le marché avant le 31 décembre.

Le prix d'achat proposé au salarié est égal à 85% du cours de l'action le plus bas entre le 1er janvier et le 30 novembre de l'année.

Le salarié ne pourra pas exercer l'intégralité de l'option d'achat d'actions si cela l'amène à détenir 1% ou plus du capital social ou des droits de vote de la Société ou si cela lui permet d'acquérir plus de 25 000 USD d'actions ou plus de 100 000 actions sur l'année.

Le salarié ne pourra pas vendre ou transférer ses actions moins de 24 mois à compter du 1er janvier de l'année d'achat des actions. Ainsi, si le salarié a acquis des actions de MEDICREA INTERNATIONAL par l'exercice de son option d'achat en décembre 2015, il ne pourra pas les vendre ou les transférer avant le 1er janvier 2017. Cette règle ne s'applique pas en cas de départ du salarié ou en cas de fusion / acquisition de la filiale américaine ou de la société mère.

Afin de pouvoir mettre en place ce plan au 1er janvier 2015, les souscriptions ont été ouvertes au 20 décembre 2014. 8 salariés de la filiale MEDICREA USA participent au plan 2015.

Actions de préférence

Le 17 décembre 2014, l'Assemblée Générale de la Société a approuvé dans le cadre de l'article L.225-132 du Code de Commerce l'émission de 100 actions de préférence au bénéfice de MMCO, Société par Actions Simplifiée, détenue à parts égales par cinq cadres dirigeants du Groupe MEDICREA, non mandataires sociaux.

6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1. Personnes Responsables

Responsable du Document de référence et du rapport financier annuel
Denys SOURNAC
Président et Directeur Général
Téléphone : +33 4 72 01 87 87
dsournac@medicrea.com

Attestation de la personne responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les éléments du rapport de gestion contenus dans le présent document, comme précisé dans la table de correspondance à la rubrique 6.5., présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ne comporte pas d'observation.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Denys SOURNAC
Président et Directeur Général

Responsables de l'information financière

Denys SOURNAC
Président et Directeur Général
Téléphone : +33 4 72 01 87 87
dsournac@medicrea.com

Fabrice KILFIGER
Directeur Administratif et Financier
Téléphone : +33 4 72 01 87 87
fkilfiger@medicrea.com

6.2. Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux Comptes titulaires
Ernst & Young et Autres
Représenté par Monsieur Lionel DENJEAN
Tour Oxygène
10-12 boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Premier mandat : Exercice clos le 31 décembre 2007
Dernier renouvellement : Assemblée Générale du 20 juin 2013
Expiration du mandat : Assemblée Générale relative à l'exercice 2018

ODICEO
115, boulevard de Stalingrad
Représenté par Monsieur Alain FAYEN
B.P. 52038
69616 Villeurbanne cedex
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Premier mandat : Exercice clos le 31 décembre 2014
Expiration du mandat : Assemblée Générale relative à l'exercice 2019

Commissaires aux Comptes titulaires suppléants
AUDITEX
129 rue Servient
69003 Lyon

Premier mandat : Exercice clos le 31 Décembre 2007
Dernier renouvellement : Assemblée Générale du 20 juin 2013
Expiration du mandat : Assemblée Générale relative à l'exercice 2018

Monsieur Jean-Pascal REY
12 Rue Germain
69006 Lyon

Premier mandat : Exercice clos le 31 décembre 2014
Dernier renouvellement : Assemblée Générale du 25 juin 2014
Expiration du mandat : Assemblée Générale relative à l'exercice 2019

Les Sociétés Ernst & Young et Autres et Odicéo sont Commissaires aux Comptes de la Société MEDICREA INTERNATIONAL SA. La Société Odicéo est Commissaire aux Comptes de la Société MEDICREA TECHNOLOGIES SAS, filiale à 100% de MEDICREA INTERNATIONAL. Le cabinet Henri Roche, membre de la Compagnie Régionale de Lyon, situé 12 rue Germain 69006 Lyon, est Commissaire aux Comptes de la société MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE SAS, filiale à 100% de MEDICREA INTERNATIONAL.

Le cabinet Henri Roche était aux côtés de la Société Ernst & Young et Autres, co-Commissaire aux Comptes de la Société MEDICREA INTERNATIONAL SA pour les exercices 2013 et 2012. Il était également Commissaire aux Comptes de la Société MEDICREA TECHNOLOGIES SAS pour l'exercice 2012.

6.3. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Néant

6.4. Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du présent Document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés sur support physique au siège social de la Société, 14 Porte du Grand Lyon 01700 Neyron, ou obtenus par voie électronique à titre gratuit et sur simple demande:

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de la Société ;
- les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document de référence.

L'information réglementée au sens du règlement général de l'AMF est disponible sur le site Internet de la Société (www.medicrea.com) ainsi que sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Euronext (www. euronext. com).

6.5. Tables de concordance

6.5.1. Table de concordance du Document de référence

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement n°809/2004 pris en application de la directive prospectus et aux pages du présent Document de référence.

	Paragraphes	N° Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES		
1.1. Nom et Fonction des personnes responsables	6.1.	207
1.2. Déclaration des personnes responsables	6.1.	207
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	6.2.	208
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	1.1.	11
4. FACTEURS DE RISQUE	1.5.	70
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
5.1. Histoire et évolution de la Société	5.4.	204
5.2. Investissements	1.3.4.	52
6. APERÇU DES ACTIVITÉS		
6.1. Principales activités	1.3.1.	24
6.2. Principaux marchés	1.3.1.	24
6.3. Evénements exceptionnels	1.5.5.	79
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.3.3.	46
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1.3.1.	24
7. ORGANIGRAMME		
7.1. Description sommaire du Groupe	1.2.2.	21
7.2. Liste des filiales importantes	1.2.2.	21
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS		
8.1. Immobilisations corporelles importantes et charge majeure pesant dessus	1.2.3.	24
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles.	1.2.3. / 3.3.	24/104
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT		
9.1. Situation financière	1.4.2.	58
9.2. Résultat d'exploitation	1.4.2.	58
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX		
10.1. Informations sur les capitaux	1.4.4.	66
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	1.4.4.	66
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	1.4.4.	66
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sur les opérations de la Société	1.4.4.	66
10.5. Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements sur le squels la Direction a pris des engagements fermes et les immobilisations corporelles planifiées	1.4.4.	66

	Paragraphes	N° Pages
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	1.3.3.	46
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	1.4.3.	65
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A	
14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE		
14.1. Renseignements relatifs aux membres du Conseil d'Administration et à la Direction Générale	2.1.	81
14.2. Conflits d'intérêt	2.1.	81
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES		
15.1. Rémunération versée et avantages en nature	2.2.	91
15.2. Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	2.2.	91
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	2.1.1.	81
16.2. Contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration au Groupe	2.2.	91
16.3. Comités spécialisés	2.1.4.	90
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	2.3.	94
17. SALARIÉS		
17.1. Nombre de salariés	5.7.	204
17.2. Participations et stock-options	5.1.	191
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	5.7.	204
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
18.1. Répartition du capital social	5.2.	199
18.2. Actionnaires détenant un pourcentage du capital social ou des droits de vote	5.2.	199
18.3. Principaux actionnaires disposant de droits de vote différents	5.2.	199
18.4. Contrôle de l'émetteur	5.2.	199
18.5. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	5.6.	204
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS		
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIETE		
20.1. Informations financières historiques	4.1. / 4.3.	109 / 156
20.2. Informations financières pro forma	4.6.	189
20.3. États financiers	4.1. / 4.3.	109 / 156
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	4.2. / 4.4.	153 / 183
20.5. Date des dernières informations financières	4.	108
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	1.4.3.	65
20.7. Politique de distribution des dividendes	1.4.6.	69
20.8. Procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage	1.5.5.	79
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	1.4.3.	65

	Paragraphes	N° Pages
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
21.1. Capital social	5.1.	191
21.2. Acte constitutif et statuts	5.3.	202
22. CONTRATS IMPORTANTS	1.4.5.	69
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	6.3.	208
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	6.4.	208
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	5.5.	204

6.5.2. Table de concordance du rapport financier annuel

	Paragraphes	N° Pages
1. COMPTES SOCIAUX	4.3.	156
2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	4.4.	183
3. COMPTES CONSOLIDÉS	4.1.	109
4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	4.2.	153
5. RAPPORT DE GESTION	Voir page 213	
6. DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	6.1.	207
7. HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	4.1.	109

6.5.3. Table de concordance du rapport de gestion issu du Code de Commerce

Afin de faciliter la lecture du rapport de gestion tel qu'il résulte du Code de Commerce, la table thématique suivante permet d'identifier, dans le présent Document de référence, les principales informations prévues par les articles L.225-100 et suivants, L.232-1 et R225-102 et suivants du Code de Commerce.

	Paragraphes	N° Pages
1. SITUATION ET ACTIVITÉ DU GROUPE		
Indicateurs clés	1.1.1 / 1.4.3.	11 / 65
Exposé et analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	1.4.	54
Événements post-clôture et évolution prévisible	1.4.3	65
Facteurs de risques	1.5.	70
Recherche et Développement	1.3.3.	46
Informations sur les participations	5.5.	204
2. CAPITAL SOCIAL		
Structure et évolution du capital (dont tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentations de capital)	5.1.	191
Actionnariat (dont franchissement de seuil)	5.2.	199
Dividendes	1.4.6.	69
Participation des salariés au capital	5.7.	204
Acquisition et Cession par la société de ses propres actions	5.1.	191
Exposé des éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique (Art L225-100-3 du Code de commerce)	2.1.2 / 5.2. / 5.3.	86 / 199 / 202
3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE		
Fonctionnement du Conseil d'Administration	2.1.2.	86
Choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale	2.1.3.	88
Informations sur les mandataires sociaux	2.1.1.	81
Rémunérations des mandataires sociaux (incluant les conventions)	2.2.	91
4. RSE - INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES	3.	99
5. INFORMATIONS CONCERNANT MEDICREA INTERNATIONAL SA		
Dépenses non déductibles fiscalement	4.3.	156
Information sur les délais de paiement des fournisseurs	4.3.	156
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	4.3.	156
6. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	2.4.	96
7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT	2.4.	96

GLOSSAIRE

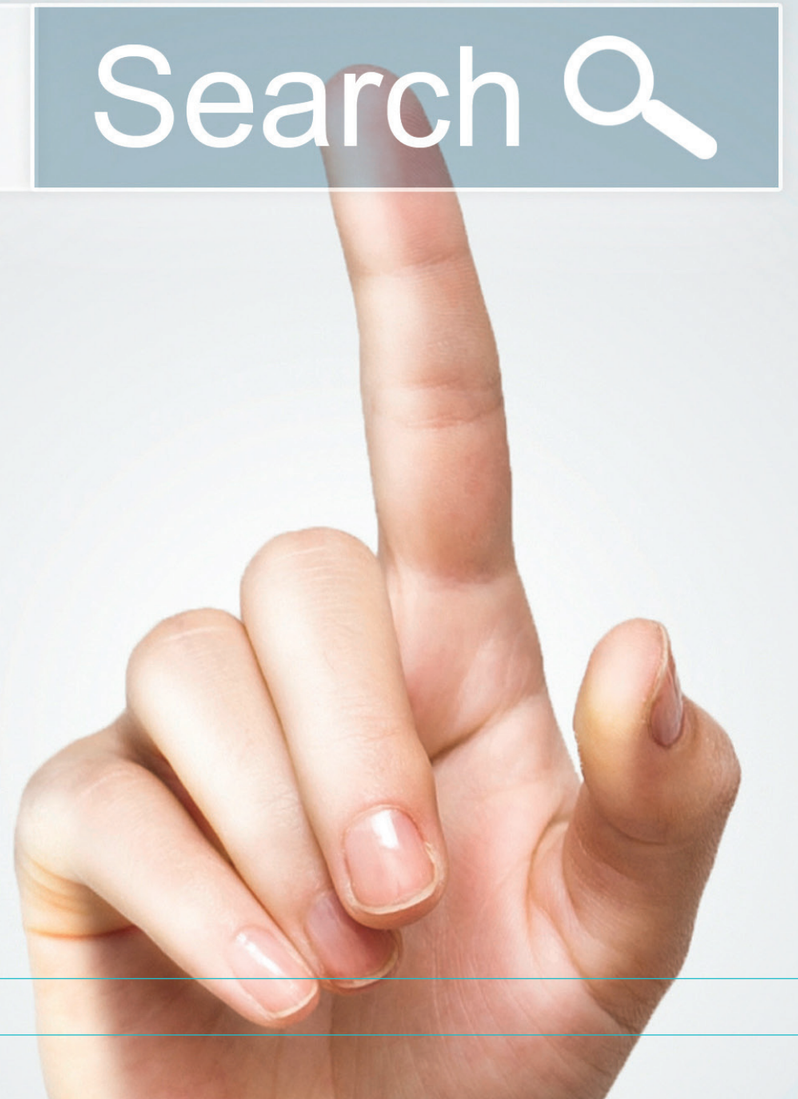

6.6. Glossaire

510(k) : Autorisation accordée par la FDA de mise sur le marché aux États-Unis d'un dispositif médical.

ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, en France.

ALIF : Anterior Lumbar Interbody Fusion, cage intervertébrale lombaire pour abord antérieur.

Dérotation : Manœuvre de correction de la rotation vertébrale (rencontrée dans une scoliose) par rotation des tiges de correction.

Dettes financières nettes ou endettement financier net : Dettes financières et Avances conditionnées desquelles sont déduits Trésorerie et équivalents de trésorerie.

DLIF / OLIF : Direct lateral / Oblique Lumbar Interbody Fusion, cage intervertébrale lombaire pour abord latéral / oblique.

EBIT : Earnings Before Interest and Taxes. Résultat opérationnel avant paiement en actions.

EBITDA : Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization. Résultat opérationnel avant paiement en actions, avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements.

FDA : Food and Drug Administration, agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux.

GMED (LNE) : Organisme de certification dans le domaine médical, rattaché au Ministère de l'Industrie. G-MED signifie Groupement pour l'évaluation des dispositifs médicaux et LNE signifie Laboratoire national de métrologie et d'essais.

IFRS : International Financial Reporting Standards, référentiel comptable international.

Invasif : Se dit d'un traitement qui nécessite une incision ou l'introduction d'un instrument dans l'organisme.

LBO : Leverage Buy Out, mécanisme juridique et financier qui permet l'acquisition d'une société avec un apport en fonds propres limité et un recours important à l'endettement.

Lordose : Courbure naturelle à convexité antérieure des parties cervicale et lombaire de la colonne vertébrale.

LPPR : Liste des Produits et Prestations Remboursables.

Marquage CE : Le marquage CE a été créé dans le cadre de la législation européenne. Il matérialise la conformité d'un produit aux exigences communautaires incombant au fabricant du produit. Il doit être apposé avant qu'un produit ne soit mis sur le marché européen.

Mini-invasif : Technique chirurgicale par petites incisions et utilisation de l'imagerie, qui limite le traumatisme opératoire et l'endommagement des tissus.

Monoaxial : Se dit d'un implant d'ancrage (vis, crochet ou plaque sacrée) dont la partie connectée à la tige est fixe avant serrage de l'ensemble (en opposition à Polyaxial).

OMS : Organisation Mondiale de la Santé.

Ostéosynthèse : Ensemble des procédés qui permettent de traiter des fractures ou des problèmes d'ordre mécanique à l'aide de vis, d'agrafes, de plaques vissées, de clous, de broches...

PEEK : Polyether ether ketone, polymère.

PEKK : Polyether ketone ketone, polymère.

PLIF : Posterior Lumbar Interbody Fusion, cage intervertébrale lombaire pour abord postérieur.

Polyaxial : Par opposition à Monoaxial, se dit d'un implant d'ancrage (vis, crochet ou plaque sacrée) dont la partie connectée à la tige est mobile avant serrage de l'ensemble.

Rachis : Colonne vertébrale.

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Sagittal : De profil.

Scoliose : Déviation de la colonne vertébrale dans les 3 plans de l'espace.

Scoliose idiopathique : Scoliose dont on ne retrouve pas la cause précise et dont le caractère familial laisse supposer qu'il est probablement d'origine génétique. Cette déformation se développe pendant la croissance pubertaire.

Spondylolisthesis : Glissement en avant d'un segment de la colonne vertébral touchant surtout la jonction lombo-sacrée.

ST2R : Technique de Translation Simultanée sur 2 Tiges.

TLIF : Trans Lumbar Interbody Fusion, cage intervertébrale lombaire pour abord transforaminal.

medicrea.com | **leading** personalized spine